LES HISTORIETTES DE TALLEMANT DES RÉAUX MEMOIRES...



BIBLIOTHÈQUE CHOISIE.

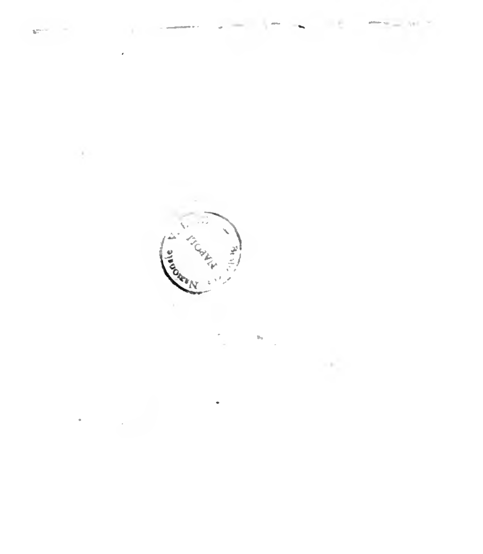
HISTORIETTES

DE TALLEMANT DES RÉAUX.

TOME SEPTIÈME.

N. B. Une * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.





Gravé pour la 1re fois d'après un dessin du temps … dans le cabinet de M …

Jean de Montereul.

(1

LES HISTORIETTES

DE TALLEMANT DES RÉAUX.

MÉMOIRES

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR.

SECONDE ÉDITION,

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits, et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements,

PAR M. MONMERQUÉ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.



PARIS.

H.-L. DELLOYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE, 13.

1840

MÉMOIRES
DE TALLEMANT.

CCXVIII

COSTAR (1).

Costar étoit fils d'un chapelier de Paris, qui demeuroit sur le pont Notre-Dame, à *l'Ane rayé* (2). Son père le fit étudier ; il réussit, et, ne manquant pas de vanité non plus que d'esprit, il se voulut dépayser, et demeura presque toujours dans la province ; de sorte que la première fois qu'il revint ici il se vouloit faire passer pour un provincial. Mais quelqu'un lui dit joliment qu'il feroit tort à Paris de lui ôter la gloire d'avoir produit un si honnête homme, et que quand il le nieroit, *Notre-Dame* pourroit fournir de quoi le convaincre. La première chose qu'il fit ce fut un sermon qu'il montroit à tout le monde. Un jour il le lut à M. Le Maistre, à M. Patru et à M. d'Ablancourt. Il y avoit une comparaison d'un vent coulis qui se glisse entre deux montagnes : cela donnoit une assez vilaine idée, car on dit souvent : *d'un pet je le mettrois à bas.* Le Maistre étoit derrière lui, et lui tiroit la langue d'un pied de long. Costar disoit : « Il y a eu de sottes gens à la province » qui n'ont pas trouvé que cela fût bien. » Les auditeurs, qui mouroient d'envie de rire de cette grotes-

(1) Pierre Costar, né à Paris en 1603, mourut le 13 mai 1660.

(2) On dit que son véritable nom est *Coustar* ; il a cru se déguiser en ôtant un *u*. (T.) — Il signoit *Costar*.

que et de plusieurs autres, prenant prétexte de rire des provinciaux, se mirent à rire de lui-même (1).

En ce temps-là les Odes de M. Godeau et de M. Chapelain, à la louange du cardinal de Richelieu, parurent, et ensuite M. Chapelain eut une pension de M. de Longueville. Costar, par une étrange démangeaison d'écrire, et pensant se faire connoître, en fit une censure, qui le fit connoître en effet, mais non pas pour tel qu'il croyoit être; il n'y avoit que de la chicanerie, et, ce qui ne se pouvoit excuser, sans avoir jamais vu M. Chapelain, et sans avoir rien ouï dire qu'à son avantage, il s'écrioit en un endroit: « Jugez, après cela, si M. de Longueville n'a pas » bien de l'argent de reste, de donner deux mille » livres de pension à un homme comme cela? » cette censure ne fut point imprimée; elle courut pourtant partout. Cheselles lui écrivoit une fois: Ne pensez » pas me fouetter avec vos verges encore toutes dé- » gouttantes du sang des Godeaux et des Chapelains.» Quelques années après, il se donna à l'abbé de Lavardin, aujourd'hui M. du Mans, qui, après avoir déclaré qu'il se retiroit au Maine, pour étudier cinq ou six ans, et qu'il n'en reviendroit point qu'il ne fût bien sûr de son *bâton*, s'y retira effectivement; mais, au bout de ce temps-là, cet homme, qui devoit jeter de la poudre aux yeux de tout le monde, ne réussit pas autrement, et eut même le malheur de demeurer court en un sermon devant la Reine-régente. Madame de Cavoye, dont nous parlerons ensuite, dit plaisamment « qu'il avoit fait le *vidame* en chaire. »

(1) Le père du Bosc, qui le voyoit un jour faire de grands compliments à bien des gens, disoit: « Bon Dieu, le grand pa- » raphraseur de *votre serviteur très-humble*, que voilà! » (T.)

C'est que le vidame, fils aîné du duc de Chaulnes, ne fit rien la première nuit à la veuve de Tournon (fille de Villeroy), qu'il avoit épousée, quoiqu'elle fût jeune et jolie (1).

Costar, qui étoit venu à Paris avec l'abbé, reconnut bien qu'il n'avoit rien fait qui vaille de s'attaquer à des personnes dont la réputation étoit établie. Il change donc de batterie, et se met à courtiser Voiture plus qu'il n'avoit fait par le passé; car il y avoit long-temps déjà qu'ils se connoissoient, afin que, par son moyen, il pût avoir accès à la cour, et réparer, s'il pouvoit, sa faute. Un jour que M. Chapelain étoit avec Voiture, Costar y vint, et, n'ayant pas été averti que c'étoit M. Chapelain, ils s'entretinrent longuement sans que jamais l'offensé, qui le connoissoit fort bien, fît semblant de le connoître. Enfin Chapelain s'en alla, et Costar, qui l'avoit trouvé d'agréable conversation, demanda à Voiture qui il étoit. « C'est, lui dit Voiture, M. Chapelain, cet » homme que vous avez tant étrillé. » Costar fit le désespéré d'avoir désobligé un si honnête homme, et pria Voiture de faire en sorte que M. Chapelain le lui pardonnât; que c'étoient *delicta juventutis:* notez qu'il avoit trente-huit ans quand il fit cette *jeunesse.* Voiture y travailla, et Chapelain, pour assoupir cette querelle et ne plus faire parler le monde, souffrit cette réconciliation. Costar alla donc le trouver, et se mit à genoux devant lui. Chapelain, honteux de cette ridicule soumission, tourna la tête. « Ah! monsieur, lui dit l'autre, regardez l'état où je

(1) Madame de Sablé, en voyant le portrait de l'abbé de Lavardin, s'écria: « Mon Dieu! qu'il lui ressemble! on diroit qu'il » prêche. » (*Ménagiana*, I, 303, édition de 1715.)

» suis. » Car, comme s'il avoit eu un robinet à chacun de ses yeux, il jeta, sur l'heure, une grande abondance de larmes : c'est un fort bon comédien. Chapelain, cette fois-là, fut tout-à-fait déferré, et ne savoit que lui dire. Enfin, *tàm ambitiosus imber* cessa quand il plut à Dieu. Avec tout cela, Costar ne persuada jamais personne, et n'a jamais pu passer pour sincère. Vous verrez, par ce que je vais vous dire, qu'on lui faisoit justice.

Il disoit que Ménage étoit son meilleur ami : il lui écrivit un jour qu'il le prioit d'aller pour quelque affaire voir un homme de lettres qui demeuroit avec feu M. d'Amiens, et qu'aussi bien il seroit sans doute bien aise de le connoître. Ménage lui manda qu'il iroit un tel jour. Costar, qui étoit au Maine, croyant qu'il n'auroit pas manqué à y aller, comme il lui avoit écrit, laissa passer quelques jours, et puis lui écrivit une belle lettre dans laquelle il y avoit : « Au » reste, monsieur, un tel est si satisfait de votre » visite, que, etc. » Et, après avoir dit bien des flatteries à Ménage, il ajoutoit : « Mais il faut le lais- » ser parler lui-même ; » et il feignoit que quatre ou cinq lignes qu'il avoit mises ensuite étoient extraites de la lettre de cet homme. Il se trouva que Ménage avoit eu affaire, et n'avoit point fait cette visite ; et, ayant reçu cette lettre, il fit une réponse qui commençoit ainsi : « A d'autres, à d'autres, monsieur » Costar, etc. » Costar lui répliqua que c'étoit par prophétie qu'il avoit écrit de la sorte, et qu'il n'avoit fait que prévenir les pensées de son ami.

A propos de lettres, voici encore une bonne histoire (1). M. de Laval ayant été tué à Dunkerque,

(1) Tallemant a déjà rapporté cette anecdote, avec quelques différences, dans l'historiette de *Voiture*, t. IV, p. 40.

M. d'Avaux écrivit une lettre bien faite et bien civile à la marquise de Sablé, qui, n'étant pas encore trop en état d'écrire, pria Costar de répondre pour elle. Lui, qui ne demandoit pas mieux, fit une réponse et la lui porta. Elle fit semblant d'en être contente; mais, à peine eut-il le dos tourné, qu'elle s'écria : « Ah! mon Dieu! la méchante lettre! que je n'ai » garde de l'envoyer! » Costar, qui n'étoit pas de son avis, en avoit gardé copie, et aussi de celle de M. d'Avaux, et fut ravi d'avoir une occasion de se pouvoir louer en tierce personne. Il va donc chez madame de Saint-Thomas, dont il faisoit le galant, sans scandale, ce lui sembloit, à cause qu'il est un peu son parent. Là, il se mit à lire la lettre de M. d'Avaux; on la trouva fort belle. « La réponse, dit-il, » est tout autre chose. » Il la prend et en fait admirer jusqu'aux virgules. Il se trouva d'assez sottes gens chez cette femme, auxquels pourtant il ne put refuser d'en laisser prendre copie, de sorte que l'une et l'autre lettre coururent bientôt les rues. Quelques jours après, M. de Maisons, le fils, demanda à la marquise s'il n'y avoit point moyen d'avoir copie de la lettre qu'elle avoit écrite à M. d'Avaux. Elle lui dit que jamais de sa vie elle n'avoit donné copie d'aucune lettre qu'elle eût écrite. Le lendemain il y retourne, et lui dit en entrant : « Madame, voilà ce » que vous me refusâtes hier. » Elle, bien étonnée, prend le papier, et trouve que c'étoit la réponse de Costar; elle lui conta l'histoire, et qu'elle avoit fait une autre lettre qu'elle avoit envoyée à Munster.

Il avoit une telle bassesse, en faisant la cour à Voiture, qu'il lui rapportoit tout ce qu'on disoit de lui. Il arriva que M. de Montausier dit qu'il faudroit changer quelque chose à ce sonnet qu'il a fait sur

les machines des comédiens italiens (1). Costar alla dire à son ami que le marquis avoit dit que pour raccommoder ce sonnet il ne falloit refaire que quatorze vers. Toutes ces choses ensemble déplurent tellement à madame de Rambouillet qu'elle ne voulut jamais qu'on lui menât cet homme. Il n'a pas laissé pourtant de lui donner de l'encens dans ses ouvrages, car il ne veut pas qu'on croie qu'il n'étoit pas connu d'une si illustre personne.

Je l'ai vu ici faire le beau, nonobstant sa goutte, à l'âge de cinquante ans, et il mettoit ses cheveux sous son bonnet; il n'alloit qu'en habit court; mais il s'en avisa sur le tard, car il avoit le visage un peu bien usé, et les yeux un peu bien rouges. Je crois qu'il n'avoit pas été mal fait dans sa jeunesse (1). Il

(1) C'est le sonnet qui commence par ce vers :

Quelle docte Circé, quelle nouvelle Armide, etc.

(2) Voici le portrait de Costar, par l'auteur de la *Vie de Costar*, adressée à Ménage : « Il étoit, comme vous savez, mon- » sieur, d'une taille assez haute, fort agréable et fort dégagée. » Il avoit le visage rond, et de vives et belles couleurs y parois- » soient toujours dans sa santé ; mais il avoit la vue fort courte, » et ce défaut ayant commencé à sa naissance, il ne fit que s'aug- » menter et devenir presque extrême par l'âge. Ses dents étoient » mal rangées, et plus jaunes que blanches. Ses cheveux étoient » d'un châtain fort brun, et se frisoient naturellement ; tout son » air avoit quelque chose de propre et d'élégant qui auroit ex- » trêmement plu, et qui l'auroit rendu très-aimable, s'il n'y eût » point eu aussi en tout cela de l'affectation et de la contrainte, » L'une et l'autre se trouvoient même en son entretien, où, » quoiqu'il parlât très-éloquemment, et que ce qu'il disoit ne fût » pas vide de pensées subtiles, raisonnables et surprenantes, par » tout ce qu'elles avoient de nouveauté et de justesse, d'ingé- » nieux et de savant, il y avoit néanmoins toujours je ne sais » quoi de trop peiné, qui en ôtoit la grâce, en faisant voir qu'il » avoit trop d'application à mettre en ordre ce qu'il disoit, et

s'avisa même de copier Voiture ; mais il le copioit misérablement, car il étoit toujours guindé, toujours sur le bien-dire, et il lui échappoit souvent de grandes grotesques. Il disoit sans cesse de puantes flatteries.

* Pour son style, on peut dire de ses lettres qu'il y a toujours de la contrainte, c'est un esprit *encastelé*.

Un jour que madame de Longueville étoit au Cours, le laquais de Costar, qui, selon le proverbe : *Tel le maître, tel le valet*, étoit un beau garçon, bien civil et bien disant (1), alla pour aider à raccommoder quelque chose qui s'étoit rompu à son carrosse, et fit cela avec beaucoup de zèle et d'un air fort galant. Madame de Longueville fut surprise de l'honnêteté de ce laquais, et lui demanda à qui il étoit. « Je suis » à M. Costar, madame. — Et qui est ce M. Costar? » — C'est un bel esprit, madame. — Et qui te l'a » dit? — Si vous ne me voulez pas croire, prenez la » peine, madame, de le demander à M. Voiture. »

Ce beau garçon nuisit peut-être à Costar, et par réflexion à son maître. L'évêque du Mans (2), celui à qui le feu Roi avoit eu l'audace de donner cet

» trop de soin de l'embellir et de l'orner. Ce fut cela même qui » obligea un jour M. Scarron, dont l'esprit étoit vif et tout rem» pli de naïves grâces, qui ne connoissoient aucune étude, et qui » agissoient partout librement, de dire de lui à l'oreille de quel» qu'un de ses amis : « Bon Dieu! que j'aimerois bien mieux qu'il » dît sans y prendre garde *mangy* pour *mangea*, et qu'il donnât des » soufflets à Ronsard, que de parler toujours si bien et si juste ! » (*Vie de Costar*, à la suite de la première édition des *Mémoires de Tallemant des Réaux*, t. VI, p. 241.)

(1) Ce laquais s'appeloit Dugué. Costar en fit son valet de chambre.

(2) M. de La Ferté. (Voyez l'historiette du *cardinal de Richelieu*, t. II, p. 184.)



évêché sans en parler au cardinal de Richelieu, étant mort en 1648, plusieurs y prétendirent. L'abbé de Lavardin en fut un : les habitants le demandoient, à ce qu'on dit, parce que c'est un homme d'une des meilleures maisons du pays, et le peuple a toujours de la vénération pour ceux qui le mangent. Lui, outre cela, prétendoit cet évêché, quasi par droit de succession, à cause que son oncle l'avoit eu ; et c'est à cause de cela qu'il ne le lui falloit pas donner, car son oncle y a vécu avec toute sorte de libertinage. Or, quand l'abbé en parla à M. Vincent (1), alors chef du conseil de conscience de la Reine, M. Vincent lui dit qu'il avoit tort de penser à l'épiscopat ; que sa vie n'étoit pas dans l'ordre, et qu'il avoit chez lui un M. Costar, qui étoit un sodomite, et qui faisoit profession d'impiété et d'athéisme. Ce fut pour cela que Costar s'en alla à Angers, sous prétexte d'un mariage dont il se mêloit. Pour *l'humeur italienne*, on l'en a toujours un peu accusé ; pour le reste, je n'en ai rien ouï dire. L'abbé ne se rebuta point : il fit la cour trois mois durant à M. Vincent, et disoit tous les jours la messe à Saint-Lazare. Cet homme ne se rendoit point, et lui dit un jour : « Allez, » vous avez fait un cours d'athéisme avec votre » Costar. » L'abbé lui dit à cela : « Monsieur, je vous » prie d'envoyer chez moi saisir tous mes livres et » tous mes papiers, et vous verrez si vous trouverez » que j'aie noté à la marge aucun passage qui sente » l'athéisme, où qu'il y ait rien de tel dans ce que je » puis avoir écrit. » Cela dura depuis le mois de mai jusqu'à la Saint-Martin, que M. le coadjuteur (*de*

(1) Fondateur des Lazaristes, le vénérable saint Vincent de Paul.

Retz), Martineau, chantre de Notre-Dame, nommé évêque de Bazas (1), feu M. de Senlis (mais il ne s'y trouva pas), et le pénitencier de Notre-Dame, qui étoient du conseil de conscience, eurent ordre d'examiner si l'abbé de Lavardin n'étoit point athée, et si on pouvoit en conscience lui donner un évêché. Martineau et le pénitencier furent d'avis que, pour le scandale que cela avoit causé, on ne le fît point évêque cette fois, et qu'il seroit ridicule de faire évêque un homme dont on a douté qu'il fût chrétien. Mais le coadjuteur l'emporta, et gronda fort le père Vincent de ce que, par le rapport qu'il fit dans l'assemblée, il ne se fondoit que sur ce qu'un homme de condition, qui ne vouloit pas être nommé, avoit dit à un évêque, qui ne vouloit pas être nommé non plus, que l'abbé de Lavardin étoit indigne de l'épiscopat. En effet, il ne faudroit à ce compte-là qu'un ennemi pour perdre un homme de réputation (2).

Ce M. du Mans, pour imiter, dit-il, ses ancêtres, s'est mis à tenir table; mais à sa propre table les gens se moquent de lui. L'abbé d'Effiat un jour avoit des tablettes et écrivoit : *Première plaisanterie de M. du Mans. Seconde plaisanterie de M. du Mans.* Lui en rit, car il ne voit pas qu'on le raille. Chez le Roi quelqu'un lui demanda d'où venoit le mot de prélat; M. du Mans donne dans le panneau et étale ses éruditions. Nogent, quoique méchant bouffon, les mena battant d'une façon pitoyable.

(1) C'est une espèce de fou que M. de Longueville a fait évêque, et la Reine le nomma pour cet examen. (T.)

(2) M. du Mans conserva néanmoins une bien mauvaise réputation ; car, après sa mort, des prêtres ordonnés par lui, et notamment le célèbre Mascaron, furent ordonnés de nouveau *sous condition*. (*Vie de Saint-Évremont*, par des Maiseaux, à la tête de ses *Œuvres*, 1753, in-12, t. I, p. 31.)

Pour revenir à Costar, il a quelquefois des raffinements assez bizarres. Il dit qu'il se fit durer la fièvre-tierce six mois, parce qu'au sortir de l'accès il avoit des rêveries agréables. Plusieurs ont remarqué cela aussi bien que lui ; mais je ne pense pas que personne se soit encore avisé d'une volupté semblable. Pour ses ouvrages, avant *la Défense de Voiture*, il n'avoit fait que des lettres qu'il n'a pas publiées (1). C'est un esprit *encastelé* (2) ; mais on ne peut pas dire qu'il n'écrive pas bien, à tout prendre. Je lui ai vu montrer avec un plaisir étrange une lettre par laquelle il remercioit M. Servien de l'emploi de secrétaire qu'il lui offroit lorsqu'il croyoit aller en ambassade auprès du Saint-Père ; mais *la Défense de Voiture* est, sans comparaison, la meilleure chose qu'il ait faite et qu'il fera ; ce n'est pas que Girac et lui ne se trompent tous deux, car Girac accuse Voiture de choses dont il ne le devroit point accuser, comme de libertinage, et d'avoir écrit la lettre de *la berne* (3) et celle *du Valentin* (4). Il pouvoit dire, car il prétend qu'il n'a écrit cette lettre que pour Balzac seul, et point pour la faire courir comme a fait Costar, qu'où Voiture badinoit, il étoit inimitable ; que son sérieux ne valoit pas grand'chose, et qu'à tout prendre

(1) Les lettres de Costar n'étoient pas publiées au moment où Tallemant écrivoit cette partie de ses Mémoires.

(2) *Encastelé* se dit d'un cheval qui a la corne du pied trop serrée. Pris au figuré, il signifie ici un esprit mis à la gêne, et dépourvu de naturel. Tallemant répète ici, avec quelques variantes, ce qu'il vient de dire un peu plus haut, page 7.

(3) Voyez la *Lettre 9e de Voiture*, où il raconte à mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, qu'il a été *berné* comme Sancho Pança.

(4) Voyez la *Lettre 95e de Voiture*, adressée à madame de Rambouillet.

il n'écrivoit nullement juste. Costar veut tout défendre, et prend le style sérieux de Voiture pour le style sublime. Cependant la pièce est fort agréable, en ce qu'elle berne Balzac d'un bout à l'autre, qui étoit un des hommes du monde qui avoit donné autant de prise sur lui ; ce n'est pas que ce ne soit une infamie à Costar d'avoir baffoué un homme qu'il avoit baisé au c.l. On voit dans la préface que Girard a mise au-devant des *Entretiens de Balzac* la preuve de ce que je dis. Costar, voyant le succès qu'avoit eu ce livre, en donna un second qu'il appela les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar;* il y a furieusement de latin et bien des bévues, car il prend souvent *martre* pour *renard ;* et ma foi cela n'est bon que pour faire mieux entendre les lettres que Voiture lui a écrites. Il fait là-dedans le docteur, et il se trouve que Voiture entend tout autrement bien les auteurs que lui, et se moque de lui en plus d'un endroit sans qu'il s'en aperçoive, ou qu'il en ose rien témoigner. Girac a répondu à Costar, et il n'y a déjà que trop de volumes.

Costar s'avisa, en publiant *la Suite de la Défense de Voiture*, d'écrire à M. le chancelier une lettre qui commence ainsi : *Monseigneur, si vous n'étiez le grand-prêtre de Thémis et le souverain sacrificateur des Muses*, etc. (1). M. Gaulmin (2), qui étoit présent,

(1) Voici le commencement de cette lettre ridicule : « Monseigneur, si vous n'étiez pas le souverain prêtre de la sévère » Thémis, je n'oserois entreprendre de vous présenter un livre » si peu important... mais vous êtes en même temps un grand » sacrificateur des Muses et des Grâces ; ces divinités ne reçoivent point de sacrifices plus volontiers que les vôtres, etc. » (*Lettres de M. Costar*. Paris, Courbé, 1658, in-4°, p. 39.)

(2) Gilbert Gaulmin, maître des requêtes, puis conseiller d'état, mourut, en 1665, à l'âge de quatre-vingts ans.

lui dit : « Monsieur, si vous n'y prenez garde, il vous » fera bientôt chanter messe. » Il écrivit aussi au feu premier président, et il y avoit en un endroit : « Mon» seigneur, que vous êtes beau ! » Le premier président, qui ne jugeoit pas trop mal, montrant cela à Bois-Robert, lui dit : « S'en délecte-t-il? est-il du » métier? — Oui, oui, dit l'autre. — Il faut donc, re» prit-il, que je prenne garde à moi désormais ; je » n'eusse jamais pensé qu'on me dût traiter de beau ! » Toute l'académie s'en moqua, car on y montra cette lettre au chancelier ; et Bois-Robert, pour achever Costar, se mit à lire cette lettre dont j'ai parlé dans son historiette (1), et il leur disoit, en un endroit qui étoit un peu malin : « M. le maréchal de Schomberg » et M. le maréchal de Gramont, qui sont infatués » de *la Défense de Voiture*, veulent que j'ôte cela et » encore cela : me le conseillez-vous, messieurs ? — » Gardez-vous-en bien, lui dirent-ils. — Ma foi, je » l'enverrai donc, dit-il, comme la voilà. »

Sur cette *Suite de la Défense de Voiture*, Costar pria Conrart de lui dire son avis. L'autre lui écrivit que tout le monde étoit scandalisé de ce qu'il déchiroit M. de Balzac, car cette fois il lève le masque et ne raille plus, et aussi de traiter si mal M. de Girac sur une chose où il n'y avoit motif. C'est sur je ne sais quel passage. Costar lui répondit en colère qu'on avoit bien raison de lui avoir donné avis qu'il étoit plutôt pour Girac que pour lui. Conrart, qui a toujours de la bile de reste, monte sur ses grands chevaux ; Costar cale la voile, et lui demande pardon.

Girac, dans une réponse qu'il faisoit imprimer contre Costar, en 1658, avoit mis trois ou quatre

(1) Voyez l'historiette de *Bois-Robert*, t. III, p. 172.

lettres de Costar assez impies. Courbé, sottement, comme il est l'imprimeur des deux adversaires, communiquoit à l'un et l'autre tout ce qu'il imprimoit. Costar, voyant cela, fait saisir l'impression, et au Châtelet il fut dit que, n'étant point question d'accuser le sieur Costar d'impiété, défenses étoient faites d'imprimer le livre qu'il ne fût mis en l'état qu'il devoit être. Costar se sert de la main de Pauquet (1), de sorte qu'on ne sauroit prouver que ces lettres sont de lui. Il y en a une où il dit qu'il veut sacrifier à une religieuse, et joue sur tous les endroits de la messe. Voilà Courbé puni comme il le méritoit.

Girac a trouvé que Costar, qui le railloit de n'être que fils d'un conseiller d'Angoulême, étoit, comme chacun sait, fils d'un chapelier et petit-fils d'un gadouard. Dans le premier volume de ses lettres, car, quoiqu'il ne se vende point, il en fait imprimer un second (2), il y en a une (c'est la dernière) où il parle assez mal de *la Pucelle;* cependant M. Chapelain, lâchement, lui écrit tous les ans dix ou douze fois.

Le cardinal Mazarin, quand il est assez mal pour

(1) Louis Pauquet, chanoine et archidiacre du Mans, étoit secrétaire, créature et *factotum* de Costar. Cet homme, né à Bresles, en Beauvoisis, avoit été laquais; il avoit trouvé le moyen d'apprendre le latin, mais il s'étoit livré à l'ivrognerie de la manière la plus dégoûtante. Costar le tenoit très-sévèrement sur ce chapitre. Après sa mort, Pauquet continua de se livrer à la débauche; il mangea son bien, et mourut âgé de soixante-trois ans, le 14 novembre 1673. (*Vie de Pauquet*, à la suite de la Vie de Costar, t. VI, p. 339 de la première édition des Mémoires de Tallemant des Réaux.)

(2) Le premier volume des lettres de Costar parut en 1657, et le second en 1658, chez le libraire Courbé.

ne pas songer aux affaires, se fait lire, pour se divertir, les lettres que Costar lui a écrites.

Notre homme avoit si bien su traiter Colbert quand il alloit et revenoit de Mayenne, qu'il le recommandoit au procureur-général (1), et, par ce moyen, il avoit douze cents écus, comme historiographe. Rose (2) lui avoit valu cinq cents écus de pension, en faisant goûter au cardinal *la Défense de Voiture*. Il mourut à l'âge de soixante ans, dans de grandes douleurs, car sa goutte étoit remontée, mais assez philosophiquement. Il fit tout le bien qu'il pouvoit faire à Pauquet; il lui laissa dix mille écus avec sa prébende du Mans (3). Pour le reste, aussi bien que pour cela, M. du Mans a suivi la volonté du défunt: il avoit soin de l'éducation du petit Lavardin; il menoit une vie assez douce au Mans.

La comtesse de la Suze dit que Costar est le plus galant des pédants, et le plus pédant des galants (4).

(1) Nicolas Foucquet, procureur-général et surintendant des finances.

(2) Secrétaire du cardinal Mazarin; il devint ensuite secrétaire particulier *ayant la main* du Roi, c'est-à dire écrivant les lettres qui passoient pour être de la main de Louis XIV. Il a été président de la chambre des comptes, et membre de l'Académie françoise.

(3) Par son testament notarié, du 9 juin 1659, Costar fit l'abbé Pauquet son légataire universel, et la veille de sa mort, il lui résigna tous ses bénéfices. Il légua deux mille livres à l'abbé Coustard Du Coudray, curé de Gesvres, son neveu, et fit des dons assez considérables à diverses églises, mais plus particulièrement à celle de Niort, dont il étoit curé. (*Vie de Costar, déjà citée.*)

(4) Ce mot plein de vérité a aussi été attribué à madame de Montausier. (*Ménagiana*, II, 76, édition de 1715.)

CCXIX

MADAME DE CAVOYE.

Madame de Cavoye est fille de Sérignan, gentilhomme de qualité de Languedoc, qui fut maréchal de camp en Catalogne; elle épousa en premières noces un gentilhomme, nommé La Croix, qui la laissa veuve fort jeune et sans enfants; elle étoit jolie, spirituelle et assez riche. Cavoye, gentilhomme de Picardie, peu accommodé, mais de beaucoup de cœur, étoit à M. de Montmorency quand il en devint amoureux : il n'avoit pas grande espérance de réussir en sa recherche, quand, ayant été pris pour second par un de ses amis, il alla chez un notaire faire un testament par lequel il donnoit à madame de La Croix tout ce qu'il pouvoit avoir au monde, et après alla dire à une amie commune qu'il venoit de rendre à madame de La Croix la plus grande marque d'amour qu'il lui pouvoit rendre; qu'on trouveroit son testament chez tel notaire, qu'il s'alloit battre, et qu'il la supplioit d'assurer la belle que, s'il mouroit, il mourroit son serviteur; et, après cela, s'en va. Cette femme court le dire à madame de La Croix, qui fit monter son père et tous ses amis à cheval. On cherche partout : on trouve que Cavoye avoit eu l'avantage. Elle fut si touchée de ce témoignage d'affection, qu'elle l'épousa. Jamais femme n'a plus aimé son mari. Le cardinal de Richelieu le fit son capitaine des gardes.

Quand la cour n'étoit pas à Paris, elle avoit tou-

jours une lettre dans sa poche pour son mari; et dès qu'elle entendoit dire que quelqu'un alloit à la cour, elle lui donnoit sa lettre; celle-là partie, elle en alloit faire une autre; et tel jour elle lui en a envoyé plus de trois. Un jour le cardinal lui demanda lequel elle aimoit le mieux de lui ou de son mari : « Monseigneur, répondit-elle, Votre Éminence » ne m'en voudra point de mal, s'il lui plaît; mais » je lui avouerai franchement que j'aime mieux » mon mari. Vous ne me donnez que de l'inquiétude, » je suis toujours en peine pour votre santé, et lui » me donne du plaisir. — Mais lequel aimeriez-vous » mieux, ajouta le cardinal, que M. de Cavoye mourût » ou tout le reste du monde? — J'aimerois mieux » que tout le monde mourût. — Mais que feriez-vous » tous deux tout seuls? — Nous ferions ce qu'Adam » et Ève faisoient. »

Elle dit qu'elle avoit tout le soin des affaires et du ménage : « Quand il revenoit au logis, je le caressois; je me faisois toute la plus jolie que je » pouvois pour lui plaire : il n'entendoit parler de » rien de fâcheux; point de plaintes, point de crierie, point d'affaires. Enfin, c'étoit comme si le sacrement n'y eût point passé.»

Elle dit un jour à mademoiselle de Bussy (1), avec laquelle elle causoit il y avoit une demi-heure : « Mademoiselle, nous nous ennuyons l'une l'autre, » adieu; il vaut mieux se séparer; je vois que la » conversation languit. »

Une fois, au retour de la campagne, quand ce mari fut couché, et qu'il eut fait le devoir, ils parlèrent un peu de leurs petites affaires : « J'ai, lui

(1) Honorée de Bussy. (Voyez t. III, p. 35.)

» dit-il, plus dépensé que je ne pensois; la nourriture » a été fort chère; j'ai été contraint d'emprunter » tant. — Hé bien! dit-elle, patience, je trouverai » bien de quoi remplacer cela.» Après il recommença : «Oh! lui dit-elle, Cavoye, tu as fait encore » *quauque* dette.» Car elle a un petit accent, et quelques mots du pays, qui donnent encore plus de grâce à ce qu'elle dit.

Ce mari mourut avant le cardinal de Richelieu. La pauvre madame de Cavoye en fut terriblement affligée. Madame de Bonnelle y alla comme les autres, et, comme elle prit congé : « Hélas! dit l'affli- » gée, que je serois heureuse, mon enfant, si j'étois » aussi oison que toi! je ne sentirois pas ce que je » sens.» D'Ornano, le dévot, y fut aussi, et avoit avec lui deux vilains grimauds d'enfants : «Sont- » ils à vous? lui dit-elle. — Oui, madame. — Hé! » mon pauvre monsieur, s'écria-t-elle, priez bien » Dieu, et ne faites plus d'enfants.» Elle avoit une fille bien faite, mais fort éveillée; elle ne la perdoit point de vue : « Cela a le c.l trop chaud, disoit-elle, » il faut que je lui donne un mari de Languedoc.» Elle lui en donna un; et sa fille, après quelques années, étant venue ici avec son mari (c'étoit un assez pauvre homme), elle tâcha de faire quelque chose pour lui à la cour; mais comme elle vit qu'il ne s'aidoit point : «Petite, dit-elle à sa fille, re- » mène ton mari à la province, je n'en sais que faire » ici. »

Quoique chargée de beaucoup d'enfants, elle fait si bien qu'elle subsiste honorablement; elle a eu la moitié du don des chaises de Souscarrière (1) dès le

(1) L'invention des chaises-à-porteur importée d'Angleterre

temps du feu cardinal, et cela lui vaut beaucoup. Elle fait sa cour; elle est adroite et aimée de tout le monde, pleure encore quand on lui parle de son mari. Il sera parlé d'elle dans les Mémoires de la régence, car elle dit toujours quelque chose de plaisant. Elle, madame Pilou et madame Cornuel, ce sont trois originaux. Elle est fort libre. Un jour, un garçon, c'est l'abbé Testu, l'aîné, la menoit chez madame de Chavigny : «Mon pauvre abbé, lui dit-» elle en passant dans une grande salle, tourne la » tête.» Et après elle se met à pisser dans une cuvette. Elle a cinquante ans, et, après douze grossesses pour le moins, la gorge aussi belle qu'à quinze ans; elle n'a jamais eu le visage fort beau, mais agréable ; pour le corps, il n'y en avoit guère de mieux faite.

CCXX

LE CARDINAL DE RETZ (1).

Jean-François de Gondy, aujourd'hui cardinal de Retz, est un petit homme noir qui ne voit que de fort près, mal fait, laid et maladroit de ses mains à toute chose (2). Quand il écrit, il fait toujours des

par Souscarrière, qui en obtint le privilége en France, en commun avec madame de Cavoye.

(1) Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, né en 1613, mort à Paris le 24 août 1679.

(2) Son père n'étoit pas brave : M. de Guise l'en méprisoit, et cela fut cause en partie de l'acharnement qu'il eut contre lui dans la prétention que le général des galères devoit être dépendant de l'amiral du Levant; M. de Guise l'étoit. Il avoit cela tellement en tête, qu'il ne parloit d'autre chose. (T.)

arcades; il n'y a pas une ligne droite, et ce n'est que du *griffonis.* J'ai vu qu'il ne savoit pas se boutonner. Une fois, à la chasse, il fallut que M. de Mercœur lui remît son éperon; il n'en put jamais venir à bout. Il ne connoissoit autrefois de toutes les monnoies qu'une pistole et un quart d'écu. Il fut destiné à être chevalier de Malte, et, étant né durant un chapitre, il fut chevalier dès ce jour-là; de sorte qu'il auroit été grand'croix de bonne heure. Il avoit deux frères, tous deux ses aînés, le duc d'aujourd'hui, et un qu'on appeloit le marquis des Isles-d'Hières : celui-là étoit blond. M. de Bassompierre disoit : « Pour celui-là, on ne peut pas dire » qu'il ne soit de ma façon.» J'ai dit ailleurs que la mère étoit une grande prude. Ce garçon disoit qu'il vouloit être cardinal, afin de passer devant son frère : il avoit de l'ambition; mais il mourut misérablement à la chasse. Étant tombé de cheval, la jambe engagée dans l'étrier, il fut tué d'un coup de pied que le cheval lui donna par la tête. Ce garçon mort, on changea de pensée, et on destina le chevalier à l'Église. Le voilà donc l'abbé de Buzay; c'étoit une abbaye en Bretagne (1). La soutane lui venoit mieux que l'épée, sinon pour son humeur, au moins pour son corps. Tel que je l'ai représenté, il n'avoit pas pourtant la mine d'un niais; il y avoit quelque chose de fier dans son visage.

Dès le collége, l'abbé fit voir son humeur altière : il ne pouvoit guère souffrir d'égaux, et avoit souvent querelle; il montra aussi dès ce temps son humeur libérale; car ayant appris qu'un gentilhomme qu'il ne connoissoit point étoit arrêté au Châtelet pour

(1) Près de la Loire, et non loin de Nantes.

cinquante pistoles, il trouva moyen de les avoir et les lui envoya. Au sortir de là, ce nom de Buzay approchant un peu trop de *buse*, il se fit appeler l'abbé de Retz. Ce n'étoit pas encore trop la mode en ce temps-là de ne porter pas le nom de son bénéfice ; à cette heure il n'y a si petit ecclésiastique qui ne s'appelle l'abbé, et ceux qui le sont effectivement prennent le nom de leur famille aussi bien qu'eux. Il m'a dit que le gros comte de La Rocheguyon lui vouloit donner tout son bien, à condition qu'il prendroit le nom et les armes de Silly (1) ; mais qu'à sa mort les parents empêchèrent qu'on ne lui fît venir un notaire. En me contant cela, il me disoit que, s'il eût été d'épée, il eût fort aimé à être brave, et qu'il auroit fait grande dépense en habits ; je souriois, car, fait comme il est, il n'en eût été que plus mal, et je pense que ç'auroit été un terrible danseur, et un terrible homme de cheval : d'ailleurs, il est malpropre naturellement, et surtout à manger : il est aussi rêveur ; de sorte qu'à table, par malice, on lui mettoit une tête de perdrix sur son assiette ; il la portoit à la bouche sans y regarder, et mettoit les dents dedans ; la plume lui sortoit de tous les côtés. Il ne mange jamais que du plat qui est devant lui ; il n'y a guère d'homme plus sobre.

Il est enclin à l'amour, a la galanterie en tête, et veut faire du bruit ; mais sa passion dominante, c'est l'ambition ; son humeur est étrangement inquiète, et la bile le tourmente presque toujours. Dans sa petite jeunesse, il voyoit fort sa parenté, et principalement madame de Lesdiguières. Je crois qu'il en a été amoureux, aussi bien que de madame de Gue-

(1) La mère du cardinal de Retz étoit Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commercy.

mené. Il voyoit fort aussi M. d'Ecquevilly, son parent, dont nous avons parlé ailleurs. Ce M. d'Ecquevilly n'avoit guère de meilleurs yeux que lui, et on dit qu'un jour ils se cherchèrent un gros quart d'heure dans une grande cour sans se pouvoir retrouver, et qu'il fallut à la fin que deux gentilshommes les prissent chacun par la main pour les faire joindre. Dans la société de la famille (madame de Guemené en étoit), on se divertissoit, entre autres choses, à s'écrire des questions sur l'*Astrée*, et qui ne répondoit pas bien, payoit pour chaque faute une paire de gants de frangipane. On envoyoit sur un papier deux ou trois questions à une personne, comme, par exemple, à quelle main étoit Bonlieu, au sortir du pont de La Bouteresse, et autres choses semblables, soit pour l'histoire, soit pour la géographie; c'étoit le moyen de savoir bien son *Astrée*. Il y eut tant de paires de gants perdues de part et d'autre, que, quand on vint à compter, car on marquoit soigneusement, il se trouva qu'on ne se devoit quasi rien. D'Ecquevilly prit un autre parti, il alla lire l'*Astrée* chez M. d'Urfé même, et, à mesure qu'il avoit lu, il se faisoit mener dans les lieux où chaque aventure étoit arrivée.

Notre abbé étoit fort mal avec sa cousine de Schomberg, car il y avoit deux partis, celui de la maréchale et celui de madame de Lesdiguières; le dernier étoit le plus fort. Dans une assemblée de la parenté, madame de Lesdiguières obligea l'abbé à aller prendre à danser madame de Schomberg, qui étoit toute contrefaite, et qui avoit les pieds tout tortus, et ne pouvoit quasi marcher; cela la pensa faire enrager; on la haïssoit; elle étoit laide et méchante.

En ce temps-là, un homme proposa à l'abbé d'épouser je ne sais quelle grande héritière d'Allemagne, catholique, dont je n'ai pu savoir le nom; que ses parents luthériens la violentoient, et qu'on la vouloit donner à un Weimar, qui étoit à l'Académie, à Paris. Il y entend, et promet à cet homme une de ses deux abbayes (il en avoit deux); l'autre se nommoit Quimperlay; elles valent dix-huit mille livres de rente, ou environ. Je n'ai pu savoir tout ceci qu'imparfaitement. Il fit un voyage où il parla à cette fille; même il se battit contre ce Weimar, et eut l'avantage, non par adresse, mais par bravoure, car il n'est pas moins vaillant que M. le Prince. Ce n'est pas le seul combat qu'il ait fait; il s'est battu une autre fois, je pense que c'étoit contre le comte d'Harcourt (1). Je lui ai ouï dire à lui-même que cet homme lui disoit : « Je vous aurai bientôt culbuté, » ce n'est pas là votre métier. — Cependant il laissa, » je ne crois pas que ce fut exprès, un grand bau- » drier de buffle, sans lequel je l'eusse bien blessé, » car je donnai droit dedans. » Il me contoit tout cela sans nommer personne, et je n'ai jamais su d'où venoit leur querelle.

Il m'a dit aussi, et j'ai appris depuis que c'étoit lui-même, qu'un homme de la cour étant une fois enfermé dans une chambre avec une femme de qualité dont il étoit possesseur, ayant ouï du bruit, fut obligé d'ouvrir de peur d'être surpris; c'étoient des gens armés qui l'attaquèrent. Il les repoussa de la porte, la referma, et retourna caresser la belle, comme s'ils eussent été dans la plus grande sûreté

(1) Le cardinal le dit positivement dans ses *Mémoires*. Collection Petitot, 2e série, XLIV, 87.)

du monde. « Il faut, me disoit-il, n'avoir guère peur » pour cela. Ce même homme, ajoutoit-il, quoiqu'on » lui eût donné avis que le mari le vouloit faire as- » sassiner, ne laissa pas d'aller partout à son ordi- » naire, et sans être autrement accompagné. » Si cette aventure est vraisemblable, je m'en rapporte; mais, par là, on jugera de l'humeur du personnage.

Il fit encore un combat contre l'abbé de Praslin aujourd'hui le marquis de Praslin, qui a épousé mademoiselle d'Escars, cadette de madame d'Hautefort: il eut l'avantage; mais le comte d'Harcourt, qui servoit Praslin, battit le second de l'abbé de Retz (1).

Il a toujours été d'humeur remuante; il s'est vanté de savoir bien des choses des desseins de M. le Comte (*de Soissons*), et qu'un jour il rendit un paquet aux Tuileries à M. de Thou, qui lui dit après : « Ma foi ! monsieur l'abbé, il faut que vous » me croyiez bien homme d'honneur, pour m'avoir » rendu ce paquet ; car cela est bien gaillard (2). »

La violence que le cardinal de Richelieu fit au Père de Gondy pour la charge des galères qu'il lui fit vendre en dépit de lui, avoit outré l'abbé : sans cela, sur ma parole, notre homme n'eût pas laissé d'être son ennemi. Il étoit trop ambitieux; il se vantoit que son père, son frère et lui avoient été les seules personnes de condition qui n'eussent point plié.

Quand il fut question de prendre en Sorbonne le

(1) Le cardinal parle de ce duel dans ses Mémoires. Le second de Praslin étoit le chevalier du Plessis, et non le comte d'Harcourt. (*Ibid.*, p. 93.)

(2) Le cardinal de Retz parle des menées qu'il fit à Paris pour le comte de Soissons, mais sans nommer M. de Thou. (*Ibid.*, p. 109 et suiv.)

bonnet de docteur, il dédia ses thèses à des saints pour n'être point obligé de les dédier aux puissances. Il voulut l'emporter de haute lutte sur l'abbé de Souillac (de La Mothe-Houdancourt), parent de M. de Noyers ; c'est aujourd'hui M. de Rennes (1). On fit intervenir l'autorité du cardinal ; on proposa assez de choses à l'abbé de Retz ; jamais il ne voulut démordre, et il harangua fort fièrement. Il est vrai que la Sorbonne, en considération du cardinal de Gondy, soutint ses intérêts, et représenta, je pense, au cardinal, qu'ils ne pouvoient pas abandonner le neveu d'un prélat à qui ils avoient tant d'obligation. Il l'emporta donc sur l'autre, et le cardinal depuis cela l'appela toujours *ce petit audacieux*, et il disoit qu'il avoit une mine patibulaire. Cette contestation fut cause que ses parents trouvèrent à propos qu'il fît un voyage en Italie (2). Deux de mes frères et moi ayant dessein d'y aller, le priâmes de trouver bon que nous lui tinssions compagnie. Je l'entretins presque toujours, durant dix mois; et, comme il a autant de mémoire que personne, car il savoit par cœur tout ce qu'il avoit jamais appris (3), il me conta et me dit bien des choses.

(1) Disputant un jour contre l'abbé de Souillac en Sorbonne, il cita un passage de saint Augustin, que l'autre dit être faux. Il envoya quérir un Saint-Augustin, et le convainquit. Souillac, qui, quoiqu'il ne soit pas ignorant, parle pourtant fort mal latin, dit pour excuse : *Non legeram ista toma.* Le docteur qui présidoit lui dit plaisamment : *Ergo quia vidisti Thoma, credidisti.* (T.)

(2) Voyez les *Mémoires du cardinal de Retz, ibid.*, p. 100.

(3) L'abbé de Marolles dit que la mémoire du cardinal de Retz étoit si heureuse, que, sans avoir rien écrit, il a composé plusieurs livres en latin et en françois qu'il sait tous par cœur. (*Mémoires de Michel de Marolles.* Amsterdam, 1755, in-12, III, 345.)

Je remarquai que le premier ouvrage qu'il fit, hors quelques sermons, ce fut *la Conjuration de Fiesque* (1); car cela convenoit assez à son humeur. Il avoit fait l'épitaphe du comte de Soissons en prose, où il l'appeloit *le dernier des héros.*

Il ne pouvoit pardonner à don Thadée, neveu du pape Urbain, alors régnant, de ne s'être pas emparé de l'État d'Urbin, qui retourna alors à l'Église, faute de mâles. Nous ne passions pas devant une place qu'il ne la prît ou par assaut ou autrement. Il parloit sans cesse de sa naissance. Il fut fort caressé à Florence par le grand-duc; il logea chez le chevalier de Gondi, qui faisoit la charge de secrétaire d'État, et qui avoit été résident en France. Le chevalier avoit les portraits des Gondis de France dans sa salle, car ils ne sont pas si grands seigneurs en Italie qu'ici; ils sont pourtant gentilshommes : j'en ai vu assez de marques dans Florence; mais la question est de savoir si cela n'est point depuis la faveur d'Albert, et si ceux-ci en sont. Quillet dit que ce chevalier de Gondi se mit à rire un jour qu'il lui demanda si les Gondis de France étoient effectivement des vrais Gondis. Le cardinal de Retz dit qu'il n'y a que lui en France qui puisse fournir ses trente quartiers (2).

Albert, qui a fait la fortune de la maison ici, étoit fils d'un banquier florentin qui demeuroit à

(1) C'est peu de chose, et ce qu'il fait est assez médiocre. Il a pourtant bien de l'esprit; mais il ne pense point assez aux choses, et ne se met pas même en peine de les apprendre. Il avoit beaucoup pris du Mascardi. (T.)

(2) Villani et Machiavel ne parlent point des Gondis; M. de Thou les dit fils d'un banquier. (T.)

Lyon, nommé Gondy, seigneur Du Perron, dont la femme, aussi Italienne, avoit trouvé moyen d'entrer au service de la reine Catherine de Médicis, et avoit eu charge de la nourriture des Enfants de France, au maillot. On disoit qu'elle avoit donné une recette à la Reine pour avoir des enfans; car la Reine fut dix ans sans en avoir; et cela fit que la Reine l'aima tant, qu'étant parvenue à la régence, en moins de quinze ans, elle avança si fort les enfans de cette femme qui, au jour que le Roi mourut, n'avoient pas tous ensemble deux mille livres de rente, qu'Albert, à la mort de Charles IX, étoit premier gentilhomme de la chambre et maréchal de France avec des gouvernements, avoit cent mille livres de rente pour le moins en fonds de terre, et, en argent et en meubles, plus de dix-huit cent mille livres; son frère, Pierre de Gondy, étoit évêque de Paris, et avoit encore trente ou quarante mille livres de rente en bénéfices, et, en meubles, la valeur de plus de deux cent mille écus; et M. de La Tour, le cadet des trois, étoit, quand il mourut, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre comme son aîné, et maître de la garde-robe, et tous trois du conseil privé. Voilà ce que j'ai appris d'un homme de ce temps-là, et qui le savoit bien.

J'ai ouï conter une chose assez judicieuse de ce maréchal de Retz. Charles IX avoit une levrette admirable, qu'il aimoit fort; il sut qu'un gentilhomme de Normandie en avoit une fort bonne; il la fait venir, et le gentilhomme aussi. On court un lièvre avec ces deux chiennes : la levrette du gentilhomme faisoit mieux que la sienne. Le Roi, déjà fâché de cela, voyant que ce gentilhomme, qui étoit sans doute assez mauvais courtisan, dans l'ardeur de la

chasse l'avoit devancé, il lui donne brusquement un coup de houssine. Le lendemain le maréchal vint au lever du Roi, fort triste. « Qu'avez-vous? — C'est, » sire, que vous avez perdu le cœur de toute votre » noblesse. — Je vous entends, dit le Roi, j'ai tort; » je ne suis que gentilhomme ; je le veux satisfaire. » En effet, le Roi le pria de l'excuser devant tout le monde (1). En cet instant on eut avis qu'un petit gouvernement vaquoit; le maréchal dit au Roi : « Sire, il le lui faut donner. » Le Roi le lui donna. Il en usoit bien, ce favori; car il vouloit toujours qu'il parût que le Roi donnoit de son propre mouvement.

Le cardinal sut qu'il y avoit chez messieurs du Puy un manuscrit de M. de Brantôme, de la maison de Bourdeilles, contenant plusieurs volumes, dans un desquels étoient les amours de la duchesse de Retz, femme d'Albert, où il y avoit maintes belles choses à l'honneur de la dame. Il n'eut jamais de repos que messieurs du Puy ne lui eussent permis d'effacer tout ce qui étoit contre sa grand'mère, et le manuscrit est effacé de façon qu'on ne sauroit déchiffrer un mot (2).

Il y avoit ici un Gondy dans les partis : ce fut celui qui bâtit l'hôtel de Condé, et qui fit le jardin

(1) Louis XIV jeta sa canne par la fenêtre dans la crainte de succomber à la tentation d'en frapper Lauzun.

(2) Il seroit impossible de vérifier ce point, quoique beaucoup de manuscrits originaux de Brantôme existent à la Bibliothèque royale, ainsi que les copies que MM. Du Puy en ont fait faire. Les passages indiqués devoient se trouver dans les *Dames galantes*, et le manuscrit original de ce volume paroît avoir été détruit. (Voyez notre *Notice sur Brantôme*, t. 1er, p. 95. Paris, 1822, édition Foucault.)

de Gondy, à Saint-Cloud. C'étoit un homme fort voluptueux ; on dit que dînant chez un de ses amis, à cinq lieues de Saint-Cloud, où il n'y avoit point de verres de cristal, il dit à un de ses gens : « Va m'en » quérir un à Saint-Cloud, et ne te soucie pas de » crever mon cheval. » Il y va. Le cheval crève en arrivant, et le valet en descendant cassa le verre. Cet homme méritoit bien de mourir gueux comme il est mort.

Pour revenir où nous en étions : à Florence, un jeune gentilhomme qui étoit à lui, car il en avoit quatre, et le reste à l'avenant, s'avisa de faire faire un pourpoint de taffetas à bandes sans les ourler. Un jour au Cours la grande-duchesse mère et mademoiselle de Guise vinrent à passer, qui se crevoient de rire de voir cette extravagance, car cet homme étoit à la portière, et sembloit être vêtu de toiles d'araignées, tant il avoit de filets aux bras et au corps.

La grande-duchesse étoit une des plus belles personnes d'Italie, mais elle avoit affaire à un pauvre mari : il avoit cinq ou six calottes l'une sur l'autre, et en ôtoit et en mettoit selon que son thermomètre l'ordonnoit. Quand il couchoit avec elle, tout l'État de Toscane étoit en prière : cela n'arrivoit pas souvent. Je pense qu'enfin elle a eu un héritier.

A Venise, où nous allâmes ensuite, l'ambassadeur de France (1) (c'étoit le président Maillier, un vrai *cheval mailler*) le logea seul avec un valet de chambre.

(1) L'ambassadrice étoit si sotte qu'elle disoit : « Ma charge, » en parlant de l'ambassade. (T.) — Cet ambassadeur est appelé *de Maillé* dans les Mémoires du cardinal.

Le comte de Laval, frère de M. de La Trémouille, étoit retiré à Venise. Je pense qu'il dit, en parlant de l'abbé : « Il ne manquera que de me venir voir. » L'abbé n'y alla point, et en parloit avec fort peu d'estime. Il disoit que quand le comte alla à La Rochelle, les Rochellois mirent sur sa porte : « *Ni plus ni moins,* » voulant dire qu'ils ne se tenoient pour lui ni plus ni moins forts.

A Rome, il se logea bien, et tenoit assez bonne table ; on en faisoit cas à cause qu'il en savoit plus que beaucoup de cardinaux et de prélats. Il nous voulut faire accroire que le connétable Colonne, à la maison duquel il disoit que celle de Gondi étoit alliée étroitement, s'étoit fort plaint de ce qu'il ne l'avoit pas vu ; mais qu'il n'avoit osé, à cause que le connétable étoit du parti des Espagnols, car c'étoit de Naples qu'il étoit connétable.

Il n'étoit pas moins inquiet à Rome qu'à Paris, et il nous fit faire au mois de novembre un fort ridicule voyage pour voir des mines d'alun. Nous partîmes, comme s'il eût été question de quelque chose d'importance, par une fort grosse pluie, et les Italiens disoient : « *Questo è partir à la francese.* » Nous ne fûmes pas plus de trois mois et demi à Rome, et il nous en fit partir à Noël, pour revenir en France. Il feignit qu'un homme l'étoit venu trouver dans une église, et qu'il lui avoit donné un avis qui l'obligeoit à quitter l'Italie promptement (1). Quoique je n'eusse que dix-huit ans, je vis bien que l'argent commençoit à lui manquer ; et il eût même été embarrassé en arrivant, car ses lettres de change tardèrent, sans que nous lui donnâmes tout ce que

(1) C'étoit à la naissance du Roi. (T.) En 1638.

nous avions à recevoir. Il le faut louer d'une chose, c'est qu'à Rome, non plus qu'à Venise, il ne vit pas une femme, ou il en vit si secrètement, que nous n'en pûmes rien découvrir. Il disoit qu'il ne vouloit pas donner de prise sur lui.

Après la mort du cardinal de Richelieu, M. l'archevêque trouva bon que, pour épargner un loyer de maison, il se logeât au petit archevêché, où il a toujours logé depuis, car il ne dépensoit que trop, et la galanterie de madame de Pommereuil avoit déjà commencé.

Le reste se trouvera dans les Mémoires de la régence.

CCXXI

LA PRÉSIDENTE DE POMMEREUIL.

Bordeaux, aujourd'hui intendant des finances, a quatre filles : l'aînée, qui est celle dont nous parlons, eut ordre du père de regarder Fremont, qui est mort, l'un des secrétaires des commandements de M. d'Orléans, comme un homme qui seroit son mari. Après, tout d'un coup, Bordeaux change d'avis, et tombe d'accord d'articles de mariage avec Pommereuil, président au grand-conseil, qui étoit veuf nouvellement. Il le mena à la campagne, et, en badinant avec sa fille, il lui fait signer des articles, et après il lui déclare que c'est tout de bon. Pommereuil, car l'un et l'autre ne doutoient pas qu'elle ne fût engagée d'affection avec Fromont, avoit porté des perles, etc. Elle les refusa, et lui déclara qu'elle

ne l'aimeroit jamais : elle se jeta aux genoux de son père ; mais en vain. On les maria la nuit. Elle ne vouloit pas dire oui, car elle espéroit que Fromont viendroit l'enlever ; mais quand elle vit l'heure passée, de dépit, elle dit oui. D'autres disent que le père lui donna un soufflet pour le lui faire dire. Quoi que c'en soit, son mari et elles firent un terrible ménage. Elle ne revenoit avec sa sœur de Cossigny qu'à cinq heures du matin ; et lui, qui avoit fait enrager sa première femme, trouvoit bien à qui parler. Il y eut des galanteries, et au bout de dix... (1) ils se séparèrent.

CCXXII

BEZONS (2).

... Bazin, seigneur de Bezons, est fils d'un trésorier de France, et petit-fils d'un médecin de Troyes, qui étoit de basse naissance. Sa mère étoit Talon. C'est un petit homme tout rond, et joufflu comme un des quatre vents, et aussi bouffi d'orgueil qu'il y en ait au monde, et qui se prend autant pour un autre. Étant avocat, mais ce n'étoit qu'en attendant quelque charge d'avocat-général, car il a toujours eu de l'ambition, il se fit je ne sais quelle société au faubourg Saint-Germaiu, où l'on avoit la comédie quelquefois. Un jour, ce petit monsieur qui en étoit, à tout bout de champ venoit sur le théâtre, ordon-

(1) Le mot est resté en blanc.

(2) Claude Bazin, seigneur de Bezons, conseiller d'État, membre de l'Académie françoise, mourut en 1684.

noit, décidoit, parloit aux comédiennes, et faisoit furieusement l'empressé; des gens de la cour qui étoient là demandèrent qui il étoit. Quelque femme assez simple, pensant accoucher de gros, leur dit : « Messieurs, c'est M. de Bezons. — Ah ! ah ! di- » rent-ils tout haut, le nom est aussi plaisant que » l'homme; » et le bernèrent tout leur saoul. Ce petit monsieur traita après de la charge d'avocat-général au grand-conseil, et avoit mis le siége devant la présidente de Pommereuil, pour parler comme Charleval (1), qui datoit *du camp devant une telle*, quand l'abbé de Retz s'y attacha. Pour ne pas effaroucher le président, on trouva à propos de ne se pas défaire de Bezons, afin que le mari crût que c'étoit cet homme-là, et non l'abbé, qui en contoit à sa femme. Quelque temps après on parla de le marier avec une parente proche de M. Conrart, qui, s'informant de lui à Patru, lui demanda, entre autres, s'il étoit vrai qu'il eût tant d'attachement à madame de Pommereuil. « Que cela ne vous mette pas » en peine, dit Patru, je vous promets qu'il ne tient » à rien de ce côté-là. » Le voilà marié sur la parole de Patru, qui répondit qu'il avoit certainement quarante mille écus de biens. Il fallut, au bout d'un an, parler à la présentation d'Hocquincourt à la charge de grand-prévôt. Notre petit homme, qui ne sait rien, y étoit bien empêché. Conrart et lui vont trouver Patru, qui, sur l'heure, dressa une harangue qui fut le lendemain en état d'être pronon-

(1) Charles Faucon de Ris, seigneur de Charleval, poète d'un tour fin et délicat. Scarron a dit de lui que les Muses ne le nourrissoient que de blanc-manger et d'eau de poulet. Il mourut en 1693.

cée. Conrart, par cabale, comme j'ai dit ailleurs, voulut faire son allié de l'Académie (1); Patru fit encore le compliment, ou la petite harangue qu'on a accoutumé de faire quand on est reçu, et la fit devant eux deux; ce que je ne conçois pas, car, pour moi, quoique je n'aie pas plus de peine qu'un autre à composer, je ne pourrois pourtant rien produire si je n'étois seul, et, en cette rencontre, je serois un peu *greffier de Vaugirard*. Mais voici une chose qui m'étonne bien plus, c'est que ce petit homme eut l'insolence de lire ces deux pièces comme siennes, en présence de Patru, même chez le premier président de la cour des Aides. Patru m'a dit : « Mon » ami, j'en étois déferré moi-même. » On en fit une à M. le chancelier protecteur. En ce temps-là Bezons disoit : « J'ai la place de M. le chancelier, je lui » succède. — C'est bien, lui dit Patru, c'est signe » que vous lui succéderez aussi un jour en celle de » chancelier. » Une fois il disoit : « Si je n'eusse été » hier à l'Académie, le plus sot avis du monde eût » passé. » Un jour il dit à M. Conrart, parlant d'un docteur de Sorbonne, nommé d'Autry, qui avoit été précepteur de M. Talon : « Le bon homme a de- » mandé en grâce qu'on l'enterrât dans notre cha- » pelle. Vous savez bien, ajouta-t-il, comment cela » s'entend ; c'est-à-dire d'être enterré à nos pieds, » — Oui, dit Conrart, comme Bertrand Duguesclin » aux pieds des rois de France. »

Vous avez vu quelles obligations il avoit à Patru; cependant il fut cause que M. de Rohan-Chabot ne lui donna pas la première cause de l'affaire contre Tancrède, disant qu'il avoit la voix pitoyable (il ne l'a

(1) Voyez l'historiette de *Conrart*, t. IV, p. 173.

que foible.) Véritablement il l'a belle, lui, qui ne sauroit prononcer un *r*, et qui semble avoir toujours la bouche pleine de bouillie! Pour ne rien dire de pis, je ne saurois croire que ce fût par envie, car il faut quelque espèce d'égalité pour cela. Conrart disoit que, s'il eût fait cela avant que d'épouser sa cousine, il auroit rompu le mariage. Il vendit sa charge, et, par le crédit de son oncle Talon, il eut un brevet de conseiller d'État, et ensuite je ne sais quelle intendance de Soissons; or, il faisoit si fort l'entendu, que Patru l'appeloit *le Roi de Soissons*. Une fois il fut diablement relancé chez M. du Puy. « J'ai » trouvé, disoit-il, à mon retour de mon inten- » dance (1), les maximes toutes changées; car on » dit que nos biens ne sont point au Roi. — On ne » l'a jamais dû dire autrement, » dit brusquement M. du Puy l'aîné, qui le traita d'ignorant et de suppôt de tyrannie. Il eut ensuite l'intendance de l'armée de Catalogne, et après, celle de Languedoc, où il est encore. Dans la régence, nous parlerons de ses fredaines et de ses méchantes plaisanteries.

CCXXIII

SALOMON-VIRELADE (2).

Il faut accoupler Salomon à Bezons : ils ont été tous deux compagnons à la charge d'avocat-général du grand-conseil, et reçus en même temps à l'Académie; *Arcades ambo*. M. Chapelain le fit rece-

(1) En 1648 qu'on commençoit à fronder. (T.)

(2) François-Henri Salomon-Viredale, conseiller d'État, membre de l'Académie Françoise, mourut en 1670. (Voyez t. IV, p. 173, note 2.)

voir, disant qu'il falloit mettre des gens de qualité. A la vérité, il est fils d'un conseiller au parlement de Bordeaux; mais il n'est pas d'une fort bonne famille (1). Si ce que disoit M. Chapelain eût été véritable, il falloit mettre à l'Académie M. d'Uzès et M. de Montbazon (2). Il voulut faire accroire gasconnement que M. le chancelier l'en avoit pressé terriblement, et ce fut lui qui l'en pressa. Ce garçon n'étoit point mal fait, mais il étoit et est encore un grand fat. Dès qu'il fut ici, il voulut se faire auteur : il débuta par faire imprimer des vers latins sur la naissance du roi, et un méchant *Benedicite* en vers françois, où il y avoit, entre autres sottises, que les montagnes sont les *mamelles de la nature*, et que les rivières et les fontaines couloient d'*argent potable ;* et il se trouva qu'il avoit volé cette belle pièce à un moine de son pays qui la réclama à cor et à cris, comme un grand joyau. Non content de cela, il adressa à M. Grotius, alors ambassadeur de Suède en France, qu'il ne connoissoit point, un discours (3) auquel il avoit fait un mauvais commencement et une mauvaise fin; mais le reste étoit le Balzac. Là, il parloit à M. Grotius comme à son ami familier, et Grotius disoit qu'il ne le connoissoit point. Quand Ménage étoit après à entrer chez l'abbé de Retz : « Il faudra, lui dit-il, que nous fassions cela pour » vous. » Et depuis il fut assez sot pour aller prier

(1) On n'en a pas moins fait à Salomon-Virelade une belle généalogie, tout aussi fausse que ses titres littéraires. (Voyez les *Mélanges de Vigneul de Marville*, III, 393.)

(2) Ils étoient aussi connus par leurs inepties, que d'autres par leurs bons mots.

(3) *Discours d'État, à M. Grotius, sur l'histoire du cardinal Bentivoglio.* Paris, 1640, in-8°.

Ménage de le présenter à l'abbé de Retz. Ménage fut le plus surpris du monde de cette effronterie-là.

Il vouloit épouser madame de Cominges, alors fille ; elle étoit de Bordeaux (1); elle n'en voulut point. Un jour qu'il parloit à Darbo de cette recherche : « Il n'y a plus, disoit-il, que quelques » petites difficultés. Mon père n'en a pas trop d'en- » vie, au moins il ne veut pas assez donner. La » mère de la fille ne le veut guère, et la fille pres- » que point. Cela sera fait pourtant. » Il parla un an durant d'acheter une charge de maître des requêtes, qu'il n'acheta point, et en parlant de ces charges-là, comme s'il en eût eu une, il disoit : « Cela fera enchérir *nos* charges, cela fera diminuer » *nos* charges. » Enfin il s'en alla à Bordeaux, où il épousa une fille du président de La Lane, veuve d'un vicomte d'Oreillan, de bonne maison du Limousin. Lui acheta la charge de lieutenant-général, et prit le nom de Virelade; c'est une terre. Sa femme est fort laide et fort fardée, le méprise fort, et le fait fort cocu. Cet été, elle étoit à Paris publiquement logée avec un La Nogarède, son galant: elle se mêla de jouer, et perdit ce qu'elle avoit. Virelade, au bout d'un an et plus, vint à Paris, autant pour affaire que pour cela : or, dans l'auberge où il logeoit, il y avoit bien de la jeune noblesse. Quelqu'un d'eux fit une chanson, *Quand la baleine arriva*, où il y avoit que madame de Virelade avoit la bouche plus grande et le ... plus grand que la baleine. Elle s'en offensa ; il y en eut qui prirent son parti. Voilà

(1) Son père s'appeloit d'Amalvy; il étoit conseiller à Bordeaux. Sybille-Angélique-Émilie d'Amalvy épousa le comte de Cominges en 1643.

un appel de quatre contre quatre. Les maréchaux de France les accommodèrent, et la dame avec le mari fut ouïe, et on lui fit satisfaction. Quand elle vint, un page alla dire : « Messieurs, voilà cette dame *de* » *la baleine* qui est là-dedans. »

CCXXIV

MADAME DE LA GRILLE. MÉNILLET.

Un vieux cavalier, qui avoit eu bonne part aux guerres civiles de Languedoc et de Dauphiné, s'avisa de se marier pour avoir lignée, et épousa la fille d'un président de la cour des Aides de Montpellier, nommé Tuffani ; mais il se prenoit pour un autre, et ne faisoit pas autrement ce qu'il falloit pour cela. Le père de la fille, qui avoit envie de ne pas laisser échapper le bien de cet homme, il avoit au moins trente mille livres de rente, fait une assemblée de parents, et leur propose de remontrer à sa fille que ce seroit un coup d'habile femme de donner un héritier à cet homme qui en seroit ravi, et de conserver ses richesses en même temps. On en parle à la dame, et on lui nomme tout d'un train trois hommes bien faits, ni trop jeunes ni trop vieux, et qu'on croyoit propres à faire lignée. Elle s'y résolut, et choisit un conseiller de la cour des Aides, nommé M. Deydé ; c'étoit un garçon de trente-cinq ans ou environ. Comme ce conseiller n'étoit pas trop dans la galanterie, on se servit d'une mademoiselle Marquise pour les faire joindre. Cette femme, qui étoit gaie, alla trouver ce M. Deydé, et, en folâtrant, lui demanda s'il n'avoit point quelque inclination.

« Hélas ! lui répondit-il, ma bonne demoiselle, qui » voudroit de moi? je ne suis plus jeune.— Qui » voudroit de vous? répliqua-t-elle, je sais bien » une dame qui est une des plus belles et des » plus qualifiées du pays, et qui ne vous hait pas; » elle la lui nomma. « Et pour vous montrer, » ajouta-t-elle, que je ne mens point, vous n'a- » vez qu'à vous trouver en tel lieu, elle y sera; » tâchez seulement de l'approcher; prenez-lui » la main, si vous pouvez, elle ne manquera pas de » vous la serrer. » Cela arriva comme elle l'avoit dit; de sorte que le conseiller eut bientôt mis l'aventure à fin. Au bout de quelque temps la belle se sentit grosse, et quand elle en fut bien assurée, un jour que le conseiller pensoit se divertir comme de coutume, elle lui déclara toute l'affaire, et lui dit qu'elle étoit fondée sur un avis de parents; qu'elle lui avoit l'obligation de tout son bonheur, et qu'elle le supplioit de n'en rien dire à personne. Elle eut un garçon qui ressembloit fort à son véritable père, et qui fut héritier de son père putatif.

Voici une histoire qui a du rapport à l'autre en quelque chose. Un gentilhomme de Champagne, nommé Ménillet, qui étoit capitaine dans un régiment de gens de pied, comme il étoit un hiver en garnison à Montauban, devint amoureux de la femme de son hôte, qui étoit un bourgeois assez à son aise; mais quoiqu'il y employât tout ce qu'il savoit de l'art d'aimer, il ne put pourtant rien gagner. Enfin il usa de stratagème; et, ayant remarqué que le mari se levoit d'ordinaire avant le jour, pour aller vaquer à ses affaires, une fois qu'il étoit sorti du logis de grand matin, le capitaine entre dans la chambre de cette femme et se couche auprès d'elle,

qui, toute endormie, ne discerna pas trop bien la voix de son mari, et prit pour bonnes les raisons qu'il lui dit pourquoi il se recouchoit. Le galant ne perdit point de temps; mais il y alloit tellement en gendarme qu'elle s'aperçut bientôt de la tromperie. Il lui en demanda pardon. Cette femme, outrée de déplaisir, alla conter sur l'heure sa déconvenue à sa mère, qui fut d'avis d'envoyer quérir le cavalier. Il y alla, et elles lui firent promettre qu'il n'en diroit rien à personne. Quelques années après, il passa par Montauban, et, comme il ne songeoit à rien moins, une femme en deuil et voilée lui dit tout bas, en passant, qu'elle le prioit de la suivre. Il la suivit, et, quand ils furent dans le logis de cette femme : « Comment, lui dit-elle, monsieur, » en ôtant son voile, ou cape de deuil qu'on porte en ce pays-là, « vous ne vous souvenez plus de votre hôtesse ? » Elle lui conta après qu'elle lui avoit l'obligation de tout le bien de son mari, « car, lui dit-elle, je devins » grosse de la tromperie que vous me fîtes, et mon » enfant a hérité de son père putatif. » Pour reconnoître ce bienfait, elle lui avoit promis de l'épouser au retour de la campagne; mais il y fut tué.

CCXXV

MÉNAGE (1).

Ménage est fils d'un avocat du Roi d'Angers : il fut quelque temps ici au barreau, mais sans plaider. Il est vrai qu'il n'y étoit pas sans parler, car il disoit

(1) Gilles Ménage, né à Angers en 1613, mort à Paris en 1692.

tout ce qui lui venoit à la bouche, et médisoit du tiers et du quart. Il n'a jamais plaidé qu'une cause, à ce qu'on dit, encore ne fut-ce à Paris et ne put-il achever, car il demeura court. Ce fut pour cela, dit-on, qu'il quitta le palais; c'étoit aux grands jours de Poitiers. Là il devint amoureux d'une dame, et fit assez rire le monde, car il avoit des galants (1) vert et jaune, et il alla voir comme cela feu M. Talon, qu'il connoissoit. En causant, M. Talon lui arracha presque tous ses galants. Son père lui donna sa charge; il ne la fit que six mois, et après la rendit à son père; cela les mit mal ensemble. Il disoit, pensant dire une belle chose, qu'il ne s'étonnoit pas de n'être pas bien avec son père, qu'il lui avoit rendu un *mauvais office*. Il disoit aussi de son père qu'il étoit comme Jean de Vert, qu'il ne donnoit point de *quartier*, voulant dire qu'il ne lui payoit point sa pension. Et dans les lettres qu'il lui écrivoit, il ne pouvoit s'empêcher de le railler.

Sans connoître autrement Patru, il disoit de lui, parce qu'il le trouvoit toujours propre, « que c'étoit « *Orator optimè vestitus ad causas dicendas* (2).» A Angers, quoique tout Angevin, pour l'ordinaire, soit goguenard et médisant, il étoit fort décrié pour la médisance. Une fille (mademoiselle de Mouriou) (3), dont nous parlerons ailleurs, lui en faisoit un jour la guerre. « Mais savez-vous bien, lui dit-il, » ce que c'est que médisance? — Pour la médisance, » dit-elle, je ne saurois bien dire ce que c'est; mais

(1) Nœuds de rubans qu'on portoit à la jarretière.

(2) Quintilien dit cela d'un homme de son temps. (T.)

(3) C'est vraisemblablement la même demoiselle de Mouriou dont Tallemant a été épris. (Voyez plus bas le chapitre des *Amours de l'auteur*.)

» pour le médisant, c'est M. Ménage (1). » Il étoit sujet à la sciatique. A Angers, il souffrit fort patiemment qu'on lui appliquât des fers chauds à l'emboîture de la cuisse, et n'en fut pas pourtant guéri. Il étoit beau garçon; mais il n'a jamais eu une santé vigoureuse.

Il disoit qu'il y avoit trois plaisants prédicateurs à Angers : Costar, qui n'avoit qu'un sermon; le prieur de Matras (2), qui n'en avoit que la moitié d'un, car il demeura à mi-chemin ; et le prieur de Pommier, qui demeura la bouche ouverte, et ne prononça pas une parole.

Il disoit que la traduction de M. d'Ablancourt étoit comme une femme d'Angers qu'il avoit aimée, belle, mais peu fidèle. D'Ablancourt le laissoit dire, et disoit : « Nous sommes amis; mais je ne prétends pas » l'empêcher de babiller. Nous faisons comme l'em- » pereur et le Turc, qui laissent un certain pays entre » eux deux, où il est permis de faire des courses » sans rompre la paix. »

Après une épreuve qu'on venoit de faire que les chiens ne mangeoient point de viande noire, Ménage dit à une dame d'Angers qui étoit fort brune : « Regardez, vous n'êtes pas bonne à donner aux » chiens. »

Montmort, le maître des requêtes, qui est de

(1) Cette même fille étoit cajolée par un garçon qui, jaloux, quand ce fut à son tour à chanter une chanson, en dit une où il y avoit qu'il romproit ses fers. Elle, car elle chanta après lui, se met à en dire une avec feu, dont la reprise étoit :

Hélas ! mon ange, mes amours,
M'aimerez-vous toujours ?

(2) Charles Bautru, prieur de Matras, chanoine d'Angers. (Voyez l'historiette de *Bautru*, t. III, p. 107.)



l'Académie, et s'appelle Habert (1), parent de l'abbé de Cérizy, dit qu'il faudroit obliger Ménage à se faire de l'Académie, comme on oblige ceux qui ont honni des filles à les épouser.

Il ne fut pas plus tôt de retour de la province, qu'il débuta par une satire contre toute l'Académie; c'est ce qu'il appelle *la Requête des Dictionnaires*. C'est ce qu'il a fait de meilleur, quoique la versification n'en soit nullement naturelle, et qu'il y ait par endroits bien de la *traînasserie*. En ce temps-là il logeoit chez un auditeur des comptes, nommé Aveline, qui avoit épousé la sœur de Ménage; c'étoit au-devant du logis de madame de Cressy, fille de La Martellière, fameux avocat. Cette femme étoit fort coquette et toute propre à faire donner dans le panneau un homme de lettres comme Ménage; d'ailleurs elle étoit ravie d'avoir un homme de réputation pour son *mourant*. Comme il conte volontiers tout ce qu'il croit à son avantage, il a conté à quiconque a voulu l'entendre, que cette femme l'aimoit et qu'il en avoit eu assez de faveurs; mais, par ma foi, elle s'en moquoit. Il se pique d'être galant; cependant je l'ai vu dans l'alcôve de madame de Rambouillet se nettoyer les dents, par dedans, avec un mouchoir fort sale, et cela durant toute une visite. Cette madame de Cressy a dit qu'il faisoit le désespéré devant elle, jusqu'à se donner de la tête contre la muraille; mais il prenoit garde que ce fût en un endroit où il y eût une baie de porte, ou de fenêtre, derrière la tapisserie. Ce ne fut pas faute d'occasions s'il n'en vint à bout, car s'étant brouillé

(1) Henri-Louis Habert, sieur de Montmort, maître des requêtes, membre de l'Académie françoise, mourut en 1679.

avec son beau-frère, Cressy le prit en pension. Il fit long-temps le fou ; il se guérit ; il eut des rechutes, témoin l'élégie où il y avoit :

Logé dans votre hôtel, assis à votre table, etc. (1).

Peut-être l'a-t-il changé. D'ailleurs le mari cherchoit fortune où il pouvoit, n'étoit point jaloux, et la dame ne passoit pas pour fort cruelle. On en avoit fort médit avec M. de La Vrillière, et on appeloit certaines avances, qui avoient figure de cornes, que Cressy avoit faites à une maison qu'il a fait bâtir dans une place qui venoit de La Vrillière, *les cornes de Cressy*. A la fin lui et la dame se querellèrent tout de bon ; car, l'ayant rencontrée en une visite, ils se *harpignèrent*. Elle lui dit qu'elle ne l'avoit jamais trouvé bon qu'à être le précepteur de ses enfants, que c'étoit un beau prêtre crotté (il porte toujours la soutane) : « Vraiment, lui répondit-il, » vous n'en êtes pas de même ; on vous lève si sou- » vent vos jupes qu'elles n'ont garde d'être crottées. »

Il eut prise avec l'abbé d'Aubignac sur une comédie de Térence, et ils ont écrit l'un contre l'autre ; Ménage n'est pas le plus fort (2). Pour exercer son

(1) Tallemant cite de mémoire ; on lit dans la *Rechute amoureuse :*

J'ai failly, je l'avoue, adorable Uranie,
Et ma faute mérite une peine infinie.
J'ai rompu mes liens, j'ai forcé ma prison,
J'ai du joug de vos lois affranchi ma raison.
J'ai brisé vos autels...
Logeant en même lieu, mangeant à même table,
Je crus que mon bonheur étoit incomparable,
Que j'étois de la terre élevé dans les cieux,
Et buvois le nectar à la table des dieux, etc.

(2) Voyez le *Discours sur l'Héautontimoruménos de Térence* et la *Réponse* de Ménage dans les *Miscellanea*. Paris, 1652, in-4°.



humeur mordante, il s'avisa de faire la Vie de Montmaur, le Grec; c'étoit un impertinent et insolent pédant; mais, ma foi, il falloit bien avoir envie de mordre pour s'amuser à mordre un pauvre diable comme celui-là. Cependant tout un temps ce fut la mode, car le *centon* latin que Ménage fit contre, (j'appelle ainsi cette Vie (1), composée de pièces rapportées des anciens) réussit assez, et ce fut ce qui servit le plus à le faire entrer chez l'abbé de Retz, qui, sur la recommandation de M. Chapelain principalement, le reçut de fort bonne grâce; car, n'ayant point de chambre chez lui (il étoit déjà au petit archevêché), il envoya ordre par tout le cloître de ne louer aucune chambre à M. Ménage, et il lui en loua deux à ses dépens, quasi vis-à-vis de son logis.

Ogier, le prédicateur, fit en ce temps-là un sonnet qui disoit qu'il étoit surpris de voir que Ménage persécutoit un pédant bien moins pédant que lui. On croit que ce *maltalent* d'Ogier vient de ce qu'un jour qu'il avoit prêché, Ménage, à la collation du prédicateur, dit :

A la santé de monsieur Ogier ! (*bis.*)

Ogier crut qu'il vouloit dire qu'il avoit déjà prononcé deux fois ce sermon. Cela étoit peut-être vrai; mais l'autre n'y pensoit pas; il n'est pas malin. Ogier est hargneux et grossier, et peut-être aussi pédant pour le moins qu'un autre. Pour l'éloquence, il se prend pour le premier homme du monde. On les accommoda.

Ce fut après l'édition de la Vie de Montmaur, et

(1) *Vita Gargilii Mamurræ Parasitopædagogi, scriptore Marco Licinio*, dans les *Miscellanea* déjà cités.

des vers latins et françois, que Ménage et ceux à qui il en avoit demandé avoient faits, que *la Requête des Dictionnaires* courut les rues (1). Giraud, beau garçon, qui étoit l'*apprenti* de Ménage, comme Pauquet l'est de Costar, dit que Montreuil, surnommé *le fou* (2), lui avoit escroqué cette pièce (3). Je ne sais ce qui en est, mais l'auteur est assez vain pour l'avoir laissée aller. Plusieurs de l'académie s'en offensèrent, mais surtout Bois-Robert, qu'il y traitoit de *patelin* et de s......., sans qu'il lui eût jamais rien fait. Bois-Robert fit une méchante réponse (4), * et après il se raccommoda et fit amitié avec lui; ils sont assez étourdis tous deux pour s'aimer.

Les plaintes de Bois-Robert et des autres recommencèrent quand Ménage, faisant imprimer ses *Miscellanea* (5), y mit cette pièce, lui qui avoit dit qu'elle avoit couru sans son consentement. Bois-Robert dit qu'un de ses neveux, qui portoit l'épée, attendit Ménage trois heures, à une porte du cloître, pour lui donner des coups de bâton, mais que Ménage sortit

(1) La première édition de la *Requête* est intitulée : *le Parnasse alarmé*. Paris, 1649, in-4°; de seize pages.

(2) Matthieu de Montreuil, frère de l'académicien.

(3) « Cette personne, qui avoit mes papiers en garde, c'étoit » M. Giraud, chanoine de l'église du Mans, et celui qui déroba » cette requête, c'est l'abbé de Montreuil, frère de l'académi- » cien. » (*Ménage. Anti-Baillet.* Paris, 1730, in-4°, p. 164.)

(4) C'est vraisemblablement la *Réponse au Parnasse alarmé, par l'Académie françoise*. 1649, in-4° de six pages.

(5) *Ægidii Menagii Miscellanea*. Parisiis, August. Courbé, 1652, in-4°. Cette seconde édition offre de grandes différences avec la première. C'est un opuscule de quinze pages in-4° qui manque souvent dans les exemplaires des *Miscellanea*. Il a une pagination séparée, et son titre n'est pas porté dans la table du volume.

par l'autre. Il fit une satire contre Ménage, où il l'accuse de se servir de Girault à bien des choses. Cette seconde querelle se raccommoda comme la première; mais il faut avouer qu'il n'y a guère l'exemple d'une pareille chose, qu'on aille imprimer une pièce comme celle-là, qui est contre tout un corps d'honnêtes gens, et qu'on ait la hardiesse d'y mettre son nom. C'est là qu'est ce livre *adoptivus*, à la manière de Balzac; car, pour grossir son volume, il y a ajouté toutes les pièces qui s'adressèrent à lui.

Il avoit déjà imprimé, avant cela, *les Origines de la langue françoise* (1), qui est la plus utile chose qu'il ait faite; sa vanité y paroît encore, car en un endroit il dit : « Cela se prouvera par la *Relation* » que M. de Loire (2) me doit dédier. » Et de Loire ne la lui dédia point.

Vaugelas, Chapelain, Conrart et les politiques de l'académie, craignant sa *mordacité*, se firent de ses amis. J'ai cent fois ri en mon âme de voir ce pauvre M. de Vaugelas envoyer bien soigneusement, l'un après l'autre, les cahiers de ses *Remarques sur la langue françoise* à un homme qui n'a nul génie, et qui ne s'entend point à tout cela, quoiqu'à le voir faire, il semble qu'il n'y ait que lui qui s'y entende. Pour Chapelain, comme j'ai remarqué ailleurs, il lui montroit tout ce qu'il faisoit; et, quand il crut mourir, il avoit ordonné que ce seroit Ménage qui re-

(1) *Les Origines de la langue françoise*. Paris, Augustin Courbé, 1650, in-4°. Première édition. La dernière a été donnée chez Briasson, en 1750, 2 vol. in-f°.

(2) C'étoit un gouverneur des pages de M. d'Orléans, qui avoit fait un voyage. (T.)

verroit *la Pucelle;* cependant il avoit avoué à Patru que ce n'étoit qu'un étourdi. Il n'a pas épargné *la Pucelle,* non plus que les autres. Pour moi, je ne nierai pas qu'il n'ait bien de la lecture, que ce ne soit, si vous voulez, un *savantasse* (il ne l'est pas tant pourtant qu'on disoit bien); mais il n'écrit point bien, et pour ses vers il les fait comme des bouts rimés; il met des rimes, puis il y fait venir ce qu'il a lu, ou ce qu'il a pu trouver. Il a dit parfois les choses assez plaisamment; mais, à tout prendre, ce n'est nullement un bel esprit. Sa vision d'écrire en tant de langues différentes, car j'espère qu'au premier jour il écrira en espagnol, est une preuve de la vanité la plus puérile qu'on puisse avoir. D'Ablancourt lui disoit : « J'ai mauvaise opinion de tes vers » grecs, car je les entends trop aisément. » Je ne veux pas dire qu'il ait de la malice, mais au moins n'a-t-il guère de charité ni de jugement. Il se mit à décrier les sonnets de Gombauld, et porta chez MM. du Puy, qui ne s'y connoissoient point, les premières feuilles de ses poésies. On le pria de ne point nuire à ce pauvre homme. Il retourne chez MM. du Puy, et dit devant cent personnes : « Je n'oserois » plus rien dire de Gombauld, car ses amis m'en ont » prié. »

A la vérité, on ne peut pas nier qu'il ne serve ses amis quand il peut; mais on ne sauroit aussi nier qu'il ne s'en vante furieusement. Il n'est point intéressé; mais, comme nous le verrons par la suite, il fait aussi terriblement le libéral, et encore plus l'homme d'importance. Il a quelque fierté, et jamais personne n'a plus fait claquer son fouet : il est de ceux qui perdroient plutôt un ami qu'un bon mot. Dès qu'on parle de quelque chose : « Vous souvient-

» il, dit-il, du mot que je dis sur cela ? » car jamais il n'y eut une plus sèche imagination, et il n'entretient les gens que de mémoire. Toutes les fois qu'il a mangé chez moi, nous avons pris plaisir à lui faire dire une même sottise. On n'avoit qu'à lui dire : « Monsieur Ménage, je vous prie, donnez-moi une » pomme de reinette ; il me semble que vous vous y » connoissez bien. — Vous avez raison, disoit-il » aussitôt, car je me pique de me connoître en trois » choses, en œufs frais, en pommes de reinette et en » amitié. » Voyez le bel assemblage. Cela me fait souvenir de M. de Mâcon (*Lingendes*), qui disoit que les trois livres qu'il aimoit le mieux, c'étoit la Bible, Érasme et l'Astrée. Et aussi de M. de Beaufort. Un jour qu'il étoit chez madame de Longueville, cette princesse dit qu'il n'y avoit rien au monde qu'elle haïsse plus que les araignées ; mademoiselle de Vertus dit qu'elle ne haïssoit rien tant que les hannetons. « Et moi, dit M. de Beaufort, je ne hais rien » tant que les mauvaises actions. » Voilà qui étoit à peu près assorti comme les œufs frais, les pommes de reinette et l'amitié.

D'abord, comme c'étoit par estime que l'abbé de Retz l'avoit voulu avoir, il fut comme une espèce de petit favori ; mais cela ne dura pas toujours. Il se vouloit tirer du pair, et se mêloit même de donner des avis aux autres de la maison. Rousseau, l'intendant, qui étoit bien avec le coadjuteur, ne fut pas fâché que notre homme donnât prise sur lui ; et le docteur Paris, un fin Normand, qui avoit autrefois servi le coadjuteur dans ses études, homme accrédité de longue main, et duquel il sera parlé souvent dans les Mémoires de la Régence, car il a rendu de grands services au coadjuteur, durant *la Fronderie*, et en-

core plus durant sa prison. Je dirai, en passant, que ce docteur, ayant un procès avec l'abbé de La Victoire pour un bénéfice (il en plaidoit toujours plusieurs à la fois), le coadjuteur voulut les accommoder. Paris lui dit : « Monsieur, taillez, rognez, faites » comme il vous plaira. » Ce Paris donc étoit fort familier avec le coadjuteur. Ménage s'avisa de lui dire qu'il ne vivoit pas avec assez de respect; cet homme le remercia bien humblement, et un jour que quelqu'un, comme Bragelonne, qui étoit de longue main au coadjuteur, et qu'il avoit fait chanoine, s'émancipoit un peu : « Chut ! lui dit Paris, en lui mon- » trant Ménage du doigt, vous aurez tantôt une cen- » sure (1). »

Il dit familièrement qu'il ne voit que lui d'homme d'honneur. Il s'étoit engagé à un de ses amis, nommé Lafon, de lui faire obtenir de M. le chancelier des lettres de vétéran au parlement de Rouen, où il n'avoit guère été conseiller. M. le chancelier lui dit : « Cela n'est pas juste, monsieur. — Pour une chose » juste, je ne vous la demanderois pas en grâce; je » l'ai promis, il faut bien que cela soit. » Le chancelier le fit. A Servien, il s'agissoit des gages d'un cocher chassé, il dit : « Monsieur, pour les cinquante » écus dont il s'agit, j'ai promis de les lui faire tou- » cher ; je les paierai si vous ne les payez. » Servien les paya.

Le coadjuteur prit quelque temps après un Écossois, nommé Salmonet, qui devoit être évêque en son pays, mais qui fut contraint d'en sortir à cause des troubles. Il a des lettres, et ne manque point

(1) *Variante.* Tallemant avoit d'abord écrit : *Voilà le censeur qui vous chagrinera tantôt.*

d'esprit : je suis assuré qu'il vendroit Ménage et le livreroit sans que l'autre s'en aperçût. Le coadjuteur lui fit donner une pension du clergé, car il s'étoit fait catholique; outre cela, le coadjuteur prit encore deux ecclésiastiques. Regardez combien en voilà, sans compter un vieux prêtre qui avoit été son précepteur et qui lui servoit d'aumônier. Cependant le coadjuteur n'avoit jamais un ecclésiastique avec lui, mais parfois son écuyer, ou un autre gentilhomme. Le père de Gondy s'en fâcha. Il fallut donc mener des gens d'église. Ménage s'en plaignoit hautement, et disoit que de toutes les visites qu'il faisoit avec M. le coadjuteur, il n'y en avoit aucune qu'il ne pût faire de son chef; les autres, qui s'estimoient autant que lui, n'y vouloient point aller, s'il n'y alloit, et ne trouvoient nullement bon qu'il se prétendît mettre entre leur maître et eux.

La Fronde l'acheva, car il se mit à pester, et disoit qu'elle lui ôtoit trois mille livres de rente en bénéfices qu'il auroit sans doute, si M. le coadjuteur ne s'étoit point avisé de *fronder*. Non content de cela, il disoit cent choses dont il se fût fort bien passé : « A quoi » bon tenir table, disoit-il, quand on doit, et qu'on » n'a encore récompensé personne ? » Après, il blâmoit toujours le parti du coadjuteur.

Avant la fronde, il avoit déjà témoigné assez de chagrin d'être à quelqu'un, surtout depuis la mort de son père, qu'il se voyoit du bien honnêtement; mais il eut bien voulu faire rouler un carrosse, et, pour cela, il lui falloit demeurer chez le coadjuteur. « Morbleu ! disoit-il quelquefois, je veux faire plus » de bien à Girault que M. le coadjuteur ne m'en » fera. » Cependant, c'est une chose constante, qu'il est obligé au coadjuteur et au grand abord de sa

maison, de presque toute la réputation, et de presque toutes les connoissances qu'il prise le plus, je veux dire celle des grands seigneurs et des grandes dames. Enfin, le coadjuteur s'en fâcha, et, en pleine table, aussi imprudemment que l'autre, dit tout haut, Chapelain y étant présent, que Ménage étoit un étourdi, et pria Chapelain de lui dire qu'il n'étoit nullement satisfait de sa petite conduite (1). Ménage s'emporta, dit qu'il avoit fait trop d'honneur au coadjuteur. « Si je jouissois de mon bien, dit-il, si » l'Anjou étoit paisible, je le planterois là. » Et après il fut quatre jours sans aller chez lui. Chapelain raccommoda la chose, et fit tant que le coadjuteur alla chez Ménage, le prit par la main et le mena dîner avec lui. L'été suivant, dans le dessein d'aller en Anjou, où il vouloit mener deux laquais, il en prit un de plus, et le faisoit manger chez le coadjuteur. Cela n'étoit pas raisonnable, et on ne souffre point ces choses-là dans les grandes maisons, à cause des conséquences ; on lui en dit quelque chose; il répondit que ce n'étoit que pour huit jours. Ce laquais y fut quatre mois, et Ménage vouloit que l'argentier prît tant par jour pour la dépense de son laquais, « ou bien, disoit-il, je jetterai cet argent dans la ri» vière. — De quelle manière mettrai-je cela sur » mon compte? disoit cet homme, et prétendez-vous » que M. le coadjuteur ait tenu le laquais de M. Mé» nage en pension? » Au retour, ce même laquais y fut encore un mois.

Il fait profession d'être le plus fier des humains, et dit familièrement qu'il ne voit que lui d'honnête homme. Si *fier* se prend simplement pour vain, d'ac-

(1) C'étoit à la fin de 1649. (T.)

cord; mais vous voyez bien que l'affaire de ce laquais n'a que voir avec le magnanime. Il se trouvera par la suite quelque autre chose qui n'y convient peut-être pas plus que celle-là. Son orgueil est bon à quelque chose, à rabattre le caquet à des petits Barillon et autres jeunes gens comme cela.

Quand il vit le coadjuteur cardinal, il se radoucit pourtant un peu pour lui. En ce temps-là lui et Girault se séparèrent. Il s'est vanté diverses fois qu'il avoit donné mille écus à Girault, pour amortir la pension d'une prébende du Mans qu'il lui avoit fait avoir; qu'outre cela, il lui donnoit trois cents livres de pension viagère, et qu'il l'avoit fait faire bibliothécaire de M. le cardinal de Retz. Ce petit fat de Girault devint tout-à-coup si fier qu'il fit son apologie à un homme qui le rencontra à pied dans la rue Coquillière, disant qu'il n'avoit pu trouver de chaise.

Ménage, entre autres dames, prétendoit être admirablement bien avec madame de Sévigny, la jeune (1), et mademoiselle de La Vergne, aujourd'hui madame de La Fayette. Cependant Le Pailleur m'a juré qu'il leur avoit ouï dire qu'elles aimoient mieux Girault que lui, et qu'elles le trouvoient plus honnête homme; et la dernière, un jour qu'elle avoit pris une médecine, disoit : « Cet importun de Ménage » viendra tantôt. » Mais la vanité fait qu'elles lui font caresse. Il y a bien des hommes qui ont cette foi-

(1) Marie de Rabutin-Chantal, dame de Sévigné (ou *Sévigny*), notre immortelle épistolaire. Il y avoit une autre dame de Sévigné, mère de madame de La Fayette; elle avoit épousé, en secondes noces, le chevalier René Renaud de Sévigné, oncle du marquis de Sévigné.

blesse. Un jour qu'il étoit chez Nanteuil, le graveur, avec Lyonne, qui se faisoit faire sa taille-douce, il parloit sans cesse et disoit « qu'il avoit sept cents » pistoles qui ne devoient rien à personne; qu'il » avoit envie de les employer à un voyage de Rome. » — Vous ferez bien mieux, lui dit Nanteuil, de » m'en envoyer dix que vous me devez de reste de » votre portrait. » Cela le mortifia un peu. Il y a autour de ce portrait : *Ægidius Menagius, Guillelmi filius.* Son père a fait je ne sais quel petit Traité (1). « Venez une autre fois tout seul, dit Nanteuil à » Lyonne.— Voyez-vous, dit l'autre, cela nous sert » dans le monde de mener de ces beaux-esprits avec » nous. »

Il est quelquefois bien grossier et bien peu civil chez lui; il s'est rogné une fois les ongles devant des gens avec lesquels il n'étoit point familier. Je lui ai ouï dire à deux fort jolies femmes, et il n'y en a pas à la douzaine d'aussi bien faites : « Mesdames, » excusez si je vous rends si peu de visites, je ne vois » plus que des héroïnes. » Un jour il étoit dans le carrosse de M. de Laon, fils du maréchal d'Estrées; Quillet y étoit aussi. M. de Laon lui dit : « Il faut que » j'aille chez M. de Senecterre (Ménage ne le con- » noissoit pas), après nous irons nous promener. » M. de Senecterre n'y étoit point : « Dites, dit M. de » Laon, que c'est l'évêque de Laon, qui étoit venu » pour avoir, etc.— Dites, dit Ménage ensuite, qu'*un* » *nommé* Ménage étoit aussi venu pour avoir l'hon-

(1) Guillaume Ménage n'a rien fait imprimer. Son fils disoit qu'il avoit beaucoup plus de mérite que lui. Un acte de modestie de Ménage méritoit d'être remarqué. (Voyez l'*Anti-Baillet*, p. 161, édition déjà citée.)

» neur de le voir. » Quillet, quelques jours après, alla chez la comtesse de Charrost avec M. de Laon. Elle n'y étoit pas : « Dites, dit-il, que c'est l'évêque » de Laon. — Dites, ajouta Quillet, que c'est aussi » M. Ménage qui, etc. » M. de Laon dit que madame de Sévigny est, dans les ouvrages de Ménage, ce qu'est le chien du Bassan dans les portraits de ce peintre; il ne sauroit s'empêcher de l'y mettre.

Quelquefois il a mieux rencontré que cela, témoin un jour que le feu premier président, voulant dire le conte de du Montier, *Bourguemestre de Sodome* (1), et ne sachant que mettre au lieu de Sodome, Ménage dit : « Il ne faut que dire, *Bourguemestre de* » *Vendôme*. »

J'ai déjà remarqué ailleurs qu'il n'étoit pas aimé chez le cardinal de Retz, si ce n'est des gens de livrée et des bas officiers, à cause qu'il leur donnoit les étrennes, avec trop de profusion. Outre cela, il se vantoit d'être libre, de n'être à personne. Il disoit des choses messéantes à table, comme de dire que le petit Scarron alloit tenir b..... de filles et de garçons à Saint-Cloud, pour gagner plus que la Durier (2); tantôt il alloit en Italie, tantôt en Suède, dont la Reine lui avoit envoyé une chaîne d'or ; je crois que ce fut pour l'épître qu'il lui fit, en lui dédiant les vers de Balzac, car je ne pense pas qu'il y en ait une plus pédantesque au reste du monde. Il y a quelque chose de démonté dans cet esprit, car au même temps qu'il faisoit le libéral, qu'il disoit qu'il n'étoit à personne, il ne laissoit pas d'envoyer quérir tous les soirs sa

(1) Voyez plus haut l'historiette de *du Montier*, t. v, p. 59.

(2) Elle tenoit *cabaret* à Saint-Cloud. On verra plus bas son historiette.

chandelle chez le cardinal, quoiqu'il ne fût plus logé si près de chez lui, et il se faisoit fort bien saigner, quand il en avoit besoin, par le chirurgien des domestiques, avec lequel on étoit abonné à quinze sols par saignée ; cela se voit par les comptes qu'on m'a voulu montrer.

Il se vantoit d'avoir plus acheté de *Cyrus* que personne, et d'en avoir le moins lu. Il employoit son argent à aller en chaise, à faire peindre celle-ci ou celle-là, et à envoyer tous les livres nouveaux au maréchal de Brézé, qui, à la vérité, lui demandoit souvent son mémoire ; mais Ménage n'avoit garde de le lui envoyer. Le maréchal avoit tort (1). Ménage, comme j'ai dit, n'est pas vilain ; mais il est vain à outrance.

Tout ce que j'ai dit faisoit qu'il n'y avoit pas un ecclésiastique, pas un suivant chez le cardinal, qui ne lui en voulût; il arriva une aventure qui le fit bien voir. Un président de Pau, qui croyoit avoir obligation à Rousseau, comme intendant du cardinal de Retz, le convia à dîner dans un jardin avec l'abbé Rousseau, son frère, Ménage, Salmonet et cinq autres personnes de la maison. On fit carrousse; on se jeta des bouteilles et des verres après dîner dans ce jardin (c'étoit au mois d'août 1652). Rousseau et trois autres prirent Ménage en badinant, et, l'élevant en l'air, se mirent à dire : « Voici notre philosophe, il » faudroit le mettre dans ce tonneau (2), ce seroit » Diogène. » Ménage crut qu'on se vouloit moquer de lui ; il dit qu'il ne prenoit point plaisir à cela, et en mordit un bien serré. Rousseau en voulut faire

(1) Voyez son historiette, t. III, p. 35.

(2) Un tonneau à mettre de l'eau pour arroser. (T.)

réprimande à Ménage, quoique le blessé n'en eût pas fait grand bruit. Ménage ne reçut pas bien cela; ils se querellèrent; Rousseau lui donna un soufflet, et son frère l'abbé, qui est un vrai crocheteur, lui donna en même temps un coup de poing à assommer un bœuf, comme s'il falloit tant de gens contre un philosophe. Salmonet voulut faire passer tout cela pour jeu d'ivrognes; l'intendant offrit de lui demander pardon, et son frère aussi, et d'avouer qu'ils étoient ivres : Ménage n'y voulut point entendre, et s'en alla tout furieux dire au cardinal, après lui avoir fait ses plaintes, qu'il ne lui demandoit pas qu'il chassât son intendant qui, quoique insolent, fripon, stupide, lui étoit pourtant nécessaire; mais qu'il le supplioit de lui permettre, par un billet signé de sa main, de lui faire donner des coups de bâton; et qu'à moins de lui laisser prendre cette petite vengeance, il sortiroit de la maison. Avez-vous jamais vu une plus belle proposition? Le cardinal le regarda comme un homme en colère, tâcha de l'apaiser, mais pourtant ne le mit point en balance avec son intendant. On en fit des contes par la ville. Mademoiselle de Longueville s'en moqua, et on disoit qu'on avoit joué d'une étrange façon à *Remue-Ménage;* et, pour faire l'histoire meilleure, on disoit que Ménage étoit entré d'un côté, en criant au cardinal de Retz : *Sire, Sire, justice!* et que Rousseau de l'autre avoit dit : *Ah! Sire, écoutez-nous*, etc. (1). » Dans sa fureur Ménage disoit qu'au pis-aller il feroit donner des coups de bâton à Rousseau; que pour cent pistoles il le pouvoit faire assassiner; que dès le soir même on s'étoit offert à lui pour cela. Depuis il mit de l'eau

(1) Paroles du *Cid*, acte II, scène 9.

dans son vin, et se contenta de sortir d'avec le cardinal de Retz. Quelques-uns de ses amis vouloient qu'il y demeurât, et qu'il essuyât plutôt toutes les railleries qu'on pouvoit faire, que de n'avoir pas de quoi vivre comme il avoit accoutumé; d'autres dirent qu'il avoit bien fait. Pour moi, je lui dis que j'eusse pris congé du cardinal avant tout cela, car il ne savoit que trop qu'il n'y étoit plus bien.

Depuis la plainte qu'il fit au cardinal de Retz, il ne mit pas le pied chez lui, ni le cardinal ne lui fit pas dire la moindre parole de consolation, ni ne lui parla point d'aller à Compiègne avec lui, quoiqu'il y menât tout son monde. Il s'en plaignit hautement, dit qu'il avoit mangé douze mille écus à son service, et perdu dix ans de temps. Le cardinal disoit que Ménage ne lui avoit jamais rendu le moindre service, en tout ce temps-là. Ménage dit et écrit à toute la terre que s'il n'eût point été au cardinal, Boislève (1) ne lui eût point enlevé une prébende d'Angers qui lui venoit par l'indult que lui avoit donné M. de La Margrie, mais que M. le chancelier ne la voulut jamais signer, et lui en envoya faire des excuses, disant qu'il en avoit ordre: « Ni le cardinal Mazarin, » ajoutoit-il, ne m'eût point ôté le joyeux avénement » sur Angers que M. de Lyonne m'avoit fait avoir.» Mais, comme j'ai déjà remarqué, ni La Margrie ni Lyonne ne lui eussent rien donné, s'il n'eût été comme le petit favori du coadjuteur. Enfin, le cardinal de Retz a été ravi de s'en défaire.

Sarrazin, son ami, ayant appris cette aventure, lui fit écrire par le prince de Conti. La lettre étoit fort civile; le prince lui demandoit son amitié, et Sar-

(1) Depuis évêque d'Avranches. (T.)

razin lui offroit toutes choses de sa part, mais il n'accepta point, « parce, disoit-il, qu'il ne vouloit » plus de maître. » Ce lui fut une grande consolation que cette lettre, car il la porta trois mois dans sa poche, et la lisoit à tout le monde.

A un an de là, ou environ, mademoiselle de Rambouillet lui fit un étrange compliment : « Monsieur, » lui dit-elle, j'ai ouï dire que vous me mêliez dans » vos contes ; je ne le trouve nullement bon, et vous » prie de ne parler de moi ni en bien ni en mal. » Pour moi, si elle m'en avoit dit autant, je n'aurois pas mis le pied à l'hôtel de Rambouillet qu'elle n'eût été mariée, quoique ce soit peut-être un terme bien long (1). Il ne laissa pas d'y aller et de manger même avec elle à la table de M. de Montausier. Cela ne s'accorde guère avec ce qu'il conte de M. de Rohan-Chabot : « M. de Rohan, disoit-il, qui m'avoit quel- » que obligation, car je l'ai servi en ce que j'ai pu, » et je lui conseillai de se battre, après qu'il fut ma- » rié, il me sembloit qu'il avoit besoin d'un combat, » s'avisa de me dire que dès qu'il seroit à Angers il » feroit mettre mon frère, lieutenant particulier, en » prison ; c'est qu'il étoit maire et ne s'accordoit » pas avec lui. Je ne pus souffrir cela, et lui en dis » mon sentiment. Depuis, je le saluai très-humble- » ment chez madame de Sévigny (2), en une petite

(1) Mademoiselle de Rambouillet a été mariée depuis au comte de Grignan.

(2) Conrart raconte une anecdote presque semblable, mais qui pouvoit avoir des suites plus sérieuses. C'est une querelle qui eut lieu, le 18 juin 1652, chez madame de Sévigné, entre le duc de Rohan et Tonquedec, gentilhomme breton. (*Mémoires de Conrart*, dans la Collection Petitot, 2e série, XLVIII, 89.) On voit par ces deux anecdotes et par d'autres passages que l'usage étoit alors de se couvrir dans les maisons où l'on faisoit visite.

» chambre, face à face : il n'ôta point son chapeau. » Je déclarai à tout le monde et à ses gens que je ne » le saluerois plus : je ne l'ai jamais salué depuis. » A Angers, il m'auroit fait assommer : à Paris, on » a une liberté qui ne se peut payer. »

Pour subsister, Ménage vendit une terre, qu'il avoit eue en partage, à M. Servien, qui lui fait la rente de l'argent, au denier dix-huit. En ce temps-là on le pria de faire quelque chose pour le bonhomme Gombauld; Servien promit de lui faire toucher quinze cents livres, mais il ne se hâtoit pas autrement. Ménage lui déclara qu'il ne signeroit point le contrat de vente de cette terre, qui étoit à la bienséance de Sablé, qu'il ne lui tînt parole touchant M. Gombauld. Et cela fut fait; mais il l'a tant chanté que Gombauld ne put s'empêcher de faire cette épigramme, car quoiqu'il ne l'ait point montrée, et qu'il le nie comme beau meurtre, je suis certain que c'est ce qui lui en a fait venir la pensée. La voici :

Si Charles (1), par son crédit,
M'a fait un plaisir extrême,
J'en suis quitte; il l'a tant dit,
Qu'il s'en est payé lui-même.

Il disoit aussi : « M. Servien et M. le premier pré- » sident sont de mes amis; Scarron me divertit; par » leur moyen je lui ai fait toucher treize cents livres; » et à cause de madame de Rambouillet, deux cents » livres à ce pauvre diable de Neuf-Germain. » A l'entendre, mademoiselle de Scudéry ne touchoit de l'argent que par son moyen. Trillepert (2), que Sar-

(1) Il n'a pas osé mettre *Gilles*. (T.)

(3) Trillepert étoit l'un des fils du président Aubry. (Voyez plus bas l'historiette de *la présidente Aubry et de son mari.*)

razin et lui ont cabalé depuis long-temps, et qui se croit un grand personnage, à cause qu'ils l'ont mis dans un dialogue, lui donna son indult qu'il mit sur Clugny. Cela lui a valu le prieuré de Montdidier qui, dit-on, est, en bon temps, de quatre mille livres de rente ; il a eu bien des procès pour cela, et je ne sais où il en est présentement; mais il est M. l'abbé; il n'a pourtant point de carrosse encore.

Ménage de tout temps avoit aimé à voir bien du monde chez lui : quand il fut sorti de chez le cardinal de Retz, il se mit à faire une espèce d'académie, où M. Chapelain a encore moins manqué qu'au samedi (1); il y a bien du *fretin.* Je ne sais quel président mena une fois son fils à Ménage, c'étoit au mois de septembre, et le pria de trouver bon que ce jeune garçon allât *à ses petites académies;* Furetière, qui étoit présent, dit malicieusement à ce président : « Mais, monsieur, vous ne songez » pas qu'il n'est pas encore la Saint-Rémi. » C'est cette ridicule académie qui a fait faire tant d'épigrammes et de bagatelles contre M. Chapelain et les autres, car ce fut là que les petits Linières, les petits Boileau, etc., firent connoissance avec Chapelain ; et Linières ayant offert à M. Chapelain de le mener chez une dame avec laquelle il vouloit faire connoissance, Chapelain s'y fit mener par un autre, ne voulant pas peut-être être présenté de sa main ; cela lui fit faire une ou deux épigrammes contre lui, et ensuite contre Conrart, Pellisson, mademoiselle de Scudéry, et enfin contre les principaux de l'Académie, jusques au marquis de Coislin: même on disoit que celui-là le devoit payer pour tous les autres.

(1) Chez mademoiselle de Scudéry.

Ménage fit en ce temps-là l'églogue intitulée *Christine;* il la fit imprimer avec ce titre : CHRISTINE, ÉGLOGUE. On dit que le commandeur de Souvré dit, en voyant cela : « Je ne croyois pas que la reine » de Suède eût deux noms, » et qu'on lui fit accroire qu'il y avoit une famille d'*Eglogues* comme de Paléologues. Je ne saurois croire que cela soit vrai ; le commandeur n'est pas tel qu'on l'a chanté; il est toujours fâcheux qu'on lui ait mis cela sur la tête. Or, il faut conter d'où vient l'*Avis à Ménage* (1) sur cette églogue. Boileau (2), jeune avocat de vingt-deux ans, fils du greffier de la grand'chambre, porta un jour à Ménage une élégie latine qu'il avoit faite; car il veut faire des vers et en latin et en françois, quoiqu'il n'y soit nullement né; Hallé, poète royal, étoit alors avec Ménage. Boileau dit qu'*Ægidius Menagius*, *Guillelmi filius*, le traita fort de petit garçon en présence de cet homme, et lui dit : «Nous » lirons cela une autre fois ; mais lisez mon élégie » latine à la reine de Suède; vous en apprendrez » plus là que chez tous les anciens. » Le jeune homme, qui naturellement est mordant, fut bien aise d'avoir trouvé un homme sur qui il y avoit à mordre; mais il ne considéroit pas qu'il imitoit celui à qui il donnoit sur les doigts, en entrant comme lui dans le monde par une médisance ; il fit l'*Avis à Ménage*. Bautru, que Ménage croyoit de ses meilleurs amis, en eut une copie, je ne sais comment; car le jeune homme, qui avoit tant promis de n'en

(1) *Avis à M. Ménage sur son Églogue intitulée Christine.* Cette pièce a été réimprimée par La Monnaie dans son *Recueil de pièces choisies*. La Haye, 1714, in-8°, 1re partie, p. 277.

(2) Gilles Boileau, frère aîné de Despréaux.

point donner, fit comme Ménage à la *Requête des Dictionnaires;* il la montra au premier président, qui dit à Boileau, qui s'étoit attaché à lui, qu'il la falloit faire imprimer. Le premier président n'avoit trouvé nullement bon que Ménage les eût mis, Servien et lui, comme des égaux : il lui conseilla d'y ajouter quelque chose sur la pédanterie, en cet endroit où il dit que.

Pour lui seul les Bergères
Cessent d'être légères (1).

« Voyez-vous, lui dit-il, si vous étiez des gens » d'épée, il y auroit du danger; mais pour des gens » de lettres, ils ne versent que de l'encre. » Au bout de quelque temps on vit cet *Avis* imprimé. Le petit Boileau dit qu'il en avoit donné copie au bonhomme Pailleur, et qu'à sa mort, quelqu'un, l'ayant trouvée dans ses papiers, la fit imprimer. Le Pailleur en avoit donné copie à mademoiselle de La Vergne; Ménage l'a su, et il en a été furieusement piqué. Mais ils ont fait leur paix. Il y avoit trois mois que cette pièce couroit, mal imprimée et pleine de fautes, que Ménage, qui l'avoit vue, à ce qu'il dit, ne savoit de qui elle étoit. Quand il sut qui l'avoit faite, la colère le saisit; il vouloit répondre. Chapelain lui conseilla de n'en rien faire. En effet, qu'y avoit-il à dire contre un garçon qu'on ne connoissoit point encore? et pour la critique, c'eût été une chose pitoyable et que personne n'eût lue. Il y eut quelque misérable réponse d'un certain Le Bret qui alloit à son Académie; mais on conseilla à Ménage de la

(1) Indication de ces vers de la deuxième églogue de Ménage :

De ces aimables lieux les nymphes, les bergères,
Pour toi seul aujourd'hui cessent d'être légères.

faire supprimer : en effet, il en acheta tous les exemplaires. Il changea donc de batterie, et dit : « Pour » Boileau le fils, n'importe, pourvu que *le père* (1) » n'écrive point contre moi. » Et quand on lui demanda : « Qu'avez-vous fait à ce garçon ? » il répondit : « Je lui ai fait son Épictète (2). » Boileau, piqué de cela, prend prétexte de ce que sa pièce étoit mal imprimée, et se met à la faire imprimer avec un endroit où il donne sur les doigts à Costar, qui avoit dit dans la *Suite de la Défense de Voiture*, adressée à Ménage : « Vous avez donc trouvé aussi votre » Girac. » Costar n'a osé répondre non plus que l'autre. Avant cela, dès qu'il eut avis de ce que Boileau vouloit faire, il écrivit à quelqu'un une lâche lettre qu'on me fit voir, pour l'en empêcher ; mais cela ne l'empêcha pas. Patru avoit obtenu de Boileau qu'il se contenteroit de faire imprimer sa lettre, mais qu'il n'y ajouteroit rien; mais Conrart, irrité contre Costar de ce qu'il déchiroit Balzac, avoua à Boileau qu'après ce que Costar avoit dit de lui, il pouvoit mettre tout ce qu'il voudroit. Pellisson, qui est joint par cabale à Ménage, déclara assez brusquement à Boileau que s'il imprimoit, il ne seroit plus son ami ni son serviteur. Il eut tort de prendre parti; car c'est aux amis communs à réconcilier leurs amis; et peut-être s'il n'eût point fait cela, ne se seroit-il point fait certains couplets de chanson contre lui et mademoiselle de Scudéry.

Patru, qui ne trouvoit point qu'il fût avantageux à Boileau, non plus qu'à Ménage, de rendre cette

(1) Boileau le père, greffier de la grand'chambre, en écrivoit les arrêts.

(2) La Vie et la Morale d'Épictète ; cela est imprimé pour la deuxième fois. (T.)

pièce plus publique qu'elle n'étoit, alla porter parole à Ménage que Boileau supprimeroit tout ce qu'il faisoit imprimer, quoique cela lui coûtât trente pistoles; qu'après il le lui amèneroit, et que Boileau le prieroit d'oublier le passé, etc. Ménage fit le fier mal à propos, et dit : « Je ne lui veux point de mal, » je lui rendrai ses trente pistoles, s'il veut; mais je » ne puis souffrir qu'il mette le pied céans. » Tout le monde dit que ce procédé étoit ridicule, et le premier président dit : « Refuser d'en croire M. Patru ! » (car le premier président étoit fort persuadé de son mérite) « je vous conseille de mettre cela au bout » de votre lettre. » Ménage voulut gronder de ce que Patru et quelques autres, quand Boileau leur demandoit leur avis sur des façons de parler qu'il employoit dans cette lettre, lui dissent leur sentiment et le corrigeassent. On lui répondit : « Pourvu » qu'on ne lui donne point de mémoires contre vous, » vous ne sauriez vous plaindre qu'on corrige ce » qu'il fait contre vous; on corrigera de même ce » que vous ferez contre lui. On a fait ce qu'on a pu » pour empêcher que vous n'eussiez ce déplaisir, » vous ne voulez pas; que voulez-vous qu'on y fasse? » Chapelain disoit : « Ménage est fou, et il lui en cuira. » En effet, jamais rien ne s'est mieux vendu, et je n'ai vu quasi personne qui ne fût bien aise qu'on eût donné sur les doigts à la vanité de Ménage. On disoit : « *Gilles* a trouvé *Gilles* (ils s'appellent tous » deux ainsi); mais Ménage est *Gilles-le-niais* (un » *enfariné* qui s'appelle ainsi). » Je ne voudrois pas jurer qu'on n'eût fait dire à Scaramouche, pour se moquer de Ménage, ce qu'il dit une fois; car, en faisant le pédant, il disoit : « *La regina di Suecia* » *scrive à me.* »

Depuis, Boileau a encore ajouté la preuve des larcins de Ménage à une nouvelle édition, et cela se vend comme le pain. M. Nublé, avocat (1), homme de bon sens et de vertu, ami de Ménage de tout temps, et qui ne peut pardonner à Boileau, dit chez M. Lefèvre Chantereau (2), qui a écrit des généalogies de Lorraine et autres, en présence de messieurs Valois et d'un garçon, nommé Sauval (3),

(1) Louis Nublé, avocat très-érudit. Il défendit Ménage dans sa querelle avec le Parlement, à l'occasion de l'Épître au cardinal Mazarin, où on lisoit ces vers :

Et puto, tam viles despicis ipse togas.
Qui modò te, rerum dominum, venerantur, adorant ,
Hi sunt sæpe tuum qui petiére caput.

Ménage lui a dédié ses *Amœnitates juris*. Nous espérons faire bientôt connoître une correspondance qu'il entretint avec Ménage ; nous en avons déjà annoncé l'existence à la fin de la *Notice préliminaire*.

(2) Ce M. Lefèvre est président du bureau des trésoriers de France, à Soissons. Ce fut autrefois le premier intendant qu'on envoya en Lorraine ; il ne tint qu'à lui d'y gagner deux cent mille écus. Tout le conseil étoit étonné de la fidélité et de l'intégrité de cet homme : il en eut pour toute récompense le remboursement d'un office de vingt mille écus qui avoit été supprimé. En voici un exemple : il amassa de lui-même pour plus de quatre cent mille livres de grains de çà et de là, sans que la cour le sût ; il eut ordre d'en acheter pour l'armée qui y alloit. Il manda qu'il en avoit déjà pour quatre cent mille livres. Il n'y avoit rien plus aisé que de prendre tout cet argent. Il n'a pas été employé depuis. (T.)

(3) Sauval est un garçon de Paris qui fait trois volumes in-f°, intitulé : *Paris ancien et moderne*, où il remarque tout ce qu'il y a de beau. Ce travail sera utile. Furetière disoit : « Les gens » de lettres qui voient cela disent : Je pense que pour ce qui est » de la peinture et de l'architecture, il en parle bien ; mais pour » le reste, ce n'est point bien écrit ; et que les peintres et les

qu'il ne trouvoit pas supportable ce qu'avoit fait Boileau contre Ménage, et s'emporta terriblement. Sauval lui fit l'apologie de Boileau. Nublé lui dit que c'étoit être fou que de défendre une si méchante cause. « Vous êtes fou vous-même, lui dit brusque-» ment l'aîné Valois ; vous parlez bien haut ; il n'y » a que trois jours que vous ne souffliez pas ; et vos » Ménage et vos Costar ne m'envoient-ils pas tous » les jours leur latin et leur grec à corriger ? et il y » a souvent des barbarismes et des solécismes. » Dans les Mémoires de la Régence il sera encore parlé de Ménage à propos de la reine de Suède.

Boileau dit de la préface de Pellisson sur Sarrazin, et de la lettre dédicatoire de Ménage du même livre, que Pellisson disoit : « Il n'y a rien de si beau que » l'Épître dédicatoire ; » et que Ménage disoit : « Il » faut avouer que la préface est divine. »

Quand Ménage eut cinquante ans, il alla chez toutes les belles de sa connoissance prendre congé d'elles, comme un homme qui renonçoit à la galanterie. Hélas ! il n'avoit que faire de cette déclaration ; ses galanteries n'ont jamais fait mal à la tête à personne.

» architectes disent : Nous croyons que cela est bien écrit ; mais » il ne parle point bien de l'architecture ni de la peinture. » (T.) — Les recherches de Sauval ont été publiées en trois volumes in-folio, sous le titre d'*Antiquités de Paris*. C'est une collection de matériaux utiles rassemblés sans ordre ni méthode.

CCXXVI

M. DE LAVAL (1).

M. de Laval étoit le second fils de la marquise de Sablé ; il fut destiné à être chevalier de Malte, mais on ne l'y envoya qu'assez tardivement. Il y fit quelque caravane au retour, dans le dessein de se faire connoître ; et, ne pouvant tirer grand secours de sa maison, il prit une compagnie au régiment de la marine. Le cardinal de Richelieu en eut de la joie, car il étoit bien aise d'avoir un chevalier de Bois-Dauphin, capitaine dans son régiment ; ce régiment fut embarqué sur l'armée navale que commandoit l'archevêque de Bordeaux (2). Le chevalier n'y fut pas long-temps sans se faire aimer de tout le monde; il y accordoit les querelles et étoit en grand crédit auprès du général. Je veux croire que sa beauté n'y avoit pas nui ; car c'étoit un des plus beaux gentilshommes et des mieux faits de France. Le cardinal mort, le chevalier s'attacha à M. d'Enghien, acquit beaucoup de réputation à la bataille de Rocroy et au siége de Thionville, et fut député pour porter la nouvelle de la prise. Il fut reçu admirablement bien à la cour; on le regarda comme une personne qui avoit

(1) Guy de Laval Bois-Dauphin, dit *le marquis de Laval*, mort en 1646.

(2) Henri d'Escoubleau de Sourdis, frère du cardinal de ce nom, fut nommé archevêque de Bordeaux après la mort de son frère, et lui succéda en 1628. Par un abus très-commun en ce temps, il allia les commandements militaires aux dignités de l'Église.

bien servi, et que M. d'Enghien affectionnoit. Il eut quatre mille livres pour son voyage, et la Reine lui fit donner mille écus de pension. Cela le mit en équipage; d'ailleurs il étoit logé et nourri chez sa mère, alors veuve, qui pour lui avoit vaincu l'aversion qu'elle avoit à voir de grands enfants autour d'elle. En ce temps-là madame de Coislin, fille du chancelier, veuve depuis quelques années (1), visitoit fort souvent la marquise de Sablé, qui logeoit alors à la Place-Royale, avec la comtesse de Maure. La jeune veuve logeoit assez près de là, dans la rue Barbette, dans la maison de Goulas, secrétaire des commandements de M. d'Orléans, à cette heure l'hôtel d'Estrées (2), dont elle donnoit deux mille écus de loyer; car ce fut elle qui fit enchérir les maisons, au point où nous les avons vues. La marquise n'avoit pas autrement recherché l'amitié de madame de Coislin, qui est une personne comme cent autres : on dit même qu'elle est naïve, et qu'il n'y a pas long-temps que, croyant faire plus d'honneur à madame de Longueville, elle mit au-dessus d'une lettre, *A madame, madame de Longueville, Longueville* (3), mais elle n'avoit pu s'empêcher de la recevoir, tant cette pauvre femme s'étoit donnée à elle à corps perdu. Or, Chabot avoit fait connois-

(1) Son mari fut tué à Aire. (T.)

(2) C'étoit vraisemblablement l'hôtel qui sert maintenant de succursale à la Légion-d'Honneur. Il portoit, avant la révolution, le nom d'hôtel de Corberon.

(3) Cela me fait souvenir d'un enfant qui, voulant écrire au valet-de-chambre de son père, sans lui mettre *monsieur*, mit *à Chaumat, Chaumat*; c'étoit le nom du valet, et celui de l'enfant c'est Marbaut, dont il sera parlé dans l'historiette de *la Gaillonnet*. (T.)

sance avec madame de Coislin, un peu après la mort du mari, chez madame de Sully; et, quoiqu'il eût déjà mademoiselle de Rohan en tête, il voyoit pourtant si peu de jour à ce qui est arrivé depuis, qu'il voulut tenter cette aventure, et il y réussit si bien, que s'il eût poussé, il l'eût assurément épousée; mais il en fit sa cour auprès de mademoiselle de Rohan, et lui dit ensuite que si, en méprisant l'avantage qu'il trouvoit, il étoit assuré de faire quelque chose qui lui fût agréable, il n'y penseroit jamais. Il ajouta ensuite tout ce qui pouvoit servir à son dessein; car on dit qu'il ne s'y entendoit pas mal. Mademoiselle de Rohan fut touchée de cette générosité; et, comme j'ai dit ailleurs, elle lui donna assurance que ses services seroient reconnus. Dès ce moment Chabot négligea un peu madame de Coislin, et à mesure qu'il s'avançoit auprès de mademoiselle de Rohan, il s'éloignoit de notre veuve. Durant ce refroidissement elle rencontra un jour sur l'escalier de la marquise le chevalier de Bois-Dauphin, qui se sauvoit, de crainte d'être arrêté, car il alloit voir mademoiselle de Pons (1), dont il étoit amoureux. Il donna dans les yeux à madame de Coislin; par bonheur il étoit ce jour-là ajusté comme un amant qui espère voir ce qu'il aime. La veuve monte, et dit à la marquise: « Je viens de » trouver M. le chevalier de Bois-Dauphin; vrai- » ment, il est bien fait. » Ensuite, toutes les fois qu'elle alloit là-dedans, elle demandoit toujours où étoit M. le chevalier de Bois-Dauphin. Enfin elle le demanda tant, que la marquise fut obligée de lui

(1) Bonne de Pons, depuis marquise d'Heudicourt, amie de madame de Maintenon.

promettre qu'elle le lui envorroit. On eut assez de peine à l'y faire aller; car c'étoit un vrai jeune homme qui ne songeoit qu'à suivre ses inclinations; il y fut pourtant, et, comme il en sortoit, il trouve madame la chancelière dans la cour, qui dit à sa fille, en riant, après avoir demandé qui il étoit, qu'elle ne prendroit point plaisir à trouver souvent de grands chevaliers comme cela auprès d'elle.

Quelque temps après, M. d'Enghien alla en Allemagne mener des troupes au maréchal de Guébriant. Ce voyage ne fut pas long; cependant notre veuve s'ennuyoit fort de ne pas voir le chevalier qui avoit suivi M. d'Enghien. Elle en parla tant que la marquise crut qu'elle en tenoit, et un jour elle lui dit: « Vous parlez tant de ce chevalier, comment l'en» tendez-vous? N'avez-vous pas conclu avec Chabot? » — Vraiment, lui dit l'autre, c'est un plaisant » homme que Chabot! » Elle se mit sur sa friperie. Chabot avoit le nez mal fait, Chabot avoit de petits yeux, Chabot ne savoit pas même danser. Le chevalier revient; sa mère lui parle sérieusement, et, à force de le haranguer, le fait résoudre à quitter mademoiselle de Pons, et à penser à sa fortune. Il y eut de la répugnance; mais quand une fois il eut donné sa parole, il fit tout ce qu'on voulut.

La marquise, qui est très-adroite, ne trouva pas à propos que le chevalier allât chez madame de Coislin. Il ne la voyoit que chez sa mère. De longue main les gens de madame de Coislin avoient accoutumé de s'en retourner quand elle étoit chez la marquise, où elle dînoit, ou soupoit, de deux jours l'un. Le chevalier ne mangeoit pourtant point avec elle; car la marquise tient pour maxime qu'il faut qu'un amant ne fasse devant sa maîtresse que ce qui est

de l'essentiel de l'amour, et que, par exemple, il ne faut qu'une grimace en mangeant, ou quelque petite indécence pour tout gâter. Elle appelle cela faire des *mortalités*. Ces entrevues se faisoient secrètement, car qui que ce soit ne se seroit avisé qu'un garçon comme lui fût si souvent avec sa mère, et puis on savoit, comme j'ai déjà dit, qu'elle n'aimoit point à voir ses enfants. Elle aimoit si fort celui-ci, qu'avant cette amourette, comme il ne se retiroit qu'à minuit, pour avoir le plaisir de l'entretenir, elle veilloit fort souvent jusqu'à trois heures du matin. Ces entrevues durèrent quatre mois. Elle, qui s'ennuie quasi de tout, jugez comment elle se divertissoit là. Tantôt elle lisoit, tantôt elle leur disoit en passant : « Mais pensez-vous que je ne sois point » lasse de vos coquetteries ? Cela durera-t-il long- » temps ? » ou quelque autre chose de semblable. Enfin mademoiselle de Chalais (1) revint de Sablé fort heureusement pour la marquise, car elle la déchargea d'une partie de la peine, même elle l'en déchargea tout-à-fait ; car elle dit des *troussements* que tout cela n'étoit rien si on n'épousoit. On lui faisoit la guerre de ce qu'elle avoit dit : si on ne couchoit ensemble ; la marquise de Sablé et la veuve eurent dispute, sur ce que cette innocente disoit qu'elle vouloit bien épouser, mais non pas coucher.

La résolution prise d'épouser, la marquise en parla à ses amis, et entre autres à son frère, le commandeur de Souvré, qui demanda au cardinal Mazarin sa protection. Le cardinal promit tout ce qu'on voulut, et l'on étoit assuré de l'amitié de

(1) Mademoiselle de Chalais étoit dame de compagnie de la marquise de Sablé. Voiture lui a adressé plusieurs lettres.

M. d'Enghien. On presse donc tout de nouveau madame de Coislin, qui, éprise du chevalier, ne put résister davantage. On fait jeter un ban, sous leurs véritables noms, à quelque chose près; il n'y avoit que *Saguier* pour Séguier, et *Lavau* pour Laval, et cela pouvoit passer pour une faute de copiste. Pour le nom du marquis de Coislin, il étoit connu de fort peu de gens, et on ne savoit guère qui étoit César du Cambout (1). Pour les deux autres, on en eut dispense. Ils vouloient avoir permission d'épouser en quelque village, car la veuve craignoit d'être reconnue de son curé (2). Le grand-vicaire, car il n'étoit pas sûr de s'adresser à l'archevêque, qui eût tout reconnu incontinent, dit qu'il ne pouvoit donner la dispense, et qu'il les renvoyoit pour cela à leur curé. Le curé refuse. On retourne encore au grand-vicaire, qui renvoie une seconde fois au curé.

Cependant on avoit pris jour pour épouser, et madame de Coislin devoit se rendre chez la marquise, le lendemain, à dix heures du matin. La marquise, qui avoit de bons espions, fut avertie, avant que de se coucher, que La Feuillade (3), qui fut depuis tué à Lens avec le maréchal de Gassion, avoit été le soir, jusqu'à minuit, chez madame de Coislin. Il s'étoit avisé, depuis quinze jours ou environ, qu'elle eût bien été son fait, et elle, qui avoit à faire le lendemain une si grande affaire, souffroit un galant

(1) Pierre-César du Cambout, marquis de Coislin, colonel-général des Suisses.

(2) Loisel, curé de Saint-Jean-en-Grève. (T.)

(3) Léon d'Aubusson, comte de La Feuillade, tué à la bataille de Lens, en 1647. C'étoit le frère aîné du maréchal.

chez elle jusqu'à minuit. On a remarqué depuis que cette femme, tant qu'elle a un mari, ne souffre pas la moindre ombre de galanterie, mais que dès qu'elle est veuve elle écoute tout le monde. Pour sa personne, elle est assez belle, mais il n'y a point d'excès. La marquise n'en passa pas mieux la nuit, pour avoir su que La Feuillade avoit été si tard chez madame de Coislin; elle se défioit fort de la cervelle de la dame ; car une autre fois qu'elle devoit se rendre en un lieu où l'on croyoit les épouser, ne prévoyant pas la difficulté qui se rencontroit, elle n'y alla point pour ne pas perdre une comédie. Le lendemain donc, jour assigné pour épouser, le chevalier de Bois-Dauphin et le chevalier de Rivière (1) avec Couleau, homme d'affaires de la marquise, furent à Saint-Jean; ils demeurèrent à la porte, et Couleau seul entra pour demander au curé permission d'épouser à Saint-Laurent, hors la ville. Le curé, bien loin de la lui donner, se douta de quelque chose, et ne voulut plus rendre la dispense des deux bans que Couleau lui avoit mise entre les mains.

(1) Le chevalier de Rivière fit une chanson sur l'air de *Catane, la belle jardinière* :

Beau, bien fait, de grande naissance,
Vous êtes, mon cher Bois-Dauphin ;
Mais avouez, en conscience,
Que c'est un grand coup du Destin,
Que le cadet d'un pauvre frère
Soit gendre de la chaucelière.

Quand le galant vit l'assemblée
Qui assistoit à son bonheur,
Il dit d'une voix non troublée :
Messieurs, vous me faites honneur,
Ma foi ! monsieur l'évêque d'Aire,
Vous me tirez de grand'misère. (T.)

Couleau la lui voulut arracher, et rompit un petit morceau du papier qu'il fut contraint de lui laisser, et va conter tout le désordre aux deux chevaliers. Le chevalier de Bois-Dauphin, sans s'émouvoir autrement, voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'épouser ce jour-là, s'en alla en franc jeune homme chez les baigneurs; car il s'étoit levé de bonne heure, et n'avoit pas eu le loisir de s'ajuster. Cependant madame de Coislin, qui devoit venir à dix heures, n'étoit pas venue à onze : elle arrive enfin sur le midi, dit pour ses excuses que Pepin, son intendant, l'avoit arrêtée; elle parut assez froide et assez interdite; elle étoit étonnée de ce qu'elle alloit faire. Couleau arrive là-dessus, qui conte toute la déconvenue : voilà tout le monde bien déferré. On envoie chercher le commandeur; sa sœur le prie d'aller parler au curé. Il y va et retire la dispense: ensuite il va trouver le grand-vicaire, qui refuse la permission et renvoie encore au curé. Jugez de l'inquiétude de la marquise. Elle voyoit que beaucoup de gens savoient la chose, car elle avoit été obligée de la dire à tous ses amis. Il y avoit jusqu'à quatre-vingts personnes qui savoient ce secret, en comptant M. d'Enghien et la Reine, à qui le cardinal l'avoit dit le matin. Cependant, comme on l'a su depuis, ils ne s'en étoient rien dit l'un à l'autre, et chacun, hors la Reine, le savoit du chevalier, de la marquise ou de son frère. A la vérité, il faut avouer que le peu de cas que l'on faisoit du chancelier avoit fort contribué à faire garder le secret. La marquise craignoit que le curé n'eût lu les noms et n'y eût fait réflexion, ou même que le grand-vicaire ne se doutât de quelque chose; mais ce qui la fâchoit le plus, c'étoit que son fils y eût mis autant de légèreté.

Dans ce chagrin on servit à dîner, car on s'attendoit de venir dîner après avoir épousé; mais personne ne put jamais se résoudre à manger, et on fut contraint de tout remporter. Madame de Coislin et la marquise se grondèrent un peu, et l'amante, avec un ton aigre, demanda où étoit donc M. le chevalier de Bois-Dauphin. La marquise l'excusa du mieux qu'elle put, et on passa le temps fort mélancoliquement jusqu'à quatre heures que le chevalier arriva. Sa mère et mademoiselle de Chalais lui parlèrent avant qu'il vît sa future épouse, et le haranguèrent bien pour lui faire promettre qu'il la presseroit d'épouser de quelque façon que ce fût. Il le leur promit; mais il ne le fit que foiblement, ou plutôt ne le fit point du tout; car il lui sembloit que cela n'étoit pas dans la bienséance: il avoit l'âme belle et généreuse. Je l'ai remarqué encore à une chose: il s'étoit fait peindre en Achille, et, pour marquer que c'étoit Achille, le peintre avoit voulu mettre dans l'éloignement, comme il traînoit Hector autour de Troie; Laval lui dit: « Mettez-y autre chose, je vous prie; » je n'approuve nullement cette cruauté. » Dès qu'il parut on n'eut plus de peine après madame de Coislin, et elle étoit d'autant plus gaie qu'elle voyoit la nuit approcher (c'étoit l'hiver), pensant qu'elle n'épouseroit point ce jour-là. Elle reculoit toujours par timidité, craignoit le pouvoir d'un chancelier de France, et considéroit que son père l'aimoit tendrement, et beaucoup plus que son autre fille. J'oubliois que la marquise gronda un peu le chevalier; toutefois elle étoit ravie de le voir; car elle avoit appréhendé que, ne croyant pas qu'il y eût rien à faire ce jour-là, il ne retournât qu'à minuit, à son ordinaire. Cependant quarante gentilshommes,

ou environ, qu'il avoit priés de se promener aux environs de Saint-Laurent, deux à deux, et tous séparément, sans faire semblant de rien, se promenèrent tout leur soûl, car il les oublia et ne leur envoya rien dire.

La marquise, voyant que le commandeur n'avoit fait qu'une partie de ce qu'il falloit, conclut qu'il falloit les faire épouser par le premier prêtre, parce qu'il étoit impossible que la chose ne se sût, et qu'elle, qui avoit bien des affaires, s'alloit mettre pour rien un chancelier de France sur les bras. Pour cela elle envoya prier l'évêque d'Aire (*Boutaut, de Tours*) de prendre la peine de venir chez elle; il avoit été élevé auprès de M. d'Auxerre, frère de la marquise, et lui devoit toute sa fortune. M. d'Aire arrive comme on ne trouvoit point de prêtre: « Vraiment, » dit-il, ce seroit une étrange chose que, faute d'un » prêtre, l'affaire manquât; je les marierai plutôt moi- » même; car je ne doute pas, ajouta-t-il, que M. de » Saint-Jean ne me donne la permission. » Il y va. Le curé la lui donne, à condition qu'il se chargera de l'événement. L'évêque prend ce qu'il falloit pour les marier (*un livre et un surplis*), et le donne à un de ses parents, qui depuis a été à M. de Laval, pour le porter chez la marquise. Et lui, au lieu d'aller vite achever une affaire si importante et si délicate, s'en alla à une comédie où M. de Bordeaux l'avoit convié. Celui qui avoit apporté le livre pour marier étoit un jeune homme qui s'en alla dans la cuisine de la marquise, et se mit à lire dedans. « Oh! dit-il, c'est un » livre à marier. » Le bruit s'épand aussitôt parmi le domestique, les laquais du commandeur et ceux du chevalier de Rivière, qu'on devoit marier quelqu'un ce soir-là. Enfin M. d'Aire arrive à dix heures du

soir et les marie (1). Après, tout le monde les laissa, et ils furent une heure et demie ensemble. Les gens de madame de Coislin vinrent à minuit, selon l'ordre qu'ils en avoient. Elle leur dit qu'ils étoient venus bien tard, et s'en retourna comme si de rien n'eût été. Le nouveau marié alla courir chez ses amis pour le leur dire, et éveilla madame de Lansac, sœur de sa mère, à trois heures du matin, et de là il s'alla reposer chez Prudhomme (2). Le matin, dès cinq heures, il y avoit trois laquais avec des billets à la porte de la marquise pour lui en faire compliment. Madame de Lansac vint après, qui lui dit que tout le monde le savoit, et qu'il falloit mettre madame de Coislin en lieu de sûreté. Elle étoit encore au lit que Pepin, son intendant, lui vint dire que tout le monde par la ville disoit qu'elle avoit épousé M. le chevalier de Bois-Dauphin. Elle fit la rieuse au commencement; mais enfin elle le lui avoua. M. le chancelier fut celui qui le sut le plus tard. La femme pensa attraper madame de Laval (ce fut ainsi que le chevalier l'appela après avoir été marié, car il est de cette maison) chez la marquise : elle n'eut que le temps de sortir par la porte de derrière. On la mena au Palais-Royal, dans la chambre de madame d'Hautefort, qui lui avoit offert retraite.

Ce fut le cardinal qui le dit au chancelier. Cet homme, assez étonné de ce que le cardinal le mandoit, car ils avoient parlé ensemble le jour même au conseil, alla au Palais-Royal avec quelque inquié-

(1) Il lui assigna son douaire sur une pièce de vingt francs ; c'est qu'il tira un quadruple, quand il fallut donner une pièce, comme on les épousoit. (T.)

(2) Un baigneur célèbre. (T.)

tude. Le cardinal lui dit : « Monsieur, j'ai une mau- » vaise nouvelle à vous dire : » Le chancelier crut qu'on lui alloit ôter les sceaux, et lui répondit : « Monsieur, il y a long-temps que je m'y prépare » Le cardinal continua, et lui conta le mariage de sa fille. On a cru que le cardinal lui voulut donner exprès l'épouvante, afin que, trouvant moins de mal qu'il n'en avoit attendu, il fût plus disposé au pardon; mais je croirois, tout au contraire, que cela fut cause en partie de l'éclat qu'il fit après, fâché de la frayeur qu'il avoit montrée, et d'avoir témoigné qu'il se défioit de son crédit, car il s'emporta autant qu'on se peut emporter. Avant que sa colère eût fait du bruit, M. d'Émery le fut trouver, et lui donna un conseil judicieux : « Vous êtes, lui dit-il, monsieur, en une » place où vous ne pouvez vous cacher. Si vous voulez » éclater, allez jusqu'au bout ; sinon, pardonnez de » bonne heure. » Le chancelier ne fit ni l'un ni l'autre, comme on verra par la suite. D'abord il jeta feu et flamme; envoya tout saisir chez sa fille, jusqu'aux chevaux, et prit ses petits-enfants chez lui. La chancelière, qui n'aime que sa fille de Sully, la cadette, ou du moins qui l'aime sans comparaison plus que l'autre, elle est plus aimable aussi, l'aigrissoit autant qu'il lui étoit possible ; car elle est même jalouse de l'amitié qu'il a pour l'aînée. Ce fut elle qui l'empêcha de voir son gendre pendant un an entier.

Les nouveaux mariés se retirèrent pour quelque temps à Berny ; on voulut donner cette petite satisfaction au chancelier. On dit que les gueux qui avoient accoutumé de se bien trouver de la cuisine de madame de Coislin, quand ils virent que M. le chancelier faisoit emporter les meubles de chez sa fille, disoient entre eux : « Vraiment, ce M. le chan-

» celier est plaisant de se fâcher; il a marié sa fille » une fois à un petit bossu mal bâti, et il trouve » mauvais qu'une autre fois elle se soit mariée à un » gentilhomme qui est aussi beau qu'un ange.» Cependant M. le cardinal, M. d'Enghien et cent autres ne perdoient pas une occasion de parler au chancelier pour les nouveaux époux, et ils firent tant qu'il consentit que M. de Meaux, son frère, et M. et madame de Sully les vissent; et quelque temps après il promit lui-même de les voir, mais il ne dit pas quand ce seroit.

En ce temps-là M. d'Enghien fut demander à M. le chancelier la grâce de Saint-Etienne (1): M. le chancelier la lui refusa, dont le prince irrité lui dit des choses assez fâcheuses, et entre autres qu'on voyoit qu'il faisoit cela à cause de Laval. Laval ayant su la chose, alla vite trouver M. d'Enghien, et lui dit: « Ah ! monsieur, vous m'avez perdu. » M. d'Enghien dit qu'il feroit tout ce qu'il voudroit pour raccommoder ce qu'il avoit gâté. En effet, il vit M. le chancelier en lieu tiers, et le satisfit. Le chancelier vit en cela l'estime qu'on faisoit de son gendre, et que sans lui il n'auroit reçu aucune satisfaction de l'injure qu'on lui avoit faite.

Il arriva encore une autre aventure dont Laval tira avantage; car, comme si les gens eussent pris à tâche de faire insulte au chancelier, Tréville, dont la compagnie de mousquetaires avoit été cassée au commencement de la régence, avoit eu un don qui

(1) Saint-Étienne, dont le père étoit gouverneur de Château-Renault, avoit enlevé, à Reims, mademoiselle de Sallenauve, et s'étoit battu en duel. (Voyez plus bas l'historiette de *mademoiselle de Sallenauve*.)

étoit fort à la charge du Béarn, sa patrie ; M. le chancelier refusa de lui en donner les expéditions, et lui, par une insolence inouïe (c'est un homme fort brutal), rompit les lettres en plein sceau, et se retira en menaçant. Le chancelier faisoit état de s'en plaindre au conseil d'en haut ; le lendemain, Laval en est averti par Sainte-Maure, un brave homme de ses amis ; il l'envoie appeler Tréville ; Tréville dit qu'il voyoit bien d'où cela venoit, et qu'il ne se vouloit point battre : l'autre lui propose tous les expédients imaginables pour faire passer cela pour une rencontre. Tréville n'y voulut jamais entendre, dit qu'il ne se cacheroit point, et qu'on se rencontreroit bien toujours. Sainte-Maure le menace de dire à tout le monde qu'il a refusé un appel. « Je ne m'en soucie » pas, dit Tréville; on sait assez qui je suis.» L'appel se sait, et, en même temps, la cause de l'appel ; la Reine, pour satisfaire le chancelier, fit tenir prison à Tréville durant quelques jours. Le chancelier fut touché de la bravoure et de la générosité de son gendre, et le vit bientôt après. La chancelière enrageoit, et fut trois semaines à Pontoise, sans vouloir revenir que le chancelier n'eût donné une assez grosse somme d'argent à madame de Sully.

Voilà notre cavalier aux bonnes grâces de son beau-père. Le chancelier ne pouvoit plus vivre sans lui, et lui ne perdoit pas une occasion de lui rendre ses devoirs. Le désordre de Saint-Eustache servit encore à le faire aimer et estimer du chancelier ; voici comment cela arriva. Le curé de Saint-Eustache étant mort, Merlin, un de ses neveux, et le frère d'un maître des requêtes, nommé Poncet, disputèrent cette cure. Les femmes de la paroisse, au moins celles des halles, se trouvèrent au grand conseil, le

jour de l'audience; ensuite tout le menu peuple de cette grande paroisse s'émut; et, parce que le chancelier portoit Poncet, près de quatre cents femmes voulurent aller chez lui pour lui parler en faveur du neveu de leur curé; car le peuple espéroit qu'il seroit aussi charitable que son oncle avoit été. Le suisse ouvrit pour les repousser, mais il ne put refermer la porte, et ces femmes le pressèrent tellement qu'il fut contraint de s'enfuir, et il se sauva dans une maison vers Saint-Eustache, où il s'enferma: c'étoit le matin. On en vint avertir M. de Laval, qui logeoit dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre; il n'étoit pas achevé d'habiller; il prend son pourpoint à la main, et se fait mener par le carrosse de madame de Lansac, qui étoit chez lui; il s'habille en chemin faisant. Ses gens avec des armes arrivent presque aussitôt que lui chez le chancelier; ils suivirent leur maître, qui passa sur le ventre à toute cette populace émue, car on avoit sonné le tocsin, et il alla délivrer le suisse. Cet exploit ne se fit pas sans péril, il essuya bien des coups de pierres, et entre autres un gros grès qu'on jeta d'une fenêtre, et qui tomba justement à ses pieds. Avant que d'y aller, il avoit envoyé son frère, le chevalier, demander à la Reine une compagnie des gardes; cette compagnie fut longtemps à venir, et le suisse étoit délivré quand elle arriva. Dès qu'il ouït le tambour, il y courut encore, et avec ce renfort perça jusqu'à Saint-Eustache, et on a dit qu'à la chaude il tira un coup de pistolet dans l'église. Pour achever l'histoire de l'émeute, j'ajouterai que les femmes des halles allèrent en corps au Palais-Royal, et que là une dame Denise dit à la Reine qu'ils vouloient ce curé-là, parce qu'ils avoient accoutumé de les avoir *de père en fils*, et qu'ils

n'avoient que faire de cet *adultère* de Poncet; elles vouloient dire *indultaire* (1). Enfin, comme on vit que cela alloit trop loin, on fit dire aux paroissiens par Tubeuf, alors marguillier de la paroisse, que la Reine, à leur prière, donnoit la cure au neveu du feu curé. On en chanta le *Te Deum*, et le peuple disoit que ce M. Tubeuf étoit un honnête partisan. On ajoute encore qu'un charbonnier alla embrasser le nouveau curé, et que, comme l'autre lui disoit: « Vous me gâtez mon surplis, » il lui répondit: « J'ai encore un quart d'écu, monsieur le curé, pour » le faire savonner; laissez-moi vous embrasser » tout à mon aise. »

Depuis le désordre de Saint-Eustache jusqu'à sa mort, Laval fut le tout-puissant chez le chancelier, et la marquise de Sablé y étoit quasi aussi bien que lui. Par une bonté assez rare à la cour, il avoit toujours sur lui une liste de ceux dont il vouloit recommander les affaires à son beau-père. Outre qu'il étoit aimable de sa personne, quoiqu'il commençât un peu à grossir (son père étoit fort gros), il étoit fort civil et dans un perpétuel enjouement. Partout où il se trouva, il fit toujours tout ce qu'un homme de cœur pouvoit faire, et s'il eût vécu, il eût sans doute été bien loin. Le chancelier se résolvoit à ouvrir la grand'bourse pour lui acheter quelque belle charge. A Dunkerque, où il fut tué, il avoit acquis tant de réputation que M. d'Enghien le regardoit comme un appui de sa grandeur. A ce siége pourtant il fit une *jeunesse* peu excusable. Lui et quelques *petits maîtres* faisoient la débauche dans

(1) Poncet avoit droit à cette cure en vertu de l'indult, qui appartenoit à son frère, comme maître des requêtes.

une maison devant laquelle on alloit pendre un soldat ; ils étoient déjà gaillards, quand quelqu'un, peut-être fut-ce lui-même, car il étoit pitoyable, dit dans la chaleur du vin : « Il faudroit sauver ce pauvre » diable et tuer le bourreau. » En effet, ils tirèrent et tuèrent, non pas le bourreau, mais un soldat qui assistoit à l'exécution. Cela fit du désordre : cependant on l'apaisa. On conta cela à la Reine, et le vin fit tout excuser.

Il se piqua de faire un logement qui étoit si important que de là dépendoit le succès du siége ; il y alla après que deux autres maréchaux-de-camp en eurent été repoussés. Il avoit avec lui un ingénieur huguenot, nommé Dutens, qui lui dit qu'il n'y iroit sans casque. Laval lui donna un chapeau de fer qu'il avoit, et après fit le logement ; mais il y reçut un coup de mousquet par la tête, dont il mourut au bout de dix-sept jours. Le chevalier Chabot, autre maréchal-de-camp, garçon de cœur et de mérite, y fut aussi tué en même temps ; cependant, quoiqu'il fût fort estimé, Laval l'obscurcit de telle façon qu'on ne songea pas à le plaindre. Le chancelier pleura de la mort de son gendre comme un enfant, et eut cent fois plus de déplaisir de sa perte, qu'il n'en avoit eu de son mariage. Pour madame de Laval, au bout de quelque temps elle s'apaisa, et bientôt il n'y parut plus. On disoit qu'elle étoit entre deux selles le cul en terre, parce que sa sœur et les sœurs de son premier mari avoient toutes le tabouret.

Deux mois après, elle fut passer l'automne à Saint-Liébaud (1), vers Moret. Vardes, qui l'avoit vue en divers lieux, mais sans lui en conter, au lieu de

(1) Une des terres que le chancelier a eues à vil prix. (T.)

prendre occasion du voisinage et de la parenté qui étoit entre lui et l'abbé de Bois-Dauphin (1), qui étoit avec elle, s'avisa mal à propos d'envoyer un gentilhomme à la belle avec une lettre dont elle se mit fort en colère. Il demandoit permission de l'aller voir, et aussi, je pense, de la servir. L'abbé, qui alloit à la chasse, ayant appris cela, rentre et l'apaise du mieux qu'il peut, puis le lendemain va trouver Vardes : « On ne ferme pas la porte aux » gens comme vous, lui dit-il ; vous n'en deviez » point user ainsi. » Vardes confessa qu'il avoit tort. Le chancelier, et c'est ce qui fit parler, prit cela de travers, crut que sa fille vouloit encore se marier à sa fantaisie, et, bien loin de la laisser revenir à Paris, il l'obligea à aller pour quelque temps à Sully.

Elle dit qu'elle est encore un peu jalouse de celles que M. de Laval a aimées, et qu'une de ses plus grandes joies seroit de voir que quelqu'une de celles-là fût devenue laide. Elle prend plaisir, quand elle est en confidence avec quelqu'un, à parler de la passion qu'elle a eue, à dire ce qu'elle a senti et ce qu'elle sent encore, et elle n'a garde de faire tant la coquette cette fois-ci que l'autre.

CCXXVII

ESPRIT.

Esprit (2), l'académicien, sortit de chez le chancelier à cause de ce mariage ; car jamais le chancelier

(1) Aujourd'hui évêque de Léon. (T.)

(2) Jacques Esprit, de l'Académie françoise, né à Béziers en 1611, mourut dans sa patrie, en 1678.

ne se put persuader qu'un homme qui ne bougeoit de chez madame de Laval ignorât cette amourette : cependant la marquise et Chalais jurent qu'il n'en savoit rien. Esprit avoit un frère aîné, petit homme, mais qui a de l'esprit comme un lutin ; il étoit précepteur de l'abbé de Fiesque, parent de madame de Rambouillet ; ainsi il eut entrée à l'hôtel de Rambouillet, et il y introduisit ensuite son second frère, aujourd'hui premier médecin de M. d'Anjou (1) ; le troisième, dont nous parlons, y fut aussi introduit. A son arrivée de Béziers, lieu de leur naissance, il faisoit de si longues visites qu'on croyoit qu'il vouloit demeurer à coucher chez les gens.

L'abbé de Cerizy, qui étoit chez M. le chancelier, fit en sorte que le chancelier le prit ; après on le fit de l'Académie. Il ne sait pourtant quasi rien, et n'avoit que quelques paraphrases de psaumes, assez médiocres (2). Là il intriguoit assez, servoit qui il pouvoit, et parloit plus hardiment que les autres beaux esprits de la maison ; car il a toujours fait le plaisant, mais quelquefois il ne l'est guère. Or, un jour Verpillière, qui étoit à madame de Longueville, et dont il sera parlé amplement dans les Mémoires de la Régence, ayant quelque chose à demander à M. le chancelier, Chapelain écrivit à Esprit qu'il se rencontroit la plus belle occasion du monde pour un coquet comme lui, qu'une des plus belles filles de France, etc. Il fit ce qu'on souhaitoit de lui ; de sorte

(1) Frère de Louis XIV, depuis duc d'Orléans, père du régent.

(2) L'abbé Esprit n'a rien laissé de remarquable. Il a plutôt coopéré aux ouvrages d'autrui qu'il n'en a produit de lui-même. (Voyez l'historiette du *chancelier Séguier*, note de la page 224 du tome IV.)

que, quand il fut dehors de chez le chancelier, il s'alla loger auprès de l'hôtel de Longueville, où Verpillière le mit bien avec sa maîtresse. Il a eu, par sa faveur, deux mille livres de rente sur une abbaye qu'on donna à La Croisette, intendant de la maison. Il avoit déjà mille livres de pension sur le prieuré d'Argenteuil, que depuis il a remise par scrupule. Madame de Laval les lui avoit fait donner. Il suivit madame de Longueville à Munster; on parlera de lui ailleurs.

Depuis, passant du blanc au noir, après la délivrance de M. le Prince, il se mit dans l'Oratoire, où son frère aîné étoit déjà. Là, à cause de ses austérités, il avoit des maux de tête, qui l'eussent rendu tout-à-fait fou, si le médecin ne l'en eût fait sortir. Ce médecin se plaignoit de lui, et disoit : « Quelle » folie ! Il leur faut une inspiration du Saint-Esprit » pour se laisser voir à leurs parents. » Au sortir de là, il alla se promener. Il fut voir M. et madame de Montausier, à Angoulême ; il alla en Languedoc, où il se donna au prince de Conti, avec lequel il est présentement; mais il n'est pas si dévot qu'on diroit bien. Depuis il s'est marié avec une assez belle fille, et cela, dit-il, pour l'acquit de sa conscience. Sa maison a une porte dans le jardin du Palais-Royal ; on l'y voit toujours avec sa femme. L'abbé d'Effiat prétend qu'elle a dit : « Mon Dieu ! je ne » m'aperçois point que ce soit par principe de con- » science que M. Esprit s'est marié ! » Elle l'a dit comme moi.

CCXXVIII

SARRAZIN (1).

Sarrazin étoit fils d'un homme de Caen, qui étoit comme le parasite d'un vieux garçon, nommé Foucault, trésorier de France à Caen. Foucault le logeoit chez lui, et enfin lui vendit sa charge, dont il ne toucha que sept ou huit mille livres, qui étoit peut-être tout le vaillant de Sarrazin ; le reste se devoit prendre sur les émoluments de l'office. Foucault mourut au bout de deux ans, et Sarrazin épousa la gouvernante du vieux garçon, pour ne rien dire de pis. La donzelle et lui s'étoient apparemment entendus ensemble à piller le vieux garçon. Le Roi obligea les trésoriers de Caen de se faire conseillers de la cour des Aides de Rouen, que l'on fit *semestre* en ce temps-là. Voilà comment notre Sarrazin étoit fils d'un trésorier de France à Caen, et conseiller de la cour des Aides de Rouen. C'étoit si peu de chose pour la naissance, qu'il y a encore en Normandie un de ses cousins germains qui est fils d'un ciergier, et qui est curé de village. Cependant quand il vint à Paris, il faisoit l'homme de bonne naissance, et l'homme accommodé. Il eut d'abord la connoissance de mademoiselle Paulet qui, en le présentant, ne manquoit jamais de dire que c'étoit une personne de bon lieu et fort à son aise. Il est vrai qu'il avoit un carrosse; mais ses chevaux étoient les plus mal nourris de France.

(1) Jean-François Sarrazin, né en 1605, mort en 1655.



Il s'amusa ici à *pindariser*, et fut contraint d'épouser une vieille madame Du Pile, veuve du maître des comptes. Il a toujours fait le plaisant, et il s'avisa de faire je ne sais quels articles de mariage, en prose, qui étoient, à dire vrai, une assez mauvaise galanterie. Il y avoit, entre autres choses, qu'il ne seroit plus *sans croix ni pile*. A rendre turlupinade pour turlupinade, on lui eût pu dire assez long-temps qu'il n'étoit point *sans croix*, mais bien *sans pile;* car sa femme le tourmentoit et ne lui donnoit pas un sou. Elle lui devoit donner mille écus ; mais elle vouloit qu'il couchât avec elle; lui ne vouloit point. « Mais, lui disoit Ménage, que n'y couchez-vous ?— » Couchez-y vous-même, si vous voulez, » lui répondoit-il. Je crois que Ménage l'a assisté, et la table du coadjuteur, dont il lui donna la connoissance, lui fut d'un grand secours. Une fois qu'il y étoit, du Bois (1), qu'on appeloit vulgairement *le fastidieux M. du Bois,* s'avisa, tandis que tout le monde s'étoit levé pour recevoir un évêque, et qu'on faisoit des révérences, d'arranger les siéges derrière chacun ; il oublia Sarrazin, qui, croyant touver son siége où il l'avoit laissé, voulut s'asseoir, et donna du cul à terre. Quand il fut relevé, on lui demanda quelle pensée il avoit eue en ce moment-là ; il prit un ton sérieux, et dit : « J'ai songé » si j'étois un homme à qui on dût faire un tour » comme celui-là. » Le coadjuteur fut obligé de rechercher d'où cela venoit, et de lui dire qu'il en étoit bien fâché. Pour moi, cela me fait croire que

(1) L'amant de mademoiselle Paulet. (T.) — C'étoit un docteur en théologie, mais Tallemant dit lui-même qu'on n'en a pas médit. (Voyez l'article de mademoiselle Paulet, t. IV, p. 13.)

Sarrazin n'avoit pas toute la présence d'esprit imaginable, car il falloit faire accroire que c'étoit sa faute, qu'il étoit bien maladroit, etc.

Il fut près de quatre ans comme le courtisan du coadjuteur, jusqu'à aller à Bourbon avec lui. Je me souviendrai toujours de la burlesque carrossée de gens que c'étoit. Sarrazin, quoique grand et bien fait de sa personne, étoit pourtant ce jour-là terriblement fagoté en auteur, et tous les autres en prêtres de village ; cela sentoit la pédanterie à cent pas à la ronde.

J'oubliois que Sarrazin fut mis dans la Bastille, comme on verra dans les Mémoires de la Régence, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir fait de méchants vers contre le Roi, à l'occasion des machines des comédiens italiens. On lui faisoit tort, il ne les eût pas faits si mauvais. Il jura, au sortir de là, de n'en faire plus; mais il recommença dès le blocus de Paris, ou peut-être plus tôt.

A la guerre de Paris, le coadjuteur fit tant par le moyen de madame de Longueville, que le prince de Conti prit Sarrazin pour secrétaire. La nécessité, ou l'humeur normande, ou peut-être toutes les deux ensemble, firent que Sarrazin, quoiqu'il eût été couché sur l'état de M. le Prince, à la vérité c'étoit pour la première place vacante, ne fit aucune difficulté d'accepter cet emploi. Le prince de Conti avoit plus de tort que lui ; car tandis que Montereul, l'académicien, étoit à Rome, pour lui avoir un chapeau, il lui ôtoit la moitié d'un emploi pour lequel il avoit refusé les plus belles résidences. Montereul, de retour, ne fit point le fâché ; il étoit plus fier que l'autre, c'étoit un François italianisé, *Francese romanescato*, comme on dit à Rome ; et quoi-

qu'il eût été traité en cadet, lui qui étoit le premier en date, il fit semblant d'être content du partage. Il n'avoit que les bénéfices, et l'autre avoit la maison et le gouvernement (c'étoit la Champagne). On disoit que madame de Longueville avoit porté Sarrazin. Dès la première année, Sarrazin dit à un homme de ma connoissance qu'il n'avoit aucune obligation au coadjuteur de l'avoir fait entrer chez le prince de Conti, et que le coadjuteur lui en devoit encore de reste; qu'un temps fut qu'il l'eût voulu voir noyé, et qu'il le donneroit encore au diable, sans cet établissement; que quatre ans de son temps ne se pouvoient assez payer. Notez qu'il fût peut-être mort de faim sans lui.

Dès que la paix fut faite, il fit le petit ministre et l'homme passionné pour son maître. Quelqu'un lui ayant dit : « Qu'est-ce cela ? je vous trouve tout » triste. — Je ne me porte pas bien, répondit-il gra» vement, M. le prince de Conti se trouve mal. » Il ne s'épargna pas à faire des friponneries. Le coadjuteur présenta l'abbé Amelot au prince de Conti, à qui l'abbé demandoit quelque prieuré. Le prince de Conti accorda le prieuré. L'abbé, pour plus prompte exécution, donne cent pistoles à Sarrazin ; Montereul étoit absent, si je ne me trompe. Le premier président de la cour des Aides (1) demande le même bénéfice ; le prince de Conti le lui donne. Voyez quelle manière de faire ! L'abbé demande ses cent pistoles à Sarrazin, qui répond : « Il n'a pas tenu à » moi que vous n'ayez eu le bénéfice ; je tiendrai ce » que j'ai promis, faites que M. le prince de Conti

(1) Jacques Amelot, premier président de la cour des Aides, en 1643.

» en fasse de même. » L'abbé se plaint au coadjuteur qui peste : « Comment! ce *poëtereau*, prendre » de l'argent de mes amis! un homme dont j'ai fait » la fortune! » Sarrazin répondit à cela ce que j'ai déjà dit, qu'il ne lui en avoit aucune obligation, etc. Ménage et lui se brouillèrent là-dessus, et Ménage disoit : « Ils se sont bien rencontrés, Montereul et » lui, pour se tirer de belles bottes de fourberie. »

Il s'est trouvé qu'un nommé du Bois, qui commandoit les chevau-légers du prince de Conti, en Champagne, durant le quartier d'hiver, avoit tant volé, que ce prince fut contraint d'envoyer un exempt de ses gardes pour le faire arrêter; il avoit six mille livres en argent, qu'il avoit volées en moins de rien, sans toutes les autres choses. Il ne parut point étonné de se voir pris, et dit qu'il savoit bien qu'il ne seroit pas désavoué. Il avoit été résolu que des six mille livres il en rendroit cinq, quand il arriva un ordre de l'en quitter pour trois mille livres; cet ordre venoit de Sarrazin; cela a fait croire que les deux autres mille livres étoient sa part.

Un gentilhomme de Brie pria Courtin (1) de parler à Sarrazin pour faire déloger des gens de guerre de son village. Sarrazin lui dit : « Cela vaut fait. » Quatre jours se passent; il fallut quarante pistoles, et le village étoit mangé avant que l'ordre arrivât. Il fit pis que tout cela; car après avoir expédié tout ce qu'il falloit pour un quartier d'hiver à Bourgogne (2), homme de service qui étoit dans le parti du prince de Conti : « Vous verrez, lui dit-il, s'il

(1) Le petit Courtin qui avoit été à Munster; il est maître des requêtes. (T.)

(2) Ce fut lui qui défendit Brie-Comte-Robert, en 1649. (T.)

» n'y auroit point dix pistoles pour nous.» Avec cela il n'a pas eu l'occasion de s'enrichir : les brouilleries lui ont nui, et la cour l'a trompé. Il n'eut rien du cardinal, qui lui avoit tant promis. Le mariage du prince de Conti fut fait sans qu'on lui donnât un sou ; Cosnac (1) n'eût pas même été évêque, sans que le prince de Conti s'y obstina. Ils avoient pourtant tous deux bien servi le cardinal, et fort mal leur maître.

Sarrazin n'étoit point fin, quoiqu'il fût Normand; il n'a jamais eu de cervelle : pour preuve de cela, il ne faut que dire qu'il affectoit de faire accroire à Bordeaux qu'on lui envoyoit de l'argent de chez lui ; car ayant fait une garniture de rubans couleur de rose, il dit qu'il avoit reçu une petite lettre de change de Normandie. Madame de Longueville se moqua fort de cette impertinente vanité. Angerville, gentilhomme de Caen, qui étoit au prince de Conti, lui dit : « Notre cher, je vous avertis qu'il n'y » a nulle apparence, dans l'emploi que vous avez » (*Montereul étoit mort*), de croire que les gens se» ront assez sots pour s'imaginer que vous n'y ga» gnez pour avoir du ruban. » Le lendemain, pensant bien raccommoder la chose, il prit un méchant habit, et fut quelques jours en linge sale. Il vouloit passer pour un homme qui prévoyoit les choses, et toujours il étoit surpris ; il se faisoit toujours de fête mal à propos.

M. le prince de Conti étant demeuré seul à Bordeaux, et se défiant de Marsin (2), se servoit de

(1) Daniel de Cosnac, évêque de Valence. Le huitième livre des *Mémoires de Choisy* lui est presque entièrement consacré. (*Collection Petitot*, 2e série, LXIII, 36.)

(2) Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin et du Saint-

Chouppes (1), qui un jour lui voulut faire faire quelque chose contre les ordres de la guerre. Angerville tourna cela en raillerie, et lui dit : « On voit » bien que c'est pour nous éprouver. » Sarrazin sait cela ; il va dire à Angerville que Chouppes s'étoit plaint, et que M. le prince de Conti étoit mal satisfrit de son procédé. Angerville, qui connoissoit bien le pèlerin (2), va trouver le prince de Conti, qui lui dit qu'il n'y avoit pas songé, et il vouloit faire recevoir le démenti à Sarrazin devant tout le monde. Angerville le supplia de n'en rien faire. Cent fois le Prince l'a traité de coquin, de fripon, en présence de ses officiers. L'autre sortoit sans rien dire, et puis revenoit aussitôt en bouffonnant : « Quoi, » prince, vous rêvez ! » disoit-il parfois, et continuoit sur ce ton-là. Tantôt il rimoit, tantôt il contrefaisoit quelqu'un, et faisoit tant qu'il le faisoit rire.

Pour le mariage, le prince de Conti ne s'y résolut

Esprit, quitta le service de France, en 1653, pour passer à celui d'Espagne. C'est le père du maréchal de Marchin (ou *Marsin*).

(1) On a du marquis de Chouppes des Mémoires qu'on regrette de ne pas trouver dans les deux collections des Mémoires relatifs à l'Histoire de France. Ils forment deux parties in-12. (Paris, Duchesne, 1753.)

(2) On surprit une lettre de Sarrazin au cardinal Mazarin, qui commençoit ainsi : « Ce petit bossu, qui fait le vaillant et qui ne » l'est pas, vous demande de l'argent pour donner à des gens » qui ne vous aiment point. » Le prince de Conti, sur cela, lui dit en particulier (il n'y avoit que le P. Talon, jésuite, autrefois son précepteur, et un valet de chambre) : « Traître, tu mériterois que je le fisse jeter par les fenêtres ; va, que je ne te voie » jamais. » A deux jours de là, le P. Talon, à la prière de Sarrazin, qui pleuroit comme une vache, obtint que cet homme lui donnât la comédie ; et il se mit à bouffonner si plaisamment, que le pauvre prince lui sauta au cou. (T.)

qu'à cause qu'il intercepta une lettre de M. le Prince, par laquelle il ordonnoit aux gens de guerre d'obéir effectivement à Marsin, et en apparence au prince de Conti. Marsin et Lenet (1) avoient brouillé les deux frères. Pour madame de Longueville, ce qui la brouilla avec lui, ce fut la galanterie de Matha (2); car le prince, qui avoit eu la vision de vouloir qu'on crût qu'il avoit couché avec sa propre sœur, dont il avoit été amoureux, ne trouvoit pas bon que Matha eût l'avantage sur lui.

Pour revenir à Sarrazin, madame de Longueville le méprisoit furieusement et ne le pouvoit souffrir. Il est temps de parler de sa mort. Le prince de Conti ne l'a jamais outragé que de paroles ; on a eu tort de dire qu'il l'avoit frappé. On croit qu'il a été empoisonné par un Catalan, dont la femme couchoit avec lui, après avoir couché, à ce qu'on dit, avec d'autres. On a cru cela d'autant plus aisément, que cette femme tomba malade le même jour, eut les mêmes accidents, et mourut le même jour que lui et à la même heure (3).

(1) Pierre Lenet. On a de lui des *Mémoires* assez importants qui viennent d'être complétés dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, publiée par MM. Michaud et Poujoulat. (Voyez le tome II, 3e série de cette collection. Paris, 1838.)

(2) Ce Matha devoit être un frère de Barthélemy de Bourdeille, baron de Matha. Barthélemy mourut en 1640, laissant un fils posthume. Ce ne peut donc être ni le père ni le fils. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici de ce Matha dont Hamilton a raconté des traits si plaisants dans les *Mémoires de Gramont.*

(3) Le P. Talon dit que la femme ne fut point empoisonnée ; que son mari, qui étoit bien gentilhomme, l'épargnoit à cause de ses parents, qui étoient plus de qualité que lui ; mais il empoisonnoit les galants d'un poison brûlant. Il croit que M. de Can-

Sa femme s'est encore remariée.

Pour ses ouvrages, il n'y a, ce me semble, rien d'achevé. S'il ne se fût point jeté dans la plaisanterie, il eût été capable de quelque chose de grand. La meilleure chose que nous ayons de lui, c'est la *Pompe funèbre de Voiture*, où il ne le traite pas bien; et, pour montrer qu'il n'a pas eu dessein de l'épargner, c'est qu'il ne voulut jamais corriger quelques endroits qui ont empêché qu'on ne l'ait imprimée à la suite des œuvres de Voiture (1).

CCXXIX

LA MARQUISE DE SY.

M. de Sy étoit de la maison de Bourlemont de Lorraine; mais il demeuroit en Champagne. Sa

dale en est mort; car Sarrazin lui fit envie de coucher avec cette femme, lui disant qu'il n'en avoit jamais trouvé de si agréable au déduit. (T.)

(1) L'éditeur possède un imprimé en huit pages in-4°, intitulé : *la Défaite des bouts rimés, poème héroïque, par M. Sarrazin, avec des éloges et acclamations des plus beaux esprits de ce temps*. On y lit un *Avertissement de l'imprimeur au lecteur*, par Pellisson, et quelques pièces de vers dont deux sont signées *Ysarn*. Cette brochure s'est trouvée dans les portefeuilles de Tallemant des Réaux, indiqués dans la Notice préliminaire. Tallemant y a joint l'observation suivante : « Sarrazin avoit fait la » *Défaite des bouts rimés*, mais il ne la vouloit point donner. » C'étoit du temps du mariage du prince de Conti. Pour lui faire » malice, Pellisson et Ysarn firent imprimer ceci pour le faire » crier devant la porte de Sarrazin. Ce qu'il y eut de meilleur, » c'est que l'imprimeur trouvoit la préface admirable. » Cette préface est une véritable dérision.

femme étoit une des plus belles femmes, et lui un des plus pauvres hommes du monde. Amoureux d'elle, c'étoit au commencement de leur mariage, il lui mettoit familièrement la main sous la jupe, en présence de feu M. le Comte, gouverneur de Champagne. Aussi s'en trouva-t-il comme il le méritoit, car M. le Comte le fit cocu.

Depuis, un nommé Neufchâtel, cadet du baron de Chapelaine, dont le père (1) gagna tout son bien dans les gabelles, acheta la terre de Chapelaine en Champagne, et plusieurs autres, la fit bâtir magnifiquement, et y fit une fort grande dépense. L'Argentier se mit en tête de faire un somptueux bâtiment. A Chapelaine, ce n'est que craie ; il fallut faire venir la pierre de fort loin, et le bois aussi. Il y fit porter jusqu'à de la terre, car il n'y pouvoit venir un arbrisseau. Il détourna des ruisseaux, et fit de fort beaux étangs et de beaux moulins. On dit qu'il laissa à son fils quarante mille écus de rente, plus six cent mille livres en argent, sans les meubles. Il y avoit je ne sais quel pronostic, ou plutôt je ne sais quelle vision dans la famille, que cette maison seroit brûlée. Elle le fut, je ne sais comment. Les enfants de Chapelaine ont dissipé la plus grande partie du bien, et sottement rompirent une opale, grande comme une assiette, pour en avoir chacun un morceau ; elle valoit bien quarante mille livres. Cependant il reste encore quarante mille livres de rente dans la maison.

Ce Neufchâtel, qui étoit un brave garçon, et fort bien fait, devint amoureux de la belle, et en jouit. L'affaire se faisoit si hautement, que les parents du

(1) Ils s'appellent L'Argentier en leur nom. (T.)

marquis de Sy l'obligèrent à appeler Neufchâtel. Cet homme, quoique fort peu vaillant, se battit, mais si mal, qu'on voyoit bien qu'il ne s'étoit battu que pour n'avoir osé contrevenir à un *avis de parents*. Ce combat donna encore plus de liberté à Neufchâtel : il continue à voir la dame, avec tant d'autorité, que le mari et lui partagèrent, et même il eut une nuit par semaine plus que le mari. Cette folle se dégoûte du marquis à tel point, qu'elle ne veut plus qu'il couche avec elle.

C'étoit, comme j'ai dit, un fort pauvre homme, et de plus fort amoureux de sa femme. Ne sachant plus que faire, il se jette aux genoux de Neufchâtel pour obtenir cette grâce de sa femme, qui n'y voulut jamais consentir. Les parents de Lorraine, sans qu'il y fût, viennent avec main forte, et surprennent Neufchâtel couché avec la marquise. Il se sauve pourtant, suivi d'un valet, dans un cabinet au bout d'une galerie. Là, avec quelques armes qu'ils avoient, ils se défendirent, en tuèrent un, et puis se sauvèrent. Tout cela ne servit qu'à rendre ces amants plus insolents : ils vendent les troupeaux et coupent les bois; enfin elle se trouve grosse, et, parce que tout le monde savoit qu'il y avoit deux ans que son mari n'avoit couché avec elle, elle s'en alla en Hollande pour y accoucher. Neufchâtel l'y fut trouver, et après, elle retourna en Champagne.

Voici qui est encore pis que tout le reste. Elle maria sa fille, qui n'avoit que onze ans, à Neufchâtel, et le baisoit devant tout le monde comme son gendre, et ils étoient tombés d'accord * qu'il coucheroit trois fois la semaine avec elle, et trois fois avec sa fille, et que le dimanche il se reposeroit. Elle ne s'en contenta pas, et ôta un jour à sa fille. Le

mari voyant que Neufchâtel avoit plus d'affaires que jamais demandoit à coucher quelquefois avec sa femme, mais en vain. Il alla plusieurs fois la trouver, comme ils étoient au lit, pour tâcher d'obtenir qu'on le laissât coucher une heure seulement avec sa femme.

Une nuit qu'ils ne pouvoient dormir, ils allèrent fouetter ce pauvre homme pour se divertir.

Neufchâtel fut tué au blocus de Paris, un an ou environ après qu'il se fut marié. Elle remaria sa fille aussitôt à un gentilhomme, nommé Juvigny, à condition que le père de ce garçon coucheroit avec elle; mais elle le trouva bientôt trop vieux. Enfin elle en vint jusqu'à s'en faire donner par ses valets. Elle mourut, il y a cinq ans ou environ, âgée de trente-neuf à quarante ans.

CCXXX

SOUSCARRIÈRE (1).

Il y avoit un pâtissier à Paris, à l'enseigne *des Carneaux*, qui traitoit par tête. Ce pâtissier avoit une femme assez jolie, à qui plusieurs personnes firent leur cour, et entre autres M. de Bellegarde. Vers le temps où ce dernier la fréquentoit, cette femme se sentit grosse et accoucha d'un fils. Ce garçon devint adroit à toutes sortes de jeux et d'exercices; il étoit bien fait et heureux au jeu, il se pousse, il gagne. Comme il étoit adroit de la main,

(1) Pierre de Bellegarde, dit le marquis de Montbrun, seigneur de Souscarrière.

il s'adonna à des tours d'adresse, comme de faire tenir une pistole dans la fente d'une poutre, et autres choses semblables. Il y gagna beaucoup, mais son plus grand butin fut dans ce commencement une fourberie. Il trouva un inconnu, nommé Dalichon, qui jouoit fort bien à la paume; lui y jouoit fort bien aussi; il ne faisoit pourtant que *seconder;* mais c'étoit un des meilleurs seconds de France. Il fait acheter des pourceaux, des bœufs, des vaches à cet homme, et fait courir le bruit que c'étoit un riche marchand de bestiaux, à qui on pouvoit gagner bien de l'argent; que cet homme aimoit la paume : on y jouoit fort en ce temps-là. Souscarrière, c'est le nom d'une maison qu'il acheta, dès qu'il eut du bien, faisoit des parties contre cet homme, qui faisoit l'Allemand, et découvroit insensiblement son jeu. Notre galant trahissoit ceux qui étoient de son côté, et quand il parioit contre Dalichon, Dalichon se laissoit perdre, et faisoit perdre ceux qui étoient de son côté, ou qui parioient pour lui; et avant que la fourbe fût découverte, on dit que le marchand de bestiaux, à qui Souscarrière savoit que donner, gagna plus de cent mille écus. Comme il eut un grand fonds, le petit La Lande (1), qui le connoissoit, étant du même

(1) Ce petit homme étoit une espèce de m..... et d'escroc. On a dit de lui dans un vaudeville :

M. . . . . et franc cocu,
Lanturlu.

Ses deux filles sont du métier. Ce qu'il y a d'extraordinaire en cet homme, c'est qu'il étoit aussi franc athée qu'on en ait jamais vu : à sa mort, il ne se vouloit point confesser. M. de Chavigny, qu'il appeloit *Eumènes,* parce qu'il étoit secrétaire comme Eumènes, y alla pour le persuader à se confesser. «Bien, » lui dit-il, Eumènes, je le ferai pour l'amour de vous, et à con-

métier, car il avoit appris à jouer à la paume au feu Roi, lui dit un jour. « Pardieu, M. de Souscar- » rière, vous êtes bien fait, vous avez de l'esprit, » vous avez du cœur, vous êtes adroit et heureux ; » il ne vous manque que de la naissance ; promet- » tez-moi dix mille écus, et je vous fais reconnoître » par M. de Bellegarde pour son fils naturel. Il a » besoin d'argent ; vous lui en pouvez prêter. Voici » le grand jubilé : votre mère jouera bien son per- » sonnage ; elle ira lui déclarer que vous êtes à lui » et point au pâtissier ; qu'en conscience elle ne » peut souffrir que vous ayez le bien d'un homme » qui n'est point votre père. » Souscarrière s'y accorde. La pâtissière fit sa harangue ; M. de Bellegarde toucha son argent, et La Lande pareillement (1). Voilà Souscarrière, en un matin, devenu *le chevalier de Bellegarde* (2).

Quelques années après, Souscarrière, pour se remplumer de quelque perte qu'il avoit faite, alla en

» dition que le grand *prototrosne* (il nommoit ainsi le cardinal » de Richelieu) croira que je meurs son serviteur. » Sa femme lui dit : « Si vous ne vous confessez pas, nous voilà ruinés ; on » ne nous paiera plus notre pension. » Il se confessa donc, et en se confessant, il disoit à sa femme : « Voyez, ma mie, ce » que je fais pour vous. » (T.)

(1) Amelot de La Houssaye fait aussi connoître cette circonstance : « Bellegarde, dit-il, avoit eu de la femme d'un pâtissier un » enfant naturel, qui, ayant gagné un jour cinq cent mille francs » en Angleterre, lui prêta, ou plutôt lui donna, cinquante mille » écus pour avouer en justice qu'il étoit son fils. » (*Mémoires d'Amelot de La Houssaye*. La Haye, 1737, II, 13.)

(2) Le Père Anselme a été la dupe de cette reconnoissance. Qui ne l'auroit été, puisqu'il y a eu des lettres de légitimation ? (Voyez l'*Histoire généalogique de la maison de France*, t. IV, p. 307.)

Angleterre pour y attraper aussi les gens, car c'est un maître pipeur ; il y mena des joueurs de paume, des joueurs de luth et des chanteurs, et tout cela pour amuser le monde. Il eût bien voulu que Ruvigny, dont la sœur étoit mariée en ce pays-là (1), eût fait le voyage pour l'introduire à la cour. Ruvigny n'avoit garde de vouloir avoir rien de commun avec un homme comme cela. Souscarrière gagna beaucoup en Angleterre, soit au jeu, soit à ses tours d'adresse ; il est vrai qu'une fois il fut attrapé, car comme il s'exerçoit à faire tenir une balle dans un nid de pie, qui étoit sur un arbre dans le parc Saint-James, où le Roi alloit quelquefois se promener, un Anglois, qui le vit, y alla mettre de la mousse, en sorte que la balle n'y pouvoit tenir. Ainsi, quand Souscarrière, ou *le chevalier de Bellegarde* (2), comme vous voudrez, fit une grosse gageure, se croyant bien assuré de son bâton, l'Anglois, encore plus sûr que lui, gagna tout ce que l'autre voulut, et se moqua fort de lui. A propos de gageure, il fut une fois cause d'une plaisante chose à Ruel, où il y a un jeu de paume. Le cardinal de Richelieu, le maréchal de Brezé et Nogent-

(1) La sœur de Ruvigny avoit épousé le duc de Southampton. (Voyez un fragment des *Mémoires de Conrart*, cité dans la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 21 de ces *Mémoires*.)

(2) Une fois chez M. d'Olonne, à propos d'un bâtard d'Espagne, Montbrun dit qu'en France on traitoit trop mal les bâtards, etc. Quelqu'un dit : « De quoi se plaint-il ? on sait ce que » sa mère étoit, une fort honnête femme. » C'est que beaucoup de gens disent que M. de Bellegarde n'avoit point couché avec elle, et qu'il disoit qu'au moins n'en avoit-il nul souvenir. Il étoit fils d'un loueur de chevaux, premier mari de la pâtissière. (T.)

Bautru voyoient jouer une partie dont il étoit. Or, il avoit accoutumé de mettre une légère perruque sur ses cheveux, après les avoir bouclés, car il est fort propre, afin de n'avoir qu'à se peigner quand il avoit joué. Le cardinal et le maréchal donnèrent le mot à Souscarrière, afin d'attraper Nogent, qui est avare en diable et demi. Le maréchal commence donc à dire que Souscarrière avoit ce jour-là la tête belle. « Voire, dit Nogent, c'est une perruque. — » Gage que non, » dit le maréchal. Ils gagent, et qu'on iroit voir quand la partie seroit achevée. Souscarrière cependant est averti que Nogent disoit que c'étoit une perruque ; il l'ôte, et Nogent trouva que c'étoit ses cheveux. On fait une autre partie ; Souscarrière joue encore. M. de Chavigny arrive. Nogent, qui mouroit d'envie de regagner, fait tomber le discours sur la belle tête de Souscarrière. Chavigny, averti de tout, dit que c'étoit une perruque. Nogent, croyant avoir trouvé sa dupe, gage ce qu'il avoit perdu. Souscarrière eut le mot, remit sa perruque, et Nogent perdit pour la seconde fois.

Ce voyage d'Angleterre lui valut encore beaucoup en une chose, c'est qu'il en apporta l'*invention des chaises*, dont il eut le don en commun avec madame de Cavoye (1). Pour les faire valoir, il n'alloit plus autrement, et durant un an on ne rencontroit que lui par les rues, afin qu'on vît que cette voiture étoit commode. Chaque chaise lui rend toutes les semaines cent sous ; il est vrai qu'il fournit de chaises, mais les porteurs sont obligés de payer

(1) Voyez les *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. I[er], p. 192, et l'historiette de *madame de Cavoye*, page 17 de ce volume.

celles qu'ils rompent. Souscarrière enleva la fille d'un nommé Rogers, écuyer *in ogni modo*, à ce qu'on dit, de feu M. de Lorraine (1). L'affaire s'accommoda, et on disoit qu'il eût eu beaucoup de bien, sans le désordre qui arriva. Cette femme se laissa cajoler par Villandry, cadet de celui que Miossens tua. Il en découvrit quelque chose. On dit qu'il la menaça du poignard, et qu'il fit semblant de la vouloir jeter dans le canal de Souscarrière (c'est vers Gros-Bois). Enfin il eut avis qu'elle avoit donné un bracelet de cheveux à Villandry, et qu'il y avoit eu des rendez-vous (2). Notre homme en colère, et sans considérer qu'il avoit jusque là donné assez mauvais exemple sur la fidélité à sa femme, rencontre Villandry aux Minimes de la place Royale, à la messe, où il lui donna un soufflet, et mit l'épée à la main dans l'église. Villandry l'appela, et, craignant un peu son adresse, se battit à cheval contre lui, dans la place Royale même; mais il ne laissa pas d'être battu. On dit que Villandry lui dit: « Je vous » poignarderois si ma réputation étoit établie; mais » il faut que je me batte. » Il lui falloit dire à ce

(1) Anne de Rogers, fille de l'intendant de la duchesse Nicole de Lorraine. Elle mourut le 20 août 1650.

(2) Étant à la campagne avec sa femme, il surprit une lettre d'elle à Villandry; il la mena dans le parc, puis il la fit entrer dans un cabinet qui y étoit, et là lui dit, en lui montrant sa lettre, qu'elle priât Dieu. Ce ne fut point pour faire semblant, car il tira une baïonnette, et lui voulut donner un coup qu'elle para, et eut deux doigts blessés. Voyant son sang, il en eut pitié, et lui pardonna, mais à condition de ne se voir jamais. Il servit deux mille louis d'or dans un plat au roi d'Angleterre en un repas à Paris. Il eut l'insolence de faire prendre le deuil de la duchesse de Lorraine (Nicole) à un bâtard qu'il avoit. (T.)

jeune homme : « Mais il faut que vous le battiez ; » car c'est justement l'épigramme de Gombauld :

Il fut battu, le bon seigneur,
En présence de plus de quatre,
Et, pour réparer son honneur,
Il s'alla faire encore battre.

On blâma la Reine de n'avoir point puni l'irrévérence de Montbrun (il s'appela ainsi depuis qu'il fut marié) d'avoir frappé et mis l'épée à la main dans une église, et encore durant qu'on disoit la messe.

Montbrun n'avoit point acquis de réputation à l'armée, car il fut à Arras, au moins au convoi ; mais il en revint bientôt. Il dit que cette vie-là n'étoit pas sa vie.

Montbrun, après le combat, tint sa femme un an et demi dans une religion, à la campagne ; puis il lui manda qu'elle pouvoit aller où il lui plairoit, mais qu'il ne la tiendroit jamais pour sa femme. Elle se retira en Lorraine. On se moqua fort de Montbrun d'avoir été à la cavalcade du Roi, et encore côte à côte du marquis de Richelieu. Après il s'avisa d'aller faire fanfare tout seul à la place Royale ; car il n'y eut que lui qui allât faire comme cela l'*Abencerrage*. Au reste, c'est un vrai Sardanapale ; il a toujours je ne sais combien de demoiselles ; il en élève même de petites pour s'en divertir quand elles seront grandes. Il a des valets de chambre qui jouent du violon ; il se donne tous les plaisirs dont il s'avise. Il a entre autres une fille d'une bourgeoise huguenote, qu'on appelle madame Guionches ; il avoit fait changer de religion à cette fille dont il a eu des enfants. Or, à Charenton, on ne veut point

recevoir la mère à la communion, à cause qu'elle a vendu sa fille. Un matin, pendant que madame de Rohan, la douairière, logeoit avec Montbrun, ils ne s'étoient pas mal rencontrés; il avoit fait ajuster une fort jolie maison, et s'en étoit gardé une partie, en la louant. Ruvigny, qui est député général des huguenots, en attendant que madame de Rohan fût éveillée, alla voir Montbrun; il y trouva cette femme, qui se vint jeter à ses pieds, et lui dit: « Eh! » monsieur, vous qui êtes député général, repré- » sentez, s'il vous plaît, à messieurs du Consistoire » que si j'ai scandalisé l'Église, je l'édifie bien aussi; » car voilà M. le marquis, dit-elle en montrant Mont- » brun, qui vous dira comme j'ai résisté à tous les » religieux, à tous les curés, à tous les docteurs » qu'il m'a fait venir. — Mais, ma pauvre madame, » dit Ruvigny en riant, que veut-on de vous à Cha- » renton? — Ils sont bien difficiles à contenter, » monsieur, reprit-elle; regardez quelle injustice; » ils veulent que je quitte M. le marquis, à qui nous » avons tant d'obligation. Ne seroit-ce pas une in- » gratitude punissable devant Dieu et devant les » hommes? — Oui, dit Ruvigny, ils ont le plus » grand tort du monde. Si vous voulez, j'en parlerai » à M. le cardinal. »

En 1660, au commencement, Montbrun s'avisa de semer tout doucement le bruit que son fils (c'est un bâtard adultérin comme lui) étoit fils d'une personne de fort grande qualité (1). Et après on contoit qu'en Lorraine autrefois la feue duchesse lui

(1) Charles-Henri de Bellegarde, fils naturel de Souscarrière et de Jeanne Corolin, fut légitimé et annobli en décembre 1652. Il mourut en 1668, au retour de l'expédition de Candie.

dit un jour : « M. de Montbrun, » ou M. de Souscarrière, je ne sais comment il s'appeloit en ce temps-là, « ne servez-vous point de dame? c'est en» core la mode ici. Il faut que vous soyez le cheva» lier de quelque belle. » On ajoute qu'il lui répondit : « Madame, je n'ose me déclarer, car la seule » dame pour qui je le pourrois faire, ne le trouve» roit sans doute pas bon; elle m'accuseroit de té» mérité. — Pourquoi? dites? Nommez-la. » Il lui dit que c'étoit elle. Elle lui en sut si bon gré, que depuis, en France, comme il étoit amoureux à l'hôtel de Lorraine d'une mademoiselle Guerelle, une belle fille qui étoit à elle, la duchesse lui fit si bon visage, qu'enfin il en eut ce petit garçon. Eh bien, ne voilà-t-il pas enchérir sur le jubilé? Quand on lui en a parlé il a fait le fin et n'a pas fait semblant d'entendre. Je ne sais ce qui en est; mais il faut que la duchesse ait eu de grandes privautés avec Termes, frère de M. de Bellegarde-Montespan, car il est constant que M. de Langres (*La Rivière*) a un diamant qui vient d'elle, et que Termes lui a vendu vingt mille livres. Ce bâtard de Montbrun se noya avec tous ceux qui se trouvèrent dans le vaisseau de la Lune, au retour de Gigery. Montbrun en pensa mourir de douleur.

A la mort de M. le Grand (1), de Bellegarde-Montbrun se présenta pour le voir; M. de Bellegarde d'aujourd'hui, alors appelé M. de Montespan, voulut s'y opposer. « Capitan, Capitan, » lui dit Montbrun (je ne sais pourquoi il lui donna ce nom,

(1) Roger, de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, prétendu père de Souscarrière. Il mourut, en 1646, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

si ce n'est pour se moquer de son peu de bravoure), «il t'en coûteroit la vie.» L'autre, voyant cette fierté, le laissa entrer, et il eut la bénédiction de M. le Grand.

La fin de Montbrun n'a pas été agréable. J'ai déjà dit qu'il étoit pipeur. Il alloit jouer chez Frédoc. Un jour qu'il jouoit à la prime contre Mongeorge, brave garçon, fils de M. Gomin l'escamoteur, Mongeorge s'aperçut qu'il avoit escamoté une prime qu'il tenoit sur ses genoux. Voilà un bruit de diable. Mongeorge le traite de fripon et de filou. Par bonheur pour lui, le maréchal de La Ferté entre, et, par compassion pour lui, il parvint à obliger Mongeorge à achever la partie. Mais depuis cela il n'osoit plus guère aller chez Frédoc, ou du moins il envoyoit voir si Mongeorge n'y étoit point. Il avoit soixante-dix-sept ans. La vieillesse et le chagrin de cette aventure le tuèrent (1).

CCXXXI

LA LIQUIÈRE.

C'étoit la femme d'un procureur de Castres, nommé Liquière; elle étoit belle, avoit de l'esprit, et étoit d'une complexion fort amoureuse; mais c'étoit une personne assez extraordinaire, car elle donnoit à

(1) On a publié des *Mémoires du marquis de Montbrun*. Amsterdam, 1701, petit in-12. Ils sont de Gatien de Courtilz, sieur de Sandras, ils méritent par conséquent peu de confiance, cet écrivain ayant publié sous le titre de *Mémoires*, bien des ouvrages qu'on peut avec justice mettre au rang des *romans historiques*.

ses galants, au lieu de recevoir d'eux, et c'étoit la plus grande joie qu'elle pût avoir au monde. Les guerres de la religion obligèrent son mari, qui restoit catholique, à se retirer à Toulouse avec toute sa famille. Comme on commençoit à pacifier toutes choses, un jeune avocat de Castres fut obligé d'aller à Toulouse pour y poursuivre quelques affaires : par hasard il se trouva logé vis-à-vis de cette femme; il la connoissoit déjà : les voilà les plus grands amis du monde. Il devient amoureux d'elle, et lui déclare sa passion. Elle lui répondit naïvement qu'elle étoit engagée ailleurs ; « car il faut que vous sachiez, lui » dit-elle, que comme je ne puis vivre sans ami, » aussi ne puis-je en avoir plus d'un à la fois. Tout » ce que je puis faire pour vous présentement, c'est » de vous prendre pour mon confident, en attendant » que la place soit vide; car je vous trouve bien fait » et discret, et ce sont les deux seules qualités que » j'estime. » Celui qui la possédoit alors étoit un jeune homme, nommé Canabère, frère d'un président au mortier, et un des garçons de Toulouse le mieux fait. Le jeune avocat savoit tout ce qui se passoit entre eux, voyoit les poulets du galant, et aidoit quelquefois à la belle à faire réponse; mais quoi qu'il fît, il n'en put jamais rien obtenir, et cette femme, qui gardoit si mal la foi à son mari, la gardoit si exactement à son galant. Enfin Canabère la quitta pour se marier, et, prenant la connoissance du jeune avocat pour prétexte, lui écrivit une lettre pour rompre avec elle. Elle en fut sensiblement touchée, en pleura la moitié d'un jour, avec autant de douleur qu'il se pouvoit. Le jeune avocat tâcha de la consoler; mais il n'en put venir à bout. Le soir il la fit souvenir de sa promesse; aussitôt toute son

affliction cesse ; elle se donne à lui, et d'une extrême tristesse passe en un instant à une extrême joie. Ils vécurent en fort bonne intelligence, et eurent bientôt pour se voir la plus grande commodité du monde ; car la Chambre de l'édit, qui étoit séparée à cause des troubles (1), se rejoignit après la déclaration du Roi, et fut envoyée à Béziers ; de sorte que le mari de cette femme y transporta sa famille ; et l'avocat, qui étoit fils d'un conseiller, et qui commençoit à travailler au barreau, fut aussi obligé de s'y rendre.

Le mari, qui n'étoit pas autrement satisfait de la conduite de sa femme, étoit en mauvais ménage avec elle, et elle couchoit d'ordinaire seule dans une arrière-chambre, où l'on ne pouvoit aller sans passer par la chambre du père du mari, dans laquelle il y avoit toujours de la chandelle allumée, parce que cet homme étoit extrêmement vieux et incommodé ; et, quoiqu'elle eût assez de commodité de voir de jour son galant, elle eut la fantaisie de passer une nuit avec lui. Il fallut obéir, et passer par cette chambre dont je viens de parler. Le vieillard, qui ne dormoit presque point, soit qu'il eût entendu du bruit, ou qu'il eût entrevu quelque chose, se leva du mieux qu'il put, et, prenant la chandelle, trouva les deux amants couchés ensemble. Ce spectacle le surprit, de sorte qu'il laissa tomber sa chandelle, sans dire autre chose que *Jésus! Maria!* et s'en retourna comme il étoit venu. La belle voulut persuader au galant de sauter par la fenêtre dans le jardin ; mais il ne voulut point quitter un chemin qu'il connoissoit pour un autre qu'il ne connoissoit pas, et, retournant sur ses pas, il ne trouva personne qui l'empê-

(1) C'étoit du temps de M. de Rohan. (T.)

châtde se retirer. Néanmoins, soit que cet accident l'eût dégoûté, ou qu'il pensât à quelque nouvelle amour, il commença fort à se relâcher. Il arriva qu'un nommé Gérard, qui étoit de Béziers, s'imagina que ce garçon en vouloit à une personne qu'il aimoit, et, pour se venger, il entreprit de faire l'amour à la Liquière. Elle, qui ne pouvoit endurer qu'on l'aimât à demi, après avoir gagné absolument Gérard, le mit en la place de l'avocat. Sur cela la peste prit à Béziers. Gérard, qui étoit marié, sous prétexte de mettre sa femme et ses enfants en sûreté, les envoya à un village nommé Florensac, après leur avoir promis de les y aller bientôt trouver. La Liquière, de son côté, laissa aussi partir toute sa famille, et, ayant feint d'avoir quelque affaire pour un jour, alla trouver Gérard, qui n'étoit point sorti de la ville. Là, malgré la peste et l'affliction générale, ils passèrent le temps aussi tranquillement que de nouveaux mariés eussent pu faire. Cela ne dura guère ; car Gérard fut attaqué de la peste, et par conséquent obligé de sortir. Elle le suivit dans la hutte, le servit jusqu'à l'extrémité, et, après sa mort, résolut aussi de mourir, baisa cent fois ses charbons, afin de prendre le mal : « Car aussi bien, disoit-elle, je me laisserai mourir » de faim. » On eut bien de la peine à l'arracher de dessus le corps de cet homme ; on la mena dans une autre hutte, où elle fut attaquée. Elle en eut de la joie, et ne recommanda autre chose en mourant, sinon qu'on l'enterrât dans la même fosse où l'on avoit mis son amant.

CCXXXII

M. DE GUISE, PETIT-FILS DU BALAFRÉ (1).

M. de Reims, aujourd'hui M. de Guise, est un des hommes du monde le plus enclin à l'amour. Tandis qu'il possédoit tous ces grands bénéfices de la maison de Guise, il devint amoureux de madame de Joyeuse, fille du baron du Tour, et femme d'un M. de Joyeuse (2), de Champagne, de la vraie maison de Joyeuse. Le mari, quoique accommodé, se fit l'intendant du galant de sa femme. Ce Joyeuse étoit si lâche que de prendre pension du marquis de Mouy, de la maison de Lorraine, qui étoit aussi un des galants de sa femme. Fabri a dépensé cent mille écus auprès d'elle. Elle ne profitoit point de tout cela, et dépensoit tout. C'étoit une fort bonne femme. Joyeuse étoit un original. Il avoit je ne sais quelle fille avec laquelle il couchoit (3), mais il juroit qu'il ne lui faisoit rien, et qu'en cela il n'offensoit point Dieu.

(1) Henri de Lorraine, duc de Guise, comte d'Eu et prince de Joinville, pair et grand chambellan de France, né à Blois le 4 avril 1614, mourut à Paris le 2 juin 1664.

(2) Robert de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, lieutenant de Roi au gouvernement de Champagne. Il avoit épousé, le 2 juillet 1619, Anne Cauchon, fille de Charles Cauchon, baron du Tour, et d'Anne de Gondi. De ce mariage est née la marquise de Brosse. (Voyez l'historiette de *la marquise de Brosse* et de *Maucroix*.) Tallemant a déjà parlé de ce M. de Joyeuse dans l'historiette de *M. de Valençay, archevêque de Reims*, t. III, p. 194.)

(3) C'étoit une petite courtisane de Paris que M. de Joyeuse entretenoit publiquement. On l'appeloit *Toussine*. (Voyez l'historiette de *la marquise de Brosse*, déjà citée.)

Madame de Joyeuse n'étoit plus ni jeune ni belle; mais elle avoit bien de l'esprit et jouoit bien de la harpe. Durant cette amourette, M. de Guise donna au frère de sa suivante une prébende de Reims. « Mais je veux, lui dit-il, que tu prennes l'habit de » chanoine, car c'est à toi que je donne la chanoi- » nie. » En effet, il lui mit l'habit d'hiver de chanoine, et en cet état la *croqua*. Ce n'étoit pas la première fois.

M. de Reims aima ensuite la Villiers, qui est encore à l'hôtel de Bourgogne (1). Elle n'étoit pas trop belle. Pour lui plaire, il portoit des bas de soie jaune sous sa soutane : elle aimoit cette couleur.

En ce temps-là, quoique cadet, il le portoit si haut, que, pour imiter les princes du sang, il se faisoit donner la chemise aux plus relevés qui se trouvoient à son lever. Il se trouva huit ou dix personnes qui firent cette sottise-là. Une fois on la présenta comme cela à l'abbé de Retz, qui la laissa tomber dans les cendres et s'en alla.

J'ai parlé ailleurs de ses amours avec madame d'Avenay et la princesse Anne (2).

Étant devenu l'aîné (3), sous prétexte qu'il étoit

(1) Cette actrice mourut en 1670; on l'apprend par une lettre en vers de Robinet, citée par les frères Parfaict dans l'*Histoire du Théâtre-François*, t. XI, p. 119. Elle jouoit les grands rôles tragiques. Son mari, acteur comme elle, a composé plusieurs pièces, et particulièrement la comédie des *Coteaux, ou les Marquis friands*, que la troisième satire de Despréaux garantira de l'oubli.

(2) Voyez l'historiette de *la reine de Pologne*, t. IV, p. 190.

(3) Le Prince de Joinville, l'aîné, ne fit qu'une campagne, en Piémont, l'année que le Roi naquit. Il se déroba ou feignit de se dérober, et alla servir Madame; il mourut de maladie au

marié, le cardinal de Richelieu lui voulut ôter ses bénéfices. Cela l'obligea à se retirer à Sedan. Après la mort de M. le Comte, étant passé en Flandre, il prit l'écharpe rouge (*d'Espagne*), et ce fut pour cela qu'on lui fit ici son procès. Là il devint amoureux de la veuve du comte de Bossut, une fort belle personne; il l'épousa du soir au matin, et, parce qu'il y avoit quelque formalité omise, le mariage fut confirmé par l'archevêque de Malines.

Des chevaliers de Malte, natifs de Provence, se mirent en fantaisie la conquête de l'île de Saint-Domingue, aux Indes, et jetèrent les yeux sur M. de Reims, depuis M. de Guise, pour le mettre à leur tête. Le dessein étoit bien pris; mais le cardinal de Richelieu ne le voulut pas.

M. de Guise revint en France après la mort du cardinal de Richelieu. J'ai dit déjà comme la princesse Anne lui parla et comme elle n'en eut aucune raison. Il alla voir sa sœur, l'abbesse de Saint-Pierre, à Reims. Il dîna dans un parloir; après il entra dans le couvent, comme prince, comme un homme qui avoit été leur archevêque, et comme frère de madame l'abbesse. Là il se mit à courir après les religieuses, et en tâta fort une qui étoit une belle fille. « Mon frère » crioit madame de Saint-Pierre, vous moquez-vous? » Aux épouses de Jésus-Christ!!! — Ah! ma sœur, » disoit-il, Dieu est trop honnête homme pour » craindre d'être cocu. » La religieuse, assez fière naturellement, faisoit bien du bruit de cette insolence. L'abbesse eut peur qu'elle n'en fît faire des plaintes à la Reine, et, pour y remédier, elle dit à

retour. Il étoit bien fait et fort civil; il étoit accordé avec mademoiselle de Bourbon. (T.)

son frère tout bas : « Faites-en autant à celle-là qui » n'est point jolie. — Ma sœur, elle est bien laide ; » mais n'importe, puisque vous le voulez, elle sera » tâtée. » Cette laide lui en sut si bon gré qu'elle se garda bien de s'en plaindre, et la belle s'apaisa, voyant qu'elle n'étoit pas la seule.

Il alla voir madame de Longueville, chez laquelle M. d'Enghien se trouva. Là il se mit à se vanter, et dit, entre autres choses, qu'en une certaine rencontre il avoit commandé l'armée d'Espagne. « Nous » y étions, dit M. d'Enghien, qui vouloit rire ; il me » souvient d'un homme fait de telle façon, avec des » plumes de telle couleur, monté sur un tel cheval ; » tout le reste sembloit lui obéir. » M. de Guise donne dans le panneau, et dit : « C'étoit moi. Juste- » ment j'étois habillé comme vous dites. » Il ne fut pas long-temps à la cour sans oublier madame de Bossut, tout de même que la princesse Anne. Il devint amoureux d'une fille de la Reine, nommée mademoiselle de Pons (1). Elle étoit fille du marquis de La Case, de la maison de Pons ; son père et sa mère étoient venus ici pour quelque affaire. Madame d'Aiguillon fit cajoler cette fille, qui, mourant d'envie de demeurer à la cour, changea de religion, afin d'entrer chez la Reine. Madame de Bossut étoit tout autrement belle ; celle-ci étoit trop grossière et trop rouge en visage pour des cheveux blonds ; d'ailleurs un accent de Saintonge, le plus désagréable du monde, et l'esprit comme le corps ; mais coquette et folle de beaux habits autant que fille du monde. On

(1) Bonne de Pons, depuis marquise d'Heudicourt. Elle devoit être très-belle, car elle fut sur le point de l'emporter sur madame de La Vallière. (*Souvenirs de madame de Caylus.*)

en avoit déjà un peu parlé avec le maréchal d'Aumont, qui n'étoit alors que capitaine des gardes-du-corps, mais qui étoit marié il y avoit quinze ans.

Il a écrit à madame de Bossut qu'il étoit vrai qu'il l'avoit épousée, mais que tant de docteurs lui avoient assuré qu'elle n'étoit pas sa femme, qu'il étoit obligé de les en croire; qu'il alloit mettre ordre à ses affaires et qu'il la satisferoit; car il lui avoit mangé quatre cent mille livres qu'elle avoit, et il la laissa gueuse. Cette femme n'étoit pas de si bonne maison que le comte de Bossut; elle étoit pourtant bien demoiselle, et une des plus belles personnes de son temps. Elle vint jusqu'à Rouen, il y a treize ou quatorze ans, déguisée, avec dessein, disoit-elle, de lui demander au milieu du Cours s'il la reconnoissoit pour sa femme, et, s'il disoit que non, de lui tirer un coup de pistolet, et de se tuer elle-même après. Mademoiselle de Rambouillet, aujourd'hui madame de Montausier, qui étoit alors à Rouen pour un procès, quêta pour elle. Le crédit de madame de Guise fit qu'on lui ordonna de se retirer, et elle ne vint point à Paris (1).

M. de Guise fit d'abord entendre à mademoiselle de Pons que son mariage avec madame de Bossut étoit nul, et qu'il le feroit casser si elle vouloit l'aimer. L'ambition d'être duchesse et princesse fit goûter la proposition à la demoiselle, et insensible-

(1) Honorée de Glimes, fille de Geoffroy, comte de Grimberg, veuve d'Albert Maximilien de Hennin, comte de Bossut, fut mariée au duc de Guise le 11 novembre 1641. Ses héritiers, vers 1698, intentèrent un procès à ceux de la maison de Guise; mais ils furent déboutés de leur demande par arrêt du parlement de Paris. Le mariage, fait sans publications de bans, avoit été déclaré nul pour cause de clandestinité.

ment elle s'y engagea si bien, que M. de Guise n'étoit que douze heures du jour avec elle; car en ce temps-là, comme bien depuis encore, la Reine laissoit faire à ses filles tout ce qu'il leur plaisoit, et on les cajoloit tous les jours à ses yeux. Pour leur chambre, leur gouvernante, la pauvre madame du Puys, n'y avoit pas grand pouvoir; elles lui faisoient même des malices épouvantables; car, non contentes de lui avoir coupé des brins de vergette dans son lit, pour l'empêcher de dormir, à Fontainebleau, un été qu'il fit un chaud étrange (1646), elles lui mirent des réchauds de feu sous son lit. Elle crut que c'étoit l'air étouffé de Fontainebleau qui lui causoit cette incommodité; elle se leva pour respirer à la fenêtre, pensant que son lit, découvert, se rafraîchiroit, et elle le trouva encore plus chaud; elle fut long-temps avant que de deviner ce que c'étoit.

On voyoit durant cette amour M. de Guise expliquer devant tout le monde à sa maîtresse un rescrit du pape qu'il avoit obtenu, et elle lui faire des difficultés. Un jour, M. d'Orléans la rencontra seule, et lui dit plaisamment : « Mademoiselle, si vous n'y » prenez garde, mon frère de Guise vous épousera; » au moins, je vous en donne avis. » Toutes les fois que la Reine sortoit, on le voyoit suivre le carrosse des filles, et ses folies amoureuses étoient si publiques, que tous les artisans de la rue Saint-Honoré, approchant du Palais-Royal, ne s'entretenoient d'autre chose. On lui rapporta qu'un médecin nommé........ (1), qui servoit la maison, fit quelques vers où il rioit des amours de M. de Guise et de mademoiselle de Pons. Tout ce qui touchoit cette fille

(1) Le nom est en blanc dans le manuscrit.

étoit à son égard un crime de lèse-majesté ; de sorte que, sans s'informer si ce qu'on lui avoit dit étoit vrai, il fit monter ses gens chez cet homme, et il demeura à la porte tandis qu'on le bâtonnoit. Cela est assez vilain, ce me semble.

Un automne que la cour étoit à Fontainebleau, la demoiselle demeura chez sa belle-sœur de La Case, pour se baigner. On la purgea ; il se voulut purger aussi. Il prit de la même drogue, la même dose, et de la main du même apothicaire, disant qu'il en avoit besoin, et qu'il ne pouvoit pas se bien porter, puisque mademoiselle de Pons étoit indisposée. Une fois, il lui prit je ne sais quelle vision, sur ce qu'elle lui avoit dit qu'il ne l'aimoit point, de tirer son épée pour se tuer, disoit-il. On entendit un grand cri : on y courut ; elle se tuoit de lui dire : « Remettez votre » épée, M. de Guise, remettez votre épée ; je crois » que vous m'aimez plus que votre vie. »

M. d'Orléans le fit nommer son lieutenant-général en Flandre. Il ne put se résoudre à partir ; il envoya son train. Il fut fort long-temps en justaucorps ; mais il n'alla pas plus loin que Fontainebleau ; là, pour le moins aussi fou qu'à Paris, il prit des eaux parce qu'elle en prenoit ; il les prenoit à même heure qu'elle et avec les mêmes précautions ; soit qu'il fût plus échauffé qu'elle, il les rendoit fort mal, quoiqu'elle les rendît fort bien. Pour y remédier, il lui prit une de ses jupes, et se la mettoit quand il buvoit, et cela sérieusement. Toute la cour l'a vu en cet état quinze jours et davantage.

Il passoit les journées entières avec elle ; tout le monde étoit en peine de ce qu'il lui pouvoit tant dire ; enfin, on découvrit qu'il lui disoit bien souvent des choses par cœur ; et un jour qu'elle lui

avoit demandé le second volume de *Cassandre*, il ne le lui envoya pas, mais il le lut toute la nuit, et le lendemain il le lui récita d'un bout à l'autre, sans s'amuser aux paroles de l'auteur, car il est constant qu'il a la mémoire excellente; son *grand jugement* au moins ne l'empêche pas d'en avoir beaucoup. Il sait quelque chose, a de l'esprit, dit les choses agréablement, n'est pas méchant, a de la générosité, du cœur, et est fort civil. « C'est dommage qu'il » est fou, » comme disoit M. de Chevreuse. A propos de sa civilité, on dit qu'un savetier qu'il salua, car, par une tradition de sa maison, il salue volontiers, lui dit : « Boutez sus, boutez sus; ce n'en » est plus le temps; » voulant dire qu'il n'y avoit plus lieu de faire une Ligue. On disoit qu'à une collation à Meudon il fit venir des marionnettes et des joueurs de passe-passe, et que le bateleur, au lieu de dire à son chien : *Pour le Roi de France*, disoit : *Allons, pour mademoiselle de Pons*, et qu'au lieu du roi d'Espagne, il disoit : *Pour madame de Bossut.*

Cette amour ne plaisoit nullement à madame ni à mademoiselle de Guise; et cela les mit si mal, qu'il ne les voyoit plus. Un jour, mademoiselle de Guise se résolut de lui parler, et le disposa à voir madame sa mère. Elle n'y perdit point de temps, et fit si bien, que madame de Guise et son fils conclurent toutes leurs affaires. Or, il y avoit dans la maison pour deux cent mille livres de pierreries ; elles lui appartenoient; il les vouloit avoir. Sa mère, qui voyoit bien que c'étoit pour donner à mademoiselle de Pons, fit ce qu'elle put pour ne s'en point dessaisir; mais, voyant qu'il s'y opiniâtroit, elle donna les mains, à condition toutefois qu'il trouveroit bon

qu'on lui rembourseroit un collier de dix mille livres que mademoiselle de Guise avoit accoutumé de porter. Il n'y voulut pas consentir, et mademoiselle de Guise, indignée de cette dureté, se défit ses perles sur l'heure, et les lui alloit donner, quand un homme vint dire quelque chose à l'oreille de M. de Guise. Il y a apparence que c'étoit un message de la demoiselle. Il part sans songer à ses pierreries. Madame de Guise, voyant cela, porte la cassette de pierreries à madame d'Orléans, et, quand M. de Guise la redemanda, on lui dit qu'elle étoit chez Madame. Cela l'irrita tellement, qu'il commanda à un des siens d'aller dire de sa part à madame de Guise qu'elle sortît tout présentement de l'hôtel de Guise. Ce gentilhomme s'en voulut excuser; mais il lui dit que s'il ne le faisoit, il lui feroit sauter les fenêtres. Il y alla donc; mais l'affaire s'accommoda. Madame de Guise, qui avoit tant craint madame de Bossut, eût bien voulu la tenir, tant elle avoit peur de mademoiselle de Pons.

Quelque temps après il partit pour aller à Rome, avec un frère de mademoiselle de Pons, qu'on appeloit le comte de Rochefort, disant qu'il vouloit sortir d'embarras; que madame de Guise, avant qu'il aimât mademoiselle de Pons, lui disoit qu'il n'étoit point le mari de madame de Bossut, et qu'à cette heure elle dit que si; et que, pour lui, il s'en vouloit tenir au jugement du Saint-Père. Il ne fut pas plus tôt parti, que les rieurs disoient : Que ce *Pont* pourroit bien être à la fin un *Pont au change;* et d'autres que ce *Pont* avoit grand besoin de *garde-fou;* d'autres que les fondements n'en valoient rien, et qu'il pourroit bien devenir *Bossu.* Et on dit qu'en passant en Provence, il pria un président de demander pour

lui mademoiselle d'Alais (1) en mariage. Il laissa à Paris un train complet dans une maison proche du Palais-Royal, dont mademoiselle de Pons se servoit quand elle en avoit besoin, jusqu'à se faire apporter à manger dans sa chambre, car elle en avoit une à part. Elle y fit même tendre un lit de M. de Guise, parce qu'elle devoit faire des remèdes durant quelques jours, et qu'elle vouloit qu'on la vît dans un beau lit.

Son combat avec Coligny (2), son voyage de Naples (3), la suite de ses amours et ses autres aventures seront dans les Mémoires de la Régence.

M. de Guise parloit un jour d'un jeune garçon, nommé Quinault, qui fait des comédies où il y a beaucoup d'esprit. « Vous voyez, dit-il, c'est le fils » d'un boulanger; il n'*enfourne* pas mal. C'étoit le

(1) Marie-Françoise de Valois, comtesse d'Alais, fille du duc d'Angoulême, gouverneur de Provence. Née en 1631, elle épousa le duc de Joyeuse en 1649, le perdit en 1654, et fut renfermée pour cause de démence dans l'abbaye d'Essey, près d'Alençon, où elle mourut en 1696. (P. Anselme, I, 204.)

(2) Le duc de Guise se battit en duel contre Maurice, comte de Coligny, vers les fêtes de Noël de l'année 1643, dans la Place-Royale; Coligny, gravement blessé, mourut des suites de ce combat, au mois de mai 1644. (*Mémoires de La Rochefoucauld*, dans la collection Petitot, 2e série, LI, 391.)

(3) Voyez les *Mémoires du duc de Guise*, collection Petitot, 2e série, LV; l'*Histoire des Révolutions de Naples*, ou *Mémoires du comte de Modène*, imprimés pour la première fois en 1665, publiés de nouveau par M. le marquis de Fortia. (Paris, Santelet, 1826, 2 vol. in-8o.) Les *Mémoires du P. Capece*, ou l'*État de la république de Naples sous le gouvernement de M. le duc de Guise*. Paris, Frédéric Léonard, 1679, in-12. La *suite des Mémoires de Henri de Lorraine, duc de Guise*. Paris, Michel David, 1687, in-12, etc., etc.

» valet de Tristan (1); Tristan étoit à moi; c'est » comme Élie, qui laissa son manteau à Élisée. — » Cela seroit bon, dit Bourdelot, qui étoit présent, si » Tristan eût eu un manteau. » M. de Guise ne sut que répondre, lui qui s'étoit vanté que Tristan étoit à son service (2).

(1) François Tristan, surnommé *l'Ermite*, auteur de *Marianne*, étoit gentilhomme ordinaire de Gaston, duc d'Orléans. Adonné au jeu et aux femmes, il vécut dans le désordre, et fut toujours pauvre; c'est lui que Despréaux avoit en vue dans sa première satire, en parlant de ce pauvre auteur,

. . . . Qui, n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge et l'hiver *sans manteau*.

Le mot du duc de Guise a donné lieu à une épigramme trés-fine dont l'auteur ne nous est pas connu. Elle trouve ici naturellement sa place :

Élie, ainsi qu'il est écrit,
De son manteau, joint à son double esprit,
Récompensa son serviteur fidèle :
Tristan eût suivi son modèle ;
Mais Tristan, qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'est un prophète,
En laissant à Quinault son esprit de poëte,
Ne put lui laisser de manteau.

(2) M. Beffara a trouvé sur les registres de la paroisse de Saint-Eustache, à Paris, sous la date du 3 juin 1635, l'acte de naissance de Philippe Quinault, fils de Thomas Quinault, *maître boulanger*, et de Perrine Riquier. Quinault n'a jamais servi Tristan l'Ermite; ce poète l'avoit élevé avec un fils qu'il perdit fort jeune. Pénétré de reconnoissance, Quinault tâcha, par ses soins assidus, de consoler Tristan dans sa douleur. (Voyez la *Notice sur Quinault*, à la tête de ses *Œuvres choisies*. Paris, Crapelet, 1824, in-8°, p. 5.)

CCXXXIII

MADAME DALOT.

Madame Dalot est fille d'un simple bourgeois d'Agen, qui la laissa en fort bas âge riche de cinquante mille écus. Elle avoit encore sa mère, qui avoit aussi du bien. La Chambre de l'édit étoit alors à Agen. Viger, conseiller huguenot, songea à épouser la mère, et à faire épouser la fille à son fils; mais la fille étoit si jeune qu'on ne put que les accorder. Elle eut de l'aversion pour ce garçon, et elle n'avoit pas encore douze ans, qu'elle devint amoureuse d'un jeune homme de la ville, nommé Dalot, qui étoit bien fait et entreprenant. Elle consentit qu'il l'enlevât; mais cela n'étoit pas aisé; car madame de Viger, sa mère, la gardoit soigneusement. Néanmoins il gagna une servante qui l'avertit de tout, et, madame de Viger étant absente, il fut introduit dans la maison trois heures avant jour. Comme il alloit à tâtons, au lieu de sa maîtresse, il enleva une jeune fille qui couchoit avec elle. Il étoit déjà assez avant dans la rue quand il reconnut son erreur; il fallut donc retourner. Par bonheur, il étoit le plus fort, et encore il avoit eu la prévoyance de mettre des *tire-fonds* aux portes voisines, de peur qu'on ne vînt au secours. Il sortit avec la demoiselle par un trou qu'il avoit fait faire à la muraille de la ville, et se retira dans un château d'un homme de qualité. Là il fut assiégé dès le lendemain, et il soutint le siége tant qu'il eut des vivres. Une belle nuit qu'il faisoit fort obscur, il se sauve avec sa maîtresse, en Rouergue, après

l'avoir descendue par une fenêtre; ce fut chez M. d'Arpajon, qui lui donna retraite dans une de ses maisons; mais le crédit de Viger lui faisant peur, ils se déguisent en pélerins et prennent le chemin de Notre-Dame-de-Craux. En ce voyage, la pauvre petite eut bien de la peine à s'empêcher d'être reconnue; elle étoit déguisée en homme, mais elle avoit les mains un peu bien blanches pour un garçon. Enfin, ils passèrent en Savoie et s'allèrent jeter aux pieds de la princesse de Piémont, aujourd'hui madame de Savoie. Elle les prit en affection et fit instruire la dame en sa créance, car elle étoit huguenote. Viger, qui avoit des amis à la cour, fit tant envers le cardinal de Richelieu, que la princesse fut obligée à la renvoyer à Paris, où elle fut mise chez feu madame la Comtesse (1). On dit que M. le Comte

(1) On joint ici une lettre dont l'éditeur a possédé l'original; elle a été adressée par Chrétienne de France, duchesse de Savoie, au cardinal de Richelieu, en faveur de madame Dalot. Cette lettre est portée sous le n° 283 dans le *Catalogue des lettres autographes et chartes, faisant partie du cabinet de M. Monmerqué*. Paris, Techener, 1837.

« MONSIEUR MON COUSIN,

» Je vous ay fait une prierre sur un fait qui regarde l'Église
» et la religion; je m'asseure que ces raisons vous auront esmue,
» oultre ma considération, à y porter vostre assistance; de
» quoy j'ay desiré de vous remercier. Le Roy et la Reyne, ma-
» dame ma mère, m'ont fort obligée de considérer à ma prierre
» les justes plaintes de cette damoiselle, fort persécutée en hayne
» de sa conversion. Je recepveray à beaucoup de faveur sy vous
» les assistez et secondez les intentions de leurs majestés, affin
» qu'elle obtienne justice du tort que beau père et mère lui ont
» fait en sa personne et en ses biens. Le sieur Dallot, son mary,
» va interiner son abolition. Je vous recommande l'un et l'autre
» en la suite de cest affaire, parceque je serois bien ayse de les

en devint amoureux, et que Dalot en eut bien de la jalousie. Par arrêt du Conseil, elle fut mise dans un couvent, afin d'être en liberté de dire si Dalot l'avoit enlevée de gré ou de force, et si elle le vouloit toujours pour mari. Quelque temps après, étant introduite au Conseil d'en haut, elle dit que Dalot l'avoit enlevée de son consentement, que c'étoit son mari et qu'elle n'en auroit jamais d'autre. Ils retournèrent en Savoie, d'où, je ne sais par quelle aventure ils s'allèrent établir en Guienne. Dalot mourut bientôt après. Elle disoit qu'elle n'avoit point de peur du Roi ni des princes quand elle parla au Conseil, mais seulement du cardinal de Richelieu, et qu'il la faisoit trembler.

Il prit une vision à elle et à deux veuves de qualité de faire un couvent comme celui des chanoinesses de Remiremont, et elles disoient qu'elles attendoient des bulles du pape pour cela. Cette femme avoit été fort belle et fort galante : elle eut une fille de Dalot, dont elle étoit furieusement jalouse, car elle avoit vingt-trois ou vingt-quatre ans plus que sa fille, qui n'étoit pas moins belle qu'elle avoit été à cet âge-là. La fille de son côté n'étoit pas moins galante, et elle haïssoit sa mère comme la peste. Toutes deux sont *pestes*, mais ne manquent point d'esprit. Dans

» mettre en repos, et que je crois en cela faire une grande cha-
» rité, en quoy je m'asseure vous voudrez prendre part, et me
» tesmoigner que vous avez agréables mes prierres, vous asseu-
» rant que j'estime tousjours très-véritablement vostre amitié,
» et que je vous continue la mienne, comme estant,

» Monsieur mon cousin,

» Vostre affectionnée cousine,

» CHRESTIENNE.

» De Thurin, le 3 janvier 1626. »

les derniers troubles, le comte d'Harcourt coucha, dit-on, avec la mère. Un page de Saint-Luc, qui cherchoit le comte, ne le trouvant point dans tout le logis de madame Dalot (on lui avoit dit qu'il y étoit), ouït du bruit en passant auprès d'un cabinet; il prête l'oreille, il entend madame Dalot qui disoit: « Ah! mon prince, que faites-vous? que voulez-vous faire? » Parmi cela, il y avoit un bruit de chaises; peu de temps après on ne dit plus mot; il n'y avoit que les chaises qui parloient. Saint-Luc fit faire le conte au page devant tout le monde. Le prince de Conti en conta un peu à la fille; Sarrazin un peu davantage et quelques autres; mais M. de Candale pouvoit bien avoir mis l'aventure à fin.

CCXXXIV

M. DE ROQUELAURE (1),

BOISSAT, MADAME DE LESDIGUIÈRES.

Le maréchal de Roquelaure (2) eut des garçons de sa seconde femme, et des filles aussi en assez bon

(1) Gaston, Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, maître de la garde-robe du Roi, mourut à Paris, le 11 mars 1683. Saint-Simou l'a peint comme un véritable bouffon de société. (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, sous l'année 1695. Paris, Sautelet, 1829, I, 263.) On a attribué à Roquelaure une multitude de bouffonneries dans un livret intitulé *le Momus françois, ou les Aventures divertissantes du duc de Roquelaure*. Cologne, 1727, in-12. Ce recueil populaire ne mérite pas d'être cité dans un ouvrage sérieux.

(2) Antoine, baron de Roquelaure, né en 1543, maréchal de France en 1615, mourut en 1625.

nombre. Du premier lit il n'avoit eu que des filles. Il en maria une à feu M. de Gramont (1), père du maréchal, une autre à feu M. de Noailles (2), et une troisième à M. de La Vauguyon (3), père de feu Saint-Mégrin. L'aîné de ses garçons, qui est aujourd'hui duc à brevet, entra dans le monde long-temps après la mort de son père. La mère a vécu long-temps, et ils ont eu bien des choses à démêler ensemble. Il y avoit assez d'argent; mais il n'y avoit que vingt mille livres de rente en fonds de terre. On n'a jamais guère vu un homme plus gascon, ni plus haut à la main, sans avoir la réputation de brave. Il avoit pris un tel empire sur les gens de sa volée, qu'il les appeloit presque tous par leur nom, et les autres ne le traitoient guère ainsi. Feu Saintot-Lardenay, maître des cérémonies, pour faire l'homme d'importance, un jour à l'hôtel de Bourgogne, crioit d'une loge à Roquelaure, qui étoit vis-à-vis : *Roquelaure! Roquelaure!* L'autre lui répondit : *Saintot, este familiarité ne se font.*

En une assemblée, un conseiller au parlement, nommé Blancmesnil, de la famille des Potiers, fils de feu M. d'Ocquerre, secrétaire d'État, et par conséquent cousin de M. de Fresne, eut prise avec lui pour un siége; et, sur ce que quelqu'un dit que c'étoit un conseiller au parlement : « Un conseiller, » mordioux! reprit-il : des bâtons, des bâtons! » L'affaire s'accommoda; mais Blancmesnil s'éloigna

(1) Louise de Roquelaure épousa Antoine, comte de Gramont, depuis duc de Gramont.

(2) Rose de Roquelaure épousa François de Noailles, comte d'Ayen.

(3) Marie de Roquelaure épousa en 1607 Jacques Estuer, comte de La Vauguyon, marquis de Saint-Mégrin.

pour quelque temps; depuis il s'est fait président aux enquêtes. Roquelaure trouva son *Roquelaure* quelque temps après; car, ayant été pris avec Saint-Mégrin à la bataille d'Honnecourt (1), ce neveu, qui étoit pourtant aussi vieux que lui, en je ne sais quelle rencontre, lui donna un beau soufflet, au sortir de prison. Le maréchal de Gramont les accommoda. En une assemblée, madame Aubert, dont nous parlerons ailleurs, l'ayant pris à danser, il se tourna vers un homme de la cour qu'il appeloit son gouverneur : « Mon gouverneur, lui dit-il tout haut, » danserai-je avec cette bourgeoise (2)? » Sur cela on fit ce vaudeville :

Roquelaure est un danseur d'importance;
Mais
S'il ne connoît l'*alliance*,
Il ne dansera jamais.

On en fit un autrefois qu'il étoit amoureux de madame de Guémenée; c'est, je pense, sa première galanterie. Le voici :

Marquis de Roquelaure,
Vous êtes un faux galant;
Allez, petit frelaure (3),
Cajoler la Beaussant,

(1) Perdue par le maréchal de Guiche le 26 mai 1642. Le *Père Anselme* dit que ce fut en 1641, à la bataille de la Marfée, ou de Sedan. Il fut en effet blessé dans ces deux occasions.

(2) Il y avoit réciprocité. Le gentilhomme *choisi* par la bourgeoise pour danser avec elle craignoit de compromettre son rang, et le bourgeois se voyoit aussi refusé par la dame titrée, s'il se donnoit les airs de lui offrir les *violons*. (Voyez l'historiette de *madame Roger*, et la *Notice préliminaire*, t. Ier, p. 34.)

(3) *Frelaure*, ou *frelorc*, vieux mot qui vient de l'allemand *verloren*, perdu, gâté. Pendant les guerres de religion, les lansquenets avoient introduit beaucoup de mots dans la langue françoise.

Car pour une princesse,
Vos brusques gentillesse (*sic*)
N'ont pas assez d'attraits ;
Retournez au Marais.

Un jour qu'il étoit dans le carrosse d'un homme de la cour, je n'ai pu savoir son nom, ou je l'ai oublié, comme ils passoient par la Place-Royale, madame de Guémené, qui sortoit en carrosse, pria celui avec qui étoit Roquelaure qu'elle lui pût dire un mot. Il arrête, et ils se parlent portière à portière. Roquelaure étoit de l'autre côté, elle ne fit pas semblant de le voir. Son ami l'en railla et lui dit : « Roquelaure, » la princesse ne te connoît plus. » Cela le mit en colère. « La princesse ne me connoît plus, dit-il : j'ai » pourtant pièces en main pour prouver qu'elle me » doit connoître. » Il dit encore bien d'autres sottises en divers lieux ; et sur cela mademoiselle de Rohan lui ayant voulu faire des reproches de ses insolences et médisances, et lui ayant dit que madame de Guémené étoit une personne de laquelle on ne parloit point : « On parle de tout le monde, lui répondit-il ; » mademoiselle, on parle même de vous. » Depuis il a dit à M. d'Avaugour, en présence de Barrière : « Te souvient-il, Avaugour, quand je te rencontrai » sur les escaliers de la Guémené, que tu avois une » croix du bois de la vraie croix, dont elle t'avoit fait » présent ? Je venois de la b..... trois fois, ou Dieu » me damne ! et cependant elle faisoit la bigotte » avec d'Andilly. Je me moquois bien de toi, qui » pensois gagner quelque chose avec ta croix. »

Avant que de parler de madame de Lesdiguières, il faut dire ce qui arriva à Roquelaure en une compagnie particulière. Quelques femmes avoient soupé

chez feu Du Gué Bagnols (1), depuis grand janséniste, alors garçon. Madame d'Orgères, qu'on appeloit alors mademoiselle Garnier, aujourd'hui madame de Champlâtreux, y étoit. L'après-souper, Châtillon, La Moussaye, Roquelaure et quelques autres y allèrent. On eut beau dire que c'étoit une compagnie fort particulière, ils entrent; on fut contraint de leur faire bon visage, et enfin chacun s'attacha à celle qu'il rencontra le plus à propos. Il y avoit un lit dans la chambre; plusieurs y étoient couchés: Roquelaure se mit à badiner avec une femme qui lui sembla d'assez bonne composition. Il y avoit du feu; mademoiselle Garnier étoit auprès de la cheminée; la plupart de la compagnie s'en approcha. Le marquis trouva tout assez bien disposé; il tire un homme de sa connoissance à part, et lui dit qu'il le prioit de faire en sorte qu'on amusât mademoiselle Garnier, et qu'il croyoit qu'il alloit dépêcher une femme dans la ruelle du lit; l'autre y va, et Roquelaure, retourné à sa dame,...... en eut tout ce qu'il vouloit, sans partir de là.

L'insolence qu'il fit à feu madame de Lesdiguières (2) est ce qui a fait le plus de bruit, et avec raison; car un soir, au bal, s'étant mis derrière elle et madame de Longueville, il dit à cette princesse: « Madame, que vous avez été trahie! Toutes les » confidences que vous avez faites à cette ingrate,

(1) Il a été intendant de Lyon; c'est le père de madame de Coulanges.

(2) Anne de la Madeleine, marquise de Ragny. François de Bonne, de Créqui, duc de Lesdiguières, l'épousa en secondes noces en 1632; elle mourut à Paris le 2 juillet 1656, laissant deux fils, dont l'aîné, duc de Lesdiguières après son père, épousa la cousine-germaine du cardinal de Retz.

» dit-il en montrant madame de Lesdiguières, n'ont » pas été tenues secrètes, comme elles devoient. » Voici le sein qui les a toutes reçues ; c'est à moi » qu'elle a tout dit. » Et ensuite, il dit d'étranges choses de la pauvre duchesse. Non content de cela, il écrit au mari même ce qu'il disoit à tout le monde, à savoir que, dans une grande maladie qu'il venoit d'avoir à Fontainebleau, madame de Lesdiguières, au commencement, avoit envoyé tous les jours pour savoir de ses nouvelles, puis de deux jours l'un, après de loin en loin, et enfin plus du tout ; que, le voyant en danger, elle avoit trouvé moyen de retirer toutes ses lettres, et que, quand il fut guéri, elle ne le voulut plus recevoir. On dit que, se voyant exclu, il dit au Suisse : « Suisse, que je voie au moins *mon* » *fils ;* apporte-moi *mon fils.* » Perdant contre Créqui (1), héritier présomptif de M. de Lesdiguières avant qu'il eût un fils, il lui disoit : « Créqui, tu te » venges, Créqui, sans moi tu eusses eu une belle » succession ; c'est moi qui lui ai fait un héritier. » On fit en ce temps-là un testament au nom de Roquelaure, où on lui faisoit donner *son fils* à M. de Lesdiguières, et son esprit à Créqui. Ce M. de Créqui, aujourd'hui premier gentilhomme de la chambre, et duc à brevet, n'a jamais passé pour un grand personnage. On disoit, pour rire, que, quand on manda par lui au cardinal de Valençay qu'il se retirât (2), le cardinal avoit dit : « Je vois bien qu'on » veut que je m'en retourne ; car on m'a envoyé un

(1) Fils de Canaples, qui avoit épousé la sœur de Combalet. (T.) — Charles, duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre du Roi, neveu du duc de Lesdiguières.

(2) C'étoit vraisemblablement dans la guerre contre les Véni-

» cheval. » Roquelaure disoit qu'il avoit dépensé quarante mille écus auprès de cette *carogne ;* il l'appeloit ainsi. Une demoiselle qu'elle avoit, nommée Saint-Nazaire, en avoit un diamant de douze cents écus. Le jeu, où il est très-heureux, lui fournissoit de quoi faire toute cette dépense. On disoit qu'il avoit pris quelque jalousie de M. d'Enghien, qui pourtant ne s'est jamais attaché à elle, quoiqu'elle fût bien faite, et qu'elle ne manquât point d'esprit ; il avoit le cœur ailleurs. Cette insolence fit un bruit épouvantable. Le coadjuteur, cousin germain de la duchesse, qui avoit été un peu amoureux d'elle, et qui, dès le temps de la princesse de Guémené, en vouloit déjà à Roquelaure, le coadjuteur donc, voyant que son frère, le duc de Retz, ne s'en remuoit pas autrement, alla trouver le cardinal Mazarin, et lui dit : « Si on ne fait taire Roquelaure, je ne réponds » pas que mes amis, que j'ai eu de la peine à rete- » nir, ne le punissent de son insolence. » Le cardinal promit d'y mettre ordre. Le jour même, Roquelaure étant allé, assez bien accompagné, aux Tuileries, le duc enfin se réveilla, et avec ses amis et ceux de son frère y alla si bien secondé que le marquis fut contraint de se retirer. Roquelaure envoya sur cette insulte appeler le duc, qui fut trois quarts d'heure à l'attendre au rendez-vous (c'étoit à la Place-Royale), jusqu'à ce qu'un des siens l'y surprit; car il étoit seul. Il envoya ce gentilhomme dire à Roquelaure qu'il falloit aller derrière les Petits-Pères, et qu'il se pourvût d'un second. Roquelaure s'y fait porter en chaise ; mais la chose étoit

tiens, où le cardinal de Valençay exerçoit la charge de *maestro di campo generale*. (Voyez l'historiette de ce cardinal, t. III, p. 204.)

si secrète, que ses porteurs le savoient, et le furent dire à Montauron (1), qui étoit dans l'église à la messe; car il étoit fête; ainsi ils furent arrêtés. Il y en a qui ne le content pas si à l'avantage de ce duc (2), qui à la vérité n'est pas un grand personnage; mais j'ai ouï dire à gens non suspects une chose de lui qui me feroit croire qu'il n'a pas manqué au rendez-vous, c'est qu'un simple gentilhomme de Bretagne l'ayant fait appeler, il y alla. C'est un si grand rêveur, qu'une fois il se jeta, en rêvant, dans un canal où il pensa se noyer. Une fois il fit une sottise sans rêver. A Ingrande, sur la rivière de Loire, il y a une espèce de barque armée, pour les traites foraines, qui va visiter les bateaux : il crut qu'on lui faisoit tort d'en user ainsi envers lui, et fit jeter dans l'eau le commis, sans dire gare ; après il se trouva que le commis lui venoit présenter des melons.

*Le duc de Retz a épousé la fille de son cousin germain, du même nom (3). C'est un homme fort laid ; il se raille lui-même de sa laideur et un peu trop. Je lui ai ouï dire un jour assez plaisamment que madame de Longueville, ou madame de Châtillon, n'ayant pas voulu qu'il se mît dans leur carrosse, y firent mettre l'abbé de Mayenne. Il dit : « Pardieu ! madame, vous me faites plus d'honneur » qu'à moi n'appartient; je croyois être le moins dan-

(1) Puget de Montauron, dont on verra plus bas l'historiette

(2) Pierre de Gondi, duc Retz, né en 1602, mourut à Machecoul, en 1676.

(3) Catherine de Gondi, fille aînée de Henri de Gondi, duc de Retz, épousa Pierre de Gondi, son cousin germain, en 1633. Elle apporta à son mari le pays de Retz, qui fut érigé de nouveau en duché-pairie par lettres du mois de février 1634. Elle mourut en 1677, au château de Machecoul.

» gereux de tous les hommes.» Il dit une fois, comme une huguenote pestoit tant contre mademoiselle de Rohan de ce qu'elle épousoit Chabot : « Mademoi-» selle a-t-elle un fils à qui elle voulût faire épouser » mademoiselle de Rohan ? »

Pour Roquelaure, il est fanfaron. Je crois qu'il ne s'est battu qu'une fois, où il n'eut qu'un coup dans ses chausses pour toute blessure : jamais on ne put l'obliger à changer d'habit, et il alla faire des visites avec ce haut-de-chausses. Le coadjuteur, avec son empressement, fit un peu rire les gens, et on disoit : « Ce prêtre en veut donc aussi à la duchesse. » M. de Lesdiguières ne s'ébranla point pour tout cela, et fit par stupidité tout ce qu'un autre auroit pu faire par philosophie. Enfin Roquelaure eut ordre de s'éloigner pour quelque temps.

Roquelaure ne fut pas plus tôt de retour, que le bruit courut, car il suffit qu'un homme soit en réputation de bonnes fortunes pour lui en attribuer un cent, que madame de Sully, fille du chancelier, avoit pris la place de madame de Lesdiguières, et qu'on y avoit vu entrer Roquelaure par la porte de derrière, à heure indue. On l'y avoit vu entrer, parce qu'étant sur le soir avec d'autres fainéants comme lui, il leur dit : « Vous autres, vous allez les uns au » Palais-Royal, les autres jouer ; moi je vais *à da-* » *mes ;* » disant cela en se peignant et faisant l'homme accablé de bonnes fortunes. On le suivit et on le vit entrer à l'hôtel de Sully, comme j'ai dit ; mais c'étoit pour une suivante, appelée Pelloquin (1).

(1) Il y avoit un maréchal-ferrant de ce nom-là à la rue Saint-Antoine, qui avoit un mouton qui le suivoit partout ; il lui disoit toujours : « Plus tu deviens grand, plus tu deviens bête. » Cela

Roquelaure dit qu'il avoit gagné la confidente de madame de Lesdiguières, et que M. le duc d'Enghien, comme il l'avoit su d'elle, écrivoit à madame de Lesdiguières dans les lettres de madame de Longueville. M. le duc fit une fête pour elle, où Roquelaure ne vouloit pas qu'elle allât. Elle s'excusa sur ce qu'il avoit eu tort de la laisser engager, et qu'elle ne pouvoit pas du soir au matin feindre une maladie; elle y fut donc, quoiqu'il fût encore venu pour la prier de n'y pas aller; cela acheva de le désespérer. Il dit, pour ses excuses du vacarme qu'il fit, qu'elle le menaça de le faire maltraiter. Je doute que cela soit vrai.

Madame de Lesdiguières, pour vérifier la médisance de Roquelaure, souffrit depuis les galanteries de M. d'Émery; on voyoit Césarin, fils de l'intendant de la duchesse, aller et venir sans cesse dans le cabinet de cet homme. Dès le vivant du maréchal de Créqui, son beau-père, elle avoit fait parler d'elle. C'est sur cela que Boissat (1), l'académicien, frère de Boissat, bon officier de cavalerie, s'avisa de lui donner la *baie*, comme font les masques en Dauphiné et en Provence. Au carnaval, c'étoit à Grenoble, il s'habilla donc en sage-femme, et avoit un écriteau sur l'estomac, où il y avoit : *Il n'y a que moi de sage-femme.* Il dit quelque chose à la dame dont elle s'offensa fort, outre qu'elle prit l'écriteau à son désavantage. Il lui dit aussi, en lui présentant des ciseaux, « qu'il les lui donnoit parce qu'elle *découpoit* fort

a fait un proverbe : *Il ressemble au mouton de Pelloquin, plus il devient grand, plus il devient bête.* (T.)

(1) Pierre de Boissat, de l'Académie Françoise, mourut en 1662, à l'âge de cinquante-huit ans.

» bien (1). » Irritée au dernier point, et fière de sa lieutenance de Roi, car M. le comte de Soissons, qui étoit gouverneur de Dauphiné, vivoit encore, elle obligea son mari, qu'on appeloit alors le comte de Saulx, à le faire maltraiter. Boissat eut des coups de bâton, et fut fort blessé à la tête. Par une démangeaison d'écrire, il écrivit sa déconvenue à l'Académie ; car il croyoit qu'elle engageroit le cardinal de Richelieu à venger l'affront fait à une personne du corps. Mais il n'avoit pas plus de jugement en cela qu'en autre chose (2). C'est un homme d'esprit, mais il est hâbleur en diable. Ce qu'il a fait en vers et en prose n'est que médiocre. Je me souviens qu'il vint à Paris incontinent après, et que madame d'Harambure, qu'il vit de nuit, car il ne se montroit point, lui ayant dit : « Oseroit-on vous parler d'ou-» blier ?—Ah ! répondit-il, j'ai reçu des coups trop » près de la mémoire. »

La Noye, aujourd'hui le marquis de Piennes, son ami, dès le temps que Monsieur étoit en Flandre

(1) « On se sert dans le Dauphiné du mot *découper* dans le » sens de *médire*, et c'étoit (dit Ségrais) un défaut que l'on re-» prochoit à madame de Lesdiguières. M. de Boissat lui ayant » fait présent d'une paire de ciseaux, en lui disant qu'elle lui » convenoit, parce qu'elle étoit une grande *découpeuse*, elle fut » si outrée, qu'elle s'en plaignit hautement à M. de Lesdiguières, » qui la vengea en faisant donner des coups de bâton à M. de » Boissat.» (*Mémoires-Anecdotes de Ségrais*. Amsterdam, 1723, I, 191.)

(2) Pellisson a donné la relation détaillée de ce différend. On y lit toutes les pièces du procès, à l'exception de la première lettre dans laquelle Boissat racontoit les traitements dont il se plaignoit. On voit plus bas qu'il en avoit demandé lui-même la suppression. (Voyez l'*Histoire de l'Académie françoise*. Paris, 1730, t. 1er, p. 183.)

(ils l'avoient suivi tous deux), tâcha de faire que le comte de Saulx se battît contre Boissat ; mais il n'en put venir à bout. Quand Pellisson fit l'*Histoire de l'Académie*, on voulut savoir de lui s'il trouveroit bon qu'on y mît sa lettre à l'Académie, comme on y mettoit toutes celles qui avoient été écrites à la Compagnie. Il dit qu'on supprimât la première lettre ; et quand on lui demanda si on mettroit le reste, il ne répondit rien. Voilà son silence pris pour approbation. On croit que, comme feu M. de Créqui avoit dit qu'il n'étoit point gentilhomme, il ne fut pas fâché qu'on vît dans ce livre une assemblée de noblesse en sa faveur. Depuis, il s'est ravisé, et un an après a demandé qu'on ôtât tout cela. On lui a promis de l'ôter à la seconde édition ; mais que servira cela ? La première édition en sera plus chère. Si j'étois en la place du libraire, je garderois dès à présent ce qui reste, je ferois une seconde édition, et je vendrois sous main les premières : car on dira : Je veux des bons, je veux de ceux où sont les coups de bâton de Boissat.

Il est devenu dévot, a fait des vers latins de dévotion, et s'est marié à Vienne ; on ne l'a point vu à Paris. Il dit une plaisante chose, une fois, à un gueux, au Cours : « Mon ami, lui dit-il, je m'appelle » Boissat, je suis à Monsieur, et je viens de Flan- » dre. »

Reprenons madame de Lesdiguières. Elle eut depuis un autre garçon. On a parlé depuis de M. d'Humières avec elle.

La petite de La Vergne (1), fille de La Vergne,

(1) Marie-Madeleine-Pioche de La Vergne, depuis comtesse de La Fayette, auteur de *Zayde* et de *la Princesse de Clèves.*

gouverneur de M. de Brezé, qui, dit-on, ressemble à madame de Lesdiguières, dit un jour à Roquelaure, comme il se mettoit auprès d'elle: « Mon» sieur, prenez garde à la ressemblance. — Made» moiselle, répondit-il, prenez-y garde vous-même.»

Enfin, il fallut que Roquelaure fût puni de toutes ses insolences en apprenant ce que c'est que jalousie. Il devint amoureux de mademoiselle du Lude, une des plus belles, pour ne pas dire la plus belle de la cour. Il promit cinq cents pistoles à une suivante de la mère si l'affaire réussissoit; car la pucelle eût bien mieux aimé Vardes que lui, qui n'étoit plus jeune. Le comte du Lude, qui depuis un combat qu'il fit avec Vardes, durant le blocus de Paris, où ils se blessèrent tous deux cruellement, avoit fait une amitié étroite avec ce jeune cavalier, vouloit lui donner sa sœur et disoit: « Je n'aurai » point d'enfants, ma femme est stérile. (C'est une » chasseuse à outrance et qui joue ici au mail pu» bliquement en justaucorps (1)). J'aime mieux que » mon ami ait tout qu'un autre. » Cependant l'af-

Aymar de La Vergne, son père, étoit gouverneur du Havre. Il nous semble qu'on ignoroit jusqu'à présent qu'il eût été attaché à l'éducation du maréchal de Brézé.

(1) Rénée-Éléonore de Bouillé, première femme du comte du Lude. Madame de Sévigné l'a peinte aussi dans ce caractère : c'étoit en 1672 ; l'armée se rendoit sur les bords du Rhin. « Je fus hier, écrit-elle, à l'Arsenal..... je trouvai La Troche qui » pleuroit son fils, et la comtesse du Lude qui pleuroit son mari : » elle avoit un chapeau gris, qu'elle enfonçoit dans l'excès de » ses déplaisirs ; c'étoit une chose plaisante; je crois que jamais » chapeau ne s'est trouvé à pareille fête : j'aurois voulu ce jour» là mettre une coiffe ou une cornette. Enfin ils sont partis tous » deux ce matin, la femme pour le Lude, et le mari pour la » guerre. » (*Lettre à madame de Grignan*, du 27 avril 1672.)

faire réussit, car il fit bien de l'avantage à sa femme; et le lendemain des noces Roquelaure compta les cinq cents pistoles à la suivante, et lui dit : « Made-» moiselle, en voilà encore cent par-dessus; mais pre-» nez la peine de vous aller marier où il vous plaira.» Il ne la voulut plus souffrir auprès de sa femme (1). Nous en parlerons amplement dans les Mémoires de la Régence.

Deux ans après, il lui vint huit mille livres de rente d'une plaisante façon. Un gentilhomme gascon, vieux garçon, en colère contre ses parents, sur le point de mourir, voyant par sa fenêtre une maison qui est à Roquelaure : « Je donne tout mon bien à » M. de Roquelaure, dit-il. Ecrivez, notaire. Sa terre » m'a fait souvenir de lui. »

Quand il recherchoit mademoiselle du Lude, la comtesse, mère de la demoiselle, alla naïvement s'informer de lui à madame de Lesdiguières, qui ne put s'empêcher d'en rire, et après lui en dit bien sérieusement ce qu'elle en pensoit, c'est-à-dire que si sa fille vouloit avoir de la complaisance, elle seroit fort heureuse avec lui. En effet, Roquelaure est bon ami.

(1) Bussy-Rabutin, dans une lettre écrite à madame de Sévigné, le 17 août 1654, annonce le projet que Vardes ne dissimuloit pas de faire sa cour, l'hiver suivant, à madame de Roquelaure : « Et » sur cela, madame, ne plaignez-vous pas les pauvres femmes, » qui bien souvent récompensent par une véritable passion un » amour de dessein, c'est-à-dire donnent du bon argent pour de » la fausse monnoie? Je crois que Vardes aura de la peine à » sa conquête, non pas tant par la force de la place que par les » soins et la vigilance du gouverneur. » (Voyez notre édition des *Lettres de madame de Sévigné*. Paris, Blaise, 1818 ou 1820, in-8°, I, 24.) Cette belle personne, comme le dit Tallemant, aimoit Vardes quand on la maria au duc de Roquelaure; elle mourut de mélancolie le 15 décembre 1657.

CCXXXV

LA TOUR-ROQUELAURE.

Latour, surnommé La Tour-Roquelaure, étoit bien parent de Roquelaure, mais n'étoit point de la même maison, si ce n'est par les femmes ; mais on l'appela ainsi à cause qu'il étoit toujours avec le marquis, et que ce fut lui qui l'introduisit dans le monde. Il étoit bien fait et dansoit fort bien ; vrai parent de Roquelaure pour l'insolence. Il eut une forte galanterie avec madame de Montglas (1). Un jour qu'il étoit brouillé avec elle, il dit à la comtesse de Fiesque : « Pensez-vous que je m'en soucie ? J'en ai eu » assez de choses. » Il dit aussi qu'il avoit couché avec madame de Comminges, avec madame de Fosseuse et avec madame d'Uxelles (2). « Qui vous

(1) Il a déjà été parlé de la marquise de Montglas dans l'historiette de *madame de Liancourt*, t. VI, p. 33. — Maîtresse de Bussy-Rabutin, elle l'abandonna quand il encourut la disgrâce du Roi. Bussy ne se contenta point de l'inscription placée au bas du portrait de l'infidèle que nous avons déjà rapportée, il la fit encore peindre sous les traits de la Fortune, avec cette devise : *Ambo leves, ambo ingratæ*. (*Souvenirs d'une visite aux ruines d'Alyse, et au château de Bussy-Rabutin*, déjà cités, p. 18.)

(2) Marie de Bailleul, mariée, en 1645, à Louis Châlons Du Blé, marquis d'Uxelles ; c'est la mère du maréchal. Son mari, gouverneur de Châlons, n'étoit pas riche. Elle passoit pour galante ; on fit sur elle le couplet suivant :

Mon mari s'en est allé
A Châlons, en Champagne ;
Il m'a laissé sans argent,
Mais avec mon enjouement
J'en gagne, j'en gagne, j'en gagne.

» croiroit? dit la comtesse, vous n'avez pas une » lettre. — Vous avez raison, dit-il, je suis un fat. » Je ne coucherai plus avec pas une qu'elle ne m'ait » écrit auparavant. Cette Montglas ne m'a jamais » voulu écrire à cause de cela. » Leur querelle vint de ce qu'elle ne vouloit pas qu'il entrât, je ne sais quel jour qu'elle avoit fait quelque remède; il entra pourtant, et lui parla du style de son cousin. On disoit à cette femme, en la consolant des insolences de cet homme, qu'il falloit pardonner aux amoureux : « Ah! pour amoureux, dit-elle en franche co» quette, il l'est autant qu'on le peut-être. »

Le comte de Fiesque écrivit en ce temps-là un billet, sans signer, à Belesbat, en ces termes : « M. de » Belesbat est prié de se trouver chez M. le mar» quis de Roquelaure pour, conjointement avec M. de » La Tour, vaquer aux affaires de leur vacation. » La Tour fut fort déferré de cette équipée. On lui proposa, pour se raccommoder avec tout le sexe, de faire *la fête du Menteur* (1), et que celles qui s'y trouveroient seroient obligées de le recevoir chez elles; car les dames lui avoient fermé la porte. Il n'y mordit point. Avant cela, se trouvant en lieu obscur ou écarté avec madame d'Uxelles, il voulut entreprendre quelque chose, en présence de la suivante; elle le repoussa rudement. « Pardioux! lui » dit-il, madame, qu'auriez-vous dit d'un Gascon » qui n'eût rien entrepris en si belle occasion? » La Tour fut tué à la guerre (2).

(1) Cette fête est décrite dans la comédie. (T.)

(2) Loret annonce ainsi sa mort dans sa gazette en vers :

Le sieur de La Tour Roquelore,
Dont jadis mainte jeune Aurore
N'avoit pas en aversion

La comtesse de Fiesque écrivit un jour à madame de Montglas : « Ma chère, venez me voir ; il » est quatre heures, il n'est venu encore personne ; » je suis au désespoir. »

Au carnaval de 1652, madame de Montglas fit une plaisante extravagance chez la présidente de Pommereuil. On y devoit jouer *Pertharite, roi des Lombards*, pièce de Corneille qui n'a pas réussi (1). Mademoiselle de Rambouillet dit à Ségrais, garçon d'esprit, qui est à cette heure à Mademoiselle (2), qu'elle n'avoit point vu *l'Amour à la mode* (3), et qu'elle l'aimeroit bien mieux. « Dites-le à la comtesse de Fiesque. » La comtesse le dit à *Hippolyte;* c'est le fils du président de Pommereuil du premier lit, un benêt qu'on appeloit ainsi parce qu'on lui faisoit la guerre et qu'il étoit amoureux de sa belle-mère. Hippolyte, qui étoit épris de la comtesse, alla dire aux comédiens que, quoi qu'il coûtât, il falloit absolument jouer *l'Amour à la mode*, et les envoya changer d'habits. On joue; madame de Montglas réclame et fait bien du bruit. La comtesse et elle se harpignèrent; les autres ne dirent rien. Au troisième acte, patience échappa à madame de Montglas; elle crie tout haut : « Mon carrosse est-il » venu ? — Non, madame. — Celui de l'abbé de

L'esprit, ni conversation,
Est mort et même mis en terre,
Étant lors prisonnier de guerre.
(*Muse historique, lettre du dernier juin* 1652.)

(1) *Pertharite*, tragédie de Pierre Corneille, ne fut représentée qu'une seule fois, en 1653.

(2) Il s'étoit attaché au comte de Fiesque, quand ce dernier fut relégué en Normandie. Ségrais est de Caen. (T.)

(3) Comédie de Thomas Corneille, en cinq actes, représentée en 1653.

» Richou y est-il ? (Notez que c'étoit son galant.)
» — Oui, madame. » Elle sort, et, par une plaisante rencontre, le comédien qui étoit sur le théâtre dit :

Retraite ridicule et fort extravagante.

C'étoit justement où il en étoit, et dans la comédie une femme se retiroit comme cela brusquement. Cela fit rire jusqu'aux larmes.

CCXXXVI

LE CHEVALIER DE ROQUELAURE.

Le chevalier de Roquelaure (1) est une espèce de fou, qui est avec cela le plus grand blasphémateur du royaume. On dit qu'il s'est un peu corrigé. A Malte, il fut mis dans un puits, où on le laissa quelque temps par punition. A l'armée navale, le comte d'Harcourt fut sur le point de le faire jeter dans la mer, avec un boulet au pied. Cela ne le rendit pas plus sage (2); car quelques années après, ayant

(1) Antoine de Roquelaure, chevalier de Malte. On dit dans Morery qu'il mourut jeune. Dans ce Dictionnaire les généalogies ont été souvent fournies par les familles. Les Roquelaure avoient intérêt à dissimuler l'existence du chevalier.

(2) Un jour qu'il jouoit et perdoit, il blasphéma tant, qu'un orage étant survenu, tout le monde eut peur et se retira ; il demeura seul à dîner, et disoit en regardant le ciel : « Tonne, » tonne, mordieu ! tonne ; tu penses me faire peur. » Un nommé Frissart, grand joueur de paume et grand blasphémateur, fit un jour venir un maçon pour lever un carreau d'un jeu de paume, où il y avoit, disoit-il, un diable dessous. Il fallut le lever, et il fit mille signes de croix avant qu'on le remît. (T.)

trouvé à Toulouse des gens aussi fous que lui, il dit la messe dans un jeu de paume, communia, dit-on....., baptisa et maria des chiens, et fit et dit toutes les impiétés imaginables. On en avertit la justice. On y fut; mais ils se défendirent, et il y eut un conseiller battu. Enfin pourtant il fut pris. Quelques jours après il corrompit le geôlier moyennant six cents pistoles : le geôlier se sauva avec lui, dont mal lui en prit, car le chevalier lui prit son argent, et le renvoya comme un coquin. On les suivit, et le chevalier fut repris. Son frère aîné ne perdit point de temps, et obtint une évocation à Paris, ou, pour mieux dire, une jussion de ne passer point outre. Cela lui sauva la vie, car c'est un crime capital, et voilà le chevalier en liberté à Paris, qui, au lieu de se retirer, ou du moins de vivre modestement, se promenoit à la vue de tout le monde, ne bougeoit du cabaret, et menoit toujours sa vie ordinaire. Quelques dévots représentèrent à la Reine que sa régence ne prospéreroit point si elle laissoit ce sacrilége impuni. On donne donc ordre, à l'insu du cardinal Mazarin, au prévôt de L'Ile de prendre le chevalier; ce qu'il fit, non sans y perdre des archers; et, du côté du chevalier, Biran (1), un de ses frères, grand gladiateur, y fut fort blessé. On le mena à la Bastille, où il fut assez long-temps. Le cardinal assura le marquis de la vie de son frère; car pour la prison, ses parents eussent été ravis qu'on l'y eût tenu à perpétuité. A la cour on murmuroit de cette sévérité, et les femmes même disoient tout haut « qu'on n'avoit jamais vu arrêter

(1) Ce brave fut tué en second par un bâtard de Montauron qu'il vouloit marquer, disoit-il, sur le nez. (T.)

» un homme de condition pour des bagatelles comme » cela. » Madame de Longueville étoit de ce nombre. Après il fut mené à la Conciergerie, et on parla tout de bon de lui faire son procès. En ce temps-là, comme quelqu'un lui disoit qu'il couroit fortune, et qu'il avoit Dieu pour partie, il répondit : « Dieu n'a » pas tant d'amis que moi dans le Parlement. » Quoiqu'il y eût bien des témoins, on ordonna pourtant qu'il seroit plus amplement informé, et cela peut-être pour lui donner le temps de faire évader les témoins ; mais le chevalier trouva que le plus sûr, sans doute, étoit de s'évader lui-même. La femme du geôlier, nommée Dumont, qui étoit une grande coquette, à qui souvent les prisonniers donnoient les violons, devint amoureuse de lui. Il se consoloit avec elle tout doucement ; il la gagna, et elle fit faire un trou par lequel il se sauva au bout d'un an de prison. On dit qu'il jouoit au piquet avec le gros La Taulade, qui étoit là pour dettes, quand on lui vint dire à l'oreille que le trou étoit fait ; il ne se le fit pas dire deux fois, et fit semblant d'aller dire un mot à quelqu'un (1). Le chevalier sort ; La Taulade, las de l'attendre, alla voir pourquoi il étoit si longtemps ; il trouva le trou ; l'occasion lui sembla belle, il voulut en faire autant ; mais il n'y put jamais passer : la mesure n'avoit pas été prise pour lui. Le lendemain de l'évasion du chevalier, il arriva douze témoins contre lui ; il en avoit eu peut-être avis, et c'est apparemment ce qui obligea son amante à ne pas différer davantage : on la prit avec son mari, et on la mena au Châtelet. Je pense qu'il n'y

(1) Le trou avoit été fait dans un cabaret qui répondoit au mur de la Conciergerie. (T.)

a pas eu de preuves contre elle; pour moi, je le lui aurois pardonné, à cause de sa générosité; car elle avoit mieux aimé se priver d'un homme qu'elle aimoit que de le voir prisonnier.

Il revint à un an de là, et on ne lui dit plus rien. C'est un assez plaisant *Robin :* il appelle son beau-frère de Balagny (1) *le cocu*. On ne se fâche point de tout ce qu'il dit. On croit qu'il a été amoureux de madame la Princesse; il lui disoit tout ce qu'il lui plaisoit. Il la suivit à Bordeaux; mais il ne l'a pas suivie en Flandre. Il dit plaisamment, quand M. de Luynes, le janséniste, envoya demander dispense pour épouser sa tante, mademoiselle de Montbason : « Des gens de notre religion ne voudroient pas » faire cela. » Il étoit tout mélancolique, disoit-il, de ce qu'on lui avoit défendu de chanter messe. Une fois il disoit : « Je viens de ce b....l, de la maré- » chale de Roquelaure. » Elle lui disoit : « Chevalier, » je suis toute triste, faites-moi rire. » Il lui disoit cent extravagances. Un jour Romainville, illustre impie, son ami, étoit à l'extrémité; un Cordelier vint pour le confesser. Le chevalier prend un fusil, et couchant le Père en joue, lui dit : « Retirez-vous, » mon Père, ou je vous tue : il a vécu chien, il faut » qu'il meure chien. » Cela fit tellement rire Romainville, qu'il en guérit. Cependant le chevalier se confessa à quelques années de là, et mourut comme un autre homme, en disant qu'il ne craignoit que de n'avoir pas assez de temps pour se bien repentir. Il

(1) Alexandre-Henri de Montluc, marquis de Balagny, avoit épousé Catherine-Henriette de Roquelaure, fille du maréchal, sœur du duc et du chevalier de Roquelaure. (*P. Anselme*, VII, 291.)

avoit les jambes fort enflées, et il disoit : « Je les veux » léguer à Laverdenx. » C'est un gros frère qu'il avoit (1).

CCXXXVII

BELESBAT.

Belesbat (2) se nomme Hurault, et est de bonne maison. Cette maison a trois branches, celle de Vibraye, celle du chancelier de Cheverny, dont madame de Montglas est petite-fille, et celle dont étoit le père de M. de Belesbat. C'étoit un maître des requêtes, et lui l'a été aussi, et ensuite conseiller d'État. Il est demeuré comme un amphibie entre la ville et la cour, quoi que die ce couplet contre lui :

Ah ! que j'aime ce Belesbat,
Quoiqu'il soit un peu fat,
Barbe à coquille,
Et long en ses discours,
Galant de ville,
Et non galant de cour !

Depuis, quoiqu'il fût marié, il ne laissa pas de faire furieusement le galant. Il avoit quarante ans qu'on l'appeloit en riant *le Beau Ténébreux*, car il a l'honneur d'être pour le moins aussi brun qu'un autre. Il cajoloit, il y a onze ans ou environ, la sœur de du Gué Bagnols, femme d'un maître des comptes nommé Moussy. Or, durant l'absence de Belesbat,

(1) Jacques de Roquelaure, marquis de Laverdenx, mourut en 1678.

(2) Henri-Hurault de L'Hôpital, seigneur de Belesbat, fut reçu conseiller au parlement en 1633. Il devint ensuite maître des requêtes, et mourut en 1684.

qui, pour avoir dit quelque chose dont il se fût bien passé sur la perte d'Armentières, eut ordre de faire un petit voyage à Vannes, en Bretagne, la dame souffrit quelques autres galants qui effacèrent un peu *le Beau Ténébreux* de sa mémoire. Au retour, il s'imagina de se maintenir par autorité; il lui défendoit d'aller au Cours, de voir tels et tels hommes, et ne lui vouloit pas donner la liberté de voir madame de Courcelles-Marguenat, sa bonne amie, aussi femme d'un maître des comptes. Non content de cela, il alla quereller cette madame de Courcelles, et, en présence de quelques personnes, il lui reprocha de l'avoir ruiné auprès de madame de Moussy; qu'elle lui avoit donné un autre galant, et qu'elle vouloit que son amie l'imitât, et ne se contentât pas d'un à la fois : «Car, ajouta-t-il, madame, on sait »bien que tels et tels vous servent;» et les nomma. Comme cette femme se plaignoit hautement de cette insolence, Brancas, l'un des galants que Belesbat avoit nommés, entra; elle lui dit l'outrage qu'on lui venoit de faire. Brancas maltraita l'autre de paroles, et le menaça de le faire sortir, s'il continuoit; et enfin, Belesbat continuant toujours, il le prit par les épaules et le mit dehors, puis ferma la porte de la chambre. Belesbat fit pis, car il alla prier le prince d'Harcourt, qui lui donnoit quelque ombrage, de ne plus voir cette madame de Moussy. « J'y suis engagé il y a » long-temps, lui dit-il en présence de Laigues, et si » elle vous voyoit, je lui ferois un affront.» Il lui en fit un en effet; car il fit avertir Moussy par un billet de se trouver à Saint-Gervais (c'est leur paroisse), où une personne lui diroit une chose qui lui importoit extrêmement. On dit qu'il reçut ce billet en présence de sa femme, et qu'elle fut aussi à Saint-Gervais,

sans dire rien, car elle se doutoit de quelque chose. Là elle vit que madame de Belesbat (1) présentoit des lettres à Moussy. Cette femme, ravie de se venger, lui dit : « Monsieur, ce sont des lettres de votre » femme à M. de Belesbat, où vous verrez *Pierre*, » c'est vous.» Moussy, chose extraordinaire pour un maître des comptes, et qui passe pour une assez pauvre cervelle d'homme, et qui, d'ailleurs, étoit jaloux, car on dit que souvent il a fait faire des réprimandes à sa femme par toute la famille assemblée, et que là on *vespérisoit* (2) terriblement la pauvre chrétienne; Moussy prit les lettres, et répondit à madame de Belesbat que ce n'étoit pas là l'écriture de sa femme, et que c'étoit une imposture. Pour faire le conte bon, on ajoutoit qu'il lui avoit dit : « Madame, si » vous étiez tant soit peu jolie, je pourrois me venger de votre mari; mais, ma foi, je me punirois » plus que lui.»

La dame accusée a dit pour sa défense que Belesbat avoit ôté à un de ses laquais une lettre qu'elle écrivoit à une de ses amies, et que sur son écriture il en avoit fait contrefaire quantité; et assez de gens ont dit que cela étoit vrai, et que Belesbat étoit homme à se vanter sans fondement; mais cette femme a fait encore une galanterie depuis avec Fieubet, maître des requêtes. Cela n'a pas servi à

(1) Renée de Flexelles, fille de Jean de Flexelles, seigneur de Bregy. Elle se maria en 1637, et mourut en 1707.

(2) *Vespériser*, réprimander. Cette expression, tout-à-fait hors d'usage, est dérivée de *vespérie*. C'étoit le dernier acte de théologie que devoit soutenir le licencié avant de prendre le bonnet de docteur ; il se faisoit la veille au soir de la réception; celui qui présidoit donnoit au répondant des avis qui participoient quelquefois de la réprimande.

contredire l'histoire de Belesbat. Le mari prit cela pour argent comptant, ou feignit de le prendre, et envoya prier l'abbé de Belesbat (1) de venir parler à lui chez M. de Saint-Gervais, et lui dit qu'il s'étoit voulu plaindre à lui de l'injure que son frère lui avoit faite, parce qu'il le croyoit homme d'honneur; qu'il lui déclaroit que si M. de Belesbat ne se dédisoit de ce qu'il avoit dit, il le tueroit partout où il le rencontreroit. On disoit qu'il étoit assez étourdi pour cela. Il est bien vrai qu'il fit un peu de peur au galant, et qu'il lui tira vingt coups de pistolet dans ses fenêtres; mais enfin la fureur martiale d'un maître des comptes ne peut pas durer long-temps. Il traita sa femme à l'ordinaire, et on les a vus en ce temps-là à la promenade ensemble. Belesbat, se voyant blâmé par tout le monde, dit que c'étoit sa femme qui avoit surpris ces lettres, et que c'étoit un tour de jalouse. Roquelaure dit là-dessus : « Ce galant de ville veut m'imiter, mais c'est un poltron; il désavoue tout, moi je ne désavoue rien. » Cela mit *le Beau Ténébreux* en si méchante réputation, qu'ayant été proposé dans une compagnie, lequel il vaudroit mieux être de Belesbat ou de Saint-Germain Beaupré, tout le monde conclut pour le dernier.

Plus de quinze ans après, cette madame de Moussy et son mari se sont séparés; le jeu en est plus cause que la galanterie, car elle étoit bien passée. Elle jouoit quelquefois d'une telle fureur, qu'elle couchoit pour cela dehors deux et trois nuits. On dit d'elle que, pour demeurer à coucher dans des maisons pour re-

(1) Paul-Hurault de L'Hôpital, prieur de Saint-Benoît-du-Sault, mourut d'apoplexie le 7 mars 1691.

jouer dès le matin, comme on lui refusoit de la retenir, elle subornoit une servante pour coucher avec elle.

CCXXXVIII

MADAME DE COURCELLES-MARGUENAT,

ET MADAME DE CHAUVRY.

Cette madame de Courcelles, que Belesbat ne vouloit pas que madame de Moussy vît', est fille d'un homme riche de Paris qui s'appeloit Passart : elle a un frère maître des comptes. On la maria à un maître des comptes, homme qui n'étoit point mal fait. Elle est petite et a les yeux petits, mais elle est fort jolie et fort coquette. Sa mère lui avoit tant fait entendre de messes, qu'elle n'en fut guère friande quand elle fut mariée. Elle souffrit bien avec son beau-père, un vieux fou, chez qui il falloit aller passer tous les ans six mois, en Champagne; mais en revanche elle en tiroit beaucoup. Le premier qui a fait galanterie avec elle est un conseiller au grand-conseil, nommé Gizaucour ; il est de Champagne, et étoit voisin du beau-père, et frère de la première femme de Courcelles. Ce Gizaucour se jeta dans la débauche ; c'étoit avant que d'être conseiller ; et négligea la dame, ou bien en fut négligé ; mais il a eu la curiosité d'avoir toujours quelqu'un des gens de la belle à lui, qui lui conte tout ce qu'elle fait. Il dit que Brancas lui succéda, et que durant sa gueuserie madame de Courcelles répondoit pour lui aux marchands. Un soir que Courcelles vint par hasard, et contre sa coutume, dans la chambre de

sa femme, il y trouva Brancas qui prenoit congé; il le conduisit en bas. Un valet, favori du mari, dit assez haut pour être entendu de la femme : « Mordieu ! » je ne saurois souffrir que monsieur fasse comme » cela de l'honneur à un homme qui le fait cocu. » Elle le fit chasser; mais il fallut six mois pour cela.

Ce bonhomme de mari, quand elle avoit fait bien des fredaines, se vouloit mêler quelquefois de l'admonester de son devoir. «Je vois bien, lui disoit-elle, » que vous êtes en humeur de prêcher. » Elle lui apportoit un grand fauteuil. « Mettez-vous là, lui » disoit-elle, et prêchez tout votre soûl.» Puis, quand il avoit bien harangué : « C'est là, lui disoit-elle, le » plus court chemin que vous puissiez prendre pour » vous faire bien haïr.» Enfin le mari se rebuta, et ne couchoit plus avec elle; mais elle couchoit avec Brancas, et elle se sentit grosse. Or, elle se prévalut de l'arrivée de leur fermier, appelé Fissier, qui étoit un paysan qui avoit bon sens et qu'ils aimoient assez; ils le faisoient toujours manger avec eux. Le soir, quand il fut temps de se coucher, le mari dit : « Je m'en » vais, adieu. — Hé! où allez-vous? dit cet homme, » qui avoit le mot.— Dans mon appartement.— Par » ma foi, je vous trouve bien de loisir de faire ainsi » lit à part : il ne faut jamais user quatre draps, » quand on peut n'en user que deux. » Tout en goguenardant, il les fit coucher ensemble. Une autre fois, en pareille rencontre, elle fit ôter toutes les vitres de sa chambre, et le soir, feignant que le vitrier lui avoit manqué de parole, elle dit à son mari : « Je m'enrhumerai bien cette nuit; si vous » vouliez, je demeurerois ici. — Ce que vous vou- » drez. » Elle le caressa bien, et il adopta encore cette fois-là l'enfant d'un autre.

Les coquetteries de cette femme firent tourner la cervelle à son mari. Quand elle eut lieu de le traiter un peu de fou, elle l'enferma dans une chambre sur le devant du logis, dont les fenêtres étoient grillées et même condamnées, de peur qu'il ne vît le beau monde qui alloit voir sa femme. On disoit qu'elle avoit Brancas (1) pour brave, le chevalier de Gramont (2) pour plaisant, Charleval (3) pour bel esprit, et le petit Barillon (4) pour payeur. Un jour elle et deux ou trois autres coquettes étoient au Cours avec le chevalier de Gramont et autres. Le petit Coulon, enfant gâté, y étoit; il est leur voisin; elles l'avoient pris en badinant dans leur carrosse. Ces jeunes gens prirent leurs manteaux, à cause d'un vent frais qui s'éleva, et après, par-dessous leurs manteaux, portèrent la main à ces femmes où vous savez. Ce sont là leurs belles façons de faire. Quelques jours après, cet enfant étoit chez madame la présidente de Pommereuil avec sa mère, et là, ayant froid, il prit son manteau, puis mit la main où vous savez à la présidente. Elle et sa mère le grondèrent. « Oy! » dit-il, je vis faire comme cela l'autre jour au » Cours.» On approfondit l'affaire, et la Pommereuil disoit : « Mais ce sont donc des perdues! Il ne les » faut plus voir. » Cela se sut, il y eut une querelle de diable. Enfin on les accommoda.

(1) Brancas, le fameux distrait; le *Ménalque* de La Bruyère.

(2) Le chevalier de Gramont, le héros d'Hamilton, et l'ami de Saint-Évremont.

(3) Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de Charleval, poète agréable et léger, dont les ouvrages, épars dans les Recueils du temps, ont été réunis en 1759 par Lefebvre de Saint-Marc.

(4) Il étoit ambassadeur en Angleterre au moment de la révolution qui renversa les Stuarts.

Le maréchal d'Albret s'avisa, il y a quelque cinq ans, d'en conter à la Courcelles; elle étoit veuve alors; elle étoit éprise de Bachaumont (1), comme elle l'est encore. Le bruit court qu'ils sont mariés. Le maréchal n'y fit rien, et Roquelaure en faisoit une plaisanterie. « Ce brave Miossens (2), » disoit-il, ce conquérant, à qui rien ne résistoit, » a été trois mois devant une bicoque, une méchante » place qu'on appelle *Marguenat*, et a levé le piquet » honteusement. » Les goguenards disoient : « Il » n'avoit garde de la prendre, il y a trop de gens » dedans. »

Son mari devint hébété. Elle l'enferma fort bien dans une chambre. Cependant Bachaumont-Le Coigneux s'en éprit, et, le mari étant mort, il vécut avec elle comme avec sa femme. Enfin, au bout de dix ou douze ans, ils firent jeter des bans, et se marièrent comme s'ils n'eussent jamais couché ensemble.

Un nommé Cotignon, sieur de Chauvry, étoit conseiller au Parlement; depuis il a vendu sa charge, et vit de ses rentes. Il est fils du bonhomme Cotignon (3), qui étoit à la Reine-mère; il a épousé une jolie personne, petite et brune, mais qui a l'esprit fort vif (4). Ménébrolles, fils de Roullier, homme d'affaires fort riche, fut le premier qui l'en-

(1) François Le Coigneux de Bachaumont, l'ami de Chapelle.

(2) César Phœbus, maréchal d'Albret, porta le titre de comte de Miossens, jusqu'à son élévation à la dignité de maréchal de France.

(3) Gabriel Cotignon, seigneur de Chauvry, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis. Il devint, en 1613, généalogiste des ordres du Roi. Nicolas Cotignon, son fils, lui succéda dans cette charge.

(4) Elle s'appeloit Marie Royer, dame Du Breuil.

treprit, mais en vain. Ce Ménébrolles est un étourdi qui se disoit le *Roquelaure* des bourgeois.

Depuis, cette madame de Chauvry eut la connoissance de madame de Courcelles; et le mari, qui n'y prenoit pas plaisir, et qui peut-être savoit que Rambouillet, blondin de réputation, qui étoit frère de sa femme, avoit été de quelques parties de madame de Courcelles, lui défendit absolument de la voir. Or, il y eut je ne sais quelle promenade, où elle alla en cachette; il le sut, chassa le cocher et les laquais, et donna, dit-on, le fouet à sa femme. En voici deux autres vaudevilles :

Du temps de Ménébrolle,
Petite Chauvry,
Vous n'étiez pas sur le rôle
Des coquettes de Paris.

Dieu! quelle misère
En ce siècle-ci!
On donne les étrivières
A madame de Chauvry!

Jusques à cette heure (1)
Tu n'es pas cocu;
Mais tu le seras, je meure!
Mon ... vengera mon ....

Elle étoit tellement jalouse de lui, que durant six années elle ne voulut pas souffrir qu'il mît le pied chez sa sœur des Réaux, une des plus belles femmes de la ville (2), et il ne la voyoit plus que chez le père avec lequel il logeoit. Peu de gens s'en aperçurent. Peut-être avoit-elle remarqué que ce garçon parloit de sa sœur avec trop de tendresse. Lui, comme

(1) Elle parle au mari. (T.)
(2) Tallemant parle ici de sa femme, ce qui lui est peu arrivé.

discret cavalier, a conté à son propre père que pour jouir de cette femme il avoit loué une maison proche de la sienne, c'étoit en un quartier fort éloigné, vers les Carmes déchaussés, et que là il avoit fait une ouverture au mur, qui rendoit dans une grande armoire de bois de poirier noirci, où elle faisoit semblant de mettre des confitures; et cette armoire étoit scellée dans la muraille. Il passoit comme cela des nuits entières avec elle (1).

CCXXXIX

SAINT-GERMAIN BEAUPRÉ (2),

LE FEU PRÉSIDENT LE BAILLEUL ET SES FILS.

Saint-Germain Beaupré, gouverneur de la Marche, est fils de feu Saint-Germain Beaupré, qui avoit fait sa fortune par le moyen de madame de Sourdis, tante de M. de Beaufort; ce n'étoit ni un homme de cœur, ni un homme d'une maison fort illustre. Foucault est le nom de la famille. Il devint gouverneur de la Marche, et embellit fort sa maison de Saint-Germain Beaupré, qui est en ce pays-là. Ç'a été un fort grand tyran en toutes choses : quand un paysan ou un bourgeois avoit du bien, il le forçoit à donner sa fille à quelqu'un des gens de M. le gouverneur, et c'étoit ainsi qu'il récompensoit ses domestiques. Grand voleur, grand emprunteur à ne jamais rendre, et grand distributeur de coups de

(1) Ceci rappelle l'aventure du duc de Richelieu, et la plaque mobile découverte en 1748 par M. de la Popelinière.

(2) Henri Foucault, marquis de Saint-Germain Beaupré.

bâton. Quelquefois il lui est arrivé de faire assassiner des gens. Enfin madame de Rambouillet, eu égard au pays montueux où il étoit, et à sa manière de vie, disoit que c'étoit un autre *Vieil de la Montagne.* Celui dont nous parlons, qui est son aîné, n'a pas eu meilleure réputation que son père pour la bravoure, et n'est peut-être guère moins pillard. Il eut une querelle avec un gentilhomme de feu M. le Prince, nommé Villepréau, qu'il attaqua si bien à son avantage dans la rue Saint-Antoine, qu'un grand laquais qu'il avoit lui donna un coup d'épée dont il mourut. Saint-Germain voulut faire passer cela pour une rencontre; on demanda sa grâce au Roi, qui dit : « Ce n'est pas à lui qu'il la faut donner, c'est » à son grand laquais.» Au siége de Hesdin, Le Drouet, capitaine aux gardes, lui donna un soufflet, et Saint-Germain se laissa accommoder avec ce soufflet par devers lui. Tout cela le mit en si méchante réputation, qu'encore qu'il ne fût pas mal fait de sa personne, qu'il eût douze mille écus de rente, un gouvernement de la plus petite province de France, à la vérité, mais toujours un gouvernement de province, une belle maison et pour cent mille écus de meubles, le marquis de Rochefort ne lui voulut jamais donner sa fille, quoiqu'elle eût bien des frères et bien des sœurs, et qu'il ne lui donnât pas un fort gros mariage. Madame de Bouteville lui refusa sa fille, aujourd'hui madame de Châtillon; elle n'avoit pourtant que cinquante mille écus tout au plus. Enfin, voyant le feu président Le Bailleul surintendant des finances, il épousa la plus jeune de ses trois filles, qui est une fort jolie personne (1); il

(1) Agnès de Bailleul épousa, le 28 mars 1644, le marquis de Saint-Germain Beaupré.

n'en eut que cent mille francs ; mais il espéroit tout de la faveur du surintendant. Il fut bien attrappé, car l'année ne passa point que d'Émery ne fût surintendant au lieu de Le Bailleul.

Sa femme et lui ne furent pas long-temps bien ensemble : tous les jours ce n'étoit que gronderies. Enfin elle découvrit à son père * que Saint-Germain la vouloit forcer à lui accorder ce qu'on appelle *ogni piacer* en Italie, et qu'il étoit si adonné à ce vice, que, pour faire résoudre un page à satisfaire sa brutalité, il l'avoit voulu contraindre à s'abandonner au page. Le page disoit la même chose.

Il falloit que l'accusation fût pressante, car Saint-Germain, tout avare qu'il est, se résolut à donner huit mille livres de pension à sa femme, qui alla demeurer chez le président.

Depuis cet impertinent s'avisa de dire que sa femme se divertissoit avec un valet de chambre qu'il avoit. Peut-être a-t-il trouvé plus à propos de passer pour cocu que pour s........, et qu'il avoit voulu être du côté du plus grand nombre. Il dit que ce valet l'avoit trahi, et qu'il étoit cause de tout le désordre qui arriva entre lui et sa femme. Ce fut le bonhomme Perrochel, maître des comptes, qui négocia cette séparation. On disoit qu'il avoit séparé Saint-Germain pour le redonner à sa femme, car cette vieille étoit la seule bonne fortune que le cavalier avoit eue (1).

Au bout d'un an et demi, Saint-Germain et sa femme se remirent ensemble, et elle a bien *coqueté*

(1) Cette madame Perrochel, une fois, chez madame de Rohan, voyant des portraits, demanda de qui ils étoient. « Des princesses de Bohême, lui dit-on.—Jésus ! vous m'étonnez, répondit-elle ; ils sont blancs comme neige ! » (T.) Elle croyoit que c'étoient des *Bohémiennes*, et presque des négresses.

depuis. En un voyage à Paris, comme il fut de retour au logis, un soir, il demanda où étoit sa femme. Elle a mandé, dit-on, qu'elle soupoit chez madame la Princesse, la jeune. Le soupçon le prend, il y va; elle n'y soupoit point. Elle revient à minuit. « D'où venez- » vous?—De chez madame la Princesse.—Ah! carogne! » Le voilà à coups de pied et à coups de poing.

Le président Le Bailleul, quoiqu'il se dise d'une bonne maison de Normandie, qui s'appelle de Bailleul, n'en est point; car il seroit tout de même descendu des *Balliol*, rois d'Écosse, si le nom y faisoit quelque chose. Son père étoit Normand, fort expert à remettre les os disloqués et rompus, et à panser les descentes de boyaux: il épousa une bourgeoise. Il est vrai qu'il n'avoit point de boutique, car il n'étoit pas chirurgien, et qu'il se mit je ne sais quelle vision de noblesse dans la tête. On dit qu'il avoit toujours l'épée au côté. Le feu président avoit le talent de son père, et de leur nom on appelle tous les remetteurs des *Bailleuls*. Le feu Roi avoit quelque affection pour celui-ci, et le fit lieutenant civil, puis il devint président au mortier. Il s'attacha à la Reine, qui le fit surintendant des finances (1), métier auquel il n'étoit nullement bon, car c'étoit un assez pauvre homme. On faisoit un conte sur cela. On disoit qu'une de ses filles, ou son fils, voyant qu'il disoit en marchandant un cheval: «Je n'en veux point donner soixante écus, » mais je vous en donnerai deux cents livres, » lui avoit dit: « Vous verrez qu'on vous fera surintendant » des finances, tant vous comptez bien. » On le fit ministre d'État, en lui ôtant les finances. On lui dit

(1) Il fut fait surintendant des finances en 1643, et il mourut en 1652.

que son gendre dépensoit trop, et qu'il s'incommoderoit. «Nous avons accoutumé, répondit-il, de faire » comme cela dans notre maison. »

L'aînée de ses filles (1), qui est une personne de bonne mine, fut mariée avec Girard, seigneur de Tillai, qui est une terre de trente mille livres de rente, à quatre lieues de Paris; c'étoit un des plus riches garçons de la ville. Il l'épousa pour l'estime qu'il faisoit de l'alliance, car il eut si peu de chose en mariage que cela ne valoit pas la peine d'en parler. C'étoit avant la surintendance. Elle commença de bonne heure à faire bien de la dépense, car de trois mille louis d'or qu'il lui envoya, il n'en trouva pas un sou le lendemain de ses noces: le reste alla à proportion. Un an ou deux après son mariage, elle souhaita d'avoir des lettres de recommandation d'une veuve d'un avocat-général de Grenoble, nommée madame de Revel, qui a beaucoup d'esprit et qui fait fort joliment des vers (2); c'étoit pour quelque affaire au parlement de Dauphiné. Madame de Revel les écrivit et les lui voulut porter elle-même. Madame de Tillai n'étoit pas habillée, et ne se voulut pas laisser voir; elle envoya sa suivante en sa place. Mais la Dauphinoise connut aussitôt la vérité. Quelques jours après, pour faire voir à l'autre qu'elle n'étoit pas trop aisée à duper, elle y retourne; mais madame de Tillai fit dire qu'elle n'y étoit pas, et cela arriva plus d'une fois. Enfin madame de Revel emprunte un carrosse et des laquais afin qu'on ne

(1) Élisabeth Le Bailleul fut mariée le 15 septembre 1643 avec Charles Girard, seigneur de Tillai, conseiller au parlement.

(2) On trouve des pièces de vers de madame de Revel dans les Recueils manuscrits du temps; ses ouvrages n'ont pas été réunis.

reconnût point son équipage, et y va à une heure précisément. On la fait monter; madame de Tillai la reçoit, ne sachant qui ce pouvoit être; car elle étoit montée en même temps que le laquais. Elle lui dit: « Madame, je demandois madame de Tillai. » — Madame, on m'appelle ainsi. — Madame, ce n'est » pas vous pourtant que je demande. — Madame, il » n'y a que moi céans de ce nom-là. — Mais, madame, » j'ai vu céans même une autre madame de Tillai » qui ne vous ressemble point du tout. » L'autre reconnut ce que c'étoit, et se déferra. La Dauphinoise en eut pitié, et lui dit: « Madame, c'est assez » joué; je ne voulois que vous faire voir que les » provinciales ne sont pas plus bêtes que les autres. » Et après fit une visite comme si de rien n'eût été. Madame de Tillai, avec sa mère, l'alla visiter ensuite; mais elle étoit encore déferrée.

Sa galanterie avec Lillebonne, cadet d'Elbeuf, a bien fait du bruit. Il y en a qui ont dit que La Cour des Bois, cadet de Tillai (il est président je ne sais où), devint amoureux d'elle, et que, pour se venger de ce qu'elle ne l'avoit pas voulu aimer, il fit avertir ou avertit lui-même le mari de tout ce qui se passoit. Tillai alla pour quelque temps au Tillai, et envoya un petit laquais chez lui, à Paris, fort adroit, avec ordre de s'amuser, et de se laisser surprendre par le soir, afin d'avoir prétexte d'y demeurer à coucher. Ce petit garçon se met à jouer, après souper, avec un petit laquais de madame, et sur les onze heures et demie il entend bien du bruit. « Qu'est-ce que cela? » dit-il. Ne seroient-ce point des voleurs? — Voire! » dit l'autre, joue seulement. — Mais je meurs de peur. » — Joue seulement, te dis-je; c'est M. de Lillebonne, » qui vient comme cela coucher tous les soirs avec

» madame, quand monsieur n'y est pas. » Le lendemain, Le Tillai enleva le Suisse, car la vanité de cette femme en avoit voulu avoir un, et la demoiselle, à qui La Cour des Bois donna fort vilainement des coups de plat d'épée. Le Suisse confessa tout, et le mari renvoya la dame au président Le Bailleul, son père. On dit que les Suisses qui servent de portiers à Paris allèrent au nombre de trois cents enlever leur camarade au Tillai; après ils allèrent demander les gages au président. « Paie-le, dirent- » ils, il t'a servi et a servi ta femme selon son goût. » Il le fallut payer. Tout cela se fit, dit-on, à la campagne. J'en doute un peu.

Madame Pilou alla comme les autres voir madame Le Bailleul (1) dans cette affliction. Cette sotte femme lui dit: « Ah! madame, mes pauvres filles sont bien » malheureuses! (On avoit aussi parlé terriblement de » madame d'Uxelles, auparavant madame de Nan- » gis (2).) Le monde est bien acharné sur elles. Mais » on dira ce qu'on voudra; mes filles sont bien demoi- » selles. Celles qui ne sont point demoiselles peuvent » bien tomber en ces fautes-là, mais non pas elles. » — Ah! ah! madame, dit madame Pilou, me voilà » donc bien *encarognée*, moi qui suis fille et femme » de procureurs! Vraiment, vous me donnez là un » beau *cassemuseau*. » Le père parloit à peu près de même. Madame de Tillai prit huit mille livres de pension. Le mari est ferme et n'en veut point ouïr

(1) Élisabeth Maillier, fille de Claude Mallier du Houssay, intendant des finances. (T.)

(2) Marie de Bailleul épousa, le 18 février 1644, François de Brichanteau, marquis de Nangis, et elle se remaria, le 5 octobre 1645, à Louis Chalon du Blé, marquis d'Uxelles; elle est morte en 1712, âgée de quatre-vingt-six ans.

parler ; il dit : « Revenez si vous voulez ; mais gare la » tour.» Elle est chez sa mère depuis la mort du président Le Bailleul, le père, où elle a sa fille. Lillebonne continue toujours et fort scandaleusement.

Madame de Tillai sortit de Paris, au blocus, à la tête d'une compagnie de chevau-légers qu'avoit un Chaumont, parent du bonhomme Chaumont, beau-frère du président Le Bailleul ; elle étoit déguisée en homme. On disoit à Chaumont : « Vous avez là un » joli cadet. » Ce garçon faisoit entrer les jeunes gens de la cour tous les jours à Paris. Meret une fois, pour avoir mal contenté ses porteurs, fut en danger, car ils crièrent : « Au Mazarin ! »

CCXL

MADAME DE CHOISY,

CHAMPAGNE LE COIFFEUR.

Madame de Choisy est sœur de Belesbat. Choisy, maître des requêtes, aujourd'hui chancelier de M. d'Orléans, l'épousa pour avoir de l'alliance ; car pour lui c'est peu de chose, et la maltôte a enrichi son père. Elle a été jolie, a de l'esprit, et dit les choses plaisamment. Elle est gaie, et cherche toujours à se divertir : c'est un original en certaines choses. Elle plaisoit tellement au cardinal Mazarin, au commencement de la régence, qu'un jour il dit chez le maréchal d'Estrées : « Quoi ! vous vous divertissez céans, » et madame de Choisy n'en est pas ! Comment se » peut-on divertir sans elle (1) ? »

(1) Madame de Choisy faisoit le charme de la haute société

On dit que jamais elle n'a été déferrée qu'une fois. Elle n'étoit pas trop bien avec La Rivière (1) : or il y avoit une partie de lui, de Goulas (2), de Tambonneau (3) et de sa femme, et de feue mademoiselle de Belesbat, pour aller chez Goulas. Madame de Choisy mouroit d'envie d'en être, et ne savoit comment s'en mettre. Enfin elle résolut de payer d'effronterie. Un jour, à dîner, quoi qu'on lui dît, elle ne se deffit point (4). Cependant La Rivière la poussa de telle force, que mademoiselle de Belesbat en vint contre lui aux grosses paroles. Cela s'apaisa. Elle avoit alors une demoiselle qui n'étoit pas trop sage : cette fille s'avisa de lui dire qu'on ne lui rendoit pas assez d'honneurs. «Tu verras, une telle, combien je me vais » faire respecter. » La Rivière et les autres surent cela. Ils lui donnent un grand fauteuil, un cadenas, et laissent deux places entre elle et les autres. Elle reçoit tout cela sans s'étonner, comme une chose due. Au milieu du repas, après lui avoir rendu bien

par les agréments de son esprit. Mademoiselle de Montpensier, madame de Brégis, Ségrais, dans *les Divertissements de la princesse Aurélie*, et Somaize, dans *le grand Dictionnaire des précieuses*, ont fait d'elle les portraits les plus flatteurs. L'éditeur a parlé de cette dame avec quelque détail dans la *Notice sur l'abbé de Choisy*, qui précède ses *Mémoires*. (Collection Petitot, 2e série, t. LXIII, p. 123.)

(1) Louis Barbier, dit l'abbé de La Rivière, évêque de Langres. C'étoit le favori de Gaston, duc d'Orléans, quoiqu'il ne lui ait pas toujours tenu sa foi. C'étoit un roué déguisé en prélat.

(2) Secrétaire des commandements de Gaston, duc d'Orléans.

(3) Le président Tombonneau, de la chambre des comptes.

(4) Expression vieillie, pour dire qu'elle ne fut pas déconcertée.

des déférences, tout d'un coup La Rivière et Goulas se lèvent, le verre à la main, et lui disent : « A toi, » la Choisy. » Cela la déferra tout plat.

La Rivière fit un jour un conte de maître Girard, le concierge des petites maisons, qui s'amusa une fois si fort à crosser (1), que les fous, qui n'étoient pas liés, se pensèrent tous sauver. Depuis, quand madame de Choisy disoit des folies, il lui crioit : « Madame, maître Girard crosse ; madame, maître » Girard crosse. »

Elle appelle ses yeux *ses vainqueurs*. Un jour qu'elle étoit allée voir madame de Vendôme, une bonne idiote (2), elle lui dit pour excuses de ne lui avoir pas rendu plus souvent ses devoirs, que *ses vainqueurs* avoient été malades. La bonne princesse crut qu'elle avoit dit ses chevaux, et lui demanda : « Qu'avoient-ils donc, madame ? Avoient-ils le far- » cin ? »

Elle disoit familièrement à M. de Candale : « Mais » allez au moins faire un tour dans l'antichambre. » Croyez-vous qu'on n'ait point envie de pisser ? »

(1) *Crosser*, c'étoit un jeu qui consistoit à chasser une balle ou une pierre avec un bâton recourbé.

(2) On pourra juger de l'étendue de l'esprit de Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme, par ce passage d'une lettre adressée à Conrart, le 13 novembre 1665, par Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue : « Il faut encore vous dire que ma- » dame de Vendôme, en remerciant le Roi des honneurs qu'il a » fait rendre à M. de Vendôme, lui dit : — Il ne manque rien à » ma satisfaction, sinon que M. de Vendôme vît lui-même les » honneurs que Votre Majesté lui rend après sa mort ; il en au- » roit été bien content, et moi aussi. — Je n'ai rien vu d'elle » de plus joli que ce compliment, non pas même quand elle » prioit Dieu afin que la mer ne fût point débordée durant que » son fils de Beaufort seroit dessus. » (*Manuscrits de l'Arsenal.*)

Un jour elle eut envie de manger d'une tourte; elle en fait faire une par son sommelier; on la lui apporte devant tout le monde; elle se met à la manger sans en donner à personne, et puis, quand elle en eut assez : « Tenez, leur dit-elle, en voilà encore; mangez » si vous voulez. » Elle dit aux gens familièrement : « Vous ne m'accommodez pas; si je puis m'accou- » tumer à vous, je vous le ferai savoir. » Et elle fait ce qu'elle dit.

Quand il va trop de gens chez elle à la fois, elle leur dit : « En voilà trop; voyez qui de vous s'en ira. » Elle fit sortir une fois comme cela deux hommes à leur première visite. On trouve tout bon d'elle. Le comte de Roussy, homme grave, qu'elle avoit rencontré le jour de devant quelque part, heurtoit à sa porte : elle met la tête à la fenêtre : « Monsieur le » comte, je vous vis hier, c'est assez; j'ai affaire à » monsieur que voilà. » C'étoit un garçon de quinze ans. On n'en a pourtant jamais médit. Elle dit familièrement aux gens : « Combien y a-t-il que vous ne m'aviez vue? Vous venez un peu trop souvent. »

Jerzay lui fit un jour une malice : il emporta une de ses lettres qu'il trouva sur la table de la princesse Marie (1), à qui elle étoit adressée. Il la fait imprimer et envoie crier devant sa porte : « *Voilà la lettre* » *de madame de Choisy à madame la princesse Ma-* » *rie.* » Jerzay la va trouver. Elle étoit dans une colère enragée : il lui dit qu'elle avoit grande raison, et qu'il ne falloit point souffrir de ces choses-là. Elle

(1) « Ma mère, dit l'abbé de Choisy, avoit un commerce réglé » avec la reine de Pologne, Marie de Gonzague, avec madame » royale de Savoie, Christine de France, avec la fameuse reine » de Suède, et avec plusieurs princesses d'Allemagne. » (*Mémoires de Choisy*. Collection Petitot, 2e série, LXIII, 153.)

croyoit que la princesse Marie lui avoit fait le tour. Enfin on en sut la vérité; et, ravie de n'avoir point sujet de se plaindre de la princesse, elle pardonna de bon cœur à Jerzay.

On écrivit de Naples qu'une dame de fort bonne compagnie, et qui mettoit tout le monde en train, avoit été tuée dans les désordres. « Ah! dit-elle, » voilà la *Choisy* de Naples morte. »

Étant au bal auprès de madame d'Angoulême la jeune (1), qui seroit bien sa fille, elle lui disoit : « Il » faut avouer que les blondes éclatent plus ici; mais » nous autres brunes, nous avons l'agrément. » Elle disoit cela du meilleur sérieux qu'elle eût.

Un jour elle fit un vilain tour au curé de Saint-Germain de l'Auxerrois : elle avoit pris un remède; ce remède fut si long-temps à opérer, qu'elle se résolut à aller à la messe avant que de le rendre. Mais à peine la messe fut-elle vers la fin, qu'elle se sentit pressée. Elle entre chez le curé, et trouve deux hommes dans sa salle qu'il avoit conviés à dîner; elle leur dit : « Messieurs, M. le curé vous demande. » Elle plante son paquet dans la cuvette où il y avoit du vin à la glace, puis se sauve. Elle loge là, auprès de l'hôtel de Blainville. Le curé la vouloit excommunier : elle répondit « qu'il valoit mieux qu'elle eût » fait tout dans la cuvette que dans l'église; et qu'a- » près tout, si elle n'eût été bien craignant Dieu, » elle n'eût pas été à la messe en cet état-là. »

Champagne le coiffeur contoit, il y a long-temps, une chose d'elle que personne n'a crue : il disoit qu'étant une fois allé trouver la princesse Marie à

(1) Henriette de La Guiche, veuve de Jacques de Matignon, comte de Thorigny, femme de Louis de Valois, duc d'Angoulême.

Notre-Dame-des-Vertus, où elle prenoit l'air chez Montelon, son avocat, il étoit entré dans la chambre de madame de Choisy, qui y étoit aussi, et que, l'ayant rencontrée au lit, il avoit été assez heureux pour trouver l'heure du berger; mais que ce n'étoit pas ce qu'on pensoit, et qu'elle avoit les cuisses fort maigres. Un des parents de la dame, qui m'a conté cela, dit qu'il chercha quelque temps Champagne pour le rouer de coups, mais que le coquin se cacha. Je ne sais comment, après une chose comme celle-là, la reine de Pologne a pu emmener Champagne avec elle (1).

Ce faquin, par son adresse à coiffer et à se faire valoir, se faisoit rechercher et caresser de toutes les femmes. Leur foiblesse le rendit si insupportable, qu'il leur disoit tous les jours cent insolences: il en a laissé telles à demi coiffées; à d'autres, après avoir fait un côté, il disoit qu'il n'achèveroit pas si elles ne le baisoient; quelquefois il s'en alloit, et disoit

(1) Champagne assistoit madame de Senecé à la cérémonie du mariage de la reine de Pologne, quand elle lui posa la couronne sur sa tête. (*Mémoires de madame de Motteville*, 2e série de la Collection Petitot, XXXVII, 159.) A cette seule pensée, maître Adam, le menuisier de Nevers, entroit dans une sainte indignation, et il s'écrie dans une pièce adressée à sa princesse:

La beauté qui vous accompagne
Étant digne de tous les vœux,
J'enrage quand je vois Champagne
Porter la main à vos cheveux.
Vous ternissez votre louange
Souffrant que cet homme de fange
Maitrise des liens qui font tout soupirer,
Et vous faites un sacrilège
De lui donner un privilège
De profaner ainsi ce qu'on doit adorer.

(*Les Chevilles*, 1644, in-4o, page 31.)

qu'il ne reviendroit pas si on ne faisoit retirer un tel qui lui déplaisoit, et qu'il ne pouvoit rien faire devant ce visage-là. J'ai ouï dire qu'il dit à une femme, qui avoit un gros nez : « Vois-tu, de quelque » façon que je te coiffe, tu ne seras jamais bien tant » que tu auras ce nez-là. » Avec tout cela elles le couroient, et il a gagné du bien passablement; car, comme il n'est pas sot, il n'a pas voulu prendre d'argent, de sorte que les présents qu'on lui faisoit lui valoient beaucoup. Lorsqu'il coiffoit une dame, il disoit ce que telle et telle lui avoit donné, et quand il n'étoit pas satisfait, il ajoutoit : « Elle a beau m'en- » voyer quérir, elle ne m'y tient plus. » L'idiote, qui entendoit cela, trembloit de peur qu'il ne lui en fît autant, et lui donnoit deux fois plus qu'elle n'eût fait. Avec cela il étoit médisant comme le diable : il n'y avoit personne à sa fantaisie. De Pologne il alla en Suède, et revint ici avec la reine Christine (1).

(1) Champagne étoit une sorte de personnage, et quand il revenoit à Paris, après une absence, Loret ne manquoit pas d'annoncer son retour :

Enfin le renommé Champagne,
Ayant fait quatre ans de campagne
En un pays assez lointain,
Est de retour entier et sain.
Déjà dans Paris il exerce
Son talent, science, ou commerce.
Quoiqu'il soit sec, maigre et menu,
Il est partout le bien venu,
Et quantité de belles fées
En ont été déjà coëffées.....
(*Muse historique. Lettre du* 21 *Octobre* 1650.)

CCXLI

M. ET MADAME DE BRÉGIS.

Brégis est fils d'un président des comptes, qui s'appeloit Flesselles. Cet homme, par la vision de conserver de grandes pièces en terres, en charges et en maisons à Paris, payoit une si grande quantité de rentes constituées, qu'on payoit chez lui, à la lettre, comme on fait à l'Hôtel-de-Ville. Brégis étoit cadet (1), et se mit dans le régiment des gardes, où il acheta un drapeau ; depuis il devint l'aîné. Son père l'obligea à quitter l'épée. Jamais on ne l'y put faire résoudre qu'en lui disant qu'un conseiller au parlement passoit devant un capitaine aux gardes. Il n'y a pas de difficulté pour des contrats de mariage, enterrements et autres choses semblables. Voilà donc Brégis de robe ; mais il n'en fut pas long-temps. Il devint amoureux d'une femme de chambre de la reine, appelée mademoiselle de Chazan (2), fille du premier lit de madame Hébert, autre femme de chambre de la Reine. Pour la lui faire épouser, on donna à cette fille, qui étoit jolie, quoique brune et petite, qualité de fille de la Reine, de dehors (3). Le

(1) Madame de Belesbat est sa fille.

(2) Ce passage de Tallemant donne le véritable nom de la comtesse de Brégis ; ainsi c'est par erreur qu'elle a été appelée Charlotte de Saumaise dans une note des *Œuvres de Louis XIV*, t. v, p. 19.

(3) On donnoit à ces filles de dehors le sobriquet de *galoches*, parce qu'elles quittoient leurs chaussures en entrant. (Voyez l'historiette de *Louis XIII*, t. III, p. 78.)

père ne consentit point au mariage ; depuis il s'apaisa On fit un couplet.

Brégis s'est fait de la cour,
Épousant Chazan, la belle ;
Mais il sera quelque jour
Aussi cocu que Courcelle (1).

On dit qu'il lui avoit fait présent de quelque galanterie, pour laquelle il lui fallut couper une des lèvres d'en bas. Cela se sut, quoique secret, et on l'appela *le Petit Castillan*, à cause que les chevaux de ce pays-là ont le bout d'une oreille coupé.

Brégis eut, par le crédit de sa femme, je ne sais quel emploi quand on parla d'envoyer à Munster, et de là il fut envoyé en Pologne, où après il eut qualité d'ambassadeur, du temps du mariage de la princesse Marie. De Pologne il alla en Suède, où la reine se laissa apparemment tromper à la hablerie du cavalier ; car pour sa physionomie, quoiqu'il soit bien fait, il a furieusement de ganache. Sa femme cependant s'étoit fort bien mise dans l'esprit de la Reine, et y a gagné, dit-on, plus de quatre cent mille livres. Elle est coquette en diable ; cependant on n'a jamais tranché le mot avec personne. Elle ne manque point d'esprit ; mais c'est la plus grande façonnière et la plus vaine créature qui soit au monde Elle dit une chose jolie quand les Polonois étoient ici. La Reine lui dit : « Mais entendez-vous ce qu'ils disent » quand ils vous cajolent ? — Hélas ! madame, ré- » pondit-elle, en cette matière-là on entendroit des » Topinamboux. » Or la reine de Suède fit faire un

(1) Un homme de qualité qui, par amour, avoit épousé une gourgandine. Depuis elle consentit à la dissolution du mariage, et il épousa madame d'Auriac, sœur du maréchal de Villeroy. (T.)

compliment à madame de Brégis, et lui offrit une province entière, si elle y vouloit venir. Sur cela madame de Brégis lui écrivit la lettre que voici. Je l'ai gardée exprès, parce que le monde étoit si sot que de la trouver belle, et qu'on en a fait plus de cent copies.

« MADAME,

» Il m'auroit été avantageux de garder le silence
» pour ne pas détruire la bonne impression que
» Votre Majesté a reçue en ma faveur, si je ne l'avois
» jugé trop contraire à la reconnoissance que je lui
» dois des bontés qu'elle me témoigne, sans les avoir
» méritées; si ce n'est que son divin esprit ait pé-
» nétré qu'elle a en moi une personne qui est rem-
» plie d'un respect et d'une vénération toute parti-
» culière pour une reine, qui mériteroit le nom de la
» plus illustre qui ait jamais été, si celle que je sers
» n'étoit d'un mérite qui ne peut être surpassé, et
» qui m'oblige de lui faire partager un cœur que je
» lui offrirois tout entier, s'il n'étoit préoccupé par
» une rivale avec laquelle il est toujours glorieux
» d'avoir quelque chose à contester; et si je n'avois
» cru qu'une infidélité est un sentiment indigne
» d'être offert à Votre Majesté, ni d'être pris par
» une personne qui ose désirer son amitié, que je
» regarde comme une chose qui ne peut être méritée,
» mais que je lui demande en faveur des sentiments
» respectueux que M. de Brégis a pour elle, qui
» sont tels qu'elle ne les peut attendre plus grands
» de pas un de ceux qui sont assez heureux de voir
» Votre Majesté, en la présence de laquelle il me
» seroit doux de protester que je suis, etc. (1). »

(1) Quoique multipliée par des copies, cette lettre n'a pas été

Sur cette lettre, Comminges, qui haïssoit madame de Brégis, avec laquelle il avoit eu prise jusqu'à se dire des injures, car elle l'appela *cocu*, et lui l'appela p....., écrivit à Bensserade en ce sens : « Au » reste, après avoir considéré de quelle importance » est à l'État l'alliance des Suédois, je souhaiterois » qu'on pensât à satisfaire la reine. On voit bien » qu'elle est rivale de la Reine, et qu'elles aiment » toutes les deux madame de Brégis, et qu'après » l'offre d'une province entière pour l'attirer en son » pays, il n'y a point d'apparence qu'elle souffre » qu'on lui refuse cette dame. Mon avis seroit donc » de lui accorder madame de Brégis, attendu que » toutes les inondations des Goths sont venues de » ce pays-là, et que si, pour se venger, la reine de » Suède en faisoit faire encore une, ils seroient bien » plus à craindre maintenant qu'en un autre temps, » à cause des *frondeurs* qui se joindroient à eux in- » failliblement. »

A La Haye, au retour de Suède, Brégis disoit à la reine de Bohême, qu'il avoit fait pari, à qui tireroit le mieux à coups de pistolet, avec je ne sais quel prince d'Allemagne, dont il vantoit fort l'adresse. « Ce » prince, madame, tire et donne droit au milieu » d'une *richedalle* (1). Moi, dit-il en retroussant son » chapeau, qu'il mit exprès pour cela, et avançant

insérée dans les *Lettres et Poésies de madame la comtesse de B...* (Brégis). Leyde, Antoine Du Val, 1666, petit in-12, ou Jean Sambix, 1668. Cette pièce, en effet, ne méritoit pas la publication, et Tallemant l'a bien jugée en la présentant comme remplie d'affectation. C'est une phrase unique ; pas un pauvre *point* pour reposer le lecteur essoufflé. C'est enfin une réminiscence du *Grand-Cyrus*, ou de la *Clélie*.

(1) *Reichsthaler*, pièce de monnoie allemande.

» le bras droit, avec mes pistolets de Langon (1),
» madame, je donne dans le même trou. » Je vous laisse à penser si on se moqua de lui. Cette cour de La Haye n'étoit pas trop mal polie.

Il disoit au prince de Tarente : « J'ai vu une prin-
» cesse en tel lieu (il nommoit le lieu et la princesse):
» monsieur, croyez-moi, il y a quelque chose à faire
» avec elle ; ce n'est pas une chose à négliger. » Notez qu'il y avoit trois cents lieues de Hollande pour le moins. Il est en méchante réputation du côté du cœur : je l'ai vu une fois (en 1651) à un bal l'épée au côté ; un garçon de la ville, nommé Bigot, commissaire des guerres, dit à demi-haut : « De
» quoi diable s'avise cet homme de porter une épée
» au bal ! » Brégis l'entendit, et quand il eut dansé : « Qui est-ce, dit-il, qui a parlé de mon épée ? » Bigot répondit : « C'est moi. » Voilà Brégis surpris ; il croyoit qu'on lui feroit des excuses. « Je porte une
» épée, dit-il, parce qu'étant à la Reine (c'est donc
» de par sa femme), on ne doit pas aller sans épée
» en un temps si peu tranquille que celui-ci. »

Brégis avoit amené une belle fille qui avoit résolu, disoit-il, d'entrer aux Filles Repenties ; mais elle n'y entroit point. Madame de Brégis, un beau jour, la prend et l'y mène ; elle avoit fait promettre à son mari, avant qu'il arrivât, qu'ils feroient lit à part ; elle avoit trop souvent des enfants. Au bout de quelque temps pourtant, il fallut coucher ensemble. Le lendemain elle faisoit comme une nouvelle mariée ; elle devint grosse aussitôt, et a continué depuis, de sorte qu'elle s'est fort gâtée. Son mari se mit à cajoler la suivante : cette fille le dit à

(1) Célèbre arquebusier. (T.)

sa maîtresse, qui lui dit : « Donnez-lui rendez-vous » au Calvaire, et là je l'irai trouver. » Il y va, et, comme il croyoit tenir la fille, il trouve sa femme et la parenté qui lui chantèrent sa gamme : il se met en colère, donne un soufflet à la fille, et puis s'en va. Il y a eu depuis bien des noises en ménage. Elle s'est fait séparer de biens. Pour sa gloire pourtant elle l'a fait faire lieutenant-général, et il a servi deux campagnes en Italie. Nous en parlerons ailleurs (1).

CCXLII

CÉRISANTE (2) ET MARIGNY.

Cérisante se nommoit Duncan, et étoit fils d'un Écossois huguenot, qui étoit médecin et principal du collége de Saumur; c'est celui qui disoit qu'un médecin étoit *animal incombustibile propter religionem.* Ce garçon avoit de l'esprit, et faisoit des vers latins aussi bien que personne; mais il avoit une vanité enragée. Il fit dessein de suivre la profession de son père, et fut reçu docteur en médecine à Montpellier. Au retour, on le donna pour précepteur et gouverneur tout ensemble au feu marquis de Fors, fils de M. du Vigean; ce fut ce qui le perdit, car, à l'Adémie, il se mit à faire les exercices comme son

(1) On a attribué au comte de Brégy, ou Brégis, les *Mémoires de M. de***. pour servir à l'histoire du dix-septième siècle.* Amsterdam, 1760, 3 vol. pet. in-8°. Cette opinion ne repose sur rien de solide. Voyez la Notice de M. Alexandre Petitot en tête de l'ouvrage, tome LVIII de la 2e série de la Collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

(2) Marc Duncan de Cérisante, né vers 1600, mort en 1648.

pupille, et enfin il jeta le froc aux orties. Le marquis, en changeant de religion, acheta le régiment de Navarre, et donna à Cérisante (1) la lieutenance de la mestre-de-camp. Le marquis de Fors fut tué à Arras; il avoit bien du cœur et bien de l'esprit; notre homme fut obligé de se retirer, car on le traitoit de pédant. Par malheur, il étoit devenu amoureux de mademoiselle de Fors, depuis madame de Pons, et aujourd'hui madame la duchesse de Richelieu (2), et, comme la demoiselle n'étoit pas si persuadée du mérite du cavalier que le cavalier en étoit persuadé lui-même, par désespoir il résolut d'aller voir si la Fortune lui seroit plus favorable chez les Ottomans que chez les François; mais il en revint sur des lettres de madame du Vigean, qui, par le moyen de madame d'Aiguillon, lui vouloit procurer quelque avancement. En effet, on lui voulut donner un vaisseau, mais il méprisa cela.

Au retour, ayant touché trois ou quatre mille francs, que M. du Vigean lui devoit, il s'en alla en Suède. M. Grotius (3), ambassadeur de Suède en France, lui donna une lettre de recommandation

(1) Ce fut en prenant le parti des armes que Duncan adopta ce nom de roman. (T.)

(2) Anne Poussart, fille de François Poussart, marquis de Fors, seigneur du Vigean, dame d'honneur de la Reine, et ensuite de madame la Dauphine, veuve en premières noces de François-Alexandre d'Albert, sire de Pons, comte de Marennes, mariée en secondes noces à Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu. Elle est morte en 1684.

(3) Hugues Grotius (ou de Groot), homme universel, poète, historien, jurisconsulte et diplomate. Il vint en France comme ambassadeur de Suède, en 1635, et il y remplit ces hautes fonctions pendant dix années. Né en 1583, il mourut en 1645.

au chancelier Oxenstiern (1), mais peu pressante. Chapelain, que Cérisante connoissoit, s'avisa que M. de Longueville avoit à faire réponse au maréchal Horn (2), qui l'avoit remercié par une lettre de ses civilités, et il lui parla de Cérisante, pour porter sa lettre, le priant de le lui recommander. Le maréchal reçut Cérisante à bras ouverts, le retint chez lui quelques jours, puis le présenta au chancelier, son beau-père, qui, tout-puissant en ce temps-là, car la reine étoit encore mineure, lui fit donner un régiment de cavalerie en Allemagne ; mais, s'étant trouvé qu'on vouloit envoyer ambassadeur en France un homme qui y est venu depuis en 1648, le chancelier, qui le haïssoit, l'empêcha, et dit qu'un gentilhomme suffiroit. Il jeta les yeux sur Cérisante, qui se faisoit tout blanc de son épée, et l'envoya ici résident pour agir conjointement avec Grotius, que le chancelier vouloit débusquer. En effet, Grotius demanda bientôt son congé, et Cérisante demeura. Chapelain le recommanda à Lyonne (3). Il étoit payé des neuf mille livres qu'on lui donnoit, sur l'argent que le Roi fournissoit aux Suédois, il le prenoit même par avance.

Le feu Roi mourut en ce temps-là; on lui demande à lui, qui ne parloit que de madame d'Aiguillon, qui seroit premier ministre. Il dit que ce

(1) Alexandre, comte d'Oxenstiern, chancelier de Suède, et l'un des premiers hommes d'État de son temps. Né en 1583, il mourut en 1654.

(2) Gustave, comte de Horn, maréchal de Suède, et l'un des plus habiles généraux de Gustave Adolphe, mourut en 1657, à l'âge de soixante-cinq ans.

(3) Hugues de Lyonne, secrétaire d'État au département des affaires étrangères, mourut en 1671.

seroit apparemment le cardinal Mazarin. Cela s'étant trouvé vrai, ils le prirent pour un plus habile homme qu'il n'étoit.

Voilà notre homme bien aise; il se met en équipage; il avoit quatre chevaux, un carrosse bien armoirié, et trois laquais. Il prend un secrétaire, et se fait porter à Charenton un carreau de velours avec de l'or. Il appeloit ce jour-là le jour de son triomphe. Partout il affectoit d'avoir un fauteuil, jusque là que les dames firent, par malice, clouer tous les fauteuils de leur chambre, afin qu'il n'en pût prendre un, car il en alloit prendre lui-même en un besoin, et c'étoit chez M. du Vigean qu'il tenoit le plus sa gravité.

Une fois, à l'hôtel de Rambouillet, M. Chapelain, qui y soupoit avec Voiture et Arnauld, s'y fit mener par Cérisante, qu'on y retint aussi, et en causant avec ces messieurs, durant que Cérisante étoit allé parler à quelqu'un, comme il vit que les autres s'en moquoient, il leur dit : « Voyez-vous, c'est un étrange » perroquet, ne vous y jouez point. » Ils se mirent à rire, et tout le soir, dès que Chapelain disoit quelque chose, ils lui disoient sans cesse : « Ah ! » pour cela, vous êtes un étrange perroquet ; » et se moquèrent de Cérisante en la personne de son ami. Quand il fallut se retirer, Cérisante le remena, et comme Chapelain est fort cérémonieux, et qu'il ne vouloit pas que l'autre passât le coin de la rue, Cérisante lui dit : « Mais, vraiment, je dirai donc » comme les autres que vous êtes un étrange perro- » quet. » Chapelain se mit à rire de voir que ce pauvre garçon avoit été berné, et le conta le lendemain à madame de Rambouillet.

En ce temps-là Bertaut *l'Incommode* (1) revint de

(1) Voyez, sur l'origine de ce surnom, le tome v, p. 140.

Suède, et rapporta que Marigny (1) étoit fort bien avec la reine de Suède. Par malice, un jour que Cérisante étoit avec elle, madame de Rambouillet envoya chercher Bertaut, et lui fit conter cela en sa présence. Cérisante, qui étoit assez fou pour avoir quelque dessein de plaire à la reine, à mesure que l'autre contoit les progrès de Marigny, se déferroit, et ne savoit ce qu'il vouloit dire. En effet, Marigny y étoit assez bien pour avoir été prié par le comte Magnus de La Gardie de le tenir bien dans l'esprit de la reine, pendant le voyage qu'il venoit faire ici. Marigny, qui a toujours été un fou, frondoit tout haut contre le chancelier Oxeustiern. Ce Marigny étoit fils d'un officier de Nevers appelé Carpentier. Connoissant la princesse Marie, il alla à Mantoue, où il ne trouva rien à faire; de là il passa à Rome, où je l'ai vu misérable. De retour ici, il trouva moyen d'être secrétaire de M. Servien, qui s'en alloit à Munster; mais il le quitta en Hollande, à cause de quelque démêlé, et s'en alla en Suède. Il est bien fait, il parle facilement, sait fort bien l'espagnol et l'italien, et n'ignore pas un des bons contes qui se font en toutes les trois langues; fait des vers passablement : pour du jugement, il n'en a point; mais la reine, à qui il avoit affaire, a bien fait voir qu'on n'avoit pas besoin de jugement pour réussir auprès d'elle. Cérisante, jaloux de Marigny, dépêche un de ses frères, nommé Montfort (2), pour tâcher de le dé-

(1) Jacques Carpentier de Marigny, auteur d'une multitude de vaudevilles sur le temps de la Fronde. Son poème du *Pain-Bénit*, imprimé en 1673, est le plus connu de ses ouvrages. Il étoit de Nevers et fils d'un marchand de fer. Il est mort en 1670.

(2) Ce garçon, pour avoir fait quelque insolence dans une dé-

truire. Montfort en dit du mal ; Marigny se défend ; et, comme il avoit eu avis de toutes les folies de Cérisante, il en fit des contes à la reine, et le rendit ridicule. Enfin Marigny fit tant de sottises qu'on le voulut assassiner : il se défendit ; la reine prit son parti, mais avec tout cela on lui conseilla de se retirer. On parlera de lui dans la *Fronderie*.

Voici les folies que Cérisante avoit faites à Paris. Il devint amoureux, à Charenton, d'une belle fille nommée Lolo : il songea à l'épouser, et fit consulter, disoit-on, si on pouvoit assigner un douaire sur les bienfaits qu'on espéroit recevoir ; car il avoit de grandes prétentions sur l'ambassade de Suède en France, et disoit à tout bout de champ qu'un tabouret siéroit bien à cette fille. On la maria quelque temps après (1). Quand il sut que l'affaire étoit conclue, par galanterie, il se fit son épitaphe à lui-même. Il s'en fût fort bien passé, car c'étoient des vers françois pitoyables. Pour se moquer de lui, Sablière-Rambouillet, comme on l'a su depuis, fit imprimer un billet d'enterrement que voici :

« Vous êtes prié d'assister à l'enterrement de mes-
» sire Marc Duncan, seigneur de Cérisante, con-
» seiller d'État de la couronne de Suède, résident
» et prétendant à l'ambassade de France ? »

On porta un de ces billets en une maison où il étoit ; il s'emporta, et dit mille extravagances. Cela ne servit qu'à rendre la chose plus plaisante. Il alla voir la belle deux ou trois jours après qu'elle eut

bauche, fut battu par le comte Jacques de La Gardie, cadet du comte Magnus, et à tel point qu'il en mourut de regret. (T.)

(1) Elle épousa Gondran, fils de l'avocat Galland. (Voyez plus bas l'historiette de *madame Gondran*.)

été mariée ; elle étoit encore chez son père ; il lui voulut dire quelque chose tout bas : le mari ne le trouva pas bon, ils se querellèrent. Le mari le menaça de le jeter par la fenêtre. Cérisante lui répondit que, sans le respect de madame, il lui donneroit cent coups d'éperon, et se retira après avoir dit adieu pour jamais à celle belle.

Il jeta les yeux sur une autre jolie huguenotte, fille de La Rallière, qui a fait le parti des Aisés (1) et bien d'autres. A cause de lui et de Catelan, autrefois huguenot, on appela la maltôte *de la Théologie de Charenton*. Il envoya demander cette fille en mariage, et dit à celui qu'il chargea de cette belle commission : « Je pense que le bourgeois sera bien aise. » Mais il avoit affaire à un homme qui se croyoit aussi noble que le Roi. Il en fut si aise, qu'il répondit que sa fille n'avoit que douze ans, et que quand elle en auroit vingt, il penseroit à la marier. Cependant un an après il la maria avec le comte de Saint-Aignan, fils du marquis de Clermont-Gallerande, de la maison d'Amboise.

Mais voici la plus grande folie de toutes. Un jour qu'il étoit au Cours avec madame de Besançon et sa fille, dans un embarras, Jerzay, qui étoit à la portière du carrosse de M. de Candale, qui étoit au fond, dit au cocher de madame de Besançon : « Hé ! mon ami, » recule un pas ; si tu savois ce que tu nous ôtes et » le peu que tu nous donnes, tu me ferois cette » grâce. » Ce carrosse l'empêchoit de voir quelque belle. Mademoiselle de Besançon s'offensa de cela, et dit en se tournant vers Cérisante : « Vraiment,

(1) Ce partisan avoit pris à ferme la taxe établie sur les *gens aisés*.

» ces *princes chimériques* s'en font un peu bien » accroire. » Cérisante pensa avoir trouvé une belle occasion de se signaler. Il envoya le lendemain de bonne heure son frère, nommé Sainte-Hélène, faire un appel à M. de Candale. Par bonheur pour ce frère, M. d'Épernon n'en sut rien, car je crois qu'il eût mal passé son temps. M. de Candale dormoit encore : on ne voulut point l'éveiller. Ce garçon attendit si long-temps, qu'on se douta de quelque chose ; toutefois on le fit parler enfin. M. de Candale, qui ne s'étoit jamais battu, et qui n'avoit point encore été à l'armée, crut que ce seroit mal enfourner que de refuser un appel ; il lui donna donc rendez-vous derrière les Minimes de la place Royale. Cependant cela s'évente; M. de Candale alla pourtant au lieu de l'assignation ; mais Cérisante fut en grand'peine, et il fallut que le cardinal le prît en sa protection ; car on craignoit d'offenser les Suédois. Si feu M. d'Épernon eût vécu, il ne s'en seroit pas sauvé, et les Simons (1) eussent eu là une bonne curée. Il fut si fou que de dire, pour s'excuser, qu'il venoit des rois d'Écosse, et qu'il y en avoit de son nom, et il porta je ne sais quels vieux parchemins à M. de Lyonne, par lesquels il prétendoit prouver sa noblesse.

A propos de noblesse, avant cela, il entreprit de se faire déclarer noble à la cour des aides ; et, comme il fallut des témoins pour déposer comme son père avoit vécu noblement, il fait ajourner pour témoins le maréchal de Châtillon, le maréchal de La Meilleraye et le marquis de Montausier, et n'en avertit

(1) Les *Simons* étoient les donneurs d'étrivières gagés par le duc d'Épernon. (Voyez plus haut, t. III, p. 101.)

point le rapporteur, qui n'avoit point de greffier, et n'étoit pas seulement en état de les recevoir : il fallut remettre à une autre fois. Le maréchal de Châtillon dit que, sans Cérisante, Arras n'eût pas été pris. Les deux autres, qui avoient étudié à Saumur, dirent que feu M. Duncan avoit été visité et honoré de tous ceux qui venoient étudier à Saumur, quelques grands seigneurs qu'ils fussent. Cérisante prenoit tout cela pour argent comptant, et ne voyoit pas que l'on se moquoit de lui (1).

M. de Metz écrivit en Suède l'extravagance de cet homme, et que, sans le respect de la Reine, on l'auroit traité comme il le méritoit. Au bout de quelque temps, endetté par-dessus les yeux, il fut contraint de s'en aller sans dire gare. Du présent qu'on lui fit en Suède, il envoya de quoi payer ce qu'il devoit ici; et, voyant qu'il n'y avoit presque rien à faire, de là il alla en Pologne, où quelques gentilshommes qu'il avoit connus dans ses voyages lui firent saluer la reine : il n'y trouva point d'emploi; et il revint à Paris, où il fut quelques jours *incognito*, de peur de ses créanciers; après il alla à Venise. Là, le marquis de Clermont-Gallerande, aîné de Saint-Aignan, dont nous avons parlé ci-dessus, qui étoit au service de la république, lui conseilla de se faire Turc. Notre homme lui confessa que sans la circoncision cela seroit déjà fait, mais qu'un vieux renégat lui avoit dit que c'étoient de trop grandes douleurs.

Il alla donc à Rome, où il se fit catholique : le pape lui donna pour cela six cents livres de pension. Il étoit sur le point de se faire prêtre (2). Mais M. de

(1) Depuis peu, Sainte-Hélène n'a pu se faire déclarer noble. (T.)

(2) On disoit que Cérisante, à son retour de Constantinople,

Guise allant à Naples, il lui fut donné par les ministres de France, M. de Saint-Nicolas (*Arnauld*) en étoit un, pour tenir les chiffres auprès de M. de Guise; car il disoit naïvement qu'il avoit bien voulu laisser le premier lieu à ce prince, et il juroit qu'il ne quitteroit pas ses prétentions pour la fortune du maréchal de Gassion. Il assembla, de son chef, le conseil chez Gennaro Annèse, en qualité d'ambassadeur de France, et fit demander la charge de mestre-de-camp-général (1). Il fit mettre un jour un carreau avec de l'or à l'église, comme ambassadeur. M. de Guise, devant tout le monde, le menaça des Petites-Maisons.

M. de Guise, ne trouvant pas bon qu'il donnât avis de tout à la cour, comme il faisoit, le fit mettre en prison (2). Il en sortit pourtant au bout de quelques mois; Gennaro Annèse, avec lequel il avoit quelque intrigue, le fit sortir. Il eut ensuite quelque commandement vers Salerne; enfin il revint à Naples. Après l'attaque des postes des Espagnols, M. de Guise, voyant que le colonel, qui commandoit à cette attaque, avoit été tué, dit à Cérisante, qui étoit auprès de lui: « Il n'y a plus personne là » pour commander. » Cérisante pour cela ne s'offrit point, de peur que M. de Guise ne dît qu'il s'étoit fait de fête; ainsi le duc fut contraint de lui dire qu'il le prioit d'y aller. Il y fut, et reçut un coup de mousquet dans le talon, dont il mourut au bout de douze jours. Il écrivoit à M. Chapelain, ne croyant

passa par l'Italie, *à dessein d'être pape, n'ayant pu être grand-visir.* (*Ménagiana*, II, 293, édition de 1715.)

(1) Voyez les *Memoires du duc de Guise*, 2e série de la Collection Petitot, LV, 211.

(2) Ce fut Modène qui, voyant qu'il les traversoit, le fit arrê-

pas être blessé si dangereusement, « qu'au moins, » s'il mouroit, il mourroit comme Achille (1). » On dit que Modène fut cause de cela, et qu'il ne donna pas comme il en avoit ordre ; de sorte que tout fondit sur notre aventurier. Il fit un testament par lequel il ordonna qu'on l'enterrât à la *Madonna del Carmine*, et il fit une inscription latine pour mettre sur son tombeau, qui disoit qu'il s'étoit dévoué pour la liberté du peuple de Naples. Il donnoit à son hôte quelque peu d'argent qui lui restoit, avec son équipage, qui étoit assez médiocre, et après il ajoutoit : « Quant à mes autres biens, villes, forteresses, châ- » teaux, seigneuries, terres, et tous autres lieux, de » quelque titre qu'ils soient titrés, mes héritiers les » partageront selon la coutume des lieux où ils sont » situés. » Ce testament a été apporté ici, et je le sais d'homme qui l'a vu (2).

ter comme un homme suspect. Il y avoit trois semaines qu'il étoit en prison, quand un valet adroit qu'il avoit prit son temps de se jeter aux pieds de M. de Guise, devant le peuple, et fit si bien que son maître sortit. (T.) — Esprit de Raimond de Mormoiron, comte de Modène, né en 1608, mort en 1673. On a de lui l'*Histoire des Révolutions de Naples*. (Voyez page 120 de ce volume.)

(1) M. de Guise dit qu'il fut blessé en mettant chausses bas, et que ce fut à la jambe. La vérité est que ce fut au gros orteil, et il écrivit à M. Chapelain qu'il eût mieux aimé que c'eût été au talon, pour mourir de la mort d'Achille. (T.) On lit dans les *Mémoires de Guise* qu'une mousquetade emporta l'ongle du gros orteil de Cérisante, et qu'il mourut en trois jours. (*Collection Petitot*, 2e série. LVI, 48.)

(2) Cet homme-là a tort ; car moi j'ai eu curiosité à Saumur de lire ce testament ; il y a dans le style du notaire, qui le prenoit pour un grand seigneur, quelques termes de châteaux et seigneuries ; mais où il parle, lui, il n'y en a pas un mot. Son frère Sainte-Hélène, qui m'a montré ce testament, prétend

CCXLIII

MADAME DE GONDRAN.

Cette belle-fille, cette Lolo, dont nous avons dit que Cérisante devint amoureux, est celle qu'on appela depuis madame de Gondran : elle est fille d'un M. Bigot de La Honville, contrôleur-général des gabelles. La famille des Bigots est une assez bonne famille; mais il n'y a point de gens au monde qui s'estiment plus les uns les autres que ceux-là. Le frère de celui-ci avoit fait un arbre généalogique de leur famille, et écrivoit soigneusement la naissance de tous les enfants issus de Bigots ou de Bigottes; c'est pour cela que l'abbé Tallemant (1) appeloit cette famille *la maison d'Autriche.* Ils emploient toute la matinée leurs laquais à envoyer savoir des nouvelles les uns des autres. La Honville, comme l'aîné de tous, est aussi le plus grimacier; la première chose qu'il fait quand il est levé, c'est d'aller dans la chambre de sa fille aînée, avec laquelle il loge depuis qu'il est veuf (2), pour savoir comment

qu'en 1641, qu'il fut à Constantinople, il y alla par ordre du cardinal de Richelieu. Il se peut faire qu'y voulant aller, il se fit donner quelque patente par la faveur de madame du Vigean auprès de madame d'Aiguillon. (T.)

(1) François Tallemant, abbé de Val-Chrétien, membre de l'Académie Françoise, frère germain de Des Réaux. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 56.)

(2) Sa femme étoit fille de Sarrau, secrétaire du Roi. (*Mémoires de Conrart*, dans la Collection Petitot, 2e série, XLVIII, 188.)

elle a passé la nuit. Il fit une fois un voyage à Bourbon avec elle, et Louvigny, son mari, qui étoit devenu aveugle, d'Agamy, beau-frère de Louvigny, et sa femme, y étoient aussi. Tout le long du chemin, cet homme venoit dire à sa fille : « Ma fille, ne vous » plaît-il pas qu'on mette les chevaux ? » La fille, bien instruite, répondoit : « Ce qu'il vous plaira, mon » papa, c'est à vous à ordonner. » Il en falloit autant pour déjeûner, autant pour monter en carrosse, autant à la dînée et à la couchée, pour savoir en quelle hôtellerie on iroit; et sans d'Agamy, car, pour le gendre, il ne soufflоit pas, je pense qu'il eût fallu retourner, dès l'entrée d'Essone; peut-être même ne fussent-ils point partis ; car, un jour que cet homme devoit mener chez lui, à la campagne, une de ses sœurs (1), il fallut, avant que de se quitter, résoudre à quelle heure ils partiroient le lendemain. Voilà donc le frère qui, d'un ton grave, dit à sa sœur : « Ma sœur, à quelle heure vous plaît-il que nous » partions ? — A quelle heure il vous plaira, mon » frère. — Mais, ma sœur, c'est pour vous que je vais » à La Honville. — Mais, mon frère, c'est vous qui » me menez. » Ils furent comme cela un gros quart d'heure. Moi, qui n'avois point là mon carrosse, et qui voulois que ce monsieur me menât quelque part, j'enrageois de cette cérémonie. Enfin je m'approchai, et leur dis : « Ne sait-on pas bien que, pour faire » huit ou neuf lieues (car il y en avoit autant de Paris » à cette maison), il faut partir à onze heures ? » Ainsi je terminai tous leurs compliments.

Or, La Honville est située entre le chemin de Lyon et le chemin d'Orléans ; de sorte que cet homme épie

(1) Madame de Mérouville, la belle-sœur de feu Chenailles. (T.) (Voyez l'historiette de *Chenailles*, t. V, p. 99.)

tous ceux de sa connoissance qui prennent l'une ou l'autre de ces deux routes, pour les prier de loger chez lui, non pas qu'il y prenne si grand plaisir, mais par vanité ; car, quand on lui a conseillé de se délivrer de cette servitude qui lui a coûté bon, il a répondu que ses pères en avoient usé ainsi, et qu'il ne vouloit pas dégénérer. Il y mène souvent ses sœurs et leur *mesgnié*, et quand il est dans la cour, il descend le premier, et leur fait un compliment avec autant de sérieux que s'il recevoit M. le chancelier. Ce cérémonieux pourtant fit une chose que les plus libres ne feroient pas ; car, quand sa sœur de Mérouville maria sa fille, il lui offrit sa maison des champs ; il n'y avoit qu'une carrossée de personnes. Cependant il lui laissa faire toute la dépense, et ne leur donna que de l'eau. Il fit la même chose pour ma sœur de Ruvigny (1), et n'eut pas l'esprit de ne s'y pas trouver. Je m'en crevois de rire, et surtout quand il fallut se mettre à table ; car, comme maître de la maison, il vouloit être au bas bout, et, d'autre côté, ne donnant point à manger, il voyoit bien qu'il étoit comme un étranger chez lui-même ; enfin on le fit mettre au milieu comme un amphibie. Un M. d'Harambure l'attrapa bien, car il lui écrivit : « Je vais, » moi sixième, me marier chez vous ; je vous prie de » nous traiter familièrement, et de retrancher quel- » que chose de votre ordinaire. » Effectivement il y fut.

Revenons à Lolo. J'ai connu cette personne dès sa plus tendre enfance, car mon frère aîné (2) a

(1) Marie Tallemant, marquise de Ruvigny, sœur germaine de Des Réaux. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 20.)

(2) Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, frère consanguin de

épousé sa sœur, et j'ai vu de quelle manière elle a été élevée; je n'ai jamais vu une plus aimable enfant: elle étoit belle, mais elle étoit plus agréable que belle; un air, un enjouement, une vivacité, la plus charmante qu'on se puisse imaginer. Par malheur, sa mère lui manqua de trop bonne heure; car, quoique ce ne fût pas la plus habile personne du monde, elle avoit une sévérité qui étoit très-utile à ses enfants, et les deux filles qu'elle a nourries n'ont fait parler d'elles en façon quelconque : l'aînée même a fort bien vécu avec son mari aveugle; je veux croire qu'il y avoit bien autant de tempérament que de vertu, car elle a bien fait voir, à la nourriture qu'elle a faite de sa sœur Lolo, qu'elle ne voyoit guère plus clair que son mari; car elle souffrit insensiblement un si grand abord de jeunes gens et même de cavaliers auprès de cette jeune fille, que quelquefois on y en a compté jusqu'à quinze. Depuis, quand on lui a dit qu'elle avoit perdu sa sœur, elle a paru étonnée comme une personne qui n'y entendoit aucune finesse. Je disois en ce temps-là de tous ces galants de Lolo : « Voilà les » plus sottes gens du monde; ils s'amusent tous à » une fille qui n'oseroit conclure qu'elle ne soit » mariée, et voilà une femme de vingt-cinq ans, » jolie, et dont le mari est aveugle, et au diable » l'un qui a l'esprit de lui en conter. » La bonne opinion qu'elle avoit de sa race est apparemment ce qui l'aveugloit, car elle et les autres de la famille sont naturellement curieux, et remarquent fort bien les défauts d'autrui. Elle et sa sœur mirent la vanité

Tallemant Des Réaux, avoit épousé Anne Bigot de la Honville. (Voyez la *Notice préliminaire*, p. 19.)

dans la tête de cette enfant ; car elles la cajoloient sans cesse, et lui disoient qu'au Cours on n'avoit regardé qu'elle. Un gros frère qu'elle avoit, à qui on avoit donné le nom de Chaumont, et qu'on appeloit vulgairement le *gros Lolo*, lui disoit tous les jours qu'il n'y avoit rien de si beau que d'être galante. Les cajoleries des étrangers sont suspectes, mais celles des proches passent pour des vérités. Ainsi cette petite fille s'en faisoit un peu bien accroire. Tous les jours ses sœurs et ses frères racontoient à tout le monde combien de gens venoient voir leur Lolo, ce qu'avoit fait celui-ci, ce qu'avoit fait celui-là, et comme, en badinant, elle avoit été enfermée avec le comte de Pas (1) ou quelque autre ; car la mode de leur famille, c'est de redire à tort et à travers tout ce que font et disent leurs jeunes gens. Elle fut cajolée par deux Rambouillet, mes cousins germains, et depuis mes beaux-frères, mais l'un après l'autre. L'aîné, par mon avis, s'en retira de bonne heure ; le second, qui s'appelle Sablière (2), ne me crut pas absolument, et s'engagea plus avant que l'autre ; mais ayant trouvé moyen de savoir où il en étoit avec cette fille, je lui en dis mon sentiment. Elle l'aimoit, ne songeoit qu'à l'attraper. Il en avoit eu la petite oie. Elle lui eût donné volontiers le reste ; s'il eût eu du sens, il étoit aisé de la

(1) Cadet de Feuquières. (T.)

(2) Antoine Rambouillet de La Sablière, auteur de madrigaux, publiés en 1680. M. Walkenaër, notre honorable confrère, a donné, sur ce poète, dans la *Biographie universelle*, et dans la Notice placée à la tête de l'édition des *Poésies diverses* de La Sablière. (Paris, Nepveu, 1825) des détails qui étoient restés inconnus. Il a puisé ces renseignements dans les Mémoires de Tallemant.

mitonner de façon qu'il en eût tout eu après qu'elle fut mariée, et elle le fut bientôt; mais il s'alla éprendre d'une autre fille. Masclary (1), secrétaire du Roi, et le meilleur parti qu'elle pouvoit espérer, l'eût épousée, sans sa mère, qui ne voulut jamais consentir qu'il épousât une fille qui étoit si fort dans le monde.

Enfin Gondran, fils de l'avocat Galland (2), dont il est fait si honorable mention dans les Mémoires de M. de Rohan, la fit demander; c'étoit pour la seconde fois. D'abord on la lui avoit refusée, en prenant excuse sur la trop grande jeunesse de la fille. Cette fois-ci, le père, qui, comme on a su depuis, n'avoit point d'argent (il avoit trop dépensé à sa maison, et son fils aîné lui avoit mangé vingt mille écus), ne fut pas fâché de trouver un amoureux qui ne songeât pas autrement à avoir le *mariage* avec la fille.

Ce Gondran étoit un brutal, mais il avoit du bien, car son aîné étoit mort sans enfants, et un autre frère s'étoit fait Père de l'Oratoire. Une fois il jouoit au tric-trac avec Turcan (3); ils furent en dispute sur un coup; Turcan lui dit qu'il faisoit bien le roi *Gontran d'Orléans* (4). Gondran répliqua quelque sottise, et l'autre lui donna un beau soufflet.

(1) Gaspard Masclary fils, secrétaire du Roi en 1636. (Voyez l'*Histoire de la Chancellerie de France*, par P. Tessereau, t. 1er, p. 403.)

(2) A l'enterrement de son père, il dit à un avocat : « Ferai-je » porter le poêle par des avocats ou bien par des gens d'hon- » neur ? » (T.)

(3) Turcan, maître des requêtes, dont on verra plus bas l'*historiette*.

(4) L'un des fils de Clotaire, qui eut pour sa part le royaume d'Orléans, en 562.

Par vanité, Gondran fit mettre quarante mille livres dans le contrat, au lieu de dix mille écus, et il dit à Patru qu'on lui donnoit une pièce de quarante mille francs. Dans les annonces, il se fit conseiller d'État et point du tout avocat, quoiqu'il allât au Palais tous les jours. Son frère aîné avoit mis *monsieur maître* (1), n'osant pas mettre *messire;* il étoit avocat *avocassant :* il est vrai qu'il avoit un brevet de conseiller d'État. Je ne sais si Gondran en avoit un. Le jour de ses noces, il étoit en habit long. Après dîner on s'alla promener au bois de Vincennes : là le marié ôta sa soutane, et fut tout le jour en habit court, bâti comme un cuistre et sans manteau. Le lendemain nous fûmes tous voir si la mariée étoit morte; elle n'étoit pas morte, à la vérité, mais elle ne se portoit pas tout-à-fait bien. Ce *cheval* y avoit été si rudement qu'elle fut plus de huit jours à s'en plaindre. A la mode de la famille, elle dit tout ce qu'elle savoit, et dès qu'elle aperçut son gros frère, qui entra le premier dans la chambre : « Ah ! » lui dit-elle, mon pauvre Chaumont, ne crains pas » que je sois jamais p..... » Elle dit cent naïvetés que son père redisoit lui-même comme si c'eût été un enfant qui les eût dites ; elle avoit pourtant dix-sept à dix-huit ans; cette innocente croyoit que toutes les fois cela faisoit autant de mal, mais quand elle vit le contraire, elle se dédit de ce qu'elle avoit promis à son *gros Lolo* (2).

(1) On appeloit un magistrat, *monsieur maître ; monsieur* étoit l'expression d'honneur, et *maître* indiquoit le *gradué. Messire* se disoit des gentilshommes ou des ecclésiastiques.

(2) Conrart rapporte avec de grands détails l'histoire de madame Gondran. (Voyez les *Mémoires de Conrart* dans la Collection Petitot, 2e série, XLVIII, p. 188 et suiv.) En les publiant au milieu

Le mari, d'humeur jalouse, mais qui ne vouloit pas qu'on le crût, s'imagina qu'il couvriroit bien son jeu s'il donnoit à sa femme la même liberté qu'elle avoit eue : il menoit des jeunes gens déjeûner avec elle, et la faisoit saluer à quelques-uns. Cette jeune femme, naturellement étourdie, chez des gens qui ne savoient point vivre, car feu madame Galland n'étoit qu'une *happelourde*, fit bien des sottises en peu de temps. Je ne m'amuserai point à mille petites choses qui lui sont arrivées, je dirai seulement les principales. Quelque temps avant que d'être mariée, un gentilhomme de qualité de Bretagne, huguenot, nommé La Roche Giffard, jeune et bien fait de sa personne, grand parleur, grand vanteur, et tout propre pour réussir auprès d'une coquette de la ville (1), s'étoit mis à la cajoler, encore qu'il fût marié ; mais sa femme étoit à la province, et il avoit été marié de si bonne heure, qu'il en étoit déjà las. Elle l'aimoit quand elle fut mariée, et au bout de huit jours elle avoua à Sablière et à un autre qu'elle ne pouvoit aimer son mari. Voyez le grand sens de la demoiselle.

Quand elle fut chez son mari, La Roche Giffard fit

d'ouvrages d'une gravité historique, l'éditeur crut devoir supprimer un passage qui ne sera pas aussi déplacé dans les *Historiettes de Tallemant*, et d'autant moins qu'il confirme son récit : « Le » lendemain des noces, dès que la femme de chambre, qui étoit » sa confidente, fut entrée dans la chambre, elle (*Lolo*) lui dit : » — Une telle, ah ! le vilain métier, qu'il est sale ! et qu'il fait de » mal ! Je t'assure qu'après cela je ne serai jamais p..... » Ce fragment se rattache à la page 190, ligne 13, après ces mots : *et fut consommé*.

(1) C'étoit un assez sot homme ; il se fâchoit si un laquais disoit La Roche *Gifflard*, au lieu de La Roche Giffard. Il fut tué au combat du faubourg Saint-Antoine. (T.)

des parties de promenade, car c'étoit l'été; les sœurs de la belle en étoient, et le Breton et elle les prenoient tous pour dupes. Voici comment on sut qu'il en avoit eu toute chose. Madame d'Agamy avoit une cuisinière catholique qui mouroit d'envie de donner sa fille à madame de Gondran : cette fille étoit jeune et jolie, mais elle étoit catholique. On lui dit qu'il falloit que Margot, c'étoit son nom, se fît huguenote. « Bien, dit-elle, il faut donc qu'elle soit de cette » *chorre*-là (1), puisque vous le voulez.» La fille fait profession; la voilà avec madame de Gondran. Bientôt après on s'aperçut chez madame Galland que Margot avoit bien des louis d'or et de beaux bracelets, où il y avoit quelques rubis. On l'accuse d'avoir volé; elle se défend, et dit que, si on la presse, elle dira tout. Elle va chez sa mère, et toutes deux ensemble vont trouver madame de Louvigny, à qui elles dirent que le jour du jeûne qui se célébra à Charenton pour le synode national (2), madame de Gondran fit semblant d'être indisposée, et que M. de La Roche Giffard la vint trouver, et que, pour se défaire de Margot, le cavalier avoit fait semblant d'avoir perdu une bague en entrant, et la pria de l'aller chercher; elle chercha long-temps, et La Roche Giffard lui donna bien de l'argent pour la peine qu'elle avoit prise. Depuis, cette Margot fut chassée, se refit catholique et épousa un potier d'étain; car elle avoit gagné honnêtement avec sa maîtresse. La Roche Giffard apparemment couchoit

(1) Mot de jargon, terme de mépris, que nous n'avons vu nulle part. Peut-être faut-il prendre cette expression comme *chorea*, danse. Rabelais s'est servi du mot *chorée* dans ce dernier sens. (Voyez le Glossaire des *Œuvres de Rabelais*. Janet, 1823.

(2) En mai 1645. (T.)

aussi avec elle; elle se vantoit qu'il l'alloit voir quelquefois et qu'il lui prêtoit son carrosse pour se promener avec ses voisines. Depuis, elle continua à se divertir ; des jeunes gens de sa connoissance l'envoyèrent quérir en chaise ; elle vint le plus secrètement qu'elle put : or, elle étoit prête d'accoucher ; le mal la prit à table : on la remet vite dans la chaise; elle y accoucha. Les porteurs se déchargèrent de la vache et du veau dans sa boutique, et s'en allèrent le plus vite qu'ils purent.

Une autre fois madame de Gondran fit bien pis. Un soir qu'elle avoit soupé chez son père, qui logeoit au quartier Montmartre, on lui donna un carrosse, une fille et un homme pour l'accompagner chez elle, auprès de Saint-André. Au lieu d'y aller, elle fait passer au faubourg Saint-Germain, à la Ville de Brisach, dans la rue de Seine, où logeoit le cavalier de Bretagne. Elle entre seule et monte dans sa chambre, sans que personne l'aperçût. En sortant, l'hôtesse la vit et se mit à faire un bruit de diable, que, merci Dieu! elle ne souffriroit point qu'on menât des g..... chez elle. Le galant lui dit qu'elle rêvoit, et que c'étoit une femme de condition. « Voire, re- » prit-elle, les honnêtes femmes viennent bien toutes » seules trouver des hommes à onze heures du soir » dans leur chambre ! » Cela se sut, car les valets qui l'accompagnoient n'étoient point gagnés. L'hôte et l'hôtesse sont huguenots et étoient assez exacts ; c'est une honnête auberge, et tout est plein de gens de la religion, là autour.

En ce temps-là Gondran alla faire un voyage à une terre qu'il avoit en Picardie; il fit ce voyage fort à propos, car, pendant son absence, on pansa sa femme d'une *vache à lait*. Elle logeoit chez son père;

elle sentit de la cuisson, le dit à sa sœur, qui en parla au jeune Guénaut, leur médecin ordinaire. Lui, qui savoit que le mari étoit débauché, se douta de ce que ce pouvoit être. La chemise éclaircit ses doutes. Le Large la traita et la guérit avant que le mari fût de retour. Nous la trouvions toute changée; mais on nous disoit qu'elle avoit la fièvre toutes les nuits. Il y a toutes les apparences du monde que c'étoit un présent de l'auberge. Le galant, qui ne voyoit pas la belle autant qu'il eût bien voulu, avoit sans doute été en lieu qui n'étoit pas sûr ; c'étoit un grand étourdi (1). Pour le mari, il étoit amoureux et tenoit si grand ordinaire, qu'il n'avoit pas besoin d'aller ailleurs. Cela n'empêcha pas que La Roche Giffard ne retournât chez la belle. On l'a vue montrer à tout le monde les robes qu'elle faisoit faire pour les petites filles du Breton ; et si Gondran n'y eût mis ordre, il eût pu habiller les enfants du cavalier en pensant habiller les siens propres ; mais il le chassa avant que sa femme devînt grosse.

Le mari fut une fois plus jaloux depuis le soupçon qu'il eut du Breton : il passoit des après-dînées entières dans la chambre de sa femme, fait comme un clerc du Palais ; car il ne portoit plus la soutane, et n'avoit autre emploi que de barbouiller quelquefois du papier en gardant sa femme. Un jour il lui dit sérieusement : « Que je suis malheureux de vous

(1) Madame de La Roche Giffard consulta si elle se pouvoit faire séparer sur des lettres. Elle les avoit surprises ; il y en avoit une qui disoit : « Vous dites que c'est moi qui vous » ai donné du mal ; sur mon honneur, je vous jure qu'il faut que » ce soit vous, car vous êtes le seul à qui j'aye accordé les der- » nières faveurs. » (T.)

» avoir épousée! Plût à Dieu que feu Louvigny (1) » eût eu assez d'éloquence pour persuader à ton » père, comme il en avoit envie, de me refuser ! » Elle ne s'en offensa point, car elle est d'humeur douce et caressante et qui n'avoit besoin que d'être bien gouvernée; au contraire, elle lui sauta au cou. Quelque temps après, comme elle étoit prête à sortir, il lui demanda où elle alloit : « Je vais en tel lieu. » — Je ne veux pas que vous y alliez, La Vespière » y doit être. — Si vous craignez cela, venez avec » moi; vous pouvez bien venir où je vais. — Non, » non, reprit-il, vous n'irez pas. » Il fallut demeurer. Ce La Vespière étoit cadet d'un gentilhomme de Picardie, nommé Liambrune; c'étoit un bon gros *dada* qu'elle n'aimoit point. Ce garçon vint à Paris du temps de feu M. le comte de Soissons; n'ayant pas encore tâté de l'adversité, il étoit assez fier. Il arriva que ce bon gentilhomme s'alla baigner devant l'Arsenal, à un endroit où M. le Comte jetoit de l'eau à tout le monde; il en jeta donc à La Vespière, qui, comme *Picouart*, avoit la tête *caude*, et dit que celui qui l'avoit mouillé étoit un sot. M. le Comte se mit à rire, et disoit à ceux de sa troupe: « Ce garçon » est nouveau-venu; je crois qu'en descendant du » coche il est entré dans le bateau pour se venir » baigner. » Le provincial s'échauffoit. Quelqu'un s'approcha de lui, et lui dit : « C'est M. le Comte. » — Quand ce seroit, répondit-il, M. le marquis, » je suis fâché de ne lui avoir pas donné une tape. » Les gens de M. le Comte le prirent, et en riant le firent boire. Sans Ruvigny, qui par bonheur se trouvoit là, il couroit quelque fortune. Depuis, au

(1) Il mourut d'apoplexie à Charenton. (T.)

siége d'Arras, où M. d'Enghien fit sa première campagne, comme s'il lui eût été fatal de tomber entre les mains de jeunes princes, celui-ci trouva l'homme et le nom si ridicules, qu'il s'en moquoit sans cesse.

Ce jaloux pourtant a laissé aller sa femme tous les jours au bal la même année : elle cabaloit pour se faire prier partout. Je crois qu'ils étoient las l'un de l'autre ; souvent elle paroissoit fort chagrine, et ce n'étoit pas son ordinaire, car quoiqu'elle fût un peu inégale, elle étoit pourtant assez gaie.

Le galant qui suit La Roche Giffard, car je ne mets que ceux qui ont eu de l'attachement, fut le feu marquis de La Case, frère de mademoiselle de Pons (1) : c'étoit un grand parleur, et par conséquent un grand diseur de sottises ; il étoit marié avec la veuve de Courtaumer, car les trois principaux galants de madame de Gondran étoient tous trois mariés. Cet homme faisoit le bel esprit ; il reprenoit un endroit de l'Épître de Voiture à M. de Coligny, où il y a :

Ces dieux des fables
Sont pesants comme tous les diables,

parce, disoit-il, que les diables sont des esprits ; et une autre fois que chacun disoit à quel âge il eût souhaité de demeurer sans vieillir, il dit que pour lui il eût voulu demeurer à trois mois, parce qu'on en étoit d'autant plus loin de la mort. Par cette raison, il devoit donc souhaiter de demeurer à un jour. Il disoit que madame de Gondran étoit la plus complaisante femme du monde ; qu'à Charenton il n'a-

(1) Mademoiselle de Pons, qui épousa le marquis d'Heudicourt ; il en est souvent question dans les livres du temps. Elle étoit l'amie de madame de Maintenon.

voit qu'à lui faire signe qu'il vouloit voir son bras et sa main, qu'elle ôtoit aussitôt son gant; si sa gorge, qu'elle faisoit semblant d'avoir à raccommoder un devant; si son visage, qu'elle levoit le masque, comme si c'eût été pour se moucher. Il avoit trouvé moyen de faire société avec Gondran, et les deux femmes en étoient. Madame de La Case, ou étoit bien stupide ou bien complaisante. Entre autres extravagances qu'ils firent, une fois La Case (1), en soupant, donna un coup à madame de Gondran sur la joue avec une éclanche rôtie, et le jus lui gâta tout son mouchoir; il crut faire une belle galanterie, et elle en rit de tout son cœur. Je crois pourtant qu'il n'y a rien eu entre eux, et en voici une preuve. Un jour Rambouillet l'alla voir, il y trouva une jolie huguenote qui avoit épousé un oncle de Gondran; elle s'appelle madame de L'Orme. Rambouillet se mit à causer avec la belle, qui étoit

(1) Le père de La Case étoit un original sur sa noblesse. Pour ses enfants, quoiqu'il les appelât monsieur un tel et mademoiselle une telle, et qu'eux, en parlant de lui, dissent *Monsieur*, sans queue, il les traitoit de sujets, toujours debout et tête nue devant lui. A table, s'il ne disoit : « Monsieur un tel, mangez de » cela, » ils n'eussent osé toucher à rien. On servoit chez lui des plats de vingt grandeurs et de vingt façons différentes, de même des assiettes et du reste. Il disoit que c'étoit aux maisons nouvelles a avoir de la vaisselle d'argent neuve. Cela me fait souvenir d'un avocat nommé Sevin, qui, ayant eu un brevet de conseiller d'État par la faveur de La Chambre, son beau-frère, acheta pour quatre mille livres de vaisselle d'argent, et toute la nuit ne fit que la rouler par les montées, afin qu'elle se bosselât, et qu'on crût qu'elle n'étoit pas neuve. Une de ses filles, qui avoit trente ans, n'eût pas osé aller dans le parterre sans sa permission. Cet homme s'étoit fait faire chevalier de Saint-Michel. (T.)

au lit, et madame de L'Orme avec Saintot-Lardenay, qui y arriva en même temps : ils chuchotèrent si fort, que madame de Gondran ne put s'empêcher de leur en faire la guerre. « Sans doute ils nous » vendent, dit-elle à Rambouillet. — Point, répon- » dit Saintot, nous ne parlions point de vous; mais » nous parlions d'une personne que vous ne haïssez » pas. — Vous pourriez vous tromper, reprit-elle, » je ne me soucie de guère de gens. — Ah! madame, » répliqua-t-il, nous parlions du marquis de La Case; » ne vous souciez-vous point de celui-là? — Pas » plus que d'un autre, » dit-elle. Rambouillet, qui vit que Saintot avoit fait une impertinence, et qui craignoit que la dame n'en fît aussi quelqu'une, dit qu'il voyoit bien qu'on lui vouloit faire prendre le change, et qu'il voyoit que c'étoit à ses dépens qu'on avoit parlé tout bas. Madame de L'Orme, de l'autre côté, juroit qu'ils n'avoient pas dit un mot du marquis de La Case. Durant ce temps-là, la maîtresse du logis, qui avoit eu tout le loisir de songer à ce qu'elle avoit à faire, tout d'un coup se mit à pleurer, et dit en colère qu'elle ne trouvoit nullement plaisant qu'on se vînt moquer d'elle en sa propre maison; qu'elle savoit bien que depuis que M. le marquis de La Case venoit chez elle, on avoit dit mille sottises; qu'on avoit fait courir le bruit qu'il étoit amoureux d'elle. « Jésus! madame, disoit Sain- » tot, vous m'apprenez là des choses que j'ignorois. » Ils dirent l'un et l'autre mille extravagances. Saintot et madame de L'Orme sortirent dans ce désordre, et Rambouillet les suivit, car il ne savoit que dire à cette femme. Ils allèrent tous trois prendre une sœur de madame de L'Orme, et se rendirent tous ensemble au Cours. Là, Saintot, comme s'il eût été

enragé ce jour-là (il n'avoit guère fréquenté d'honnêtes femmes), voyant passer Turcan (1), dit à madame de L'Orme : « Madame, voilà Turcan ; ma- » dame, c'est Turcan lui-même ; regardez Turcan, » madame. » Ce Turcan l'avoit fort cajolée autrefois. Elle ne faisoit pas semblant d'entendre. « Madame, » reprit-il après, pourquoi me poussez-vous du ge- » nou (elle n'y avoit pas songé) ? quelle finesse y en- » tendez-vous ? » Rambouillet ne savoit que dire ; la dame étoit déferrée ; tout ce qu'il put faire, ce fut de changer de discours. Il gronda un peu Saintot, qui lui dit, pour excuse, une grande impertinence : « J'entendois, dit-il, par le marquis de La Case, le » *patron de la case ;* j'entendois Gondran. » Cependant, dès qu'ils furent sortis de chez madame de Gondran, le marquis de La Case y vint. Elle lui dit qu'elle le prioit de ne la plus venir voir, que cela faisoit dire des sottises. La Case s'en alla en Saintonge quelques jours après.

En ce temps-là, il y eut grand désordre en Bretagne entre La Roche Giffard et sa femme. Elle se douta de quelque chose ; et, ayant remarqué qu'il recevoit souvent des lettres sans lui dire de qui elles étoient, un jour qu'il étoit à la chasse, elle rompt la serrure de sa cassette, et trouve vingt lettres d'écriture de femme, et toutes d'une même main. Ces lettres parloient bon françois, et ne laissoient aucun sujet de douter. Elle les prend toutes, se retire chez madame de Chandollan, sa mère, et, sans perdre de temps, en va prendre acte par-devant le procureur-général du Parlement de Rennes, où les lettres furent toutes lues. La Roche Giffard ne trouve ni ses

(1) Voyez plus bas l'historiette de *Turcan.*

lettres ni sa femme; il apprend qu'elle étoit chez sa mère; furieux, il assemble ses amis pour la ravoir de force, ou du moins ses lettres, car c'étoit ce qui lui tenoit le plus au cœur. La belle-mère se met en état de le recevoir. Cette première fureur passée, il fallut venir à composition; il promet de bien vivre avec sa femme, et de ne faire plus tant de voyages à Paris, pourvu qu'on lui rendît ses lettres. Cela fut exécuté. Or, on a su d'un ami commun (1) du gendre et de la belle-mère, qu'il y a, dans une de ces lettres : « Nous allons à La Honville, nous en partirons » à telle heure, il y aura telles personnes; prenez » vos mesures, etc. » En une autre : « Nous serons » tant de temps à la Bretonnière (c'étoit chez sa » belle-mère), tâchez de me voir, etc. » Mais le pis de tout est une réponse à quelques reproches sur les bruits qui couroient de M. le marquis de La Case, où il y avoit : « Vous avez grand tort d'avoir soup- » çon de moi; je n'ai jamais aimé qu'un garçon qui » est mort, et vous. » Je crois que c'est du Livet (2), fils d'un président de Rouen. Il mourut d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Sédan, et dont il fut long-temps malade. Elle le vit à Bourbon. Ensuite il y avoit : « Je n'ai jamais couché qu'avec mon mari » et avec vous. Je souhaite si fort de vous voir, que, » si vous voulez, je vous suivrai en Catalogne. » Il parloit d'y aller en ce temps-là : il n'y fut pas pourtant. * Depuis, enragé contre sa femme et contre tout le monde, il chassa son propre frère et sa pro-

(1) Il l'a dit à feu Martin, intendant de M. de Rohan, de qui je le tiens. Ce Martin ne m'eût pas menti, il avoit été notre commis. (T.)

(2) Il étoit enseigne des gendarmes de la Reine. (T.)

pre sœur de chez lui, disant, qu'ils couchoient ensemble, et que ce garçon couchoit aussi avec sa femme. Il dit : « J'ai une petite fille qui est herma- » phrodite, comme ma belle-mère. »

A Paris, car il y vint ensuite, madame de L'Orme, qui avoit toujours été jalouse de madame de Gondran, aussi n'a-t-elle garde d'être si bien faite, entreprit de se faire aimer de La Roche Giffard : elle lui fit tant d'avances, que le cavalier n'y fut pas plus de temps qu'à l'autre. La sœur, Charlotte d'Esgorry, avoit aussi son galant; c'étoit Fercourt, son voisin, fils du président Perrot; tous quatre alloient faire des promenades, sans aucune fille de chambre, et se divertissoient tout à leur aise. Elles avoient de qui tenir, car la mère a été de bonne composition : Gillot (1), conseiller-clerc de la grand'chambre, l'entretenoit. En ce temps-là, on fit ce vaudeville :

La d'Esgorry, ta hantise
Trop fréquente avec l'Église,
Nous a fait croire de toi
Que tu branles dans ta foi (2).

Gillot n'a pas été le seul; le maréchal de Saint-Luc en a aussi tâté depuis. Les deux sœurs se brouillèrent, et la cadette ayant été mariée à un jouvenceau de la campagne, nommé Montpinson, elle donna rendez-vous à Fercourt chez madame du Fort, où ils dînèrent : c'est une veuve, cousine germaine de Fercourt, qui est aussi une bonne dame.

(1) René Gillot, reçu conseiller clerc au parlement de Paris, le 31 juillet 1620. Il succédoit vraisemblablement à Jacques Gillot, son oncle, aussi conseiller clerc, mort en 1619, et l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*.

(2) Elle étoit huguenote.

La dame sortit aussitôt qu'ils eurent dîné, et pour lui dire adieu, le galant la *roncina* fort bien; après elle jura qu'elle ne vouloit plus ouïr parler d'amourettes. Je ne sais ce qui en est, c'est à son mari à s'en informer.

Madame de Gondran alors voyoit plus de monde que jamais. Il prit une vision au mari; il remplit d'eau les galoches de tous les galants de sa femme, et quand ils voulurent sortir, ils trouvèrent leurs galoches toutes trempées (1).

Un soir qu'on dansoit chez elle, trouvant sa chemise un peu humide, car elle étoit déjà bien grosse, et quand elle vouloit dire qu'elle étoit bien aise, elle disoit : « Je maigris quand je fais cela ; » elle alla dans la ruelle du lit, changea de chemise, remit des taffetas à ses cheveux, se rhabilla, se reboucla et revint danser sur nouveaux frais. Elle se serroit tellement pour paroître de belle taille, qu'elle se blessa si fort au côté qu'il s'y fit un trou. Cela me fait ressouvenir de quelques filles de la Reine, qui, pour être chaussées mignonnement, se serrèrent une fois les pieds avec les bandelettes de leurs cheveux, et de douleur, s'évanouirent dans le cabinet de la Reine.

Gondran, qui avoit toujours aimé la goinfrerie, se mit tout-à-fait dans le vin; il l'obligeoit à boire avec lui. Le vin pur qu'elle avaloit la maigrit, et elle devint de plus belle taille qu'elle n'avoit été, il y avoit long-temps. Un jour qu'il revint ivre, il tira des bouchons de bouteille de sa poche, et les étalant sur la table : « Tiens, dit-il, voilà de quoi filer. » En ce temps-là, un des Rambouillet, nommé Chavanes, capitaine en Hollande, c'étoit le quatrième à qui ma-

(1) On a déjà vu qu'on laissoit les *galoches* à la porte.

dame de Gondran plaisoit fort, fut d'une partie dont elle étoit pour aller à La Honville. Il me dit qu'il l'avoit trouvée fort dévergondée, qu'elle l'avoit envoyé *faire tout outre* plus de trois fois, et que, jouant une farce à trois personnages, où elle avoit son habit, elle juroit une *mortdieu* aussi sèchement que personne eût pu faire. A table, elle fit un couplet sur Cabou, cet avocat au conseil, qui danse aux ballets du Roi : c'est une espèce de coquin, qui tire du volant, qui joue, qui danse et qui boit, et qui est maltôtier parmi tout cela. * Voici le couplet, ou du moins le commencement, car je ne sais si elle l'acheva :

Le pauvre monsieur Cabou,
Dont le bout,
Est toujours....

Elle fit bien de semblables gaillardises, et tout cela, ou la plupart, à la barbe de son père. En ce voyage de La Honville, on donna du chicotin à Chavanes : c'est une sotte coutume bourgeoise qu'on a là-dedans. Madame Tallemant, la maîtresse des requêtes, en railla fort ce pauvre garçon, qui disoit que, par complaisance, il s'en étoit laissé donner trois jours durant, parce que cela divertissoit la belle ; et, quelqu'un ayant appelé, en riant, La Honville *l'Empire du Chicotin,* Sablière et Rambouillet firent les deux triolets que voici :

Dans l'Empire du Chicotin (1)
On vit d'une plaisante sorte ;
On y jeûne soir et matin
Dans l'Empire du Chicotin,
On n'y dort non plus qu'un lutin (2),
On s'y jette fenêtre et porte.

(1) Celui-ci est de Sablière. (T.)
(2) Ils se faisoient des malices toute la nuit (T.).

Dans l'empire du Chicotin,
On vit d'une plaisante sorte.

Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme;
Vous serez toujours le plus fin,
Si vous mangez du chicotin,
Et fussiez-vous le plus badin
Qui soit de Paris jusqu'à Rome,
Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme.

Le bonhomme, quelque mine qu'il fît, ne trouva point tout cela trop bon, et dit, comme on lui parloit de sa bonne chère: « Vous vous moquez, on n'y » mange que du chicotin. » Ce pauvre Chavanes, qui étoit un garçon de grand cœur, fut tué depuis à Barcelonne, quand le maréchal de La Mothe fut blessé; il étoit si estimé, que le régiment de Piémont le retira de dessous les pieds des chevaux, et le porta dans la ville, où il mourut au bout de quelques jours. Je veux croire que le nom de Rambouillet, car on l'appeloit ainsi, servit à le faire considérer, car bien des gens croyoient qu'il étoit fils de M. le marquis de Rambouillet. Il avoit assez d'équipage, et étoit fort libéral.

Un certain fou d'abbé de Romilly (1) s'étoit rendu

(1) Conrart parle aussi de cet abbé de Romilly. « Un des » plus extravagants qui la voie est l'abbé de Romilly, inconsidéré » et débauché au dernier point, qui dit avec une effronterie in- » concevable tout ce qui lui vient à la bouche quand il est ivre. » Elle le souffre néanmoins assez volontiers, parce que, dans » les collations et les conversations où ils se trouvent, ils se » jettent tout à la tête l'un de l'autre, et disent et font mille » autres folies qu'elle aime aussi bien que lui. » (*Mémoires de Conrart*, dans la *Collection Petitot*, 2e série, XLVIII, 191.) Cette madame de Gondran, d'un dévergondage si dégoûtant, a eu la

insensiblement si familier chez la belle, qu'en visite, devant tout le monde, il se jetoit sur son lit, et mettoit même la main dedans, et elle ne faisoit qu'en rire. Elle disoit de Mandat, le conseiller, et d'un autre : « Avez-vous jamais vu de si sottes gens? je » leur ai mandé qu'il n'y avoit céans ni mari ni belle- » mère, et ils n'ont pas l'esprit d'y venir. »

La Case, qui étoit à M. d'Orléans, se rendit à Paris auprès de lui, en 1652; il avoit envie, car il étoit toujours amoureux, de dîner avec *la Gondran* (on commençoit à l'appeler ainsi), et que le mari n'y fût point : il s'avise pour cela de convier Gondran à dîner, qui part à midi ou environ pour s'y rendre. La Case part en même temps de son logis et va chez madame de Gondran, où il se met à dîner avec elle : Gondran alla chercher à dîner où il put, et revint à deux heures, et trouve La Case chez lui, qui dit : « Je » suis venu pour dîner avec vous, voyant que vous » ne veniez point. — J'étois chez vous à midi et demi, » dit Gondran. — Vous vous moquez, réplique La » Case, je vous ai attendu jusqu'à une heure. » Le carnaval suivant, madame de Gondran, qui buvoit comme un Templier, convia madame de Genlis, mademoiselle de Congis et madame de Boudarnault à souper : elles burent si bien, que mademoiselle de Congis, ne pouvant s'en retourner, fut mise au lit avec bien des singeries ; elle y dégobilla si bien qu'elle gâta draps, couverture, carreaux et tapis d'alcôve ; une autre en ayant envie, on lui apporta un bassin, et on ajoute qu'il y en eut une qui p... dedans. En carrosse, la seule qui n'avoit pas vomi dégobilla sur la portière.

triste célébrité d'avoir été la cause du duel qui donna la mort au marquis de Sévigné.

Un homme qui avoit la fièvre quarte alla chez elle, c'étoit la première visite : « Je vous veux guérir, lui » dit-elle, je vous veux donner de ma tisane, et tout- » à-l'heure. » Aussitôt elle envoie quérir du vin d'Espagne et se met à boire avec lui. Il lui prit fantaisie en été de changer de chemise, elle en changea devant un homme qu'elle n'avoit jamais vu que cette fois-là.

La première fois qu'elle alla chez madame d'Ombreval, elle donna un grand coup de c.l dans le derrière au mari, qui est avocat-général de la cour des aides, disant qu'il falloit faire bientôt connoissance. Étant accouchée depuis trois jours, elle vit sa garde accroupie devant le feu ; elle se lève, lui fait prendre un *parterre*, puis court vite se recoucher.

Une fois La Case, Sablière et Hippolyte (1) se trouvèrent ensemble chez elle. « Or çà, dit Sablière, il » n'y en a pas un de nous qui n'en ait été fou ; con- » tons ce que nous en savons. » Hippolyte donne dans le panneau et conte son histoire. Elle n'y étoit pas. Sablière et La Case firent semblant de disputer à qui parleroit le premier, et ne dirent rien.

Sur la mort de Sévigny on faisoit faire à Hippolyte de beaux compliments à Gondran : « Il étoit votre » allié, disoit Hippolyte. — Mais bien plutôt le vôtre, » répondoit Gondran, à cause du coadjuteur (2). » Et Hippolyte répliquoit : « Les cornes d'un père ne tou- » chent pas tant que celles qu'on porte soi-même. »

L'abbé de Sainte-Croix (3), fils du premier président Molé, depuis garde-des-sceaux, fut ensuite le patron.

(1) Un fils du président de Pommereuil. On a vu, page 141, pourquoi on l'appeloit *Hippolyte*.

(2) Le cardinal de Retz, le trop célèbre *coadjuteur* de Paris.

(3) François Molé, abbé de Sainte-Croix, de Bordeaux, conseiller au Parlement, mourut âgé de quatre-vingt-sept ans, en 1712.

On dit que le mari y consentoit, car il s'étoit incommodé à la débauche et aux braveries de sa femme. Gondran dit à sa femme : « Fais-toi jolie, il faut que » ce garçon-là soit amoureux de toi. » Il lui donna, à ce qu'on dit, un collier de perles de sept mille livres. Voici comme cela se fit : un vieux garçon, ami de Sainte-Croix, lui montroit des raretés et ce collier entre autres : « Ah ! qu'elles sont belles ! dit la dame. » — A votre service, répondit-il. — Vraiment, cela » n'est pas de refus. » Et en badinant elle les emporta. On dit que pour une *discrétion* (1), il donna une toilette de cinq cents écus, où tout est d'orfévrerie, et on parle de pendants de six mille livres.

Le commandeur de Saint-Simon lui fit une terrible malice; c'étoit quelque temps après le combat de Saint-Antoine. « Il n'y avoit rien plus pitoyable, di- » soit-il; vous eussiez vu apporter ce pauvre M. *de* » *La Roche*..... » Elle rougit. Il s'arrête, et puis ajoute : *Foucauld* (2). Elle croyoit qu'il alloit dire *Giffard*. Il lui prit vers ce temps-là une haine étrange pour La Case; elle lui défendit son logis. On ne sait pourquoi, si ce n'est que Sainte-Croix ne trouvoit pas bon qu'il y allât.

Gondran tomba malade au mois de mars 1653; il ne fut malade que douze jours : on lui fit venir un ministre, il l'écouta. Madame de Genlis alla dire au curé de Saint-André que Gondran étoit catholique. « J'y irai, dit le curé, quand on m'appellera. » Elle alla au premier président, qui lui demanda si cet homme vouloit des prêtres. « Il ne parle point, dit-

(1) On appeloit *discrétion* une gageure indéterminée, dont l'importance étoit laissée à l'arbitrage de celui qui la perdoit.

(2) Il y fut fort blessé au visage. (T.)

» elle. — Eh bien! répondit-il, ayez patience.» Elle fut enfin à la Reine, qui y envoya un exempt et des archers du grand-prévôt. Il y entra aussitôt des capucins, et le Père Vigner de l'Oratoire, fils d'un ministre; c'est un religieux fort impétueux et fort impertinent. Sa femme dit : « Il faudroit envoyer quérir » M. de Sainte-Croix; c'est son meilleur ami. Il lui » fera dire ce qu'il est. » Sainte-Croix apporte l'abjuration de Gondran, faite il y avoit près d'un an. La femme et Sainte-Croix parlent bien bas; Gondran déclare qu'il est catholique. Cependant il avoit été pendant l'été au prêche, auprès de Pontoise, avec son beau-père; il n'alloit ni à prêche ni à messe. Il appela toujours Sainte-Croix son bon ami. On disoit que Sainte-Croix damnoit la femme et sauvoit le mari. Gondran mourut comme une bête : il disoit à sa garde : « Ah! vieille m........., dès que je me por-» terai un peu mieux, je te ferai un enfant pour ta » récompense. » Quand on lui parloit de mourir, il disoit qu'il espéroit en la foi de son pot de chambre, et autres sottises semblables. Le curé de Saint-André conseilla à madame Galland de ne faire qu'un enterrement à la sourdine; cette sotte femme dit qu'il falloit faire les choses honorablement, et il lui en coûta cinq cents écus. Gondran dit à sa femme, le soir de ses noces : « Tu m'as bien de l'obligation; ce » n'est que pour t'épouser que je ne me suis pas fait » catholique. »

Dès qu'elle fut veuve, elle vécut régulièrement, et rendit à sa belle-mère tous les devoirs imaginables. On commençoit à dire que le mari avoit plus de torts qu'elle, et que c'étoit lui qui avoit voulu qu'elle fît galanterie; elle fut plus d'un an et demi à mener la plus triste vie du monde. Elle étoit garde-malade

de sa belle-mère, qui puoit d'une façon épouvantable; il ne falloit pas faire semblant de s'en apercevoir et se tenir toujours là à entendre gronder. Le meilleur temps qu'elle eût, c'étoit de lire des sermons; avec cela au même temps elle faisoit faire des habits magnifiques. Elle eut cette complaisance pour faire avantager ses enfants par sa belle-mère. A vingt-six ans, elle s'avisa de commencer à apprendre à jouer du grand et du petit luth; mais cela demeura là au bout de quelque temps. Je la fus voir peu après la mort de sa belle-mère (1655); je la trouvai qui parloit en personne détachée des choses du monde, qui n'aime que la solitude, les livres et l'ouvrage: « Car, disoit-elle, je ne comprends pas comment on » peut s'ennuyer quand on sait faire du poinct d'Es- » pagne. J'aime sur toutes choses à rêver, j'y prends » le plus grand plaisir du monde; j'aime ma liberté, » non pour vivre dans le libertinage, mais pour » pouvoir me coucher sur mon lit quand il me plaît. » N'y a-t-il pas, ajoutoit-elle, bien du plaisir à » pleurer tout son soûl quand on a été quinze jours » sans pleurer? » Tantôt elle regrettoit son mari, parloit contre les seconds mariages. Quelque temps après elle se mit en tête de maigrir. Pour cela elle étoit vingt-quatre heures sans manger, buvoit du vinaigre, mangeoit des citrons et autres vilainies. Elle se joua à se faire hydropique; elle maigrit, mais elle n'a quasi plus de santé; elle est un peu *cruche;* il lui prend des visions de faire fermer ses fenêtres en plein midi, et de lire sur son lit avec de la bougie. Elle ne voit plus tant d'hommes et est fort mélancolique. Il est vrai qu'elle a perdu assez de procès. On dit pourtant toujours que Sainte-Croix continue à la voir, et il y en a qui disent qu'ils sont mariés,

mais qu'à cause des bénéfices on ne déclare pas le mariage. Je sais bien que Sainte-Croix a vu les sœurs de madame de Gondran quand il y a eu quelque affliction dans la famille. Cette galanterie a cessé, aujourd'hui qu'elle est logée vers le Petit-Luxembourg.

Villars de M. le prince de Conti, Villars, qu'on appelle vulgairement Villars *Orondate*, à cause de sa mine de héros (1), l'alla voir. Je dirai en passant que madame Pilou, ne sachant ce que c'étoit qu'Orondate, l'appela Villars *La Rondache;* elle en a fait elle-même une plaisanterie, et on ne l'appelle quasi plus que Villars *La Rondache*.

La dame étoit ravie d'en être coquetée, quand madame de Gouville (2), dont il sera amplement parlé dans *les Mémoires de la Régence*, aussi bien que de ce Villars (3), enragée de ce qu'il s'attachoit plus à madame de Gondran qu'à elle, alla dire à madame de Villars (4) que son mari étoit épris de cette hu-

(1) *Orondate*, personnage du roman de Cyrus. Saint-Simon raconte, dans ses Mémoires, l'anecdote qui fit donner ce surnom au père du maréchal de Villars. (*Mémoires de Saint-Simon*. Sautelet, 1829, II, 114.)

(2) Lucie de Cotentin de Tourville, femme de Michel d'Argouges, marquis de Gouville. Bussy-Rabutin en a souvent parlé dans ses Lettres. Il avoit mis cette inscription au bas de son portrait, dans sa galerie de Bussy : « Belle, aimable, de bon » esprit, autant capable que femme du monde de rendre un » homme heureux si elle vouloit l'aimer; une des meilleures » amies qui furent jamais. » (*Souvenirs d'une visite aux ruines d'Alise et au château de Bussy-Rabutin*, déjà cités, p. 21.)

(3) Le mépris semble percer dans cette expression de Tallemant. Il paroît en effet que Villars, le père, ne dut sa fortune qu'à une infâme trahison. (Voyez les *Mémoires du P. Berthod*, dans la *Collection Petitot*, XLVIII, 396.)

(4) Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars. C'étoit

guenote. La pauvre madame de Villars, qui est folle de son mari, fut trois jours sans manger; enfin il la pressa tant qu'elle lui dit ce que c'étoit. « Je ne la » verrai plus, » lui dit-il. Ils se sont épousés par amour et par estime; elle est sœur de Bellefonds : c'est comme il en use. Il fut quelque temps sans y aller. Elle, voyant cela, en usa fort bien, et maintenant elle s'est faite amie de madame de Gondran, et elles mangent quelquefois ensemble.

Cette Gondran voudroit fort attraper le bonhomme d'Entragues-Chantemesle (1), qui est outré du mariage de son fils, qui, à l'âge de vingt-deux ans, en dépit de lui, a épousé une fille de trente ans qui n'a point de bien. A la vérité elle est de bonne maison (2) : c'est la sœur de Sourdeac de Rieux, dont il est parlé au *chapitre des extravagants* (3). Madame de Gondran a joué au *vert* avec lui; ils sont assez voisins; il se laissoit prendre sans vert; mais j'ai peur, car ce n'est pas un sot, qu'il ne se laisse pas prendre d'une autre façon. Elle changeroit volontiers de religion pour lui; d'Avaux est aussi de ses galants. Il a quitté madame Dalesso.

Madame de Gondran fut à Bourbon l'automne de 1659. Il y avoit là un vieux barbon de doyen des

une femme de beaucoup d'esprit. Ses lettres à madame de Coulanges lui donnent un rang distingué parmi nos dames épistolaires.

(1) Léon d'Illiers, de Balzac d'Entragues, seigneur de Chantemesle.

(2) La sœur du marquis de Sourdeac épousa le baron de Kergorlay; elle mourut en 1628. Ainsi Tallemant, ordinairement si exact sur les alliances, tombe ici dans une erreur généalogique.

(3) Voyez plus loin le chapitre intitulé : *Extravagants, Visionnaires*, etc.

Turlutains (1) de M. le procureur-général, nommé Choppin. Cet homme, dans une compagnie où elle étoit, ayant ouï nommer madame de Gondran, dit: » Madame de Gondran? — Oui, madame de Gon- » dran, répondit-on. — Quoi! cette belle madame de » Gondran d'autrefois, dont on a tant parlé?» Quelqu'un ayant peur qu'il ne lui échappât quelque sottise, dit: « Oui, cette belle madame de Gondran elle- » même, la voilà.» Ce rustre la regarde. « Ah! ma- » dame, on m'avoit dit que vous étiez si belle; je » n'eusse jamais cru que c'eût été vous; mais l'âge » change bien les gens.» Voilà cette femme déferrée, qui ne put que lui dire: « Il est vrai, monsieur, l'âge » change bien les gens. » On rompit les chiens par charité. En effet, elle n'est ni âgée ni trop changée. A Paris, comme elle vit qu'on en faisoit le conte, elle le fit elle-même, et s'en railloit la première.

Depuis, ses incommodités continuant, on lui conseilla de voir Le Large, parce que son mari avoit été bien débauché. Elle crut ce conseil, et se renferma pour trois semaines; les servantes même, hors une, n'y entroient pas. Tout le monde veut que ce soit la v...... Ce dernier mois de mars 1660, elle se plaignoit fort des douleurs qu'elle sentoit dans les jointures; elle se plaignoit d'un jambe il y avoit long-temps. Au sortir de là, elle ne se pouvoit quasi soutenir; elle m'a dit: « Je ne sais si mes jambes » reviendront; mais jusqu'ici je me trouve bien plus » mal que je n'étois. »

(1) Ce mot dérive d'une sorte d'alouette, dite *turlut*, dont le chant n'est point varié. Le ministère public réside tout entier dans la personne du procureur-général, et par plaisanterie Tallemant appelle *Turlutains* les substituts, parce que, concluant comme leur chef, ils ont *même ramage*.

CCXLIV

SÉVIGNY ET SA FEMME (1).

Sévigny (2), qui par la faveur du coadjuteur, son parent, à qui l'abbé de Livry, Coulanges, fou de la mère, avoit voulu faire sa cour, avoit épousé cette jolie mademoiselle de Chantal, de la maison de Rabutin de Bourgogne, qui avoit cent mille écus en mariage, aujourd'hui cette madame de Sévigny dont nous avons parlé dans l'historiette de *Ménage* (3). Ce Sévigny devint amoureux de madame de Gondran. Pour moi, j'eusse mieux aimé sa femme. Pour réussir en son dessein, il se met à faire la débauche avec le mari et à le mener promener. Il étoit une fois au Cours avec lui, et le chevalier de Guise se mit avec eux.

(1) Ce chapitre est confondu dans le manuscrit de Tallemant avec l'historiette de madame de Gondran. Il nous a semblé avoir assez d'importance pour former à lui seul une historiette.

(2) Henri, marquis de Sévigny, ou de Sévigné, épousa, le 1er août 1644, Marie de Rabutin, baronne de Chantal, l'une des femmes les plus aimables et les plus spirituelles de son temps. Marie de Rabutin naquit à Paris, à la Place-Royale, le 5 février 1626, et elle fut baptisée à l'église Saint-Paul, le lendemain 6 février. Les registres déposés à l'hôtel-de-ville le constatent. On avoit pensé jusqu'à présent que madame de Sévigné étoit née au château de Bourbilly, et M. de Saint-Surin, dans l'estimable Notice qu'il a jointe à notre édition des Lettres de madame de Sévigne (Paris, Blaise, 1818 ou 1820, 10 vol. in-8°), a suivi cette opinion. Le doute n'est plus permis depuis que M. Ravenel a publié, en 1834, dans sa *Revue rétrospective*, 1re série, IV, 156, l'acte de baptême de cette femme célèbre.

(3) Voyez plus haut, page 52 de ce volume.

Gondran disoit qu'il n'y avoit point d'homme plus heureux que lui, qui étoit toujours en festin, et avec de grands seigneurs ; que les gens de la cour étoient tout autrement agréables que les gens de la ville, et qu'il ne pouvoit plus souffrir les bourgeois. Le chevalier de Guise demanda à voir la belle madame de Gondran ; le mari ne s'y opposa pas autrement, mais la belle-mère ne le voulut pas. M. d'Aumale, depuis M. de Reims, aujourd'hui M. de Nemours, y fut reçu : je pense que sa soutane rassura la bonne femme.

Ce Sévigny n'étoit point un honnête homme, et il ruinoit sa femme, qui est une des plus aimables et des plus honnêtes personnes de Paris (1). Elle chante, elle danse, et a l'esprit fort vif et fort agréable ; elle

(1) Tallemant est si avare d'éloges pour les femmes, que son témoignage en faveur de madame de Sévigné n'est pas suspect ; il est d'ailleurs ici l'écho de tous ses contemporains. Voici ce que Conrart en a dit :

« Sévigné avoit épousé la fille unique du baron de Chantal.... » Quoiqu'elle soit fort jolie et fort aimable, il ne vivoit pas bien » avec elle, et avoit toujours des galanteries à Paris. Elle, de » son côté, qui est d'humeur gaie et enjouée, se divertissoit autant qu'elle pouvoit, de sorte qu'il n'y avoit pas grande cor» respondance entre eux.... On dit qu'il disoit quelquefois à sa » femme qu'il croyoit qu'elle eût été très-agréable pour un autre, » mais que, pour lui, elle ne lui pouvoit plaire. On disoit aussi » qu'il y avoit cette différence entre son mari et elle, qu'il l'es» timoit et ne l'aimoit point, au lieu qu'elle l'aimoit et ne l'esti» moit point. En effet, elle lui témoignoit de l'affection ; mais » comme elle a l'esprit vif et délicat, elle ne l'estimoit pas beau» coup ; et elle avoit cela de commun avec la plupart des hon» nêtes gens ; car, bien qu'il eût quelque esprit, et qu'il fût assez » bien fait de sa personne, on ne s'accommodoit point de lui, et » il passoit presque partout pour fâcheux. » (*Mémoires de Conrart*, dans la *Collection Petitot*, 2e série, XLVIII, 187.)

est brusque et ne peut se tenir de dire ce qu'elle croit joli, quoique assez souvent ce soient des choses un peu gaillardes; même elle en affecte et trouve moyen de les faire venir à propos. Quelqu'un lui avoit écrit un billet et l'avoit priée de ne le montrer à personne: elle laissa passer quelques jours, puis le montra et dit: « Si je l'eusse couvé plus long-temps, » il fût devenu *poulet.* »

Sévigny avoit fort peu de bien; il faisoit des marchés qu'après il rompoit. On fit séparer sa femme. Cependant, par amitié, elle s'engagea jusqu'à cinquante mille écus. Ces esprits de feu, pour l'ordinaire, n'ont pas grand'cervelle. Elle dit: « M. de » Sévigny m'estime et ne m'aime point; moi je l'aime » et ne l'estime point. » Ménage lui disoit: « Le plus » grand malheur qui pouvoit arriver à M. de Sévigny, » c'étoit de vous épouser; car tout le monde dit: » *Quel homme pour cette femme!* »

Il étoit constant que la princesse d'Harcourt (1) et elle étoient nées en même jour. « Madame, lui dit- » elle une fois, tombons d'accord de nos faits; dites- » moi, voyons, quel âge voulons-nous avoir? »

Elle baisoit un jour Ménage comme son frère; des galants s'en étonnoient. « On baisoit comme cela, » leur dit-elle, dans la primitive Eglise. » Une fois qu'il lui disoit qu'elle avoit tort d'avoir mis tant de bien sur la tête de son mari: « Pourvu, dit-elle, que » je ne lui mette que cela sur la tête; patience! » Elle faisoit confidence de tout à Ménage, et lui, qui en avoit été amoureux autrefois, lui disoit: « J'ai été

(1) Anne d'Ornano, comtesse de Montlaur, mariée au comte d'Harcourt en 1645. Elle mourut au mois de septembre 1695, quelques mois avant madame de Sévigné.

» votre *martyr*, je suis à cette heure votre *confesseur*. » — Et moi, répondit-elle, votre *vierge*. » Vassé en a été amoureux ; Ménage lui demanda comment cela étoit arrivé; elle se mit à chanter une chanson que Patris fit à Gravelines pour un provincial, où il y avoit :

Il fut blessé comme là,
Et moi j'étois comme ici.

Et en disant cela, elle lui montra l'endroit où ils étoient assis tous deux.

Un Gascon, nommé Lacger, dont nous avons parlé dans l'historiette de la comtesse de La Suze (1), s'avisa de faire une fable qui fut crue par tout Paris : il alla débiter que l'abbé de Romilly, par jalousie, en un bal, avoit dit les plus étranges choses du monde à madame de Gondran, et avoit déchiré ses lettres en sa présence. A tout cela il n'y avoit rien de vrai; l'abbé seulement lui avoit dit chez elle qu'elle l'avoit mieux traité autrefois qu'elle ne faisoit (2). Sévigny, pour venger la belle, vouloit donner des coups de bâton à Lacger dans une assemblée où il devoit être ; mais on en fut averti. Ce Lacger est un grand coquin ; il fait l'homme à bonnes fortunes : il avoit une fois un portrait de la des Urlis (3); il le montroit assez volontiers, et disoit que c'étoit d'une dame de qualité. Il y eut une femme qui trouva moyen de mettre dans la boîte la reine de carreau au lieu du portrait, et en pleine table le comte de

(1) Voyez t. v, p. 213.

(2) Conrart a rapporté les propos que l'abbé de Romilly paroissoit avoir tenus. (*Mémoires de Conrart*, audit lieu, p. 191.)

(3) Une g..... et comédienne. (T.) Catherine des Urlis, de la troupe du Marais, se retira du théâtre, vers 1673. (*Histoire du Théâtre-François*, par les frères Parfait, t. xi, p. 301.)

Roussy, chez qui ils étoient à la campagne, lui ayant demandé à voir ce portrait, on y trouva la reine de carreau.

Le carnaval, Sévigny emprunta les pendants d'oreille de mademoiselle de Chevreuse pour mademoiselle de La Vergne (1), et puis les porta à madame de Gondran. Deux jours après on demanda à mademoiselle de Chevreuse d'où venoit qu'elle avoit prêté ses pendants à madame de Gondran : la chose s'éclaircit, et mademoiselle de La Vergne fut obligée d'aller remercier mademoiselle de Chevreuse.

Le chevalier d'Albret, frère de Miossens, aujourd'hui le maréchal d'Albret, alloit aussi chez la belle, et lui en contoit; mais il n'avoit garde d'être si bien traité que Sévigny. Sévigny en fit des railleries, dont le chevalier lui envoya faire éclaircissement par Saucour. Ils se battirent, et le chevalier le tua (2), aussi franc que Miossens avoit tué Villandry. Saint-Maigrin disoit : « Ma foi ! ce chevalier d'Albret est » un fort joli garçon, bien fait, bien spirituel, et qui » tue fort bien le monde. » La pauvre amante disoit : « M. de Gondran et moi perdons notre meilleur ami. » Madame de Sévigny lui renvoya toutes ses lettres : on dit qu'elles parloient aussi bon françois que celles de La Roche Giffard. Pour faire le conte bon, on dit que madame de Sévigny, n'ayant ni portrait ni cheveux

(1) Madame de La Fayette, l'amie de madame de Sévigné et du duc de La Rochefoucauld, l'auteur de *Zaïde* et de *la Princesse de Clèves*.

(2) Ce duel eut lieu le 3 février 1651. (Voyez les *Mémoires de Conrart*, dans la Collection Petitot, XLVIII, 185.) Nous avions communiqué le récit de Conrart à M. de Saint-Surin, qui l'a inséré dans sa Notice sur madame de Sévigné. T. 1er de notre édition, page 57 des *Pièces préliminaires*.

de son mari, car il étoit enterré quand elle arriva de Bretagne (1), envoya incontinent en demander à madame de Gondran.

On conte une chose étrange de ce combat. Sévigny reçut une lettre de sa femme quatre jours avant qu'il se battît, par laquelle elle lui faisoit des reproches de ce qu'elle avoit appris par d'autres qu'il s'étoit battu contre un tel qu'elle lui nommoit, et qu'il y avoit reçu un coup d'épée. Madame de La Loupe, mère de madame d'Olonne et de la maréchale de La Ferté (2), dit que quelques mois avant la mort de son premier mari, un frère qu'elle avoit lui apparut: apparemment c'étoit un songe; elle dit que non, elle, et qu'elle ne dormoit point, et qu'il lui dit: « J'ai été tué, je suis en purgatoire; mais il » n'est pas fait comme vous pensez; on souffre di- » versement; j'ai pour punition d'errer certain temps » dans la forêt des loups ici proche: votre mari » me viendra trouver dans cette année. » Elle, qui aimoit tendrement ce frère, s'est promenée vingt fois bien avant dans cette forêt toute seule, pour voir si ce frère ne lui apparoîtroit point.

Madame de Sévigny, ayant rencontré Saucour deux ans après dans un bal, pensa s'évanouir; une autre fois elle s'évanouit à demi pour avoir vu le chevalier d'Albret. Le printemps suivant, comme elle s'étoit allée promener à Saint-Cloud, elle aperçut Lacger dans une allée proche de la source. « Ah! dit-elle à » deux officiers aux gardes qui étoient avec elle,

(1) Madame de Sévigné revint à Paris au mois de novembre 1651, dix mois après la mort de son mari. (Voyez la *Muse historique* de Loret, lettre du 19 novembre 1651.)

(2) Ces deux sœurs sont les principales héroïnes des *Amours des Gaules*.

» voilà l'homme du monde que je hais le plus. — Ma-
» dame, lui dirent-ils, voulez-vous qu'on le pende, » qu'on le noie, qu'on l'extermine? — Non, dit-elle, » il suffit qu'on le jette dans la fontaine. » En ces entrefaites, la compagnie avec laquelle Lacger étoit venu parut; elle y reconnut des gens et n'osa faire affront à ce garçon devant eux. « Arrêtez, dit-elle, » voilà de mes parents avec lui. » C'eût été un beau tour à elle (1).

CCXLV

TURCAN.

Turcan est un maître des requêtes qui a été conseiller au grand conseil : cet homme a toujours été un diseur banal de fleurettes, et, à tout prendre, un fort sot homme. Madame des Etangs, sœur du président Perrot, fit autrefois ce vaudeville pour lui :

Turcan ne sauroit vivre
S'il ne fait le coquet;
A l'une il donne un livre,
Et à l'autre un bouquet.
Il dit de belles choses,
Ne parle que de roses,
Que d'œillets et de lys;
C'est un *Quand pour Philis* (2).

Il se maria avec la fille d'un intendant de M. de Guise; ils furent quelques années ensemble sans qu'on ouît dire qu'il y eût noise en ménage; mais à la fin elle voulut savoir si les autres hommes n'en étoient pas mieux fournis que M. Turcan, car il

(1) Madame de Sévigné est morte à Grignan, le 18 mai 1696.

(2) Commencement d'une chanson de Porchères, qui avoit eu grande vogue autrefois. (T.)

étoit si décrié de ce côté-là, qu'on l'appeloit vulgairement *Turcan, brin de vergette*. Elle trouva facilement un galant, quoique médiocrement belle ; et comme Turcan étoit à la campagne vers Châtellerault (il est originaire de ce pays-là (1)), un de ses amis lui écrivit qu'un cavalier d'Auvergne, nommé Canillac, visitoit fort soigneusement sa femme, et qu'on commençoit à en murmurer. Turcan revient aussitôt à Paris, et, après avoir ôté le nom de celui qui lui avoit écrit, montre la lettre à sa femme, et lui dit qu'encore qu'il n'y ajoutât point foi, il la prioit pourtant, afin d'éviter scandale, de ne voir plus ce gentilhomme. « Il n'y a rien plus aisé, lui » dit-elle, il ne faut qu'en avertir les gens de céans.» Cela n'ôta pas au mari tout le soupçon qu'il pouvoit avoir. Il donna à sa femme un petit laquais qu'il avoit reconnu fidèle en d'autres rencontres, afin qu'il fût l'espion de la donzelle. Or, un jour d'été qu'il revint au logis d'assez bonne heure, il trouva ce petit laquais sur la porte, qui lui dit que madame s'étoit défaite de lui, et qu'il ne savoit où elle étoit. Cela mit notre homme de si mauvaise humeur, que, pour rêver à son aise, il prend le chemin de Luxembourg seul, en habit court et à pied ; il logeoit au quartier des Cordeliers. Comme il sortoit par la porte Saint-Germain, il aperçut un carrosse dont on avoit ôté fraîchement les armoiries ; cela lui donna du soupçon ; il le laissa pourtant passer ; mais après, venant à considérer qu'il y avoit vu des femmes, et qu'elles avoient tiré le rideau, il se confirma dans son soupçon, et se mit à le suivre de loin. Ce car-

(1) Il avoit fait mettre sur la porte de sa maison : « *In fundulo, sed avito*. Châtelet, l'académicien, l'interprétoit ainsi : « Je suis » gueux, mais c'est de race. » (T.)

rosse cherchoit à se décharger de sa marchandise dans quelque église; mais, par malheur, il n'y en avoit pas une d'ouverte; il fallut donc aller jusqu'à la rue des Deux-Portes. Là madame Turcan et sa suivante, car c'étoient elles-mêmes, furent contraintes de descendre à la porte d'une femme de leur connoissance. A peine furent-elles descendues, que le mari en furie demanda à sa femme d'où elle venoit, et lui dit même quelque injure. Elle lui soutint effrontément qu'elle ne descendoit point de carrosse et qu'il étoit jaloux. Lui, pour la convaincre, court après ce carrosse, et ne put pourtant l'attrapper que vis-à-vis de Saint-Severin; il étoit déjà entre chien et loup, de sorte que, croyant n'être point connu, il prit prétexte, en un passage si sujet à embarras, de quereller le cocher, en lui disant qu'il l'avoit pensé rouer. Sur cela, faisant semblant de s'en vouloir plaindre à son maître, il tire le rideau et vit que c'étoit Canillac. Il en fut tellement transporté, qu'il ne put s'empêcher de lui donner un coup de poing. L'autre sortit du carrosse, et avec ses laquais eût outragé ce pauvre homme en sa personne aussi bien qu'en celle de sa femme, sans que Turcan cria au secours, et que le bourgeois s'émut aussitôt en sa faveur.

Cette femme cependant se retira chez la mère de Turcan, avec qui elle étoit fort bien, parce qu'elles n'avoient rien, à ce qu'on dit, à se reprocher l'une à l'autre, et que le fils n'étoit pas en bonne intelligence avec sa mère (1). * L'affaire s'accommoda de

(1) Le marquis de Royan, de la Trémouille, l'a depuis épousée. On fit un couplet contre d'Olonne, où il y avoit :

Digne fils de ton père Royan,
Et de ta mère Turcan, etc. (T.)

sorte que la femme demeura chez sa belle-mère avec une pension moindre pourtant que le revenu de son bien ; ce qui est une espèce de conviction de l'adultère ; car autrement, surtout n'ayant pas d'enfants, il faut tout rendre à une femme et se séparer de corps et de biens.

On fit dans le quartier une chanson sur cette aventure, à l'imitation de la *grande Anne*, qui commençoit : *Gérard est fort bon compagnon*, etc.

CHANSON.

Canillac fut bon compagnon
De suborner dame *Prudence* (1),
Qui se targuoit de haut renom,
Faisant la femme d'importance.
Elle blâmoit fort le déduit,
Le passe-temps, le badina a a a a a age,
Et cependant on la surprit
En revenant de garoua a a a a a age (2).

Son mari la vit en passant
Dans un carrosse sans livrée ;
Il la poursuit au même instant
D'église en église fermée.
La surprenant, elle jura
Qu'elle venoit du voisinage ;
Mais en effet il la trouva
Qu'elle venoit de garouage.

Lui, plus ardent qu'un fier dragon,
L'appela louve carnassière,
Et la chassa de sa maison.
Hélas ! qui eût dit que sa mère,

(1) Elle faisoit fort la prude, et on l'appela ainsi pour se moquer d'elle. (T.)

(2) *Garouage*, débauche. *Courir le garou*, *courir le guilledou*. (Voyez le *Dictionnaire de Trévoux*, et le *Dictionnaire comique* de Leroux.)

J'entends la mère du cocu,
La reçût sans mauvais visage;
Si bien que l'on s'est aperçu
Qu'elle approuvoit le garouage?

Le beau-frère (1), trop prétendant
A la faveur du codicille,
Prenant en main le différend,
La reçut en son domicile,
Et fit rendre à ce mécontent
Entièrement le mariage,
Et consentit que le galant
Continuât le garouage.

La femme, quelques années après, demanda à être démariée: ils furent visités l'un et l'autre. Elle vouloit être masquée; Guénaut, qui étoit pour Turcan, l'obligea à se démasquer, et avec un *speculum matricis*, fit voir que l'ouverture étoit honnêtement grande. Elle pleura de dépit..... Elle fut déclarée ouverte et lui impuissant pour fille..... Cependant, faute d'en venir au congrès, ils furent démariés. Après, elle épousa Canillac, qui la bat comme il faut. Ainsi, Turcan a eu de son vivant le plaisir qu'un innocent disoit à sa femme qu'il auroit s'il étoit mort: « Car, lui disoit-il, si j'étois mort et » que tu fusses remariée à un autre qui te battît, je » rirois tant, je rirois tant! »

Tout ce désordre n'empêcha point Turcan de faire le fat. Il alla une fois chez la sénéchale de Rennes, avec qui Montreuil (2), *le fou*, couchoit. «Vous êtes » tout chagrin, lui dit-elle. — Je le crois bien, dit-il, » j'approche de quarante ans. — Allez, allez, reprit-

(1) Perrot de La Malmaison espéroit d'hériter de cette belle-sœur, qui n'avoit point d'enfants. (T.)

(2) Mathieu de Montereul, le poète, frère de l'académicien.

» elle, ne soyez point chagrin de cela, vous n'en appro-
» cherez jamais. » Il en avoit plus de quarante-cinq.

CCXLVI

NINON DE LENCLOS.

Ninon est fille de Lenclos, un suivant de M. d'Elbeuf, qui jouoit fort bien du luth (1). Elle étoit encore bien petite quand son père fut obligé de sortir de France pour avoir tué Chabans, de façon que cela pouvoit passer pour un assassinat, car l'autre avoit encore le pied dans la portière quand Lenclos le perça d'un coup d'épée (2).

Durant son absence, cette fille devint *grandette*. Elle n'eut jamais beaucoup de beauté, mais elle avoit dès lors beaucoup d'agréments ; et comme elle avoit l'esprit vif, jouoit bien du luth et dansoit admirablement, surtout la sarabande, les dames du voisinage (c'étoit au Marais) l'avoient souvent avec elles.

Saint-Etienne fut le premier qui lui en conta : il avoit de grandes libertés là-dedans. La mère croyoit qu'il épouseroit Ninon; mais enfin ce commerce finit, non, à ce qu'on dit, sans la mettre à mal. Le chevalier de Raray en fut amoureux ensuite. On dit qu'une fois qu'on ne vouloit point qu'elle lui parlât, l'ayant vu passer dans la rue, elle descend vite à

(1) Lenclos était un gentilhomme de Touraine, qui avoit épousé une demoiselle de Raconis, d'une famille noble de l'Orléanais. Anne, leur fille, plus ordinairement appelée Ninon, née à Paris en 1616, y mourut en 1706.

(2) Voyez l'historiette du *baron de Chabans*, tom. v, p. 202.

la porte, et lui parle. Un gueux les incommodoit fort; elle n'avoit rien pour lui donner : « Tiens, dit- » elle en lui tendant son mouchoir, où il y avoit de » la dentelle, laisse-nous en paix. »

Cependant Coulon (1) poussoit sa fortune, car il lui en vouloit aussi. Je pense qu'il traita avec la mère au Mesnil-Cornuel. Madame Coulon découvrit tout le mystère; alors toutes les honnêtes femmes, ou soi-disantes, abandonnèrent Ninon et cessèrent de la voir. Coulon leva le masque et l'entretint tout ouvertement ; il lui donnoit cinq cents livres par mois, qu'il a, dit-on, continué de lui donner jusqu'en 1650, huit ou neuf ans durant, quoiqu'il fût bien arrivé des désordres entre eux (2). Aubijoux, quelque temps après, fut associé à Coulon, et contribua aussi de son côté.

Le premier dont elle devint amoureuse fut feu M. de Châtillon, qui fut tué à Charenton ; il n'étoit alors que d'Andelot. Elle lui écrivit, et lui donna rendez-vous. Il y va ; mais comme c'étoit un inconstant, il la quitta bientôt. Elle, qui, comme vous verrez par la suite, étoit plutôt d'humeur à quitter qu'à être quittée, ne trouva point ce traitement supportable, et s'en plaignit à La Moussaye, qui fit leur paix et lui ramena le fugitif. * On a dit, mais j'en doute, que pour s'en venger elle avoit bien voulu prendre du mal, et qu'elle l'avoit si bien poivré qu'il ne put être remis de long-temps. Il avoit le sang fort subtil et gagnoit aisément du mal. Cela lui

(1) Coulon, conseiller au Parlement, a beaucoup marqué dans les troubles de la Fronde.

(2) Ceci ébranleroit fort la réputation de désintéressement que la plupart des biographes de Ninon se sont accordés à lui faire.

sauva peut-être la vie; car, s'il n'eût point été incommodé, devant servir sous le maréchal de Gramont, il eût été à la bataille d'Honnecourt, et sans doute eût payé de sa personne. Ensuite elle eut des amourettes en assez bon nombre. On la servoit par quartiers. Quand elle en étoit lasse, elle leur disoit : «En » voilà assez, cherchez fortune ailleurs.»

Cependant la subvention de Coulon marchoit toujours. Sévigny (1), Rambouillet ont été de ses amants par quartier. Elle a eu un fils de Méré (2), et un de Miossens (3). Un jour, au Cours, elle vit que le maréchal de Gramont obligea un homme bien fait, qui passoit à cheval, à se venir mettre dans son carrosse; c'étoit Navailles (4), qui n'étoit pas encore marié : il lui plut; elle lui envoie dire qu'elle seroit bien aise de lui parler à la sortie; bref, elle l'emmena chez elle. Ils soupèrent; après elle le conduit dans une chambre bien propre, lui dit qu'il se couche, et qu'il aura bientôt compagnie. Lui, qui étoit peut-être las, s'endort. Quand elle le vit ainsi, elle alla coucher dans une autre chambre, et emporta les habits de ce dormeur. Le lendemain elle s'en habille, et, l'épée au côté, entre dans la chambre d'assez bonne heure en jurant. Navailles se réveille;

(1) Ninon captiva non seulement le marquis de Sévigné, mais le baron son fils; le marquis de Grignan, le petit-fils, alloit aussi chez Ninon.

(2) Georges Brossin, chevalier de Méré. On a de lui divers ouvrages d'un style pur, mais guindé et prétentieux.

(3) Miossens, depuis le maréchal d'Albret.

(4) Philippe de Montault-Benac, depuis duc de Navailles, et maréchal de France. Il épousa, en 1651, Suzanne de Baudean de Neuillan, qui a été gouvernante des filles d'honneur de la Reine.

il voit un homme qui veut tout tuer : « Ah ! monsieur, » lui dit-il, je suis homme d'honneur ; je vous satis-» ferai ; point de supercherie, au nom de Dieu ! » Alors elle s'éclate de rire.....

Comme Charleval (1) la pressoit de lui accorder ce que vous savez, elle lui dit : « Attends mon ca-» price. » Ç'a été son premier *martyr ;* jamais il n'en a pu avoir rien, non plus que Brancas (2). Mais ce qui m'a le plus surpris, ç'a été feu Moreau, fils du lieutenant civil : il étoit fort aimable. Elle l'a toujours bien voulu pour ami ; mais il est mort sans en avoir reçu aucune faveur. On a distingué ses amants en trois classes : les *payeurs*, dont elle ne se soucioit guère, et qu'elle n'a soufferts que jusqu'à ce qu'elle ait eu de quoi s'en passer ; les *martyrs*, et les *favoris.*

Elle disoit qu'elle aimoit bien les blonds, mais qu'ils n'étoient pas si amoureux que les bruns. En 1648, elle fit un voyage à Lyon : les uns disoient que c'étoit pour se faire traiter secrètement de quelque incommodité, les autres par fantaisie. Elle disoit que ce fut pour Villars *Orondate*, depuis ambassadeur en Espagne, et qu'elle fit le voyage en poste comme un courrier, et point en chaise, comme on a fait depuis. Elle étoit déguisée en homme. Elle disoit que c'étoit à dessein de se retirer ; en effet, elle se mit dans un couvent. Là, le cardinal de Lyon devint un peu amoureux de sa belle humeur, et fit quelques folies pour elle.

(1) Jean-Louis-Faucon de Ris, seigneur de Charleval, dont Lefèvre de Saint-Marc a réuni les poésies légères en 1759.

(2) Le marquis de Brancas, le distrait, le Ménalque de La Bruyère.

Un frère de Perrachon (1) en fut transpercé de part en part; et, sans lui rien demander, la pria de trouver bon qu'il la vît quelquefois, et qu'il lui donnât une maison qui pouvoit bien valoir huit mille écus ; mais comme après il en prétendit des choses qu'elle ne lui vouloit pas accorder, un beau matin, car elle n'est pas intéressée, elle lui rendit sa donation.

De retour, elle se met dans la tête de ne s'abandonner absolument qu'à ceux qui lui donneroient dans la vue ; elle alloit au devant, le leur disoit, ou le leur écrivoit. Elle eut Sévigny, tout marié qu'il étoit, trois mois ou environ, sans qu'il lui en ait rien coûté qu'une bague de peu de valeur. Quand elle en fut lasse, elle le lui dit, et mit Rambouillet en sa place, pour trois autres mois. Elle lui écrivit en badinant: «Je crois que je t'aimerai trois mois; c'est l'infini » pour moi.» Charleval, y ayant trouvé ce jouvenceau, s'approcha de l'oreille de la belle et lui dit : « Ma chère, voilà qui a bien la mine d'être un de » vos caprices. » Depuis on appelle ses passants ses *caprices*, et elle disoit, par exemple : « J'en suis à » mon vingtième caprice, » pour dire à mon vingtième galant. Durant sa passion, personne ne la voyoit que celui-là ; il alloit bien d'autres gens chez elle ; mais ce n'étoit que pour la conversation et quelquefois pour souper, car elle avoit un ordinaire assez raisonnable. Sa maison étoit passablement meublée, et elle avoit toujours une chaise fort propre.

Vassé succéda à Rambouillet. Elle reçut de celui-là, parce qu'il étoit fort riche : il ne laissa pas de

(1) Perrachon étoit un avocat de Lyon. (Voyez *le Faux Satirique puni*; Lyon, Claude Rey, 1696, in-8°.)

payer encore quand son temps fut fait; mais, comme Coulon et Aubijoux, il ne lui touchoit que quand la fantaisie en prenoit à Ninon.

Fourreau, gros gars, fils de madame Larcher, qui n'a qu'un talent, c'est de se connoître admirablement bien en viande, étoit comme son banquier; elle tiroit sur lui des lettres de change : *M. Fourreau paiera*, etc. On croit qu'il n'en a quasi rien eu. Elle disoit qu'elle lui avoit vu un *javart* (1), tant elle le traitoit de cheval.

Charleval, un M. d'Elbène et Miossens, ont fort contribué à la rendre libertine. Elle dit qu'il n'y a point de mal à faire ce qu'elle fait, fait profession de ne rien croire, se vante d'avoir été fort ferme en une maladie où elle se vit à l'extrémité, et de n'avoir que par bienséance reçu tous ses sacrements. Ils lui ont fait prendre un certain air de dire et de trancher les choses en philosophe; elle ne lit que Montaigne, et décide de tout à sa fantaisie. Dans ses lettres, il y a du feu, mais tout y est bien déréglé. Elle se fait porter respect par tous ceux qui vont chez elle, et ne souffriroit pas que le plus huppé de la cour s'y moquât de qui que ce soit qui y fût.

Coulon et elle se brouillèrent (1650), parce qu'elle quitta le Marais pour le faubourg Saint-Germain, où logeoit Aubijoux. Feu le petit Moreau, fils de la lieutenante civile, en étoit alors furieusement amoureux; il étoit devant elle comme devant la Reine : il payoit, mais on ne sait s'il couchoit avec elle. J'ai ouï dire à des voisins que son laquais lisoit toujours le billet de son maître en entrant chez la demoi-

(1) Le *javart* est un abcès qui se forme sous la corne du cheval.

selle, et la réponse de la demoiselle après en sortant. Elle disoit un jour à Rambouillet : « Dites-» moi, un tel est-il beau ? car j'ai grand besoin de » *ragoût.* » Elle faisoit cela assez en honnête personne, car elle n'en prenoit jamais trop et ne se hasardoit que rarement à devenir grosse.

Le carême de 1651, des gens de la cour mangeoient gras chez elle assez souvent ; par malheur, on jeta un os par la fenêtre sur un prêtre de Saint-Sulpice qui passoit. Ce prêtre alla faire un étrange vacarme au curé, et, par zèle, ajouta, comme une vétille, qu'on avoit tué deux hommes là-dedans, outre qu'on y mangeoit de la viande tout publiquement. Le curé s'en plaignit au bailli (1), qui étoit un fripon. Ninon, avertie de cela, envoya M. de Candale et M. de Mortemart parler au bailli, qui leur fit civilité.

L'été suivant elle se trouva au sermon auprès d'une madame Paget, femme d'un maître des requêtes. Cette femme prit grand plaisir à causer avec elle, et demanda à du Pin, trésorier des menus plaisirs, qui elle étoit : « C'est madame d'*Argencourt*, » de Bretagne, qui vient plaider ici. » Il goguenardoit sur ce mot d'Argencourt ; l'autre le crut, et dit à Ninon : « Madame, vous avez donc un procès ? » Je vous y servirai ; j'aurois la plus grande joie du » monde de solliciter pour une si aimable per-» sonne. » Ninon se mordoit les lèvres, de peur de

(1) Le faubourg Saint-Germain étoit soumis à la juridiction de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Un édit du mois de mars 1674 ayant réuni les justices particulières au Châtelet de Paris, celle de Saint-Germain fut réduite à l'enclos de l'abbaye. (*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par D. Bouillart; Paris, 1724, in-folio, p. 269.)

rire. Bois-Robert en ce temps-là la salua. « D'où » connoissez-vous cet homme ? dit madame Paget. » — Madame, je suis sa voisine; je loge au faubourg. » —Ah ! je ne lui pardonnerai jamais de nous avoir » quittés pour une Ninon, pour une vilaine. — Ah ! » madame, dit Ninon un peu déferrée, il ne faut » pas croire tout ce qu'on dit, c'est peut-être une » honnête fille. On en peut peut-être autant dire » de vous et de moi ; la médisance n'épargne per- » sonne. » Au sortir, Bois-Robert aborde madame Paget (1), et lui dit : « Vous avez bien causé avec » Ninon. » Voilà la dame en colère contre du Pin et contre Ninon aussi : cependant elle l'avoit trouvée si agréable, que du Pin hasarda de mener Ninon dans le jardin de Thévenin, l'oculiste, à la porte de Richelieu, où le voisinage alloit se promener. Madame Paget, qui est femme du neveu de madame Thévenin, s'y trouva, et elle causa encore avec Ninon (2).

Un jour qu'on faisoit la guerre à Bois-Robert, en présence de Ninon, qu'il aimoit les beaux garçons : « Ah ! vraiment, dit-il, il n'y a pas d'apparence de » dire cela en présence de mademoiselle. — Mo- » quez-vous de cela, dit-elle, je ne suis pas si femme » que vous penseriez bien. »

Villarceaux est le dernier galant qu'elle ait eu. Pour le voir plus facilement et n'être point à Paris (c'étoit en 1652), elle alla dans le Vexin, chez un gentilhomme de qualité, nommé Varicarville (3), qui

(1) Cette madame Paget est galante. (T.)

(2) La même anecdote a été racontée précédemment, avec quelques différences, dans l'historiette de *Bois-Robert*, t. III, p. 166.

(3) Ce gentilhomme étoit dans les intérêts de Gaston, duc d'Orléans, ainsi que Saint-Ibar et Montrésor. Il étoit entré dans

est riche et fait bonne chère aux gens; mais c'est un original, et surtout en mangeaille, car il ne tâte de rien qui ait eu vie, non point par aversion, comme un gentilhomme de Beauce, nommé d'Auteuil, qu'on n'a jamais pu tromper là-dessus, l'estomac lui soulève incontinent, mais par vision. Ce Varicarville ne croit pas grand'chose, non plus qu'elle. Un jour ils s'enfermèrent tous deux pour raisonner; on leur demanda ce qu'ils faisoient là. « Nous tâchions, » dit-elle, de réduire en articles notre créance; » nous en avons fait quelque chose; une autre fois » nous y travaillerons tout de bon. »

Un jour, Villarceaux, dans sa grande passion, vit par sa fenêtre, car il logeoit exprès vis-à-vis, qu'elle avoit une bougie allumée; il lui envoya demander si elle se faisoit saigner; elle répondit que non : il conclut donc qu'elle écrivoit à quelque rival. La jalousie le prend, il veut aller lui parler; et, dans ce transport, croyant prendre son chapeau, il se met une aiguière d'argent dans la tête, et de telle force qu'on eut bien de la peine à l'arracher. Elle ne le satisfit pas; il tombe malade dangereusement : elle en fut si touchée, qu'elle se coupa tous ses cheveux, qui étoient très-beaux, et les lui envoya, pour lui faire voir qu'elle ne vouloit point sortir ni recevoir personne chez elle. Ce sacrifice fit cesser son mal; la fièvre le quitta aussitôt : elle l'apprend, va chez lui, se couche dans son lit, et ils demeurèrent couchés ensemble huit jours entiers.

Elle a eu deux enfants de Villarceaux(1). On di-

le complot d'Amiens dirigé contre le cardinal de Richelieu. (Voyez notre *Notice sur Montrésor*. Collection Petitot, 2ᵉ série, LIV, 223.)

(1) On assure que le fils que Ninon avoit eu de Villarceaux

soit : « Elle vieillit, elle devient constante. » Elle pouvoit avoir trente ans. Deux ans après, un grand garçon fort bien fait, nommé des Mousseaux, au retour de Suède, où la reine, sur sa bonne mine, l'avoit fait capitaine de ses gardes (1), fit connoissance avec Ninon à la comédie, et l'alla voir; elle étoit au lit. « Qui êtes-vous, lui dit-elle, vous qui » avez la hardiesse de me venir voir sans introduc- » teur? — Je n'ai point de nom, répondit-il. — » D'où êtes-vous? — Je suis Picard (elle hait les » Picards). — Où avez-vous été nourri? — En Can- » die. — Jésus! quel homme! Mais ne seriez-vous » point un filou? Pierrot, prenez garde qu'il ne me » vole. Je ne sais qui vous êtes, il me faudroit un » répondant. — Je vous donnerai Bois-Robert. — » Ce n'est pas ce qu'il me faut, ni à vous aussi. — » Je vous donnerai donc Roquelaure. — Il est trop » gascon (notez qu'il ne les connoissoit que de vue). » — Mais quand j'aurois un répondant, qu'en se- » roit-il? — Nous verrions; vous passeriez quelque » temps ici, car je suis changeante; Pierrot vous ser- » viroit. — Mais je n'ai rien, dit-il, il me faut en- » tretenir. — Combien voulez-vous? — Une pistole » par jour. — Allez, dit-elle, je vous donne qua- » rante sous. » Enfin il se coupa et nomma Ram-

conçut une passion très-vive pour sa mère, qu'il ne connoissoit pas, et qu'en apprenant le secret de sa naissanee il se donna la mort. Ce fait n'est pas bien établi, mais Ninon est du nombre de ces personnages singuliers au sujet desquels on a souvent altéré la vérité.

(1) La reine de Suède fut depuis contrainte de lui ôter cet emploi, sur ce que d'autres François disoient qu'il n'étoit pas gentilhomme. Il avoit avant cela été en Candie, où il avoit porté les armes pour les Vénitiens. (T.)

bouillet qu'il connoît. « Ah! dit-elle, je prends » celui-là pour répondant. » Ils se séparèrent là-dessus. Depuis, ce garçon s'est donné à M. de Noailles.

L'amourette de Villarceaux donna bien du chagrin à sa femme. Bois-Robert dit qu'un jour qu'il étoit allé à Villarceaux, car Villarceaux est son hôte à Paris, le précepteur de ses enfants voulut faire voir à Bois-Robert comme ils étoient bien instruits : il demanda à l'un d'eux : « *Quis fuit primus monar-* » *cha? — Nembrod. — Quem virum habuit Semira-* » *mis? — Ninum* (1). » Madame de Villarceaux se mit en colère contre le pédagogue. « Vraiment, lui » dit-elle, vous vous passeriez bien de leur appren- » dre des ordures; » et que c'étoit la mépriser que de prononcer ce nom-là chez elle. Villarceaux (1656) prit jalousie du maréchal d'Albret, qui, n'ayant pu rien faire chez Guerchy (2), qui logeoit vis-à-vis de Ninon, passa le ruisseau, et en conta à Ninon pour la deuxième fois. Il se vantoit hautement qu'il en étoit défait pour toujours. On verra dans les Mémoires de la Régence la persécution que les dévots firent à la pauvre Ninon, et le reste de ses aventures. En 1671, elle s'éprit d'un garçon de ma connoissance. Un jour, comme ils étoient ensemble en carrosse, elle remarqua que ce jeune homme remarquoit toutes les femelles qui passoient. « Hé! vous » lorgnez bien, » lui dit-elle; et en disant ceci, elle

(1) Molière a mis cette scène dans sa comédie de *la Comtesse d'Escarbagnas.*

(2) Mademoiselle de Guerchy, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Sa mort tragique donna lieu au sonnet de *l'Avorton.* (Voyez les *Délices de la poésie galante*, deuxième partie, Jean Ribou, 1667, in-12, p. 36.)

lui donne un grand soufflet : c'est qu'elle n'est plus jeune, et qu'elle se défie de ses forces.

* Ce fut la maréchale de Gramont, prude maligne, et de qui le maréchal, son mari, disoit qu'elle donneroit quinze et bisque à Belzebuth, qui fut cause que la Reine-mère la fit mettre aux Madelonnettes. Madame de Vendôme fit l'exécution. On l'accusoit de jeter la jeunesse de la cour dans le libertinage. On alla dire après que tous les galants de la cour vouloient incendier la maison des Madelonnettes, et on y envoya le guet faire la patrouille autour toute la nuit. Une autre fois, on assura que des cavaliers fort dorés avoient pris, d'une maison voisine, la hauteur des murs du couvent. On en fit tant de bruit, qu'il fallut l'ôter de là; mais ce fut à condition de passer quelque temps dans un couvent à Lagny. Tant de gens l'y allèrent voir, qu'elle retint tout l'hôtel de *l'Épée Royale*. Bois-Robert y fut pour voir sa *divine*, c'est ainsi qu'il l'appeloit. Il avoit un petit laquais, et, quand il fut parti, une servante dit à quelqu'un qui occupoit la même chambre : « Monsieur, ne fera-t-on qu'un lit pour vous et pour votre laquais, comme à M. l'abbé de Bois-Robert? » Ninon lui en fit la guerre et lui dit : « Monsieur, je ne voudrois point des laquais. — Vous ne vous y entendez pas, lui dit-il, la livrée c'est le ragoût. »

* Un abbé qui se faisoit appeler l'abbé de Pons, grand hypocrite, qui faisoit l'homme de qualité, et étoit fils d'un chapelier de province, la servoit assez bien; c'étoit un drôle qui de rien s'étoit fait six à sept mille livres de rentes; c'est l'original de *Tartufe*, car un jour il lui déclara sa passion; il étoit devenu amoureux d'elle. En traitant son affaire, il lui dit qu'il ne falloit pas qu'elle s'en étonnât, que

les plus grands saints avoient été susceptibles de passions; que saint Paul étoit *affectueux*, et que le bienheureux François de Sales n'avoit pu s'en exempter.

*Cela me fait souvenir de la comtesse de La Suze (1), qui dans les derniers jours de sa vie devint amoureuse de Jésus-Christ. Elle se le figura comme un grand garçon, beau, de fort bonne mine. Ninon lui disant : « Je crois qu'il est blond. — Point, ma » chère, vous vous trompez ; je sais d'original qu'il » étoit brun.»

CCXLVII

M. DE VILLARCEAUX, MADAME DE CASTELNAU,

M. ET MADAME DE NOUVEAU.

Villarceaux (2) est fils d'un M. de Villarceaux, qui étoit un gentihomme de qualité du Vexin françois ; sa mère étoit de Leuville, grande joueuse, qui avoit de l'esprit, mais fort médiocrement de cervelle. Au retour de Hollande, où il avoit porté les armes, quoiqu'il fût tout jeune, on parla de le marier à la fille d'une madame d'Espinay, dont le mari, qui étoit Girard (3), avoit gagné du bien, durant les troubles, à être gouverneur de Saint-Denis. La mère est de

(1) Henriette de Coligny, comtesse de La Suze, mourut en 1673.

(2) Louis de Mornay, marquis de Villarceaux. Il est mort en 1691.

(3) Je pense des Girard dont il y a eu un procureur-général de la Chambre ; il y en a encore un présentement. Le président de Tillay est de cette famille ; c'est peu de chose dans l'origine. (T.)

Châteaudun : elle a bien chanté autrefois. Ils se prirent d'amour tous deux; et, moitié figue, moitié raisin, il en eut tout ce qu'il vouloit. Le lendemain elle lui écrivit qu'elle étoit au désespoir de ce qu'elle avoit fait, qu'elle vouloit mourir, etc. Cependant le mariage se rompt, et Castelnau-Mauvissière l'épouse (1). Villarceaux y retourne comme si de rien n'étoit; et, dès que le mari fut à l'armée, voilà le commerce établi entre eux. Cela dura assez longtemps, quoique Villarceaux fût marié; car il avoit épousé mademoiselle d'Esches (2), dont le frère étoit devenu fou d'amour pour mademoiselle de Gramont, aujourd'hui madame de Saint-Chaumont (3). Il fut dix ans sans vouloir sortir de son écurie; depuis le mariage de sa sœur, il est revenu en son bon sens, et a épousé mademoiselle de Clinchamp. Castelnau réussit à l'armée; il parvint à être lieutenant-général. Il étoit peint comme un général d'armée dans la ruelle du lit sur lequel on le faisoit cocu. Dans l'action même elle le voyoit, et...... elle disoit d'un ton entremêlé de soupirs et tremblottant : « Faut-il que je fa.. fa.. fasse cocu un si vaillant » hom.... homme! » Et quelquefois elle s'écrioit : « Grand héros, me le pardonnerez-vous? » Avec cela il est bien fait; mais je crois qu'il n'a pas grande vivacité, et qu'il n'est bon qu'au métier qu'il fait.

(1) Jacques de Castelnau, seigneur de Mauvissière, maréchal de France, épousa, au mois de mars 1640, Marie de Girard, fille d'un maître-d'hôtel ordinaire du Roi, et mourut en 1658, à l'âge de trente-huit ans.

(2) Denise de La Fontaine, demoiselle d'Esches et d'Orgerus, fille d'honneur de la Reine.

(3) Suzanne-Charlotte de Gramont, femme de Henri Mitte de Miolans, marquis de Saint-Chaumont.

Enfin il vint un soupçon à Villarceaux ; il crut que Nouveau, beau-frère de la dame, étoit trop bien avec elle ; il interrogea une petite fille, et lui fit dire, en badinant avec elle, que Nouveau et sa maman se baisoient. Un jour qu'elle lui avoit fait finesse, et qu'il y avoit apparence qu'elle se vouloit défaire de lui, Nouveau arriva ; la voilà embarrassée ; il conclut que c'étoit un rendez-vous, et que c'étoit pour cela qu'on avoit fait tant de façons ; il s'emporta furieusement, et dit à Nouveau : « Venez-vous-en, et celui » qui en aura eu le moins la cèdera à son compa- » gnon. » Il montra deux cents lettres, des portraits, des bracelets de cheveux de tous les endroits. Nouveau lui avoua qu'il n'en avoit jamais eu que des baisers : « Mais si vous pouvez, lui dit-il, m'en faire » avoir davantage, vous me ferez plaisir. » Dans cette fureur il lui donna je ne sais combien de lettres, et, après avoir traité la dame de *carogne*, il sema le reste par tout Paris. On croit que Nouveau lui succéda. Cette femme fait la cavalière, et tire un pistolet; elle a plus d'esprit que sa sœur, mais sa sœur est plus jolie ; ce n'est pas grand'chose pourtant. Ce Nouveau (1), un jour, au commencement qu'il eut équipage de chasse, courant un cerf, demanda à son veneur : « Dites-moi, ai-je bien du plaisir à cette » heure (2) ? » Un jour il parut sur son balcon avec un Saint-Esprit à son justaucorps, le cordon et la

(1) Jérôme de Nouveau, surintendant-général des postes, grand trésorier des ordres du Roi en 1654, mourut en 1665.

(2) Ce mot ridicule étoit si connu, que La Bruyère, dont l'ouvrage n'a paru qu'en 1687, en a aussi parlé. « Un autre (*le président Le Coigneux*), avec quelques mauvais chiens, auroit » envie de dire, *ma meute*..... Il ne dit pas comme Ménalippe » *(Nouveau) : Ai-je du plaisir* ? Il croit en avoir, etc. » (Chap. *de la Ville*.)

croix par-dessus, et un autre Saint-Esprit à son manteau. Vineuil dit en riant : « De ce balcon je » pense qu'on a fait un colombier ; que de pi- » geons ! »

Madame de Nouveau (1) est la plus grande folle de France en *braverie*. Pour un deuil de six semaines, on lui a vu six habits ; elle a eu des jupes de toutes les couleurs à la fois. Qu'on la prie de montrer celle qu'elle a : « Ah ! dit-elle, c'est la moindre ; » ma *verte* est débordée ; on met des points de soie » à ma *bleue ;* le brodeur refait quelque chose à ma » *jaune ;* la ceinture de mon *incarnate* est défaite. » Une jupe de toile d'or avec quatre grandes dentelles, ce n'est qu'une *petite jupe* : « Ne vous amusez pas » à cela, disoit-elle, mais regardez mon velours, car » il est divin. » Et tout le jour elle ne parlera d'autre chose. Une vanité la plus impertinente qu'on ait jamais vue : « Mademoiselle, mademoiselle de Che- » vreuse et moi, disoit-elle, nous donnerons les vio- » lons tour à tour. » Elle dit une fois que la Reine lui avoit dit *en amie* qu'elle ne tînt plus table, qu'il n'y avoit plus qu'elle qui fît cette dépense : « Aussi » ne la tiens-je plus. Pourtant Miossens (et quatre » ou cinq autres qu'elle nommoit) ont dîné chez » moi ; mais je n'appelle pas cela du monde (2). » Étant grosse, on retint deux nourrices, de peur d'en manquer. Une fois elle ne voulut pas prendre un laquais parce qu'il étoit laid, et que si elle devenoit grosse, il y auroit du danger à le regarder. « Voire, » répondit ce laquais, et ne voit-elle pas tous les » jours son mari ? » Ruvigny dit, quand cet homme

(1) Catherine Girard, fille de Louis Girard, seigneur de Villetaneuse, femme de Jérôme de Nouveau.

(2) C'étoit à la fin de l'année 1651. (T.)

eut le cordon bleu (1), que depuis cela ses coutures paroissoient une fois davantage.

Ce n'est pas tout : elle prit une intendante de sa santé ; c'étoit une madame Convers, femme d'un commis au grenier à sel de Châteaudun ; on en a un peu médit autrefois. Cette femme lui dit ce qu'il faut qu'elle fasse pour se bien porter ; peut-être la sert-elle aussi en ses amours. Elle s'éprit un peu de Jeannin (2), trésorier de l'Épargne ; mais Jeannin lui avoit fait un peu faux bond, et en contoit à Guerchy. La dame en inquiétude alla voir madame de Chalais (3), et, l'ayant mise sur le discours de son frère : « A propos, dit-elle, on m'a dit qu'il en vou- » loit à mademoiselle de Guerchy. — Eh ! vraiment » il n'y songe pas ; il est un peu rouillé ; il n'a écrit » il y a long-temps ; puis à la cour on se moque tant » de ces gens de la ville ! — Ce n'est pas que je m'en » tourmente ; car quel intérêt y ai-je ? Ma foi, je suis » bien folle de vous parler de cela. » Jeannin eut sur ses doigts à son tour ; car, comme il se rapprochoit, le comte du Lude vint à la traverse, qui l'emporta sur l'autre de grande hauteur ; mais par malheur il laissa tomber un billet où, pour toutes jolies choses, elle lui mandoit qu'elle avoit une espèce de perte de sang. On en fit une telle guerre au galant, qu'il ne savoit où se mettre. Jeannin remonta enfin sur sa bête ; il se logea tout contre, et y mangeoit tous les

(1) En 1656, au commencement. (T.) Nouveau fut cependant élevé à la dignité de grand-trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1654, sur la démission de Michel Le Tellier.

(2) Nicolas Jeannin de Castille, marquis de Montjeu.

(3) C'étoit la veuve de Henri de Talleyrand, comte de Chalais ; elle étoit sœur de Jeannin de Castille. (Voyez plus haut son *historiette* dans ces Mémoires, t. IV, p. 104.)

jours, jusque là qu'elle faisoit attendre à servir qu'il fût venu; c'étoit le *meilleur ami* du mari. On tient toujours une table admirable là-dedans, mais on dit que Nouveau emprunte de tous côtés. Jeannin tient table aussi et a d'autres amourettes.

CCXLVIII

MADEMOISELLE DE SALLENAUVE.

Mademoiselle de Sallenauve étoit une demoiselle de Champagne qui n'avoit ni père ni mère, et rien qu'un frère; elle pouvoit avoir quarante mille écus de bien. Saint-Étienne, fils du gouverneur de Château-Renault, l'enleva de Reims, où elle étoit chez ses parents. Il prit le temps qu'elle alloit à la messe, et l'heure qu'il n'y a guère de gens par les rues. Ce n'étoit point de son consentement; mais on dit que, dès qu'ils furent hors des faubourgs, elle s'apprivoisa avec lui. Il étoit assez adroit auprès des femmes; on dit qu'elle ne le trouva pas vigoureux. Il la mena à Château-Renault: il croyoit obliger son père à lui donner du bien en se mariant; mais le père ne le voulut jamais.

Quand M. le Prince alla en Champagne pour mener des troupes au maréchal de Guébriant en Allemagne, Saint-Étienne lui demanda sa protection; Arnauld étoit son parent, ou son ami. M. le Prince la lui accorda (1). Elle fut assez long-temps entre ses mains: enfin elle s'en lassa. Cet homme ne manquoit pas d'esprit, mais il n'étoit pas trop sain, et

(1) Voyez l'historiette de *M. de Laval*, p. 79 de ce volume.

n'étoit brave ni en guerre ni en amour. Il faut bien qu'elle y ait trouvé quelque chose à refaire, puisqu'après tout le bruit que cela a fait, elle n'a pu se résoudre à l'épouser. Saint-Étienne fut enfin obligé de la mettre en religion, à Mézières ; mais c'étoit chez une des tantes du cavalier. Là, M. le Prince, avant que de sortir de France, lui parla ; elle dit qu'elle vouloit bien M. de Saint-Étienne pour son mari. M. le Prince s'avance. Cependant les parents écrivent à feu M. Le Gras, secrétaire des commandements de la Reine, qui étoit leur allié, et lui, ayant fait entendre à Sa Majesté qu'on usoit de violence envers cette fille, obtint ordre de la rendre à ses parents. Un de ses oncles, nommé Tuisy, trésorier de France à Châlons, l'alla chercher et la mena aux Cordeliers, à Reims. M. le Prince, qui n'étoit pas loin encore, averti de cela, et en colère de ce qu'on avoit fait entendre à la Reine qu'il y avoit eu de la violence, vouloit aller à Châlons se venger des parents de cette fille ; il vouloit la faire enlever de Reims. Le lieutenant de ville, c'est comme le prévôt des marchands, qui avoit ordre d'empêcher les gens de M. le Prince de faire aucune violence, mit les bourgeois en armes. M. le Prince en a voulu un peu de mal à ceux de Reims. Là, mademoiselle de Sallenauve apprit que Saint-Étienne devoit beaucoup ; cela augmenta l'aversion qu'elle avoit pour lui ; mais M. le Prince s'apaisa quand la Reine, qui n'avoit pas accoutumé de rien faire dans son gouvernement sans lui en donner avis, lui en eut fait quelque espèce de satisfaction, et que la fille eut déclaré qu'elle n'avoit osé dire son sentiment, étant entre les mains de la tante de Saint-Étienne.

Cuile, frère de la demoiselle, fit appeler en vain

trois ou quatre fois Saint-Étienne en duel ; enfin, ayant su qu'il étoit à Paris, il y vient. Un jour (1), il eut avis que Saint-Étienne n'alloit point sans trois ou quatre de ses amis ; il prend donc aussi trois gentilshommes et rôde autour du logis de Saint-Etienne. Là, il apprit que son homme étoit sorti avec un jésuite dans son carrosse; il le suit; l'autre quitte son jésuite ; Cuile fait arrêter à cinquante pas près, et, seul avec deux épées, va à Saint-Étienne et lui en présente une : Saint-Étienne prit deux pistolets qu'il avoit dans son carrosse ; un des laquais de Cuile lui en ôte un, et Cuile lui ôte l'autre; Saint-Étienne crie qu'on l'assassine, et entre dans une maison. Des valets de pied de M. le Prince vinrent à passer par là : c'étoit au faubourg Saint-Germain ; ils reconnoissent Saint-Étienne ; ils prennent son parti. Cuile et ses amis sont contraints de se sauver à l'Arsenal. Le maréchal de la Meilleraye les reçut fort bien, et alla trouver M. le Prince, qui déclara qu'il ne prenoit nulle part en cette affaire. Aussi ne faisoit-il pas grand cas de Saint-Étienne. On informa, et Cuile ne s'étant point défendu, le bailli du faubourg (2) le condamna par contumace à avoir la tête coupée; Arnauld demanda sa confiscation. Depuis Cuile se présenta et ne fut plus condamné par le même bailli qu'à cent pistoles ; il fit appeler Arnauld, qui ne se voulut point battre. Depuis Saint-Étienne fit encore parler à la fille, qui, contre l'avis de ses parents et de son frère même, n'y voulut jamais entendre.

En ce temps-là M. d'Étoges, de la maison d'An-

(1) Au mois de janvier 1648. (T.)

(2) Ceci se passoit dans l'étendue de la justice de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. (Voyez plus haut p. 131 de ce volume.)

glure, qui a épousé une des parentes de mademoiselle de Sallenauve, voyant que cette fille s'ennuyoit dans ce couvent, la mène à Étoges. Elle y étoit depuis un an ou environ, quand un gentilhomme huguenot, peu accommodé, qui n'étoit alors qu'enseigne des gardes de M. de Turenne (il s'appelle aujourd'hui La Berge, et se nommoit alors Chalnay), écrivit à Cuile, et lui demanda sa sœur en mariage, avec promesse de changer de religion. Cuile répondit qu'il n'avoit point de réponse à faire. Quelque temps après, Chalnay, qui est aussi de Champagne, rencontra à Châtillon-sur-Marne un laquais de Cuile; il sut de lui que son maître devoit y dîner; il va l'attendre sur le chemin; Cuile étoit seul; ils se parlent, se querellent, et entrent dans un bois pour se battre. Comme ils s'allongeoient, une espèce de petite hermine, qu'on appelle *bavole*, leur passa trois ou quatre fois entre les jambes. « Voilà un mauvais présage » pour l'un de nous deux, dit Cuile.—Cela ne signifie » rien, répondit l'autre; bon courage, bon courage! » Cuile blessa le premier son homme d'un coup dans le ventre; Chalnay perdoit assez de sang, mais il ne perdoit point cœur, et en se moquant disoit à Cuile : « Ce n'est rien! bon courage, bon courage! » Cuile lui donna un second coup dans l'épaule, et son épée demeura engagée dans les os; cela l'obligea à en venir aux prises; il saisit l'épée de Chalnay à deux mains : Chalnay ne la lâcha point pourtant; il la tint toujours d'une main, et de l'autre s'arracha l'épée de Cuile qu'il avoit dans l'épaule, et l'ayant accourcie, le voulut faire parler. Cuile ne voulut point demander la vie, et Chalnay lui donna un coup qui lui perça le cœur (1). Quoique ce ne fût qu'une rencontre, cela

(1) La plupart du monde dit que ce fut le valet de chambre de

passa pour un duel, et le chevalier de Baradas (1) eut la confiscation de Cuile. Quel désordre de n'attendre pas qu'un homme soit condamné! Le chevalier fit entendre qu'il n'avoit demandé la confiscation que pour épouser l'héritière, qui, par la mort de son frère, avoit plus de six-vingt mille écus de bien; il demanda à la voir. Le vicomte d'Etoges, chez qui elle étoit, lui fit dire qu'il seroit le bienvenu. Il y va donc; mais il trouve un corps-de-garde à la porte du château, et on le fit attendre une demi-heure, en hiver, dans une salle sans feu. Le vicomte n'y étoit pas; au bout de ce temps-là madame d'Étoges vint, qui le reçut très-froidement. Mademoiselle de Sallenauve ne vint qu'une demi-heure après, qui fit encore une plus grise mine que sa parente. Il voulut dire quelque chose d'obligeant à la fille, mais elle ne fit pas semblant de l'entendre. Il parla du brevet (2) qu'il lui avoit envoyé, mais sans sa démission. Elle lui dit qu'elle tenoit ce papier pour une chanson, et qu'elle ne savoit ce qu'il étoit devenu. En s'en allant, il lui dit en souriant : « Mademoiselle, je vois bien » que j'ai été trop hardi de vous saluer; mais, pour » réparer ma faute, je vous baiserai le bas de la » robe. » Elle le laissa faire. Elle est fière comme un dragon; elle est petite, mais elle n'est point laide,

Chalnay qui tua Cuile, et que Chalnay n'en pouvoit plus. En effet, il fut fort mal de ses blessures. Ce Cuile étoit fort incommode avec son humeur de gladiateur; avec cela c'étoit un petit tyranneau. (T.)

(1) Le chevalier de Baradas a été le favori de Louis XIII pendant quelques mois; il étoit devenu premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, etc. Disgracié en 1626, il sortit du royaume, où il rentra quand la Régente rappela les exilés.

(2) Le brevet contenant le don de la confiscation.

et a quelque chose de vif dans les yeux; elle se pique d'esprit. Baradas disoit que d'Étoges lui avoit joué ce tour-là. Il fallut pourtant renoncer à toutes ses belles prétentions, et d'Étoges fit si bien, que le brevet fut révoqué.

Après cela d'Étoges témoigne à la demoiselle qu'il souhaitoit qu'elle épousât son neveu, le fils du marquis de Bourbonne. La demoiselle reçut cette proposition très-froidement, et se retira ensuite dans un couvent à Châlons, où elle voyoit à la vérité tous les jours M. d'Étoges et son neveu de Bourbonne, mais d'une façon peu civile. Cependant elle avoit de grandes obligations à d'Étoges, qui l'avoit prise chez lui en un temps que personne ne se vouloit charger d'elle, et qui avoit pensé être assassiné à Paris par les gens de Baradas. Elle ne vouloit point ouïr parler de Bourbonne, et disoit pour ses raisons qu'il étoit cadet, qu'il falloit donc faire auparavant renoncer l'aîné, qui étoit abbé, à la succession, et qu'il se tînt à ses bénéfices; que M. de Bourbonne (1), le père, lui donnât sa lieutenance de roi de Bassigny, et douze mille livres de rente. Voilà ce qu'elle disoit devant ses parents; mais à ses bons amis elle leur avouoit qu'elle ne pouvoit aimer un homme qui n'avoit point songé à elle tandis que son frère avoit été en vie, quoiqu'elle l'eût vu deux mille fois, et elle donnoit assez à connoître qu'elle eût bien mieux aimé le vicomte de Saint-Souplet, frère de feu madame de Vaubecourt, à cause qu'il l'avoit toujours très-considérée.

En ces entrefaites (1650), le couvent où elle étoit tombe en nécessité par les désordres de la frontière,

(1) Il est chevalier de l'ordre. (T.)

et l'abbesse est contrainte de renvoyer presque toutes ses filles chez leurs parents. Mademoiselle de Sallenauve se retire donc chez Tuisy, son oncle et son tuteur, qui lui permet de voir M. d'Étoges et M. de Bourbonne, une fois la semaine, sans recevoir aucune autre visite. Un jour M. d'Étoges va la voir dans un carrosse à quatre chevaux, et, étant entré dans la cuisine, où elle étoit par hasard, il lui dit en lui présentant sa fille : « Voilà une parente » que je vous amène; je la viens de tirer de religion. » Ensuite étant monté dans une chambre, et les gens s'étant retirés : « Sachez, lui dit-il, ma cousine, que » nous sommes las de vos froideurs, et que je ne suis » venu ici qu'à dessein de vous enlever. » En disant cela, il tire un coup de pistolet de poche qu'il avoit; c'étoit le signal; aussitôt Bourbonne entra avec cinq ou six hommes, qui l'enlèvent à demi évanouie. Mais, ayant repris ses esprits sur l'escalier, elle commença à se débattre. On la presse; elle se défend. Enfin, comme la rumeur augmentoit, Tuisy, qui jouoit dans le voisinage, arrive, prend l'épée d'un laquais et en donne dans le ventre à un des chevaux du timon. Là-dessus M. d'Etoges lui porte le pistolet à la gorge, et lui dit qu'il ne l'épargne qu'à cause qu'il est son allié.

D'autre côté, de Vraux, frère de Tuisy, qui étoit accouru au bruit, faisoit ce qu'il pouvoit pour ôter sa nièce aux ravisseurs; mais, voyant que le carrosse partoit, il jette un fauconnier de M. d'Étoges par terre, monte sur son cheval, et coupe chemin au carrosse. Il avoit un pistolet; mais dans le temps qu'il l'appuie sur l'estomac du cocher, il est lui-même porté par terre d'un coup qu'on lui tire. A ce bruit le peuple arrête quatre ou cinq des *furetiers*

qui suivoient le carrosse, et prit un M. de Conigy prisonnier, qui étoit de la partie, et qui venoit de tuer de Vraux. D'Étoges avoit traversé toute la ville par l'endroit le plus peuplé, le pistolet et l'épée à la main, pour faire faire place au carrosse; et, étant à la poste, il y fit ferme pour donner temps d'atteler deux autres chevaux. A peine furent-ils hors du faubourg, que le cheval blessé mourut: il fallut s'arrêter encore; mais on ne les poursuivoit point. La moindre charrette, car les rues sont fort étroites, ou deux hommes, avec des hallebardes, les eussent pu arrêter; et celui qui y a été tué et son frère y sont fort aimés. Bourbonne et le chevalier, son frère, tenoient cette fille de travers dans le carrosse, l'un par les jambes, l'autre par la tête. C'est un fort pauvre homme que Bourbonne; d'ailleurs il n'a point de bien. Elle le menaçoit sans cesse de le poursuivre; mais quand elle se vit un enfant, elle s'apaisa. Elle gouverne tout, elle va souvent à Reims, et donne quelques pistoles à son mari pour aller jouer à la paume. Elle est demeurée un peu boiteuse des deux côtés de sa première couche; elle a eu depuis d'autres enfants. Avec le temps son mari pourra avoir du bien de sa maison, car l'aîné est abbé.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DU TOME SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME SEPTIÈME.

....

....

....

....

...au; M. et M...

....

....

... SEPTIÈME.